MARDI 24 NOVEMBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

2. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

3. Préparation du sommet de Copenhague sur le changement climatique (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du sommet de Copenhague sur le changement climatique.

Andreas Carlgren, président en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, chers collègues, la dernière fois que je suis venu ici au Parlement débattre des questions climatiques, c'était juste avant que je rencontre mes collègues à la réunion du Conseil Environnement d'octobre. Lors de cette réunion, nous nous sommes mis d'accord sur le mandat fort et collectif de l'UE en préparation à la conférence climatique des Nations unies à Copenhague. Nous avons établi, entre autres choses, que, d'ici 2050, l'UE devait réduire ses émissions de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990. Nous avons aussi déterminé que, quoi qu'il arrive, l'UE réduirait ses émissions de 20 % d'ici 2020, mais que nous les réduirions de 30 % si un accord suffisamment ambitieux était conclu à Copenhague.

En comparaison avec les réductions d'émissions des autres pays, nous attacherons une importance particulière à l'objectif de limitation de l'augmentation de la température à deux degrés – qui doit être le critère de comparaison de nos réductions d'émissions avec celles des autres pays. Les émissions du transport international doivent être réduites. Nous avons fixé un objectif de réduction de 10 % pour le transport aérien et de 20 % pour le transport maritime d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005. Je voudrais aussi préciser que l'UE exige que les taxes sur le transport maritime et aérien soient utilisées pour subventionner des mesures dans les pays en développement, en particulier dans les pays les plus pauvres et dans ceux qui sont les plus durement touchés. Cela doit être un des résultats de Copenhague.

La destruction de la forêt pluviale doit être réduite de moitié d'ici 2020 et avoir cessé d'ici 2030. L'UE exigera qu'une décision soit prise au sommet de Copenhague afin de mettre un terme au défrichement des forêts pluviales, de soutenir la reforestation et de mettre en place une exploitation durable des forêts. C'est le seul moyen de réduire les émissions suffisamment vite et de parvenir à une issue favorable à Copenhague. L'UE a clarifié et présenté ses positions à chaque étape et a ainsi pu exiger certaines choses des autres parties et exercer une pression sur celles-ci tout au long du processus. Tout cela a en grande partie été accompli en collaboration avec le Parlement européen, le paquet sur le climat et l'énergie constituant la base des positions ambitieuses de l'UE.

Il ne reste maintenant plus que deux semaines avant le sommet climatique de Copenhague. Nous sommes entourés de nombreux pessimistes, qui ont bordé la dernière ligne droite ces derniers mois. Cependant, en réalité, ce qui compte, c'est la volonté politique de jouer un rôle moteur – et c'est une chose que l'UE possède. Afin d'atteindre le résultat pour lequel nous travaillons depuis si longtemps, nous devons maintenant mobiliser toutes les forces au sein de l'Union européenne. À cet égard, le Parlement, en particulier, continuera à jouer un rôle important.

Par conséquent, permettez-moi d'abord d'établir que l'objectif de l'UE de trouver un accord n'a pas changé. Nous devons parvenir à un accord ambitieux et complet à Copenhague. Le climat de la Terre attend depuis trop longtemps. Il est à présent temps de trouver un accord.

Hier, nous avons tenu une réunion extraordinaire du Conseil Environnement afin de pouvoir, en combinant nos forces, faire de Copenhague le jalon de notre travail sur le changement climatique que nous voulons qu'elle soit. Dans la décision de l'UE en prévision de la conférence de Copenhague, les chefs d'État ou de gouvernement ont déterminé que l'objectif de l'UE était que le processus de Copenhague aboutisse à un

accord juridiquement contraignant à compter du 1^{er} janvier 2013, basé sur le protocole de Kyoto et qui contienne tous les éléments essentiels. Elle demande qu'un accord soit conclu à Copenhague qui, dans l'ensemble, parvienne à des réductions suffisamment importantes des émissions pour que l'objectif qui vise à maintenir l'augmentation de la température terrestre en dessous de deux degrés soit réalisable. Un accord avec tous les pays, qui impliquerait que chaque pays développé s'engage à réduire ses émissions totales, autrement dit, un objectif qui s'étende à toute l'économie. Il faut que tous les pays développés lient leurs engagements à l'accord de Copenhague, y compris les États-Unis. Un accord qui impliquerait que les pays développés s'engagent à prendre des mesures afin de réduire leurs émissions sous le seuil qu'elles auraient atteint si aucune mesure n'avait été prise, en particulier dans les pays qui font partie des économies majeures, et que les pays en développement apportent une aide financière immédiate en vue de prendre les mesures nécessaires dans les pays en développement, en particulier dans les pays les plus pauvres, en 2010, 2011 et 2012. Un accord qui mènerait à la création d'un système de soutien à long terme à la réduction des émissions, à l'adaptation, à la coopération technique et au transfert de technologies.

Enfin, l'accord doit inclure un mécanisme de révision afin qu'il puisse être adapté à tout ce que la science jugera nécessaire pour faire face au problème climatique.

On parle à présent d'une «solution en deux temps». Cependant, pour l'UE, l'accord de Copenhague est l'étape cruciale. C'est à Copenhague que la décision devrait être prise, et cette décision devrait inclure tout ce qui est important pour le climat. L'accord contraignant devrait être traduit en un texte pouvant être ratifié suivant un calendrier clair, ce qui est davantage une question de forme, puisque le contenu devrait figurer dans un accord ambitieux.

Un accord à Copenhague ouvrirait ainsi la voie à des mesures immédiates, au lieu d'attendre jusqu'à 2013. En fait, nous pourrions aussi, grâce à ce type d'accord, mettre des mesures plus rapidement en œuvre que ce qui aurait autrement été le cas. Il sera également crucial pour nous permettre d'atteindre l'objectif des deux degrés.

L'UE a, en particulier, été une force motrice pour la mise à disposition rapide de fonds afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et des mesures de prévention du défrichement des forêts pluviales. Une action rapide est nécessaire afin de nous permettre de modifier la tendance à la hausse des émissions en une tendance à la baisse, et ce rapidement.

Ce qui se trouve actuellement sur la table n'est globalement pas suffisant pour atteindre l'objectif des deux degrés. Les offres les plus ambitieuses sur la table des négociations sont celles de l'UE, et nous avons été une force motrice qui a incité les autres parties à revoir leurs offres à la hausse. Cela s'est aussi produit. Nous avons vu que le fait d'utiliser notre objectif de 30 % comme moyen d'influence a également mis la pression sur d'autres parties. Il est gratifiant que des pays développés tels que la Norvège et le Japon aient revu leurs offres à la hausse, tout comme la Russie, récemment, et que des pays en développement tels que la Corée du Sud, le Brésil et l'Indonésie aient aussi récemment présenté des plans ambitieux. Nous continuerons à exercer des pressions dans ce sens. Nous allons aussi continuer à utiliser notre objectif de 30 % comme moyen d'influence. Nous attendons à présent tout particulièrement les États-Unis et la Chine.

Nous notons que le président Obama a déclaré qu'un accord ne devrait ni contenir seulement certains éléments ni être une simple déclaration politique. Il a également reconnu que cet accord devrait contenir tous les éléments clés ainsi que les mesures qui peuvent être instaurées immédiatement. Un accord à Copenhague doit couvrir toutes les émissions du monde. Sans une offre des États-Unis et de la Chine, seule la moitié de ces émissions sont couvertes. Permettez-moi d'être très clair: un accord pourrait dépendre entièrement du fait que les États-Unis et la Chine présentent ou non des offres suffisamment ambitieuses.

L'UE continuera à faire pression pour que des mesures adéquates soient présentées lors des négociations. Deux semaines avant les négociations finales, nous continuerons à jouer notre rôle moteur. Je me réjouis de la coopération continue avec le Parlement, en particulier à travers le groupe COP15 qui sera sur place à Copenhague. Je me réjouis du dialogue. En joignant nos forces, nous nous attellerons ensemble à produire un véritable accord ambitieux et très efficace à Copenhague.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Monsieur le Président, nous approchons rapidement du crucial sommet de Copenhague et il reste peu de temps. Je suis entièrement d'accord avec M. Carlgren: nous devons intensifier nos efforts et travailler en étroite collaboration afin de faire en sorte de ne pas gaspiller cette occasion historique qui s'offre à nous, à savoir parvenir, à Copenhague, à un accord mondial, global et ambitieux sur le changement climatique, qui repose sur des bases scientifiques. Comme M. Carlgren l'a dit,

à Copenhague, nous devons nous mettre d'accord sur tout le contenu, sur toute la substance de l'accord et pour que les aspects juridiques soient traités immédiatement après, au cours du premier semestre de 2006, de sorte que nous ayons un accord juridiquement contraignant complet, pour lequel l'Union européenne se bat depuis le début.

Je voudrais remercier le Parlement européen pour la résolution sur la stratégie de l'UE pour Copenhague. C'est une résolution ambitieuse qui confirme l'importance que le Parlement européen attache à la question du changement climatique. Je compte aussi de tout cœur sur le soutien des députés à Copenhague. Bien sûr, je voudrais aussi souligner l'importance de nos contacts avec les parlements des pays tiers, avec la société civile et avec les entreprises, afin de faire connaître les positions de l'Union européenne et d'ainsi convaincre d'autres pays d'adopter des déclarations contraignantes sur les réductions de gaz à effet de serre.

Je soutiens particulièrement l'appel du Parlement à conclure un accord qui reflète l'objectif des deux degrés. Pour atteindre cet objectif, les pays développés comme les pays en développement doivent agir. C'est une bonne chose que, dans sa résolution, le Parlement ait voté en faveur des solutions basées sur des mécanismes de marché et soutienne une révision du mécanisme de développement propre dans un futur accord. À cet égard, comme vous le savez, la Commission est d'avis que les outils existants du système de réduction des émissions de dioxyde de carbone soient étendus en introduisant un mécanisme de crédit sectoriel.

S'agissant de la réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement dans le cadre du programme REDD des Nations unies, la Commission fera tout son possible pour encourager des normes sociales et environnementales fortes, qui tiennent compte de l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes.

Nous nous trouvons cependant face à des défis majeurs. À Copenhague, nous devons viser haut afin de parvenir à un accord basé sur des conclusions scientifiques. En d'autres termes, nous devons aller au-delà de l'objectif des deux degrés. Nous devons également veiller à ce que chaque pays prenne les engagements nécessaires conformément au principe de responsabilité conjointe, mais différenciée. Nous attendons aussi des États-Unis, huit années complètes après s'être retirés de Kyoto, qu'ils assument leur part de responsabilité.

Enfin, nous devons nous pencher sur une série de détails, comme faire en sorte que les économies émergentes contribuent effectivement à la mesure de leurs capacités et conformément au principe de différenciation dont j'ai parlé plus tôt, et que le montant du financement nécessaire soit prévisible et stable. Un financement pour une mise en œuvre départ rapide devra en outre être garanti à Copenhague, de sorte que ce qui doit être fait immédiatement puisse l'être sans attendre la période 2010-2013. Cela nous permettra d'agir immédiatement et de procéder aux adaptations nécessaires, en particulier dans les régions très sensibles de la planète telles que les pays pauvres.

C'est maintenant que l'Union européenne est sollicitée pour monter l'exemple et confirmer son rôle de meneur. Lors des pourparlers préparatoires qui se sont tenus à Copenhague la semaine dernière, nous avons eu un échange de vues crucial avec beaucoup de nos partenaires internationaux. Comme M. Carlgren l'a dit, certains pays, tels que le Brésil et la Corée du Sud, ont annoncé qu'ils allaient prendre des mesures. Des annonces similaires sont attendues d'ici le début du sommet de la part d'autres pays tels que la Chine et l'Inde. Ce matin, les médias ont annoncé que les États-Unis allaient présenter leur proposition de réduction et, je l'espère, de financement.

Nous avons aussi eu un échange de vues intéressant sur la question de la transparence et, plus particulièrement, des systèmes de surveillance, déclaration et vérification ou SDV. Il reste extrêmement important que nous obtenions davantage d'engagements concernant des mesures et actions spécifiques en vue de parvenir à une économie basée sur des émissions de dioxyde de carbone moins intensives. Les pays en développement doivent, en tant que groupe et en fonction de leurs capacités, procéder à des réductions de l'ordre de 15 à 30 % par rapport à leur activité habituelle.

En ce qui concerne l'action des pays développés, malheureusement, les avancées ne sont pas satisfaisantes. L'Espagne, l'Australie et la Norvège ont renforcé leurs engagements. Les autres pays ne semblent toutefois pas disposés à faire de même. Il est à présent également clair que les États-Unis ne pourront malheureusement pas adopter de législation intérieure d'ici la fin de l'année. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'ils ne pourront pas fixer d'objectifs quantitatifs spécifiques à Copenhague. Comme je l'ai dit, selon nos informations, c'est précisément ce qui va se produire, mais, je le crains, à condition qu'une législation intérieure soit adoptée, ce qui n'est pas prévu avant la fin de l'année et sera donc déterminant. Un geste positif de la part des États-Unis influencera la position adoptée par les autres pays et, par extension, jouera un rôle important dans l'issue du sommet de Copenhague.

Il est à présent clair que les mesures des pays développés à elles seules ne suffiront pas. Quoi qu'il arrive, les pays en développement devront apporter leur contribution, en se focalisant sur le développement d'une économie faible en carbone. Comme je l'ai dit, les pays en développement devront réduire leurs émissions de 15 à 30 % par rapport à leur activité habituelle.

Notre objectif fondamental à Copenhague reste de parvenir à un accord juridiquement contraignant. Malgré le fait que les négociations n'aient, jusqu'à présent, pas progressé aussi rapidement que nous l'aurions souhaité et qu'il reste peu de temps, nous ne devons pas nous départir de cet objectif. Nous voulons aussi que cet accord soit un accord mondial, qui couvre tous les éléments du plan d'action de Bali, qui incorpore les avancées réalisées à ce jour et qui contienne des facteurs quantitatifs en matière de réduction des émissions et de financement.

En ce qui concerne l'architecture de l'accord, elle devra couvrir tous les éléments relatifs aux adaptations, aux réductions des émissions et au financement à mise en œuvre rapide. À Copenhague, nous devons également nous mettre d'accord sur les procédures et le calendrier pour mener les négociations à bien, en vue de parvenir à un accord juridiquement contraignant aussi vite que possible, dans les premiers mois de 2010; la chancelière Merkel a parlé du premier semestre de 2010.

Un accord substantiel et mondial donnera une impulsion politique considérable à la procédure de négociation et permettra de venir à bout de la procédure juridique dans un délai raisonnable après Copenhague. À cet égard, le financement est un facteur décisif. Copenhague sera un échec à moins que nous ne parvenions à mobiliser les investissements et les fonds nécessaires.

Pour finir, je voudrais une fois encore évoquer le rôle décisif joué par le Parlement européen dans la promotion de l'ambitieuse politique climatique de l'UE. Il a été en première ligne dans l'Union européenne et au niveau international et il nous a aidé à encourager nos partenaires stratégiques internationaux. Cette étroite collaboration va se poursuivre à l'approche de Copenhague et je dois dire que je suis ravi que le Parlement soit représenté par une importante délégation.

Le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, pour votre discours très intéressant au cours duquel vous avez abordé les problèmes considérables auxquels nous sommes confrontés avant Copenhague. Vous avez parlé un peu plus longtemps que prévu et j'espère donc que vos remarques à la fin du débat seront plus courtes. C'était tellement intéressant qu'il m'était impossible de vous arrêter!

Corien Wortmann-Kool, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) L'heure tourne. Nous nous trouvons face à l'important défi de faire en sorte qu'un accord ambitieux soit conclu à Copenhague concernant le changement climatique et, à l'approche du mois de décembre, nous connaissons des déconvenues. Le président Obama n'est pas encore en mesure de tenir sa promesse électorale. Pourtant, il y a aussi des signes encourageants, comme les ambitions du nouveau gouvernement japonais.

Je voudrais saluer les efforts de la Présidence suédoise et de la Commission européenne, en particulier le commissaire Dimas. Nous sommes vos alliés. Je voudrais aussi saluer vos efforts en vue de faire en sorte que tous les dirigeants européens tiennent le même discours, car il est plus important que jamais, lors de ces négociations cruciales, que l'Europe s'exprime d'une seule voix.

Au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), je peux vous dire que nous partageons votre espoir qu'un accord ambitieux soit conclu, qui mène à des objectifs de réduction contraignants en matière, non seulement pour l'Union européenne, les États-Unis et le Japon, mais aussi pour des pays tels que la Chine, le Brésil et l'Inde. Il est important que nous partagions les mêmes ambitions si nous voulons lutter efficacement contre le changement climatique tout en mettant en place des conditions équivalentes pour tous.

Monsieur le Président, il est crucial qu'un accord sur un paquet financier en vue d'aider à financer les projets climatiques dans les pays en développement soit conclu à Copenhague. L'Europe doit assumer sa part de responsabilité. Je partage toutefois votre sentiment: il est très important d'obtenir rapidement ce financement, car les projets sont prêts et peuvent être mis en œuvre immédiatement. Cela constituerait un résultat tangible, visible, du sommet de Copenhague, un signe encourageant. En même temps, il est essentiel de conclure des accords qui garantissent que ces fonds contribuent activement et efficacement à atténuer le changement climatique, ainsi que des accords sur le transfert des technologies et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons mobiliser les connaissances et les compétences nécessaires pour empêcher le changement climatique et les dommages irréparables aux écosystèmes. L'accord sur le climat a le potentiel de donner une impulsion considérable à cet égard et de nous donner à nous, en Europe, un coup de fouet afin de faire en sorte que notre économie de marché sociale devienne, de plus en plus, une économie de marché sociale durable.

Jo Leinen, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, ces dernières années, le Parlement européen a été un moteur dans le débat sur la protection du climat, et nous avons aussi réalisé une part considérable du paquet de l'UE sur la protection du climat. La résolution que nous présentons aujourd'hui contient tous les éléments en vue de parvenir à un accord ambitieux à Copenhague. Pourtant, ce que nous proposons est aussi réaliste. C'est à la fois ambitieux et réaliste, et nous espérons que le Conseil et la Commission joindront leurs forces aux nôtres pour former un organe de pression unique à la conférence, afin de rallier d'autres partenaires à notre cause.

L'UE a endossé le rôle de meneur sur ces questions et nous voulons que cela reste le cas à Copenhague. Nous devons donc nous en tenir à notre offre de réduction de 30 % des émissions de CO₂ d'ici 2020. La science nous dit que nous devons nous trouver dans la tranche supérieure entre 25 % et 40 %. 30 % ne sera donc pas encore suffisant, nous le savons, et c'est pourquoi nous devons effectivement proposer cet objectif, car il stimulera l'ambition d'autres pays.

Nous savons que la protection du climat mondial n'est pas possible sans financement. Contrairement au Conseil, le Parlement a fourni des chiffres précis à cet égard. Le cadre mondial se situe aux alentours de 100 milliards d'euros, et l'Europe doit prendre en charge environ un tiers de cette somme. Alors pourquoi ne disons-nous pas que nous mettrons 30 milliards d'euros à disposition en 2020? Le Parlement s'y est engagé et j'espère que le Conseil et la Commission seront aussi explicites dans deux semaines.

M^{me} Wortmann-Kool a déjà évoqué la mise en œuvre rapide. Nous avons besoin de 5 à 7 milliards d'euros tout de suite. Quand je vois les sommes d'argent que nous avons mis à disposition pour la crise bancaire, nous sommes vraiment en train de parler de cacahuètes pour surmonter la crise climatique – et il n'y aura pas de deuxième chance dans ce cas-ci. Une fois que le climat sera cassé, il le sera pour toujours et nous ne serons pas en mesure de le réparer. Il mérite donc un gros effort de notre part à tous.

Je remarque également que certains pays agissent, mais d'autres pas. Il n'est pas possible que les deux plus gros pollueurs, la Chine et les États-Unis, jouent un match de ping-pong géant dans lequel chacun accuse l'autre tout en traînant les pieds. C'est irresponsable et j'espère que les États-Unis, en particulier, montreront aussi l'exemple à Copenhague, avec des informations spécifiques sur les réductions de leurs propres gaz à l'origine du changement climatique, et aussi une partie du financement.

Sans ces deux pays et sans l'Inde, il n'y aura pas d'accord. Nous insistons une fois encore sur la politique forestière – la déforestation est un facteur majeur – ainsi que sur les transports aérien et maritime. Si le transport ferroviaire est inclus dans le système d'échange de quotas d'émissions et doit payer, je ne vois pas pourquoi les transports aérien et maritime devraient bénéficier de ces privilèges spéciaux.

Enfin, le Parlement sera représenté dans le pavillon de l'UE pour la première fois. C'est un nouveau départ, et j'espère que nous pourrons participer à la réunion d'information entre le Conseil et la Commission puisque, en vertu du traité de Lisbonne, nous disposons du pouvoir législatif conjoint sur l'accord de Copenhague.

Corinne Lepage, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Commissaire, le 26 septembre 2009, 44 panels de citoyens ont été organisés dans 38 pays représentant les différents stades de développement.

91 % des citoyens, qui sont ceux de la planète, ont estimé qu'il était urgent de trouver un accord à Copenhague et, parmi eux, 93 % des Européens. 89 % ont estimé qu'il fallait aller au-delà de 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés, et c'est 92 % des Européens qui sont sur cette ligne.

Nous, les parlementaires représentant les peuples d'Europe, avons le devoir de peser, pour répondre à la demande de nos concitoyens, mais surtout à la responsabilité que nous avons, afin de nous situer dans la fourchette du GIEC de réduction pour 2020, entre 25 et 40 %.

Pour y parvenir, l'objectif de 30 % de réduction doit être affirmé, comme vient de le dire Jo Leinen, avec bien évidemment les moyens financiers nécessaires, évalués à 100 milliards pour 2020. Une taxe sur les transactions

financières sera probablement incontournable pour aboutir, de même que des transferts de technologie verte vers le Sud.

Le leadership de l'Europe sur ce sujet qui engage l'avenir doit se traduire par l'obtention d'un accord, mais pas d'un accord à tout prix, c'est-à-dire bradé dans ses objectifs, sans moyens financiers, sans contrôle ni contrainte. Mieux vaudrait rien du tout plutôt qu'un engagement vague qui repousserait le sujet à plus tard en faisant croire que la question est réglée.

Notre responsabilité n'est pas seulement celle d'un codébiteur de la dette climatique, elle est celle de tout faire pour convaincre de la seule solution de bon sens et être un défenseur infatigable de l'effort collectif équitable et efficace.

À cet égard, affirmer 30 % c'est donner le moyen à tous les pays qui ont d'ores et déjà proposé des planchers et des plafonds dans leurs émissions de viser les plafonds et de ne pas rester au plancher.

Chacun répondra devant l'opinion publique mondiale et les générations à venir de l'attitude qui aura été la sienne à Copenhague. L'attitude des Européens doit être claire, nette et extrêmement vigoureuse.

Satu Hassi, au nom du groupe Verts/ALE. – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Ministre, le sommet de Copenhague sera la conférence la plus importante de l'histoire de l'humanité. Elle concerne l'avenir de toute la race humaine. L'importance du sommet est mise en évidence par le fait que, au fur et à mesure qu'il approche, le jeu de la publicité ait suffit à salir la réputation des chercheurs climatiques.

Il n'y a cependant pas de temps à perdre: les émissions mondiales doivent être réduites au cours des 10 prochaines années. Les ministres et Premiers ministres qui se réunissent à Copenhague doivent prendre leur responsabilité au sérieux et prendre des décisions afin de faire en sorte que la température de la Terre n'augmente pas de plus de deux degrés. La décision doit couvrir toutes les questions principales, elle doit être contraignante et elle doit inclure un calendrier contraignant pour l'élaboration d'un accord international final.

Je suis ravie que M. Carlgren ait aussi parlé d'une décision contraignante et d'un accord international contraignant. Cet accord doit contenir des objectifs à long terme en matière d'émissions, bien qu'il soit encore plus important de se mettre d'accord sur des limites d'émissions pour 2020. Les réductions d'émissions dans les pays industrialisés devraient être plus proches de 40 % que du seuil de 25 %.

Le rôle moteur de l'UE est à présent crucial, comme avant. Le meilleur moyen de démontrer ce rôle moteur est de s'engager maintenant à réduire nos émissions de 30 % d'ici 2020 et de faire une offre de financement claire aux pays en développement. Comme la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire l'a dit, la part du financement assumée par l'UE devrait s'élever à 30 milliards d'euros par an environ jusqu'à 2020. En outre, comme M. Carlgren l'a dit, la récession a fait baisser le prix des réductions d'émissions. Nous devons profiter de cette occasion et viser plus haut.

Je voudrais rappeler à ceux qui sont désireux de remettre en question toute la notion de protection climatique que la planète n'attendra pas. Vous ne pouvez pas dire à la planète: «Pourrais-tu, s'il te plaît, nous donner un an ou deux de plus, nous sommes en pleine récession», ou «Les climato-sceptiques nous ont fait hésiter». Le changement climatique progresse selon les lois de la physique et de la chimie, et nous assumerons la responsabilité de nos décisions et, aussi, de notre immobilisme.

(Applaudissements)

Miroslav Ouzký, au nom du groupe ECR. – (CS) Monsieur le Ministre et Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis d'accord avec la plupart des orateurs précédents: le sommet de Copenhague est probablement le sommet le plus important de toute l'année pour l'Union européenne et pour le monde entier. Je voudrais remercier le commissaire de faire partie des hommes politiques qui soulignent l'importance du Parlement européen pour le sommet à venir et pour la politique climatique et le changement climatique en eux-mêmes. Je voudrais aussi le remercier d'avoir souligné l'importance du financement. Vous savez, en République tchèque, nous disons souvent – et en tchèque, cela semble plutôt ironique – que l'argent passe toujours en premier et, dans ce cas, c'est doublement vrai. Je voudrais aussi souligner que si l'UE ne peut apparaître comme un organe avec un mandat fort et clair et ne peut parvenir à un accord clair sur le financement, notre position dans le monde s'en trouvera énormément affaiblie.

Plusieurs orateurs ont souligné qu'en tant qu'UE, nous avions un rôle moteur dans ce domaine et que nous devrions conserver ce rôle moteur. Je voudrais dire une fois encore que je serais très heureux de voir quelqu'un d'encore plus ambitieux au sommet, quelqu'un qui aurait été plus loin que nous, qui aurait une meilleure législation, et qui serait désireux de mettre davantage de fonds à disposition. Cela ne me dérangerait pas le moins du monde si nous perdions notre position de numéro un, parce que je pense qu'il est temps que le fardeau commun prenne une ampleur véritablement mondiale. Je partage la conviction que, sans un accord mondial, tous nos efforts seront vains. Il ne sert à rien de constamment répéter l'importance d'États tels que les États-Unis, l'Inde ou la Chine. Je crains que le président Obama ne puisse pas tenir toutes ses promesses pré-électorales, et c'est regrettable.

Je voudrais aussi aborder brièvement un sujet dont je parle souvent, à savoir la déforestation et la gestion de l'eau dans le monde, que nous avons toujours tendance à sous-estimer. Dans toutes nos déclarations, nous demandons des accords avec des États tels que le Brésil, l'Inde et d'autres, afin de mettre un terme à l'abattage des forêts pluviales. Je dis cependant qu'il ne suffit pas simplement d'être d'accord et de faire des déclarations. Nous avons découvert par le passé que les gouvernements concernés n'ont ou n'exercent souvent aucun contrôle sur ces activités et je voudrais donc déclarer ici qu'il ne suffit pas d'être d'accord: nous devons élaborer des mécanismes de contrôle, nous devons avoir une vue d'ensemble des véritables politiques, et je reconnais que nous ne devons pas conclure de traité à tout prix.

Bairbre de Brún, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*GA*) Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord sur le fait que nous devions encourager la conclusion d'un accord juridiquement contraignant à Copenhague. Cet accord doit être suffisamment fort pour relever le défi du changement climatique et, dans le même temps, il doit être équilibré et juste à l'égard des pays en développement.

Les pays industrialisés doivent promettre une réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et une réduction d'entre 80 % et 95 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

D'ici 2020, l'UE doit s'engager à mettre 30 milliards d'euros par an à la disposition des pays en développement à titre de financement climatique, en plus de l'aide au développement extérieure.

Malheureusement, il y a en Europe des personnes que cela intéresse beaucoup d'utiliser la réticence d'autres pays à prendre les mesures nécessaires comme excuse pour permettre à l'UE de ne pas remplir ses obligations. Ce type d'approche manque totalement de vision.

Quels que soient les résultats des négociations de Copenhague, l'UE doit continuer à définir et mettre en œuvre des objectifs efficaces en matière de réduction d'émissions, mettre au point de nouvelles technologies propres et s'engager à appliquer la justice climatique, afin que les pays en développement ne doivent pas récolter ce que le monde développé a semé.

Anna Rosbach, au nom du groupe EFD. – (DA) Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, nous sommes aujourd'hui à un mois du réveillon de Noël. J'ai un grand souhait pour Noël, et c'est que lorsque la conférence sur le climat sera terminée et que tous les participants auront fini d'agir comme des administrateurs et des techniciens qui ne parlent que de détails et de quotas, nous puissions enfin tenir un débat politique sur ce qui peut, de manière réaliste et pratique, être fait pour améliorer la situation de notre planète et de ses habitants. Si nous ouvrons les yeux, nous verrons très clairement que le changement climatique n'est pas vraiment une priorité pour les États-Unis, la Russie, la Chine et beaucoup d'autres pays dans le monde. Ils font simplement de belles déclarations d'intention et des promesses vides.

Angelika Werthmann (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la crise économique et structurelle que nous traversons actuellement a montré comment la communauté internationale pouvait rapidement mettre des sommes importantes à disposition afin de désamorcer une situation grave, même si la manière dont elle procède en réalité est parfois discutable. La crise montre aussi que les États les plus divers sont capables de coopérer lorsque des objectifs plus importants, supérieurs, sont en jeu.

Comme la crise structurelle, les effets spectaculaires du changement climatique sont en grande partie d'origine humaine. L'objectif doit cependant être – et je parle d'un objectif pour l'humanité – d'exploiter notre Terre et ses ressources de manière durable et judicieuse. Nous devons maintenir la diversité de la biosphère pour les générations à venir. Si nous réussissons à créer, au niveau européen, un cadre pour la promotion de la science, de l'innovation et des technologies écologiques modernes – les technologies vertes – et des sources d'énergie renouvelables, nous pouvons, nous, les Européens, atteindre deux objectifs. Premièrement, nous apporterons une contribution positive à la réduction des émissions de CO₂ qui détériorent notre climat, ce qui nous permettra de mettre un terme à notre dépendance majeure aux combustibles fossiles. Si,

deuxièmement, nous augmentons notre aide à la science et aux technologies écologiques, cela signifiera que l'Europe restera un centre pour l'innovation à long terme. Ce n'est que de cette manière que nous créerons de nouveaux emplois à long terme en Europe.

Andreas Carlgren, *président en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, je dois dire que j'apprécie vraiment le large soutien que l'approche européenne a reçu de presque tout le monde au Parlement. Cela signifie, a signifié et signifiera beaucoup pour la force de l'UE à Copenhague ainsi que dans le cadre du très important travail climatique que nous devrons entreprendre par la suite.

Je voudrais aussi dire à M. Dimas que j'apprécie beaucoup ce qu'il a dit aujourd'hui. La Commission a joué le rôle vital de pilier de la politique climatique européenne et M. Dimas, en particulier, a joué un rôle décisif dans l'adoption de la position de la Commission. Il y a eu des moments où tous les États membres n'ont pas soutenu celle-ci aussi fortement qu'ils le font aujourd'hui et, dans les situations cruciales, le commissaire est toujours resté très ferme. C'est quelque chose que j'apprécie énormément et je voulais le dire ici au Parlement.

Je voudrais dire à M. Leinen, en tant que chef du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, mais aussi en tant que président de la commission, que je me réjouis beaucoup de la coopération avec le Parlement à Copenhague également. Je suis certain que le Parlement peut aussi y jouer un rôle très important en nouant des relations avec des représentants d'autres pays.

Je voudrais dire à tous ceux ici qui ont participé au débat et évoqué la question du financement – M. Leinen, M^{me} Hassi, M^{me} de Brún et d'autres – que, bien sûr, il est important de disposer de chiffres précis. C'est pourquoi l'UE a été le groupe de pays développés qui a, jusqu'ici, présenté les chiffres à la fois les plus ambitieux et les plus détaillés. Permettez-moi aussi de dire, à l'égard des mesures rapides – des mesures en vue de mettre fin au défrichement des forêts pluviales et des mesures en vue d'obtenir de l'argent des transports aérien et maritime, qui nuisent au climat, afin de le consacrer à d'importantes mesures dans les pays les plus pauvres

Quelqu'un a posé une question au sujet du côté pratique. L'UE a montré la voie à suivre à cet égard. Nous avons, en fait, déjà parcouru la moitié du chemin qui nous sépare de notre objectif de 20 % d'ici 2020. Nous avons réalisé un tiers de ce que nous devons accomplir pour atteindre l'objectif de 30 %. C'est pourquoi, lors du sprint final, nous demandons instamment aux autres parties de revoir leurs offres à la hausse, tout en disant aussi «regardez nous, nous avons trouvé un moyen pratique de réduire réellement les émissions».

de l'UE en particulier – qu'elles doivent produire des résultats tout de suite.

Certains disent «Allez 10 % plus loin». Je voudrais bien, mais cela nécessite un accord mondial. Autrement, ces 10 % supplémentaires de la part de l'UE seront anéantis par seulement deux années d'augmentation des émissions en Chine et nous n'aurons toujours pas sauvé le climat. C'est pourquoi un accord mondial est si important et pourquoi le rôle du Parlement est si vital, car c'est une importante base politique sur laquelle s'appuyer pour la suite.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, après ce que vous avez dit, je ne m'attendais pas à ce que vous me donniez la parole, mais je profiterai de cette occasion pour dire deux mots au sujet du principal argument présenté en faveur de l'objectif de 30 %.

Bien sûr, je suis d'accord avec M. Ouzký: nous avons besoin d'un accord mondial, ce qui signifie que tous les pays du monde doivent participer à un accord global et que tous les secteurs de l'économie doivent participer aux réductions. Et, bien sûr, cet accord doit être basé sur des données scientifiques.

Afin de parvenir à cet accord mondial, afin de persuader d'autres pays de se manifester, nous devons continuer à insister en montrant l'exemple, un exemple qui a son importance morale. L'exemple moral de l'Europe est important, mais elle sert aussi d'exemple en montrant que les activités économiques vertes sont très importantes pour notre compétitivité. Dans le *Financial Times* d'hier, il y avait deux articles expliquant comment les entreprises européennes – y compris des entreprises très importantes dans l'Union européenne – tiraient un avantage à rendre leurs activités plus vertes et prévoyaient en fait, d'ici 2020, que leurs activités vertes surpassent toutes leurs autres activités. Nous disposons donc de ces deux moyens pour convaincre d'autres pays de prendre des engagements ambitieux et de conclure un accord juridiquement contraignant.

En ce qui concerne la réduction de 30 %, je dois ajouter ceci: premièrement, cet objectif est conforme à ce que la science nous dit de faire, il serait donc honnête de notre part de faire ce que la science nous dit. Deuxièmement, cela coûte moins cher aujourd'hui, beaucoup moins cher que lorsque nous avons discuté de notre paquet sur le climat et l'énergie: cela coûte aujourd'hui environ 30 à 40 % moins cher d'atteindre cet objectif.

Troisièmement, cela ne va pas seulement nous donner ce dont M. Carlgren a parlé, un moyen d'influence en vue de persuader les autres, mais cela nous permettra aussi, et c'est le plus important, d'exercer une pression en montrant l'exemple; l'opinion publique du monde entier appréciera ce que l'Union européenne fait. Cela sera aussi, comme une collègue l'a dit, très important pour nos technologies. Bien sûr, parce que cela garantira un meilleur prix pour le carbone, qui est aujourd'hui très bas, et ce sera ainsi un important incitant à l'éco-innovation et au développement et au déploiement de nouvelles technologies.

Un autre aspect très important est que l'Union européenne est dans une position privilégiée, parce que nous disposons déjà de la législation que vous avez votée et qui donne à l'Union européenne et aux États membres les moyens et les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif plus élevé en revoyant à la hausse certains des plafonds que nous avons dans notre législation.

Karl-Heinz Florenz (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par commenter l'intervention de M. Dimas. Bien sûr, nous avons besoin d'un accord contraignant pour toute la question de la protection climatique, mais, en Europe, pour notre industrie européenne également. Nous n'avons pas qu'une industrie verte, bien sûr. Nous avons aussi une industrie dans d'autres secteurs, et nous devons aussi penser à la compétitivité de cette industrie au-delà de l'Europe.

L'industrie a besoin de certitudes pour ses projets et, à cet égard, l'Europe s'est précipitée. C'était la bonne approche à adopter et elle a eu mon soutien déclaré à l'époque. Aujourd'hui, cependant, nous devons faire en sorte, à Copenhague, que le résultat positif de l'année dernière se poursuive au niveau de Copenhague. Nous devons accrocher nos couleurs au mât d'un budget carbone mondial. Cela a déjà été dit, mais nous devons à présent vraiment faire passer le message aux autres États et continents. Une fois que cela sera fait – et ce ne sera pas facile – alors le système d'échange de quotas d'émissions devra être développé plus avant. Si cela reste une histoire purement européenne, le temps commencera à presser. Je ne peux donc que demander au commissaire et au président en exercice du Conseil d'exporter ce message de manière vraiment engagée.

Nous avons identifié un deuxième problème – et il a déjà été mentionné aujourd'hui – à savoir, le problème de la déforestation. À Bornéo, Monsieur Leinen, une zone qui équivaut à deux fois la taille de la Sarre est défrichée par le feu chaque année. C'est un désastre. 8 % de l'ensemble des émissions de CO_2 du monde sont dues à cette pratique, et nous pouvons nous en prendre à notre industrie autant que nous le voulons, elle ne peut pas faire ça. Et je ne veux pas non plus qu'elle y parvienne. Nous devons donc adopter une orientation totalement différente.

Je suis absolument stupéfié par le financement – c'est une course aux chiffres. Pour moi, il est important que le puits dont nous tirons notre argent ne soit pas considéré comme un puits sans fonds, et je ne suis pas certain que ce soit le cas. Monsieur le Commissaire, pourriez-vous me donner des garanties à cet égard? Les pays en développement doivent participer, avec des chiffres et des objectifs adaptés. C'est ma requête. L'Europe était sérieuse, et ce sérieux – y compris de la part de la Commission et du Conseil, je veux être clair sur ce point – est notre force, et c'est une force sur laquelle nous devrions continuer à travailler.

Dan Jørgensen (S&D). – (*DA*) Monsieur le Président, il y a quelques mois, je me suis rendu au Groenland. J'y ai visité une petite ville appelée Ilulissat, et juste au nord d'Ilulissat se trouve un glacier. Ce glacier est actuellement en train de fondre et il se déplace à une vitesse de deux mètres par heure – deux mètres par heure! On peut le voir bouger à l'œil nu. On peut l'entendre, parce que quand un gros morceau de glace se détache et tombe, on dirait un coup de tonnerre. La neige fondue provenant chaque jour de ce glacier équivaut à la consommation annuelle de toute une ville de la taille de New York. Par jour! Cela nous montre l'urgence du problème qui nous occupe. Et ça, c'est avant que les effets du changement climatique nous touchent réellement.

C'est pourquoi je ne peux m'empêcher de dire à M^{me} Rosbach et à d'autres qui ont déclaré aujourd'hui «nous devons être réalistes», «nous devons considérer ce qu'il est politiquement possible de faire», «nous devons considérer les compromis qui peuvent être trouvés»: il y a certaines choses sur lesquelles on ne peut pas faire de compromis. Il y a certains objectifs sur lesquels nous ne pouvons pas faire de compromis et l'un d'eux est l'objectif des 2 °C que l'UE soutient. C'est pourquoi, Monsieur Carlgren, Monsieur Dimas, je suis très, très satisfait des signaux que vous avez envoyés aujourd'hui. Nous ne pouvons pas faire de compromis sur les 2 °C. Cela signifie que tous les pays développés du monde doivent réduire leurs émissions de 25 à 40 %. Cela signifie aussi qu'il faut exercer une pression massive sur les États-Unis afin de les amener à soutenir cet objectif. Je voudrais voir, dans vos commentaires, une indication du niveau de réduction que les États-Unis doivent atteindre d'un point de vue purement pratique. Je pense que c'est quelque chose qui manque dans le débat public.

Ce qui nous préoccupe surtout dans l'UE – à part le fait d'avoir un objectif de réduction suffisamment ambitieux – c'est d'établir un plan de financement. Les pays riches du monde doivent aider à payer le transfert de croissance vers les pays les plus pauvres du monde. Nous ne demandons donc pas qu'ils restent dans la pauvreté, mais plutôt qu'ils poursuivent leur croissance. Cette croissance doit toutefois être une croissance verte, basée sur une transition technologique, et elle doit être durable. Pour l'instant, j'ai le regret de dire que bien que l'UE ait montré l'exemple dans toute une série de domaines, en ce qui concerne le financement, nous ne sommes toujours pas en position de mettre les montants qui seront requis sur la table. Je sais que ces deux messieurs ne sont pas en cause. Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir le soutien des chefs de gouvernements d'Europe. J'espère cependant beaucoup que nous pourrons obtenir ce soutien à Copenhague, c'est une question d'urgence.

Enfin, je voudrais dire qu'il est extrêmement important que l'Europe ouvre la voie en affirmant que cela ne signifie pas que le niveau de vie doive chuter – que ce soit dans le monde riche ou dans le pauvre. Cela n'entraînera pas de perte de compétitivité pour nos entreprises. Au contraire, nos exigences les rendront plus innovantes, ce qui les rendra plus compétitives dans le monde. Si vous lisez les journaux ou si vous regardez la télévision ou si vous suivez un tant soit peu les médias mondiaux, vous verrez que le pessimisme est à l'ordre du jour. Il y a beaucoup de personnes qui ont déjà décidé que Copenhague serait un fiasco. C'est pourquoi il est plus important que jamais pour l'Europe d'ouvrir la voie, d'être aux commandes. Je voudrais donc vous souhaiter bonne chance pour les négociations de Copenhague.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, si vous regardez par la fenêtre aujourd'hui, vous verrez une journée strasbourgeoise assez affreuse, ce qui n'a rien d'extraordinaire. Même les inondations qui ravagent certaines parties de ma région à Cockermouth et Workington, où nous avons connu les précipitations les plus importantes jamais enregistrées, n'ont rien de spécial. Elles ne peuvent pas être spécifiquement attribuées au changement climatique, même si elles correspondent à ce que disent les scientifiques.

Il est difficile de prendre les décisions politiques nécessaires alors qu'il y a un doute quant à la réalité du changement climatique. Nous devons prendre du recul; nous devons reconnaître que, sur la durée d'une vie, la population humaine a quadruplé et que notre utilisation des combustibles fossiles, notre consommation d'énergie, a énormément augmenté. Peut-être, puisque notre atmosphère conserve la même profondeur, devons-nous aussi nous demander si le changement climatique ne devrait pas être plus rapide qu'il ne l'est.

Je pense qu'il est important de reconnaître que le changement climatique n'est pas une religion. Ce n'est pas une foi. Nous devons prendre les arguments des sceptiques en considération et nous devons les remettre en question. Nous devons faire en sorte que notre science soit mise en avant. Je voudrais juste que certains sceptiques ne prennent pas un tel plaisir à présenter des propositions en vue de retarder l'action, des propositions qui pourraient finir par coûter la vie à des millions de personnes.

Les ambitions pour Copenhague ont été revues à la baisse, mais si vous aviez entendu M. Carlgren à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire hier, vous ne l'auriez pas entendu minimiser les choses. Les ambitions n'auraient pas pu être renforcées davantage. Soixante-cinq chefs de gouvernement vont participer. Il faut que les dirigeants des États-Unis et de la Chine soient présents également, mais nous avons ici l'occasion de prendre quelques décisions politiques majeures.

J'apprécie que l'Union européenne assume ce rôle de meneur. Nous en sommes ravis. La question est: est-ce suffisant? La situation est fluide. Nous avons quatre semaines et les négociations ont leur impulsion propre. Laissons-nous suffisamment de marge de manœuvre? Le commissaire a laissé entendre que nous devrions passer de 20 à 30 %. S'agit-il d'une réorientation de notre position de négociation? Sommes-nous en train de la renforcer? Sommes-nous en train de dire que nous sommes prêts à faire ce geste avant d'obtenir un accord final? Avant que ce débat se termine, le Conseil et la Commission pourraient-ils nous en dire davantage sur la marge dont nous disposons pour passer à la vitesse supérieure?

Bas Eickhout (Verts/ALE). – (*NL*) Il reste deux semaines avant le début de la conférence de Copenhague: une occasion cruciale de parvenir à un accord climatique ambitieux.

L'Union européenne déclare, à juste titre, qu'il est essentiel de conclure un accord à Copenhague; notre climat ne souffrira aucun retard. Les scientifiques sont clairs. Pour atteindre l'objectif des deux degrés que l'Union européenne dit vouloir atteindre depuis des années, les pays riches doivent réduire leurs émissions de 40 %. L'Union européenne doit donc renforcer ses propres objectifs si elle veut atteindre cet objectif de deux degrés. C'est essentiel pour notre climat.

Cependant, l'Union européenne déteint aussi la clé de l'obtention du concours des États-Unis. Jusqu'à ce que l'UE dise clairement combien d'argent elle a l'intention de mettre à la disposition des pays en développement, les États-Unis auront quelque chose derrière lequel se cacher. Par conséquent, présentons aujourd'hui une offre claire de 30 milliards d'euros pour les pays en développement, et ce sera ensuite aux États-Unis de présenter leur propre objectif en matière de réduction. Copenhague peut être un succès, Copenhague doit être un succès, et l'Union européenne détient encore la clé de ce succès.

Derk Jan Eppink (ECR). – (*NL*) Mesdames et Messieurs, Copenhague est un échec avant même que la conférence ait commencé. Un accord sera peut-être conclu, mais il ne sera pas juridiquement contraignant.

Le président Obama ne va pas obtenir de système d'échange de quotas d'émissions par l'intermédiaire du Sénat; sa priorité va davantage aux soins de santé qu'au plafonnement des émissions et à l'échange de quotas. Cela signifie que l'Europe se trouve face à un choix: devons-nous continuer seuls ou pas? Devons-nous ou non continuer à gérer un système d'échange d'émissions obligatoire tout seuls? Nous devons y réfléchir attentivement. Le prix à payer pour poursuivre seuls serait très élevé: cela coûterait à l'industrie européenne des centaines de milliards d'euros d'ici 2020, ce qui entraînerait la perte de centaines de milliers d'emplois en Europe.

Je voudrais vous donner un exemple. Après Houston, Anvers a la plus grosse concentration d'industries chimiques au monde, qui emploient directement 64 000 personnes et indirectement 100 000. L'industrie chimique d'Anvers ne survivrait pas si l'Europe devait poursuivre seule, et il faut peut-être un Hollandais pour défendre les intérêts économiques de cette ville. D'ici 2020, son industrie chimique aura disparu, victime de coûts de production excessifs.

L'échange de quotas d'émissions a aussi de nombreux inconvénients. Il est extrêmement volatile; le prix a chuté de 30 à 8 euros. Que devrions-nous faire, alors? Nous devrions assurer le bon développement de technologies environnementales, rendre la taxe sur les investissements environnementaux déductible, encourager la recherche et élaborer des technologies de production écologiques. Cette Assemblée doit faire preuve de plus de réalisme. Parfois, j'ai l'impression d'être dans une communauté religieuse plutôt que dans un parlement. C'est l'innovation technologique qui nous sauvera, pas le commerce d'air chaud.

Kartika Tamara Liotard (GUE/NGL). -(NL) Je voudrais vous donner une liste sommaire d'actions à l'origine d'émissions de CO_2 , accomplies par une personne sur laquelle je suis tombée dans la rue hier.

Elle est en vie (souvenez-vous de cela!)

Elle a pris une douche. Elle a pris sa voiture pour aller travailler. Elle a acheté un bouquet de fleurs cultivées sous serre, enveloppé dans du plastique. Son ordinateur portable est resté allumé toute la journée. Elle a cuisiné un énorme et délicieux steak et a un peu monté le chauffage.

Après une si belle et luxueuse journée, comment pouvons-nous insister pour qu'une indigène expulsée de son pays à la suite de la déforestation au nom de nos goûts de luxe réduise ses émissions de CO₂, alors que tout ce que sa liste contenait était: «Je suis en vie»?

Les pays industrialisés sont responsables des émissions élevées de CO₂, et ils doivent donc en payer le prix et aider les pays en développement. Nous ne pouvons pas nous en tenir à cette somme dérisoire pathétique. Nous devons abandonner l'envie de ne bouger que si quelqu'un d'autre bouge. Les États-Unis et la Chine doivent être énergiquement appelés à se justifier sur cette question. L'ambition est une chose, mais prendre ses responsabilités est ce qui compte vraiment.

Oreste Rossi (EFD). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, jetons un voile de miséricorde sur la somme incroyable de 30 milliards d'euros par an jusqu'en 2020 que l'UE s'engagerait à verser aux pays émergents, pratiquement sans aucune garantie. Cela nous rappelle, à nous, les Italiens, la célèbre *Cassa del Mezzogiorno* italienne.

Nos amendements portent sur trois points. Premièrement, nous demandons des engagements juridiquement contraignants et d'ambition égale, pas seulement pour les autres pays industrialisés, mais aussi pour les économies émergentes et, en particulier, la Chine, l'Inde et le Brésil.

Deuxièmement, nous demandons que toutes les allocations européennes dont ces pays bénéficient soient subordonnées à l'utilisation de technologies «fabriquées dans l'Union européenne», afin que nos entreprises puissent être au moins partiellement dédommagées pour les autres coûteux engagements en matière de réduction d'émissions que l'UE leur impose, qu'elles doivent assumer intégralement.

Troisièmement, nous demandons une action en vue de garantir que l'invention de mécanismes financiers innovants – tels que des dérivés basés sur le SCEQE ou des échanges dette contre nature – ne masquent pas en réalité une nouvelle spéculation financière semblable à la crise très grave dont nous ne sommes pas encore sortis.

C'est pourquoi, si nos amendements sont rejetés, notre délégation – la délégation de la Ligue du Nord – votera contre cette résolution.

Nick Griffin (NI). – (*EN*) Monsieur le Président, tout le monde est d'accord pour dire que le changement climatique est le plus grand défi de l'humanité: c'est ce que l'élite politique affirme constamment, et c'est un mensonge. Tout le monde n'est pas d'accord. Des milliers de scientifiques contestent l'existence même d'un réchauffement climatique d'origine humaine, invoquant des changements cycliques naturels qui ont vu des vignes dans le nord de l'Angleterre sous domination romaine et une armée suédoise marcher sur Copenhague sur une mer Baltique gelée en 1658.

Alors qu'une armée de fanatiques du réchauffement climatique marche sur Copenhague, la vérité est que leur consensus orwellien est basé non pas sur un accord scientifique, mais sur l'intimidation, la censure et les statistiques frauduleuses. Pour reprendre les mots du professeur Lindzen, grand climatologue, «Les futures générations se demanderont avec une stupéfaction perplexe pourquoi le monde développé du début du

XXI^e siècle est entré dans une panique hystérique à cause d'une augmentation de la température moyenne de quelques dixièmes de degré et, sur la base d'exagérations grossières de projections informatiques hautement incertaines [...], a envisagé un recul de l'ère industrielle».

En fait, il n'y aura pas de stupéfaction perplexe, car la raison de cette hystérie est claire. Elle est destinée à servir d'excuse à un projet politique des mondialistes qui vise à remplacer la démocratie nationale par un nouvel ordre mondial, la gouvernance mondiale. Cela n'a rien à voir avec la science et tout à voir avec l'objectif mondialiste commun de nous taxer et de nous contrôler, tout en faisant des milliards pour les entreprises du complexe industriel vert. Les intellectuels fanatiques antioccidentaux de gauche ont connu un déclin collectif lorsque le communisme s'est effondré. Le changement climatique est leur nouvelle théologie, une hystérie religieuse séculière complète avec un pape – Al Gore – des indulgences sous la forme de crédits de carbone et la persécution des hérétiques. Mais les hérétiques auront leur mot à dire à Copenhague et la vérité éclatera. Le changement climatique est utilisé pour imposer une utopie antihumaine aussi mortelle que tout ce que Staline ou Mao ont conçu.

Richard Seeber (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Albert Einstein a un jour dit «Rendez les choses aussi simples que possible, mais pas plus simples». Nous devons veiller à ne pas tomber dans ce piège. Nous essayons de nous persuader que certains phénomènes météorologiques – tels que les inondations en Irlande – sont directement liés au changement climatique. Nous affirmons aussi que la hausse mondiale des températures qui a indéniablement eu lieu sur les différents continents est directement liée à la légère augmentation du contenu en CO_2 de l'atmosphère terrestre générée par l'homme.

Il y a des scientifiques qui doutent de ces causalités et nous devrions garder cela dans un coin de nos têtes alors que nous nous rendons à présent à Copenhague. Nous devrions aborder la conférence avec optimisme, mais aussi avec réalisme. Rappelez-vous que l'Europe n'est responsable que de $10\,\%$ des émissions de CO_2 . Il n'y a pas de place pour le doute. En même temps, nous savons que les États-Unis, la Chine et les pays de l'APEC qui, ensemble, sont responsable de deux tiers des émissions de CO_2 du monde, adoptent une position très critique sur cette question.

Il s'agit à présent moins de disputer une course aux chiffres et de vouloir des réductions de 20 ou 30 % et davantage de tenter de trouver un accord mondial, pas seulement un accord européen, et nous devons tenter d'obtenir des objectifs contraignants pour tous, qui puissent ensuite être contrôlés et, surtout, être respectés. Il est tout aussi important que nous prenions nos concitoyens et nos entreprises avec nous. Il n'est dans l'intérêt de personne que l'Europe soit menacée de «fuite de carbone» et que les entreprises déménagent ailleurs, alors que les entreprises européennes produisent de manière deux fois plus éco-énergétique que celles d'autres régions du monde. De même, il n'est dans l'intérêt de personne que plusieurs pays du monde défrichent des forêts vierges – 12 500 km² de forêts vierges ont été défrichées au Brésil l'année dernière. M. Florenz a évoqué Bornéo.

Il est donc beaucoup plus important d'enrayer cette déforestation que de participer à cette course aux chiffres. Je demande donc aux négociateurs de se rendre à Copenhague avec du réalisme, mais aussi beaucoup d'optimisme en tête.

Marita Ulvskog (S&D). – (*SV*) Monsieur le Président, je suis ravie de l'engagement du ministre suédois. Il reste cependant très seul. Les dirigeants mondiaux, le Conseil européen et même le Premier ministre à la tête de la Présidence suédoise semblent accorder la priorité aux avantages politiques à court terme sur le front intérieur plutôt qu'aux bienfaits environnementaux à long terme à l'échelle mondiale. C'est inacceptable.

Nous avons, entre autres choses, besoin d'informations claires sur le financement du travail climatique dans les pays en développement. Promettre de payer une part raisonnable, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, n'est pas acceptable. Ce ne sont que des mots, il n'y a pas d'engagements et je vais donc continuer à demander. M. Carlgren peut-il promettre de nous donner des informations claires avant Copenhague?

Deuxièmement, tant que nous parlons de financement, il est prévu qu'une large part de l'argent provienne de l'échange des quotas d'émissions. En même temps, nous risquons de compromettre l'efficacité du système en permettant qu'une large part des réductions d'émissions soit réalisée dans les pays en développement grâce aux projets du mécanisme de développement propre (MDP). En outre, il est aussi question que les pays riches soient autorisés à reporter les quotas d'émissions non utilisés des années précédentes. Qu'est-ce que M. Carlgren et la Présidence ont l'intention de faire pour faire en sorte que le système d'échange de quotas d'émissions fonctionne correctement? Pouvons-nous espérer que ce jeu du chat et de la souris qui se déroule actuellement entre les pays qui participent au sommet de Copenhague prenne fin?

Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE). – (*NL*) Je voudrais remercier M. Carlgren et M. Dimas pour le contenu et surtout le ton de leurs interventions. C'est un ton positif, un ton qui véhicule la conviction qu'un accord international peut vraiment être atteint; c'est-à-dire, un accord qui contienne des règles internationalement contraignantes.

Monsieur le Président, au moins 60 chefs d'État ou de gouvernement vont se rendre à Copenhague. Faisons en sorte qu'ils ne se déplacent pas pour rien. Faisons en sorte qu'ils prennent conscience de leur grande responsabilité. Faisons en sorte qu'ils se surpassent et qu'ils regardent au-delà des intérêts économiques à court terme. Faisons en sorte qu'ils fassent un grand pas vers l'économie de demain, une économie qui implique une utilisation minimale des matières premières.

Copenhague sera un échec à moins que l'Europe ne joue un rôle de meneur fort, comme nous le savons tous. Monsieur Carlgren, Monsieur Dimas, faisons en sorte que les acteurs majeurs arrêtent d'exercer un chantage les uns sur les autres. Nous n'avons plus le temps de jouer à «Qui peut rester immobile le plus longtemps?» Mettons-les en mouvement et dirigeons-les vers l'accord internationalement contraignant que nous voulons tous tellement.

Yannick Jadot (Verts/ALE). - Monsieur le Président, nous le savons, un certain nombre d'études scientifiques le disent, Yvo de Boer le dit aussi, les pays émergents font aujourd'hui des efforts au moins équivalents à ceux de l'Europe dans la perspective de 2020.

On sait aussi que, dans la négociation, de plus en plus à travers l'inventaire des émissions, à travers le rapport sur les mesures prises, il y a déjà un droit de regard sur les économies émergentes. Le *World Resources Institute* a publié des statistiques qui montrent que la Chine, en cumulé depuis 1950, est à environ 70 tonnes par habitant, alors que les États-Unis sont à 810 tonnes et que l'Europe à 27 est à 413 tonnes.

Nous vous demandons donc, s'il vous plaît, d'avoir tout d'abord la sagesse de prendre la résolution du Parlement européen comme mandat de négociation. Ce serait ce qu'on peut faire de mieux à la fois pour le climat et pour la sortie de crise en Europe.

Je demanderai ensuite au groupe PPE d'avoir l'intelligence et la crédibilité de retirer son amendement disant que les pays émergents doivent faire la même chose, prendre les mêmes engagements que les pays riches. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas sérieux.

Konrad Szymański (ECR). – (PL) Monsieur le Président, dans le cas de Kyoto, nous avons accordé aux pays en développement des concessions et des exclusions qui ont causé la perte d'une part significative de notre compétitivité. Entre-temps, en 2005, les pays en développement ont dépassé le niveau des émissions de ${\rm CO}_2$ de l'Europe. Aujourd'hui, le Parlement ne veut pas seulement accabler l'économie à l'aide de réglementations climatique encore plus drastiques. La résolution proposée impose à nos budgets nationaux une charge de 30 milliards d'euros par an pendant les 10 prochaines années, qui serviront à aider les pays en développement. Dans le cas de la Pologne, la méthode de calcul de la contribution proposée signifierait un coût de 40 milliards d'euros sur 10 ans, jusqu'en 2020. Les effets douteux du protocole de Kyoto, la position privilégiée des pays

en développement et les coûts croissants de cette politique font que nous sommes opposés à cette résolution. Nous sommes responsables non seulement du climat, mais aussi de la prospérité de nos concitoyens.

Sabine Wils (GUE/NGL). – (*DE*) Monsieur le Président, dans de nombreuses régions du monde, les conséquences du changement climatique sont visibles. Les calculs les plus récents se basent sur une augmentation de la température mondiale pouvant atteindre 4 °C d'ici 2060, et 10 °C dans l'Arctique. Ce sont principalement les émissions de suie de l'Europe qui sont responsables de la fonte significativement plus rapide des glaces dans l'Arctique – elles y sont emportées par le vent. Les riches États industriels de l'UE sont à présent obligés d'aider financièrement les pays plus pauvres afin que des mesures immédiates soient prises pour faire face aux conséquences du changement climatique. 100 milliards de dollars seront nécessaires chaque année entre 2010 et 2050. De ce montant, il est juste de dire que la somme de 30 milliards de dollars n'est pas abusive pour l'Union européenne.

En outre, le transfert de technologies ne doit pas être lié aux brevets, sinon une partie de l'argent reviendra simplement directement aux entreprises des pays industrialisés. L'UE a l'obligation de jouer un rôle moteur lors de la conférence sur le changement climatique de Copenhague.

Paul Nuttall (EFD). – (EN) Monsieur le Président, je viens juste d'entendre un collègue socialiste parler du Groenland et de la fonte des glaces au Groenland.

La question que je voudrais poser à ce sujet est la suivante: pourquoi le Groenland s'appelle-t-il le Groenland? C'est peut-être parce que le Groenland a un jour été vert, quand le monde était plus chaud?

Il semble que les Britanniques soient de cet avis, car un récent sondage d'opinion du *Times* montre clairement qu'ils ne croient plus au soi-disant réchauffement climatique d'origine humaine.

Les Britanniques sont très intelligents et ils savent bien que les hommes politiques ont récupéré l'agenda écologiste. Ils s'en servent de manière cynique pour lever des impôts, pour exercer un contrôle, et l'Union européenne s'en sert à présent pour justifier sa propre existence.

Cette semaine, nous avons aussi pu voir un des grands centres de recherche climatique du Royaume-Uni, qui conseille le gouvernement, se faire prendre en train de modifier des données et d'étouffer le débat. C'est une honte absolue.

Je me réjouis de Copenhague, quand la classe politique s'assoira autour de la table, oubliant maladroitement de mentionner l'éléphant géant dans la pièce, à savoir que la planète ne s'est, en fait, pas réchauffée au cours des 10 dernières années.

Pilar del Castillo Vera (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord reconnaître l'effort fourni, ainsi que l'enthousiasme dont ont fait preuve la Commission et le Conseil et, bien sûr, le Parlement sur une si longue période, tout au long de ce programme de lutte contre le changement climatique.

Je voudrais dire qu'il y a une série de certitudes qui devraient tracer notre route pour nous. La première est celle-ci: il faut que tout le monde participe, en particulier tous les pays qui sont de gros pollueurs. La deuxième quasi-certitude est celle-ci: sur la base de toutes les informations dont nous disposons, il semble qu'il sera très difficile de parvenir à un accord juridiquement contraignant à Copenhague, de la même manière que les accords sur le pourcentage d'émissions sont, bien sûr, contraignants.

Cette réalité ne devrait toutefois pas nous faire baisser les bras, parce que le pessimisme découle d'une incapacité à reconnaître la réalité. En revanche, l'optimisme est basé sur une reconnaissance de la réalité.

Que devrions-nous faire à Copenhague, au fond? Bien sûr, nous ne devrions pas oublier la possibilité de parvenir à cet accord général. Cependant, comme nous sommes conscients de la situation et des possibilités qui existent, je pense que nous devrions nous concentrer sur des accords sectoriels qui soient réellement valables, avec des objectifs viables. Je pense à un accord sur la déforestation, à un accord sur l'aide aux pays émergents et aux pays en développement, mais, le plus important, aussi à un accord sur le transfert de technologies. Je pense aussi que ce serait une excellente idée d'avoir des accords en vue de promouvoir les programmes, de sorte que les secteurs industriels qui consomment le plus d'énergie dans le monde puissent conclure des accords sur les émissions, quel que soit le pays dans lequel ils se trouvent. Cela permettrait aussi à nos économies d'être plus compétitives.

Pour conclure, je voudrais souligner que l'optimisme est basé sur le réalisme et que l'efficacité est basée sur la fixation d'objectifs viables. Cela devrait nous guider à tout moment.

Linda McAvan (S&D). – (EN) Monsieur le Président, une fois encore cette Assemblée a eu droit à deux interventions du BNP et de l'UKIP, et une fois encore ces deux partis sont unis dans leur croyance en une théorie de la conspiration, ce qui montre bien qu'il y a peu de différences entre eux.

Mais je voudrais ce matin tout d'abord féliciter M. le ministre pour rester ambitieux à l'égard de Copenhague et pour ne pas s'écarter de l'idée d'un accord juridiquement contraignant.

Ce matin, la BBC rapporte que la Maison Blanche déclare qu'elle viendra à Copenhague avec des objectifs en vue de réduire les émissions américaines. Ceux d'entre nous qui ont rencontré les membres du Congrès américain savent que quelque chose de sérieux se prépare et qu'il y a donc une réelle chance qu'une législation soit adoptée aux États-Unis, et j'espère donc qu'il y a un véritable espoir de parvenir à un accord à Copenhague.

Mais Copenhague ne sera que le début, car lorsque nous reviendrons de Copenhague, nous devrons, en Europe, poursuivre notre travail en vue de réduire nos émissions. Nous devons continuer à investir dans l'efficacité énergétique, dans les énergies renouvelables et dans les technologies faibles en carbone. Je suis très heureuse que, la semaine dernière, nous ayons convenu, en tant qu'Union européenne, qu'il y aurait des investissements dans des technologies telles que la capture et le stockage du carbone, et qu'une de ces installations serait implantée dans ma circonscription du Yorkshire, à Hatfield.

Monsieur Dimas, je voudrais vous remercier. Je ne sais pas si ce sera la dernière occasion de vous remercier en séance plénière pour le travail que vous avez effectué en tant que commissaire ces dernières années, mais la Commission a vraiment fait du très bon travail en conférant à l'Europe un rôle de meneur, et votre travail doit être salué par cette Assemblée.

Nous vous verrons à Copenhague. Nous vous verrons peut-être en janvier, mais je voulais juste que cela figure au procès-verbal.

Enfin, j'espère que cette Assemblée votera pour une bonne résolution sur le changement climatique, et j'espère que nous rejetterons les amendements présentés par des députés du camp adverse qui veulent édulcorer nos engagements. Ils veulent réduire nos objectifs et ils veulent compenser une plus grande part de nos émissions. Si nous prenons le changement climatique au sérieux, si nous voulons parvenir à un bon accord, nous devons rejeter ces amendements.

Fiona Hall (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je salue la position positive et déterminée adoptée par la Présidence suédoise et, en particulier, la détermination du ministre à ce que l'accord de Copenhague puisse être amélioré et inclue des mécanismes de suivi afin qu'il puisse être ajusté à la lumière des nouvelles recherches scientifiques.

Le paquet sur le climat de l'UE adopté en décembre 2008 a été important afin de montrer le sérieux de notre engagement envers le changement climatique, et ce qui a été convenu ces derniers mois sous la Présidence suédoise a aussi été important – en particulier la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, qui réduira radicalement l'empreinte carbone des bâtiments neufs et rénovés.

Il y a cependant une lacune flagrante dans les plans de l'Europe, et il s'agit de l'investissement. Il est surprenant que les États-Unis, bien qu'ils n'aient pas adopté de législation, aient consacré plus de 100 milliards de dollars aux dépenses en matière d'énergie propre et que la Chine ait engagé 20 milliards de dollars dans son plan d'incitation économique, tandis que l'engagement de l'UE est d'un peu plus de 50 milliards de dollars. Nous ne devrions pas l'oublier et ne pas trop nous féliciter à la veille de Copenhague.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} DAGMAR ROTH-BEHRENDT

Vice-présidente

Claude Turmes (Verts/ALE). – (DE) Madame la Présidente, j'ai une question spécifique pour le commissaire Dimas. Si mes informations sont correctes, la situation est la suivante: si nous, dans l'Union européenne, mettons en œuvre les objectifs que nous nous sommes fixés – 20 % de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020 et une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020 – alors les modèles énergétiques de l'UE montrent que ces mesures permettront à elles seules d'atteindre une réduction de CO_2 de 18 à 21 %, en fonction de l'utilisation des centrales au charbon et au gaz.

Compte tenu de cela, je ne comprends pas pourquoi nous passons autant de temps à discuter d'un objectif de 30 % puisque, en mettant des mesures d'efficacité en œuvre, grâce aux sources d'énergie renouvelables et

au système d'échange de quotas d'émissions et en compensant un peu nos émissions de CO₂, nous pouvons facilement arriver à 30 ou 35 %.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur Dimas, si vous pouviez enfin, en tant qu'ardent conservateur, remettre de l'ordre dans cette pagaille où MM. Seeber, Florenz et d'autres s'inclinent une fois encore devant les vieilles industries.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais vous demander que l'on garde le sens de la mesure. Malgré ce que nous avons entendu ici, ce ne sont pas les négociations les plus importantes de l'histoire de l'humanité et, en fait, l'avenir de l'humanité ne dépend pas de ces négociations, comme certains de nos collègues députés le disent. Les décisions relatives aux limites spécifiques du paquet sur le climat n'ont pas été prises de manière précise et détaillée.

On ne peut que déplorer qu'il ait déjà été établi que, en fait, les effets de ce paquet, les effets financiers, toucheront principalement les pays pauvres, les nouveaux pays de l'UE. La décision de subordonner le financement dans ce domaine non pas au revenu par résident, mais bien à la limite de pollution, est une décision qui touche les économies des nouveaux pays de l'UE, y compris mon pays, la Pologne.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, une approche cohérente du problème du changement climatique, qui va plus loin que la simple fixation d'objectifs en matière de réduction des émissions, nécessite une explication réaliste des moyens de les atteindre.

Nous pensons qu'il est significatif et révélateur que la majorité des membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire aient rejeté l'inclusion au projet de résolution sur Copenhague d'amendements qui préconisent, je cite, la diversification des instruments utilisés pour atteindre les objectifs en matière de réduction d'émissions, évitant une dépendance aux instruments fondés sur le marché et la nécessité de procéder à une évaluation de l'efficacité de ces instruments fondés sur le marché, ainsi que de leurs effets sociaux et environnementaux.

L'importance que l'Union européenne attache aux solutions de marché est révélatrice d'un choix fondamentalement politique et idéologique. L'objectif est d'établir un système en vue de créer des milliards, des actifs financiers fictifs au service d'un système qui semble n'avoir rien appris de la crise dans laquelle il se trouve actuellement mêlé.

L'expérience de la mise en œuvre du système européen d'échange de quotas d'émissions a complètement discrédité la valeur de la réglementation via le marché et démontre clairement l'inefficacité et la perversité de ses instruments.

Timo Soini (EFD). – (FI) Madame la Présidente, nous devrions protéger les travailleurs, les petits entrepreneurs et l'industrie. Une action environnementale n'est possible que dans une économie saine. Ce n'est que si l'économie est saine que nous pourrons investir dans l'environnement.

Les choses ne vont pas bien se passer avec les pourcentages cibles actuels. Le commerce de pourcentages, bien que je le dise moi-même en tant que catholique, est l'équivalent actuel de la vente d'indulgences, et ce n'est pas une bonne chose. Nous devons introduire un système d'émissions spécifiques, comme avec les voitures, afin de nous permettre de mesurer ce qui s'est produit et de tirer les conclusions adéquates.

Pourquoi la gauche ne défend-elle pas les travailleurs, pas seulement en Finlande, mais en Europe en général? Le soutien à la gauche fond plus vite que les icebergs. Il y a d'autres options: des droits peuvent être imposés sur les produits qui dépassent les émissions spécifiques. Si nous mettons en place un système dans lequel le dumping environnemental originaire des pays en développement et moins industrialisés n'est pas possible, nous pouvons protéger l'emploi et les produits supérieurs, et nous pourrons continuer à le faire dans le futur également.

Romana Jordan Cizelj (PPE). – (*SL*) Je suis une optimiste et je suis d'accord avec M. Carlgren, qui a dit que nous devions réussir. Permettez-moi aussi d'ajouter que, pour réussir, nous devons aussi agir sérieusement et poursuivre nos objectifs de manière claire et transparente.

La première remarque que je voudrais faire, c'est que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un objectif à la fois européen et mondial. Ne nous arrogeons pas le droit de juger les technologies, offrant notre aide à certains, tout en en condamnant d'autres. Lorsqu'il s'agit de technologies, nous devons rester impartiaux. Nous devons ouvrir grande notre porte à l'utilisation de technologies faibles en carbone et au développement de nouvelles technologies.

Nous ne devons pas permettre que nos efforts en vue de lutter contre le changement climatique créent une rivalité entre les différentes technologies faibles en carbone. Si nous voulons réussir, nous devons envisager sérieusement d'utiliser toutes les technologies disponibles.

Deuxièmement, lors de la COP15, nous, représentants de l'Union européenne, devons envoyer un message clair: il faut plus d'argent pour que les pays tiers tiennent leurs engagements, et le développement durable nécessite des solutions globales. Cependant, comment allons-nous expliquer à nos contribuables que nous nous sommes engagés à financer le développement durable de pays tiers sans exiger d'eux le moindre engagement qui nous garantirait qu'ils utilisent ces fonds comme prévu. Nous avons besoin d'engagements et nous avons besoin de supervision.

Troisièmement, lors d'un de nos débats en novembre, j'ai averti cette Assemblée que nous devions envoyer un message au président Obama lui signifiant que nous voulions qu'il assiste à la COP15. Ce matin, j'ai entendu que M. Obama avait confirmé sa venue à Copenhague et qu'il insisterait pour que des objectifs contraignants soient adoptés en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Il me semble que c'est la preuve que notre décision de maintenir la pression politique était la bonne.

En conclusion, je voudrais envoyer un message clair. Nous devons agir et nous devons le faire immédiatement. Nous voulons un accord juridiquement contraignant et nous voulons que les autres pays se comportent de manière responsable.

Saïd El Khadraoui (S&D). – (*NL*) Je voudrais aborder l'aspect du transport. Je crois que, avec l'aspect énergétique, le transport est véritablement le défi le plus ardu du changement climatique.

Il est ardu, car il nécessite de reconsidérer l'organisation logistique de notre système commercial et la manière dont nous nous déplaçons et dont nous voyageons autour du monde. Bien sûr, nous devrons prendre une combinaison de mesures si nous voulons atteindre les objectifs. Parmi elles, continuer à investir dans la recherche et le développement, imposer des normes techniques plus strictes, définir et diffuser les meilleures normes, mettre en œuvre l'internalisation des coûts extérieurs de manière à encourager l'efficacité dans le système et à établir des conditions équivalentes pour tous les modes de transport et aussi, bien sûr, fixer des objectifs applicables et ambitieux au niveau mondial. C'est particulièrement important dans le cas des transports aérien et maritime, où il reste beaucoup de progrès à accomplir dans le domaine de la durabilité.

À cet égard, je dois dire que les objectifs fixés par le Conseil – une réduction de 10 % d'ici 2020 pour le transport aérien et une réduction de 20 % pour le transport maritime – manquent d'ambition. Je pense que nous pouvons aller encore plus loin à cet égard.

Par ailleurs, je constate que la résolution parle de vendre la moitié des quotas d'émissions aux enchères. Cela ne correspond pas à ce que nous avons nous-mêmes proposé il y a deux ans, quand nous avions 15 %, et je me focaliserai donc sur un accord ambitieux. C'est ce que nous devrions viser.

Frédérique Ries (ALDE). - Madame la Présidente, on l'entend bien, le ton est donné, je pense, et le ministre Carlgren a même déploré le pessimisme ambiant. C'est un véritable compte à rebours qui a commencé pour sauver la conférence de Copenhague et s'assurer que les principaux pays pollueurs de la planète signent un accord ambitieux et s'engagent envers les générations futures.

Un accord, c'est bien. Un succès engrangé, bien entendu, c'est encore beaucoup mieux. Nous savons que ce succès passe nécessairement par l'adhésion des pays industrialisés, la Chine et les États-Unis en tête, à ce qui sera le futur protocole de Copenhague, et également par l'accompagnement tout aussi nécessaire des pays en voie de développement. À cet égard, notre commission environnement et santé publique du Parlement a fait son travail, en proposant une aide annuelle directe de 30 milliards d'euros jusqu'en 2020 pour aider ces pays dans la transition vers une économie plus sobre en carbone.

Ceci m'amène à aborder ce que je considère comme une faille dans notre résolution, je veux parler de la non-prise en compte de l'impact du changement climatique sur la santé des populations. C'est un impact crucial si l'on entend les appels et les mises en garde de l'OMS.

Je vous appelle donc tous et toutes à soutenir les deux amendements que j'ai insérés dans notre résolution à cet égard.

Caroline Lucas (Verts/ALE). – (EN) Madame la Présidente, il y a un nouveau film sur le changement climatique qui s'appelle *L'âge de la stupidité*. Il se passe en 2055 et est axé sur l'unique survivant d'une catastrophe climatique. Je suis hantée par certaines paroles de ce film, où l'acteur, regardant en arrière en

2009 - c'est-à-dire maintenant – dit «Pourquoi, sachant ce qu'ils savaient alors, n'ont-ils pas agi quand il était encore temps?»

Autrement dit, pourquoi ne sommes-nous pas parvenus à galvaniser suffisamment de volonté politique? C'est en partie parce que nous ne parlons pas assez des avantages de la transition à un monde post-carbone – les millions d'emplois dans l'énergie verte, les maisons mieux isolées, les meilleurs transports publics. C'est le message que l'UE doit défendre.

Pourtant, même l'objectif le plus ambitieux que l'UE propose actuellement – une réduction de 30 % d'ici 2020 – ne nous donne qu'une chance sur deux d'éviter le pire du changement climatique. Si l'on vous disait qu'un avion dans lequel vous êtes sur le point de monter avait une chance sur deux de s'écraser, vous n'y monteriez probablement pas. Et pourtant, les enjeux pour lesquels nous jouons à Copenhague sont bien plus élevés que cela. Mon message est donc le suivant: je vous en prie, soyez plus ambitieux. Faites en sorte que l'épitaphe de Copenhague ne soit pas que c'était l'âge de la stupidité.

Paweł Robert Kowal (ECR). – (*PL*) Madame la Présidente, une fois encore, sur un sujet qui est très important pour l'Union européenne, nous entendons constamment le mot magique «réussite». La Présidence veut réussir, et elle le veut par dessus tout. En attendant, la presse européenne regorge d'informations qui disent que le sommet de Copenhague ne sera pas une réussite. Examinons pourquoi ce ne sera pas une réussite. C'est parce que les gouvernements ont le sentiment que, si tout était dit clairement, et si les citoyens des États membres de l'UE connaissaient les conséquences, s'ils connaissaient les raisons pour lesquelles nous voulons prendre des décisions aussi importantes, l'incertitude de ces raisons et l'incertitude des conséquences de nos actions, ils seraient opposés à tout cela.

Je voudrais juste dire une chose, et c'est la chose la plus importante – l'Union européenne est responsable, les États membres de l'UE sont responsables de ce qui se passe dans le monde, mais ils sont d'abord et avant tout responsables de leurs propres nations, États et citoyens, les personnes qui placent leur espoir dans ce que nous faisons, les personnes qui espèrent aussi que les choses se passeront bien pour elles à l'avenir. Nous devons prendre cela en considération. Quand nous voulons assumer la responsabilité de questions d'ampleur mondiale, et je ne vais pas entrer dans les détails ici, alors cette responsabilité doit toucher tout le monde de manière égale, certains en termes de réduction, d'autres en termes de protection de l'environnement, et d'autres encore en termes d'autre chose – c'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui.

David Campbell Bannerman (EFD). – (*EN*) Madame la Présidente, cette semaine, dans ma circonscription anglaise, on a découvert que des scientifiques de l'université d'East Anglia étaient soupçonnés de manipuler des données afin de tenter de prouver le réchauffement climatique d'origine humaine.

Quelle révélation! Il est à présent clair que le consensus scientifique sur le réchauffement climatique d'origine humaine s'érode rapidement: 30 000 scientifiques sceptiques dans la déclaration de Manhattan; 600 scientifiques dans un rapport du Sénat américain et, cette année, même des scientifiques allemands qui écrivent à la chancelière Merkel.

En attendant, l'auteur du rapport clé des Nations unies sur ce sujet, Sir Nicholas Stern, nous encourage vivement à devenir végétariens afin de mettre un terme aux pets des vaches. Peut-être n'est-ce pas seulement certaines vaches qui sont devenues folles.

Je suis membre de la commission du commerce international. Je suis très préoccupé par les pourparlers de l'OMC qui commence cette semaine. Je m'inquiète d'une dérive vers des tarifs verts justifiée sur la base de ces affirmations fallacieuses. Ces nouveaux tarifs ne sont que des entraves au commerce, ils punissent les pauvres et ne se justifient absolument pas. Il s'agit juste d'impérialisme environnemental.

Herbert Reul (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans le contexte des débats sur le climat, nous avons entendu, ici au Parlement, toute une série de points de vue sur les causes et l'impact du changement climatique. Je ne veux pas poursuivre sur ce point, mais plusieurs de mes collègues qui ont abordé ce sujet ont raison: il y a un nombre croissant de nouvelles voix dans la communauté scientifique, et je voudrais que nous débattions de ces nouvelles voix les uns avec les autres de manière loyale.

Ma deuxième remarque est que le Parlement a adopté une position claire pour le sommet de Copenhague. Il y a un mandat clair pour ce qui doit être réalisé. Il y a aussi un mandat pour chacun ici au Parlement, qui est de veiller au bien-être de la population de l'Union européenne, et ce à tous égards. Dans ces débats, nous devons veiller à ne pas considérer un projet comme le seul projet politique d'importance pour nous. Je voudrais donc parfois que, dans nos objectifs pour Copenhague, nous prenions soin de nous abstenir de

nous livrer à la conjuration ou à une course aux chiffres – comme un autre député l'a dit – et que nous considérions, à la place, ce que nous pouvons tangiblement et effectivement réaliser. Que pouvons-nous habilement réaliser? Quelles sont les conséquences, y compris pour l'industrie européenne? Nous devons aussi en tenir compte. Ce n'est pas le seul critère, mais cela doit être un critère, et c'est pour cette raison que je voudrais que nous tentions de parvenir à des accords qui soient réellement aussi tangibles que possible. Cela nécessite aussi de la loyauté et la participation des autres nations industrialisées, de sorte qu'il ne s'agisse pas seulement d'un projet européen.

Un autre député a aussi souligné que notre contribution était de 10 %. Le reste du monde, les économies émergentes, les pays en développement, doivent payer leur part. Si nous n'obtenons pas de dispositions précises à cet égard à Copenhague, je voudrais que nous obtenions un consensus politique et que nous attribuions des mandats afin de parvenir à des accords spécifiques dans les mois qui suivront. Nous ne devrions pas nous réfugier dans je ne sais quel compromis formel que nous pourrions trouver tant bien que mal à Copenhague et nous imaginer que ce serait un résultat qui pourrait mener automatiquement à des réductions de 30 %. Réalisme et négociation des points de détail sont dès lors ce qu'il nous faut – alors ferons-nous probablement des progrès.

Teresa Riera Madurell (S&D). – (ES) Madame la Présidente, la lutte contre le changement climatique nécessite aussi un changement radical dans la production et la consommation d'énergie. Nous avons besoin d'un nouveau modèle qui équilibre ces trois besoins: sécurité, durabilité et compétitivité. Avec cet objectif en tête, nous travaillons à une réponse commune.

2007 a été une année décisive, parce que nous avons fixé nos objectifs précis. Une décision a été prise en vue d'empêcher la température d'atteindre un point de non-retour, mais elle a été prise en sachant que l'inaction entraînerait d'autres coûts pour l'économie mondiale, tandis qu'investir dans l'efficacité et les sources d'énergie renouvelables pourrait être profitable.

Pour convaincre les citoyens et le marché de notre ardent désir d'atteindre ces objectifs, il nous fallait un cadre législatif solide et stable afin de créer la certitude juridique nécessaire à l'investissement, ce qui est la raison des six initiatives législatives du paquet vert.

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a fait une contribution significative. Je voudrais attirer votre attention sur l'accord relatif à la directive sur les énergies renouvelables et les récents accords relatifs à deux directives très importantes: la directive sur les performances énergétiques des bâtiments et la directive sur l'étiquetage énergétique. Ce sont des mesures qui impliquent des changements, mais c'est aussi un véritable stimulus, décisif pour la croissance économique grâce à la création d'emplois. Elles représentent une économie de 50 milliards d'euros sur les importations de pétrole et de gaz, un million d'emplois supplémentaires dans le secteur des énergies renouvelables et le même nombre dans celui de l'efficacité énergétique d'ici 2020.

L'éco-industrie représente actuellement plus de trois millions d'emplois, et les technologies environnementales constituent une part croissante d'un secteur dont le chiffre d'affaires s'élève à plus de 200 milliards d'euros par an.

Nous avons accompli beaucoup en Europe. Ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'une action à l'échelle mondiale. Les socialistes de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie veulent donc que les négociations internationales retrouvent la voie de la compréhension, de manière à pouvoir trouver un véritable accord mondial à Copenhague.

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Holger Krahmer (ALDE). – (*DE*) Madame la Présidente, la politique climatique européenne devrait arrêter de rêver et prendre acte des réalités internationales.

Premièrement, Kyoto a été un échec. Ce protocole était très symbolique, mais n'a entraîné aucune réduction des émissions. Deuxièmement, à la veille de Copenhague, il est clair que les États importants du monde ne sont pas prêts à accepter des objectifs contraignants en matière de réductions. Troisièmement, les hommes politiques doivent prendre acte du débat qui émerge dans le monde scientifique. Les mêmes scientifiques qui ont signé les conclusions du groupe d'experts IPPC il y a deux ans parlent aujourd'hui d'influences naturelles sur le climat – une chose que l'IPCC rejetait catégoriquement il y a deux ans.

Nous devrions déjà savoir dans quelle mesure nous pouvons être sûrs de ce qui influence le changement climatique quand nous prenons des décisions politiques. J'en appelle donc à un changement de stratégie.

Premièrement, nous devons nous adapter aux changements inévitables du climat, et nous devrions aussi dépasser toutes les discussions idéologiques sur le CO₂ et chercher des alliés internationaux afin d'accélérer la recherche dans les nouvelles sources d'énergie et les technologies propres.

Michail Tremopoulos (Verts/ALE). – (EL) Madame la Présidente, nous nous trouvons à un tournant décisif pour la planète. La communauté scientifique, via l'IPCC, appelle l'Union européenne et les États membres à s'engager à réduire les gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Les engagements actuels de l'Union européenne ne sont que de 50 % de ce que les rapports de l'IPPC préconisent comme engagement minimal absolu.

L'IPCC est au changement climatique ce que le Fonds monétaire international est à l'économie. Ma question est la suivante: est-ce que la Commission pourrait dévier de 50 % des objectifs recommandés par le Fonds monétaire international comme minima absolus? En outre, l'Union européenne insiste sur une augmentation de l'objectif de réduction d'émissions pour atteindre 30 % en 2020, à condition que d'autres pays développés s'engagent à des réductions d'émissions comparables. Au vu de la situation actuelle, quels engagements, de quel type et de quelle ampleur, et précisément par quels pays, sont nécessaires pour activer l'offre dont je viens de parler, précisément quelles politiques climatiques seront révisées dans cette éventualité et exactement quels préparatifs ont été entrepris à cet égard?

Bogusław Sonik (PPE). – (*PL*) Les débats, discussions et négociations sur un accord climatique international à Copenhague se poursuivent sans arrêt depuis des mois. Dans la clameur des informations, où certains pays font des offres et rivalisent les uns avec les autres en déclarant des objectifs toujours plus ambitieux, d'autres annoncent de grandes attentes, et d'autres encore adoptent une attitude totalement passive, et il est facile de perdre de vue l'objectif principal de ce qui est, tout simplement, un accord historique.

Car nous sommes en train de parler de lutte contre le changement climatique – changement qui pourrait mener à une véritable catastrophe écologique. Nous parlons de l'avenir commun de la planète – notre avenir à tous. C'est pourquoi le travail éducatif est si important. J'ai l'impression que les opinions des citoyens européens divergent de plus en plus de celles de l'élite politique. Il y a ici un risque que les propositions présentées au forum de Copenhague soient considérées simplement comme une sorte d'intervention divine ou une invention de l'élite politique.

Nous devons nous atteler à éduquer les citoyens, et la Commission européenne devrait être responsable de cela. La lutte contre le changement climatique ne doit pas être considérée comme un caprice des pays riches qui veulent imposer leur point de vue à d'autres. Je pense qu'à cet égard, la Commission et les représentations doivent maintenir une politique d'information et d'éducation permanente.

Nous avons aussi besoin d'une forte politique de soutien à la recherche de technologies efficaces en vue de capturer le dioxyde de carbone produit par le charbon utilisé comme source d'énergie. Cette technologie devrait recevoir le même statut politique que les autres sources d'énergie renouvelables. Cela devrait être une priorité dans le travail de l'Institut européen de l'innovation et de la technologie, que nous avons récemment établi à Budapest.

Une dernière chose – les coûts de la création d'un fonds spécial de soutien à la lutte contre le changement climatique devraient être répartis de manière égale entre les États membres en fonction du niveau de leurs richesses.

Edite Estrela (S&D). – (*PT*) Madame la Présidente, quelques jours seulement avant Copenhague, il semble plus difficile que jamais de trouver un accord juridiquement contraignant. Nous allons avoir ce que quelqu'un a déjà appelé un accord en deux temps, mais cela ne signifie pas que nous puissions nous permettre d'être contents de nous. L'Union européenne doit continuer à mener les négociations et exercer une pression sur les autres parties.

Copenhague devrait aboutir à davantage qu'une simple déclaration d'intention. Copenhague devrait, au minimum, aboutir à des engagements politiques contraignants et à un calendrier qui permettra d'adopter un accord post-Kyoto en juin 2010, à Bonn. Les États-Unis, le Japon, les pays BRIC et beaucoup d'autres doivent prendre des engagements comparables à ceux de l'Union européenne, car les efforts de l'UE à eux seuls ne permettront pas d'atteindre l'objectif de limitation de l'augmentation de température à 2 °C.

Il ne faut pas laisser le financement de l'adaptation des pays en développement compromettre les objectifs du millénaire pour le développement, en particulier dans les pays africains, qui sont le plus touchés par le changement climatique. Copenhague devrait aussi aider à modifier le paradigme énergétique mondial en soutenant les énergies renouvelables et la conservation de l'énergie. C'est la voie de l'avenir, pas seulement pour lutter contre le changement climatique, mais aussi pour créer des emplois.

Vladko Todorov Panayotov (ALDE). – (BG) Il y a deux ans, l'Europe a pris l'initiative de mener la lutte contre le changement climatique. Un cadre législatif est en place dans l'Union européenne et les initiatives en vue de développer la plateforme technologique nécessaire doivent être encouragées, ce qui facilitera la transition vers une économie faible en carbone. Les dirigeants européens ont de grandes ambitions pour les négociations de Copenhague. Bien que les conditions d'un accord définitif ne soient pas encore en place, il est important de jeter les fondations d'un consensus mondial sur un accord fructueux. À la suite de mon intégration à la délégation parlementaire qui s'est rendue à Washington dans le cadre des négociations de Copenhague, j'ai appris que l'efficacité économique des mesures envisagées pour lutter contre le changement climatique devait être abordée. Dès que tous les participants aux négociations seront convaincus que les mesures de lutte contre le changement climatique auront un effet économique bénéfique et que leurs économies ne seront pas menacées, une stratégie mondiale sera trouvée.

Françoise Grossetête (PPE). - Madame la Présidente, tout le monde appelle de ses vœux, aujourd'hui, un accord ambitieux à Copenhague, mais force est de constater que les ambitions du sommet de Copenhague ont quand même été revues à la baisse ces dernières semaines, en raison notamment des réticences américaines et chinoises.

Pour éviter que cette température de la planète augmente de plus de 2 degrés à la fin du siècle, il faut bien que tous les pays soient prêts à accepter les mêmes obligations, les mêmes obligations contraignantes. Or, on assiste, dans nos débats, un peu à une course aux chiffres, à une course au financement. Moi, ce que je demande, c'est que l'Europe ne soit pas naïve et qu'elle soit un négociateur réaliste et ferme vis-à-vis de ses partenaires qui n'auraient pas engagé d'efforts significatifs de réduction.

Il ne serait pas acceptable que les efforts des pays les plus ambitieux soient compromis par les fuites de carbone qui résulteraient tout simplement de l'absence ou de l'insuffisance d'action de certains.

L'Europe ne doit pas être naïve face à la Chine et face à l'Inde. Certes, le Brésil et la Corée se sont déjà décidés à s'engager, mais si l'Europe veut être exemplaire, elle ne peut pas l'être à n'importe quel prix, et surtout pas au prix de sa désindustrialisation.

Les négociations doivent être l'occasion de stimuler le développement des technologies nouvelles, permettre le financement significatif de la recherche-développement. Il y a, en effet, un risque de fuite définitive de la connaissance européenne vers les pays bénéficiaires des transferts de technologies. Donc, à Copenhague, il faudra – et c'est une nécessité – créer les conditions d'un échange durable entre les pays, fondé sur des intérêts mutuels, tout en protégeant les investissements en recherche et développement des entreprises européennes.

La réussite sera de favoriser une diffusion des technologies en direction des pays en développement, en contrepartie d'une reconnaissance des droits de propriété intellectuelle et d'une ouverture des marchés à ces technologies.

Nous avons une chance finalement inouïe en Europe. C'est, tout en luttant contre le changement climatique, de lancer un vrai programme technologique permettant de susciter l'innovation et donc de créer de nouveaux emplois.

Gilles Pargneaux (S&D). - Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, permettez-moi d'aborder quelques points majeurs dans le cadre de notre résolution, mais aussi de la discussion que nous allons avoir au cours de ces prochaines semaines à Copenhague.

Tout d'abord, au premier point, la lutte contre l'augmentation de la température. J'ai entendu, tout à l'heure, un certain nombre de mes collègues minimiser l'ampleur de ce réchauffement climatique. Mais il faut avoir en tête que, dans le monde, plusieurs centaines de millions d'êtres humains vont devenir ce que l'on peut appeler des sinistrés climatiques à cause de cette augmentation. Copenhague doit marquer un coup d'arrêt à cette augmentation de la température.

Deuxièmement, nous devons nous doter d'un accord contraignant qui permette d'indiquer que la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être de 30 % d'ici à 2020, de 80 % d'ici à 2050.

Nous devons aussi faire en sorte d'assurer une certaine clarté dans le financement. Pour les pays les plus pauvres, il est proposé, dans notre résolution, 300 milliards pour les vingt ans à venir. Il faut aller plus loin.

Le chiffre de 500 milliards a été également cité et, dans ce cas aussi, nous devons, nous, Union européenne, montrer l'exemple.

Et puis, nous devons mettre en place une taxe carbone universelle avec cette possibilité d'une taxe sur les transactions financières et pour conclure, je suis très étonné du double langage des collègues du PPE par rapport à ce que j'entends dans mon pays, en France, de la part du président de la République, et encore ce matin, de la part du ministre Borloo.

Werner Kuhn (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pour tous les nobles objectifs de la conférence de Copenhague – lorsqu'il est question de protection climatique, nous ne devons pas oublier, bien sûr, que notre Europe, ses sociétés et ses entreprises, rivalisent chaque jour avec les grands sites économiques et commerciaux d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est. C'est tout autant lié à la production industrielle et à la génération d'énergie, mais aussi, dans une mesure particulière, aux transports.

De nombreuses entreprises de transport sont aussi des acteurs mondiaux. Si elles veulent être compétitives, toutes les entreprises qui ont des activités dans ce domaine doivent avoir les mêmes chances. Cela signifie que la protection climatique coûte de l'argent. En Europe, nous sommes vraiment des pionniers en matière de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Je voudrais simplement vous rappeler à tous, sur ce point, que nous avons convenu ensemble, dans cette Assemblée, que nous allions nous engager à inclure le transport aérien, en particulier, mais aussi le transport maritime, dans le système d'échange de quotas d'émissions.

Le transport ferroviaire a été évoqué. Le transport ferroviaire, via le levier environnemental sur la génération d'énergie, a certainement été inclus aux mesures de réduction du CO₂, tandis que le transport routier est inclus via diverses formes potentielles de tarification routière. Nous devons aussi satisfaire aux exigences techniques de l'Union européenne relatives aux pots catalytiques grâce aux normes Euro plus strictes, Euro 4 et Euro 5. Si nous voulons parvenir à quelque chose dans les transports maritime et aérien, cependant, il est nécessaire de ré-intensifier nos négociations avec les 20 États de l'annexe I. Ce qui a été mis en place dans le transport aérien avec l'OACI n'a jusqu'à présent produit aucun résultat. Nous devons poursuivre nos activités à cet égard. Il est très important que cela soit abordé à la conférence de Copenhague, et cela s'applique également au transport maritime qui, bien sûr, est aussi – quand on considère la consommation d'énergie spécifique par tonne et kilomètre – très écologique. Ce faisant, nous devons cependant aussi trouver un accord avec l'OMI sur des concepts communs.

Andres Perello Rodriguez (S&D). – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais féliciter les membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, et son président, M. Leinen, pour le travail qu'ils ont accompli afin que nous ayons une résolution telle que celle-ci, que nous devons absolument adopter. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que des accords sectoriels sont suffisants, parce que parler de ce que l'on pourrait appeler un accord soldé, c'est admettre un échec partiel.

Nous devons adopter cette résolution, qui contient trois nobles aspirations. La première est plus évidente: éviter le changement climatique, avec des propositions tangibles pour réduire les émissions et un engagement à participer au financement, ce qui nécessite un engagement contraignant, pas un accord soldé. Il y a aussi deux aspirations sous-jacentes: la première est de commencer à travailler sur une politique énergétique commune le plus vite possible, comme nous nous sommes, par le passé, dotés d'une politique agricole commune parce que nous en avions besoin. Il y a aussi, bien sûr, l'aspiration à rétablir la confiance des citoyens dans la politique et les hommes politiques, qui fait quelque peu défaut en Europe.

La réussite du sommet équivaudra donc à une réussite à l'égard de ces trois aspirations. Par conséquent, j'encourage vivement le président en exercice du Conseil à conserver son optimisme et à exercer des pressions et à négocier autant qu'il le peut afin de pousser les autres vers cette réussite.

Je ne sais pas si les dirigeants de ce monde multipolaire veulent être jugés par l'histoire pour ne pas avoir été capables de parvenir à un accord contraignant, mais je ne pense pas que moi-même, en tant que député européen, ainsi que tous les représentants de la population, devrions être jugés par l'histoire pour ne pas avoir été capables de donner, à Copenhague, l'impulsion à l'engagement contraignant que nous avons envers l'humanité d'empêcher le changement climatique.

Anne Delvaux (PPE). - Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à saluer les efforts de la Présidence suédoise pour parvenir à un accord ambitieux à Copenhague, et cela malgré le vent très fort de pessimisme qui souffle sur ces futures négociations.

Pour ma part, je pense que ce n'est pas faire preuve de réalisme que d'admettre à ce stade que le sommet de Copenhague est mort-né ou qu'il ne débouchera pas sur un accord concluant à ratifier par toutes les parties.

Ne cédons pas trop vite au pessimisme. Je plaide pour qu'à ce stade, on ne revoie pas nos ambitions à la baisse, ni en termes d'objectifs, ni en termes d'échéances. Il nous faut continuer à croire en un accord politique mondial complet, ambitieux et contraignant, ouvrant la voie à la conclusion d'un traité légal le plus tôt possible. Il est vraiment trop tôt pour évoquer l'échéance de la COP 16 de décembre 2010.

Nous devons maintenant traduire notre rhétorique en réelle volonté politique. Il faut clarifier notre engagement en termes financiers et en termes d'aides aux pays en voie de développement, notamment par des transferts technologiques. À ce stade, un engagement total et collectif de l'Union européenne est indispensable.

Je note, par ailleurs, sur papier, l'élan récent mais exemplaire donné aux pourparlers par le Brésil, la Corée du Sud, l'Indonésie et la Norvège, notamment, qui ont chiffré leurs ambitions pour réduire leurs émissions polluantes.

Si on peut comprendre la flexibilité réclamée par les États-Unis, qui commencent seulement à prendre en considération la question climatique, nous devrons tout de même parvenir à des engagements chiffrés contraignants et ambitieux, à court, moyen et long terme de gros pollueurs comme les États-Unis et la Chine. À défaut, nous courons au désastre climatique, politique et moral.

Vittorio Prodi (S&D). – (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur Carlgren, Monsieur Dimas, Mesdames et Messieurs, je voudrais ce matin vous parler d'un missionnaire de 84 ans, le père Ettore Turrini, qui a passé 59 ans dans le nord-ouest de l'Amazonie. Il s'est toujours battu pour protéger la population indigène et sa forêt de tous ceux qui cherchaient à les détruire au nom d'intérêts à court terme.

En voyageant à travers la forêt, le père Ettore a eu sept accidents d'avion, mais il a continué et a obtenu des dizaines de milliers de signatures grâce à ses activités, qu'il présentera au président Lula, à de nombreux ministres et au président italien, M. Napolitano. Il a été infatigable.

Nous nous sommes rencontrés dimanche dernier et je lui ai dit que je partageais sa position, mais que le monde était peut-être en train de reprendre connaissance et d'arriver à la conclusion que ces forêts étaient essentielles en tant que poumon du monde, pour le climat local ainsi que pour la capture et le stockage du carbone.

Je lui ai dit qu'à Copenhague, nous allions aussi trouver des ressources pour dédommager les pays qui maintiennent les forêts intactes. Je lui ai dit que nous étions en train d'élaborer des instruments de suivi – GPS et INSPIRE – afin d'évaluer comment les gouvernements se comportent et que, d'ici 2030, nous allions mettre fin à la déforestation.

À Copenhague, nous allons pouvoir faire tout cela et je participerai au sommet au nom du père Turrini également.

Christine De Veyrac (PPE). - Madame la Présidente, nous connaissons tous, et nous l'avons tous dit, l'importance des négociations de Copenhague mais, si nous espérons tous un accord, nous ne pouvons pas accepter un accord à n'importe quel prix.

Si les conditions d'un accord ambitieux ne sont pas réunies, je souhaite très clairement que l'Union européenne soit capable de dire non et refuse de signer un accord au rabais. Les populations européennes que nous représentons ici attendent un accord, un accord qui permette de lutter avec efficacité contre l'ensemble des dérèglements climatiques que nous constatons chaque jour autour de nous. Elles ne se contenteront pas d'effets d'annonce, de déclarations d'intention non chiffrées, d'objectifs non contraignants sur lesquels il sera possible de s'essuyer les pieds une fois éteint le coup de projecteur médiatique.

À Copenhague, les États devront s'engager!

L'Union européenne, seul continent qui a vu ses émissions de CO₂ diminuer depuis 1990, seul continent à prévoir des engagements précis, contraignants et ambitieux pour l'avenir, ne peut assumer seule la charge de l'effort. C'est la raison pour laquelle, si d'autres pays industrialisés et émergents ne souhaitent pas assumer leur part du fardeau, il faudra en tirer toutes les conséquences en instaurant à nos frontières une taxe protégeant notre industrie de la concurrence de ceux qui décideraient de ne pas participer à un accord global.

Nous, Européens, nous demandons chaque jour un peu plus à nos industriels. J'en veux pour preuve le paquet «climat» qui a été signé sous la Présidence française. J'en veux pour preuve les initiatives nationales qui, à

l'instar de la taxe carbone, saluée tout à l'heure par M. Pargneaux, et je m'en félicite, poussent à l'instauration d'une fiscalité écologique.

Un secteur comme celui des transports, qui est parmi les gros émetteurs de CO₂, même si certains modes de transport, comme l'aviation, émettent moins de gaz à effet de serre, contribue de plus en plus à la lutte contre le changement climatique. Or, il s'agit d'un secteur qui a subi très fortement le contrecoup de la crise. Si, comme je le souhaite, les transports maritimes et aériens sont intégrés dans les négociations à Copenhague, assurons-nous que ce qui sera demandé aux industries européennes le sera aussi à celles des autres pays industrialisés.

À Copenhague, l'opinion publique mondiale aura les yeux rivés sur sa classe dirigeante, nous lui disons aujourd'hui «Ne nous décevez pas».

Åsa Westlund (S&D). – (SV) Madame la Présidente, M. Carlgren nous a avertis que nous étions entourés de nombreux pessimistes. C'est vrai et je suis ravie que M. Carlgren n'en fasse pas partie. Cependant, le Premier ministre suédois, qui préside le Conseil, et le Premier ministre danois, qui accueille le sommet de Copenhague, font malheureusement partie de ces pessimistes. Ces deux dirigeants conservateurs ont, pour des raisons à court terme liées à leurs partis politiques, revu les attentes à la baisse à l'approche de Copenhague, rendant ainsi plus difficile de parvenir à un bon accord. C'est embarrassant et extrêmement irresponsable, car il n'y aura jamais plus de meilleure occasion, comme M. Carlgren l'a aussi dit.

C'est à Copenhague que trois choses en particulier doivent être clairement spécifiées et traduites en engagements juridiquement contraignants:

- 1. la quantité à laquelle chaque pays développé a l'intention de limiter ses émissions d'ici 2020. Selon les estimations scientifiques, les réductions devraient être proches de 40 %, ce qui est non seulement possible, mais fera aussi que nous renforcerons notre compétitivité et que nous créerons davantage d'emplois verts;
- 2. ce que les pays en développement doivent faire pour limiter leurs émissions, et cela s'applique en particulier à la Chine et à l'Inde;
- 3. l'ampleur et la forme du financement à court terme que les pays riches doivent mettre à disposition des pays en développement. Ce financement doit venir compléter les moyens que les pays riches ont déjà promis pour lutter contre la pauvreté. À cet égard, il est important que la Présidence suédoise soit aussi prête à modifier son point de vue et à se battre pour empêcher ceux qui sont le plus durement touchés par le changement climatique d'aussi être touchés davantage encore par la faim.

Eija-Riitta Korhola (PPE). – (*FI*) Madame la Présidente, la semaine dernière, certaines informations ont filtré: la Commission avait pris l'initiative, en douce et en collaboration avec certains États membres, de passer à une réduction de 30 % des émissions immédiatement. L'argument est que le prix du dioxyde de carbone pourrait être maintenu à un niveau raisonnable – c'est-à-dire à un niveau qui encouragerait le recours aux mesures de réduction des émissions – si la réduction était de 30 %. Les grands producteurs d'électricité, qui ont exercé des pressions considérables, sont ravis de ce projet, qui permettrait d'accroître les bénéfices des compagnies énergétiques cotées en bourse et rendrait en même temps l'industrie européenne vulnérable aux fuites de carbone.

Je voudrais toutefois rappeler à la Commission qu'en vertu de la directive sur l'échange de quotas d'émissions, l'objectif de réduction des émissions de 20 % de l'UE ne passera à 30 % que si d'autres pays industrialisés déploient des efforts comparables à cet égard, et si les pays en développement avancés ont certaines obligations. Parvenir à un accord politique à Copenhague ne sera pas suffisant. Néanmoins, un accord juridiquement contraignant ne sera pas non plus suffisant avant que tous les pays le ratifient. Ce n'est qu'après la ratification que l'UE pourra dire si la condition qu'elle a imposée concernant les efforts comparables en matière de réductions a été respectée.

Transformer le consensus politique en un accord juridiquement contraignant n'est en aucun cas un exploit, techniquement parlant. Un accord juridique sur la politique climatique mondiale serait formulé précisément et traiterait de centaines de questions, avec des chapitres tels qu'Objectifs quantitatifs en matière de réductions d'émissions dans les pays industrialisés pour 2020 et au-delà, Objectifs spécifiques en matière d'émissions pour les pays en développement pour 2020 et au-delà, Aide financière des pays industrialisés aux pays en développement, Développement et transfert de technologies, et Les puits et leurs règles comptables. Il y a des dizaines de questions relatives à tous ces domaines, pour lesquelles les pays devront parvenir à un accord mutuel.

Le principal aspect à prendre en considération est cependant que ce n'est que par une réduction synchrone des émissions que nous pouvons garantir une réduction globale, au lieu de simplement les déplacer d'un endroit à un autre, en en faisant davantage pour accroître les émissions totales. C'est pourquoi la politique responsable sur le plan environnemental consiste à subordonner les réductions de l'UE aux efforts des autres. Autrement, la prédiction de mauvais augure de M. Verheugen selon laquelle nous ne ferons qu'exporter de la pollution et importer du chômage pourrait se réaliser.

(Applaudissements)

Maria Da Graça Carvalho (PPE). – (PT) Madame la Présidente, Monsieur Carlgren, Monsieur le Commissaire, il est crucial que Copenhague aboutisse à un accord politique contraignant. Cet accord doit contenir des éléments opérationnels qui peuvent être mis en œuvre immédiatement et un calendrier qui permettra d'élaborer un accord juridiquement contraignant dans le courant de 2010.

L'accord doit impliquer tous les pays qui ont signé la convention, et il est vital que tous les engagements, que ce soit en termes de réduction d'émissions ou de termes de financement, soient clairement définis.

Si, par ailleurs, il est vrai que les pays industrialisés devraient montrer la voie à suivre en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les pays en développement économiquement plus avancés ont aussi un rôle à jouer en contribuant conformément à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives. Des efforts comparables devraient être requis des pays industrialisés et des pays émergents dont les économies sont plus avancées. Alors seulement, il sera possible de réduire les distorsions dans la concurrence internationale.

Le nouvel accord devrait faciliter la création de plans faibles en carbone au niveau national, soutenus par une législation. Pour leur part, les engagements pris dans les plans nationaux devraient être communiqués à la communauté internationale, garantissant ainsi une plus grande transparence de tous les processus. Ces plans devraient être obligatoires pour tous les pays concernés, à l'exception des pays les moins développés. Cependant, si cette stratégie doit mener à une véritable troisième révolution industrielle, une révolution basée sur les réductions du carbone, nous devons adopter une approche holistique qui couvrira tous les secteurs responsables des émissions.

Il est aussi crucial que nous définissions la structure du financement, de manière à ce qu'il s'avère durable à moyen et à long terme. Le financement doit venir du secteur privé, du marché du carbone et du secteur public des pays industrialisés, mais aussi des pays en développement économiquement plus avancés.

En ce qui concerne l'affectation du financement, la priorité doit aller à la formation et à l'adaptation, en particulier dans les pays les moins développés.

En résumé, je voudrais rendre hommage à l'excellent travail accompli par le commissaire Dimas dans ce dossier.

Iva Zanicchi (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, dans quelques semaines, j'aurai l'honneur de faire partie de la délégation officielle que ce Parlement va envoyer à Copenhague, à la conférence des Nations unies sur le changement climatique.

À la suite des étapes fondamentales de Rio de Janeiro en 1992 et de Kyoto en 1997, le 7 décembre va débuter une nouvelle conférence climatique mondiale qui pourrait s'avérer être d'une portée historique. Madame la Présidente, j'ai dit «pourrait», parce que dans les derniers jours du sommet de l'APEC, les États-Unis et la Chine semblaient avoir décidé de modifier la portée du sommet de Copenhague.

Il reste toutefois du temps avant le sommet, et il est dans l'intérêt de tous les pays concernés d'arriver là-bas avec des objectifs et des programmes spécifiques, afin que les grands espoirs de voir la lutte contre le changement climatique progresser encore ne soient pas déçus.

Le principe du pollueur payeur doit s'appliquer à tous. L'Europe a toujours joué un rôle moteur et le paquet sur le climat et l'énergie adopté au cours de la législature précédente en est un exemple très clair. Nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises: les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil doivent aussi assumer leurs responsabilités en tant que pays qui sont de gros pollueurs. Si tel n'est pas le cas, des coûts inutiles seront imposés à nos entreprises européennes et, surtout, sans contributions de la part de ces pays, Copenhague risque aussi d'être une occasion manquée.

Pour conclure, la lutte contre le changement climatique est aussi une condition sine qua non pour atteindre – ou peut-être devrais-je dire se rapprocher – les objectifs du millénaire pour le développement.

Nous devons lutter contre la désertification, le bouleversement climatique et les phénomènes naturels violents si nous voulons réduire l'extrême pauvreté de moitié, lutter contre les épidémies et faire en sorte que tout le monde ait accès à l'eau, ce qui est une exigence essentielle.

Elie Hoarau (GUE/NGL). - Madame la Présidente, mes chers collègues, le sommet de Copenhague est une occasion historique de changer le sort de la planète.

Nous devons parvenir à des décisions encore plus contraignantes que celles prises à Kyoto. Aussi devons-nous appeler nos dirigeants à créer une organisation internationale comparable à l'OMC, en charge de réguler les questions de changement climatique et d'environnement, à créer un fonds d'adaptation au changement climatique – en plus, bien entendu, des aides publiques au développement –, à créer une taxe carbone maritime et aérienne, comme on doit aussi le faire pour les transactions financières.

Nous voyons bien la nécessité pressante que recouvre la régulation mondiale de l'environnement, tout comme celle des marchés financiers et de l'internet. Nous avons l'opportunité d'ouvrir cette marche de l'histoire avec l'environnement. Faisons-le à l'image de nos plus hautes inspirations humaines, sans quoi nous apparaîtrons comme des responsables n'ayant aucune prise sur la réalité des choses.

Rachida Dati (PPE). - Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, mes chers collègues, à moins de deux semaines de la conférence de Copenhague, les inquiétudes grandissent quant à la réussite des négociations sur le changement climatique. Certains, d'ailleurs, disent déjà que ce sera un échec.

De grandes puissances mondiales rechignent encore à faire preuve de toute l'ambition que l'urgence climatique nous impose. En adoptant la proposition de résolution, demain, sur la stratégie de l'Union européenne avant la conférence de Copenhague, nous, parlementaires européens, devons montrer que notre détermination est d'abord totale et que la conférence doit aboutir à un accord, certes précis, mais surtout contraignant.

Par ailleurs, le caractère contraignant de cet accord qui sera trouvé ne doit pas pouvoir être remis en cause ou en question. On ne pourra indéfiniment reporter à demain la prise de décision, sinon il sera trop tard, d'où la nécessaire création d'une organisation mondiale de l'environnement qui apparaît aujourd'hui, non seulement nécessaire, mais aussi urgente, puisqu'elle sera amenée, sous l'égide de l'ONU, à contrôler l'application des engagements pris à Copenhague.

Nous devons, dès Copenhague, pouvoir attendre des grandes puissances de ce monde plus de lucidité et de responsabilité.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) Les États membres de l'UE d'Europe centrale soutiennent de tout cœur les objectifs de la politique climatique de l'Union européenne. La raison à cela est simple: sans leur contribution, l'Union européenne ne pourrait pas atteindre ses objectifs en matière de politique climatique. En fait, entre 1990 et 2005, ces États membres ont restreint leur production industrielle dans une mesure exceptionnelle. C'est pourquoi les nouveaux États membres ont le sentiment qu'il est très important qu'ils jouent un rôle raisonnable à cet égard à l'avenir également. En conséquence, ils ont accepté des responsabilités économiques et sociales extrêmement lourdes. Dans l'accord mondial sur les réductions d'émissions, il faut tenir compte de l'influence économique et du GNA des nouveaux États membres. Il est aussi très important que ces États membres ne perdent pas les outils en vue de mettre en œuvre leurs investissements verts et de développer les sources d'énergie renouvelables.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE). – (RO) La Commission européenne et les États membres ont financé une étude publiée récemment, qui critique les politiques climatiques de l'Union européenne parce qu'elles se limitent à réduire les émissions de gaz à effet de serre industrielles sans attacher d'importance à la capacité naturelle de capturer le dioxyde de carbone. Par ailleurs, cette étude indique que la méthode d'agriculture intensive développée par l'Union européenne porte une grande part de responsabilité dans le changement climatique.

En fait, cette étude est un réquisitoire contre l'agriculture européenne. Selon moi, si nous voulons parler d'agriculture dans ce contexte, nous devrions mentionner quelques autres choses également. Par exemple, l'agriculture européenne a des antécédents remarquables en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, avec une réduction de 20 % au cours de la période 1990-2006. Sachant que la moyenne générale pour cette période était d'à peine 6 %, je crois que nous avons tort de mettre l'agriculture sur le banc des accusés deux semaines avant la conférence de Copenhague.

Marc Tarabella (S&D). - Madame la Présidente, j'ai beaucoup entendu parler d'industrie dans ce débat, et je voudrais que Copenhague ne commette pas l'erreur d'oublier l'agriculture.

Dans la foulée de mon collègue Niculescu, je voudrais évidemment l'affirmer en disant qu'on ne doit pas la considérer comme une contrainte, mais comme un outil potentiel pour combattre le réchauffement climatique à l'avenir.

On ne peut marginaliser cette activité, on ne peut même l'ignorer puisque – il faut le rappeler sans doute – elle occupe la majeure partie du territoire européen et qu'elle a un énorme potentiel pour combattre le réchauffement climatique. L'agriculture doit donc être au centre du débat de Copenhague et j'espère que les membres du Conseil et les membres de la Commission ne l'oublieront pas et seront nos porte-parole à Copenhague, au mois de décembre.

Catherine Greze (Verts/ALE). - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, dans le combat contre le changement climatique, la protection des peuples autochtones joue un rôle essentiel. En matière d'environnement, de pauvreté, de santé, ils sont les premiers à souffrir du changement climatique.

Au-delà de la déforestation et de l'industrie minière, ils souffrent des fausses solutions proposées par les pays industrialisés. Les biocarburants ne sont pas une alternative propre. Ils portent atteinte au territoire des populations autochtones et conduisent à leur déplacement.

De même, lorsque nous promouvons des technologies propres, les multinationales s'approprient les technologies ancestrales pour les revendre au prix fort à ces mêmes populations qui les ont inventées. Je déplore l'absence de référence à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans la résolution présentée aujourd'hui.

Nous aurions dû aussi nous référer à la biopiraterie et au droit de propriété autonome des peuples indigènes comme outils fondamentaux de la lutte contre le changement climatique. Je porterai ces thèmes lors des résolutions à venir. Les forêts, ce n'est pas que le carbone, c'est aussi la vie.

Et enfin, pour conclure, je voudrais remercier la détermination de M^{me} Dati et, si je l'ai bien entendue, ...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Zoltán Balczó (NI). – (HU) L'Union européenne a largement assez de raisons morales d'entreprendre une action décisive en vue d'obtenir une réduction d'émissions de la part des États-Unis et de la Chine. Cela est basé sur le fait que l'Union européenne et ses 27 États membres ont rempli les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Les anciens pays socialistes ont aussi apporté une contribution significative à cet égard, au prix de gros sacrifices. L'effondrement de leur industrie lourde a entraîné une réduction significative des émissions de dioxyde de carbone, mais nous avons payé un prix social pour cela. Il est donc normal, quand nous prenons des engagements internationaux et quand nous mettons un financement à disposition, de prendre ce fait, à savoir le développement économique, en considération. Par ailleurs, il doit être possible – ce serait normal – que les quotas qui n'ont pas été entièrement utilisés puissent être transférés aux périodes suivantes, s'ils sont utilisés à des fins de protection de l'environnement.

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, la résolution sur la stratégie européenne pour la conférence de Copenhague sur le changement climatique est un document très important et très ambitieux, mais sans accord mondial, le sommet sera un échec. Nous savons que les États-Unis essayent d'établir les détails et le niveau ultime de limitation des émissions avec les négociateurs internationaux, mais de nombreux signes indiquent qu'ils ne parviendront pas à trouver une décision finale avant le sommet. On dit aussi que, même si des limites sont négociées, elles ne seront peut-être pas acceptées par le Congrès américain.

Le rôle moteur de l'Union européenne est très important, mais j'ai l'impression qu'il n'y a que l'UE qui est ambitieuse. La question se pose donc de savoir ce qui se produirait si les États-Unis ne soutenaient pas un seuil de 30 %, s'il était établi. Quels mécanismes allons-nous employer pour faire en sorte que toutes les parties tiennent les engagements qu'elles prennent? N'allons-nous pas nous retrouver, au bout du compte, comme un guerrier isolé, qui fera un effort énorme à un prix colossal, mais qui n'aura aucun effet sur le changement climatique ou sur la limitation des émissions de dioxyde de carbone?

David-Maria Sassoli (S&D). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous nous préparons à la conférence de Copenhague à l'aide d'une résolution qui montre que nous sommes conscients que, pour influer sur les politiques de lutte contre le changement climatique, il faut que toutes les régions du monde

soient impliquées. En outre, il incombe aux pays industrialisés d'établir avec les pays en développement non seulement des objectifs à atteindre, mais aussi les ressources à utiliser pour les atteindre.

Sur ce point, le Parlement a fait du bon travail. La résolution présente des instruments spécifiques et il est important que nous ayons quantifié les actions. Le chiffre de 30 milliards d'euros que nous avons proposé entre aujourd'hui et 2020 peut être considéré comme un chiffre important, bien qu'il s'agisse d'un minimum, pour soutenir les initiatives des pays en développement. Aujourd'hui, M. De Boer, le négociateur des Nations unies, a demandé 10 milliards de dollars entre aujourd'hui et 2012.

Après les choix faits par les États-Unis et la Chine, c'est à l'Europe d'accepter de nouvelles responsabilités et de mener la lutte contre le changement climatique.

Seán Kelly (PPE). – (*GA*) Madame la Présidente, nous avons eu un très bon débat ce matin et il y avait beaucoup à apprendre de tous les orateurs.

(EN) Je voudrais juste faire trois remarques. Premièrement, si nous ne parvenons pas à un accord contraignant à Copenhague, alors ce Parlement et l'Union européenne devraient user de leur influence pour dénoncer les pays responsables, afin que des sanctions puissent leur être imposées pour les mettre au pas.

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place un programme éducatif pour les citoyens, car beaucoup d'entre eux sont désireux de réduire leur empreinte carbone, mais n'ont peut-être pas le savoir-faire ou les moyens économiques nécessaires.

Troisièmement, le financement a été mentionné à de multiples reprises ici ce matin. Le nœud de la question du financement est simple. La question n'est pas «pouvons-nous nous permettre de le faire?», mais bien «pouvons-nous nous permettre de ne pas le faire?» Le temps passe et il n'y aura pas de deuxième chance. C'est maintenant qu'il faut agir.

Mairead McGuinness (PPE). – (*EN*) Madame la Présidente, alors que nos attentes de Copenhague sont, à ce stade, revues à la baisse, il est aussi vrai que nos ambitions, elles, ne peuvent l'être. Comme d'autres collègues l'ont dit, si nous pouvions accentuer les points positifs, tant pour les économies que pour les citoyens, dans le débat sur le changement climatique, il pourrait y avoir davantage de traction – parce qu'il y a des côtés positifs à ce débat. S'il est possible que nous ne parvenions pas à un accord contraignant à Copenhague, je pense qu'il ne fait aucun doute qu'il y ait une impulsion de changement, et nous devons veiller à ne pas perdre cette impulsion.

Concernant l'utilisation des sols – changement dans l'agriculture et l'utilisation des sols – il s'agit d'une question clé. Évidemment, l'agriculture fait non seulement partie du problème, mais aussi, en grande partie, de la solution. Nous devons lier ce débat à nos préoccupations au sujet de la sécurité alimentaire mondiale: la réponse est de développer des systèmes de production durables qui permettraient de faire face au problème du climat et assureraient aussi la sécurité alimentaire. C'est un de nos sujets de préoccupation clés.

Franz Obermayr (NI). – (*DE*) Madame la Présidente, la protection climatique et le développement durable sont des sujets qui – nous sommes censés le croire – nous touchent tous. Cependant, aucun progrès satisfaisant ne sera accompli sans une étroite collaboration, en particulier entre les acteurs mondiaux. Alors que les États-Unis et la Chine refusent de définir des objectifs communs et contraignants en matière de réduction de gaz à effet de serre, tout ce qui pourra être adopté à Copenhague – comme le responsable en chef du climat aux Nations unies l'a efficacement observé – ce sont des résolutions moralement contraignantes, autrement dit, qui n'ont aucun poids.

Laissez-moi dire une chose au sujet de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire n'est certainement pas la solution au problème. Les avantages sont minimes, les coûts énormes et les risques très élevés. Je soutiens donc une résolution qui a été rédigée par le délégué antinucléaire de ma région d'origine, la Haute-Autriche, et qui demande à l'UE d'introduire une taxe sur l'énergie nucléaire. Cette idée a du sens, parce que cela signifierait que le commerce de certificats d'émission ne serait pas déséquilibré en faveur de l'énergie nucléaire.

Jolanta Emilia Hibner (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, dans quelques jours, les dirigeants du monde, dont des représentants du Parlement européen, se réuniront à Copenhague pour débattre de la question du changement climatique. Sans doute la réduction des émissions de gaz à effet de serre est-elle une question très importante, mais la protection de l'industrie européenne est tout aussi importante. Nous ne devons pas autoriser une situation dans laquelle les entreprises déposent le bilan et l'industrie est transférée dans des pays tiers qui ne limitent pas leurs émissions de CO₂.

Nous ne devrions pas non plus oublier de protéger nos technologies et nos droits de propriété intellectuelle, et, pendant le sommet de Copenhague, l'Union européenne doit donc jouer un rôle moteur, mais elle ne doit pas fixer des objectifs irréalistes, ni pour elle-même ni pour les autres. L'objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990, sans le soutien des plus gros pollueurs, tels que les États-Unis, l'Inde et la Chine, semble difficile à réaliser. C'est aussi le cas pour les dispositions du projet de résolution qui visent à atteindre une réduction de 80 % des gaz à effet de serre d'ici 2050. Une réduction de 20 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 permettra (...)

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (*FI*) Madame la Présidente, le débat a été très intéressant et il semble que le Parlement européen soit très désireux de soutenir la conférence climatique de Copenhague.

L'importance de l'agriculture a aussi été soulignée comme solution au problème. Je voudrais moi-même également souligner l'importance de la politique forestière et des forêts, car les forêts sont des puits de carbone qui absorbent le dioxyde de carbone. Il semblerait que les États-Unis vont apporter de bonnes nouvelles à Copenhague, ce qui est une avancée très significative.

Maintenant, nous devons aussi commencer à parler sérieusement de la manière dont la note de la lutte contre le changement climatique va être payée. La question de la répartition des revenus est ici extrêmement importante, parce que nous ne pouvons pas non plus faire payer la note aux populations pauvres d'Europe.

Axel Voss (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, je voudrais encourager le chef des négociations de Copenhague à se battre pour parvenir à une issue favorable. Les objectifs ambitieux sont bons et, en définitive, les efforts que nous accomplissons aujourd'hui représenteront aussi une contribution à demain en vue des conséquences et des futurs effets néfastes sous la forme de migrations, dommages aux zones côtières ou aussi, peut-être sous la forme de régions stables devenant plus instables en raison du changement climatique.

Nous devrions aussi montrer l'exemple. Cependant, si d'autres États et, en particulier, les États réellement majeurs, ne tirent pas dans la même direction, nous ne devrions le faire que de manière proportionnelle. Gardant cela à l'esprit, je voudrais souligner que nos entreprises sont, pour la plupart, déjà en train de souffrir d'un fardeau assez important.

Je voudrais encore dire une chose, et c'est que nous nous battons aussi pour la crédibilité générale de l'UE, pour donner à la nouvelle génération un argument en faveur de la nécessité de l'UE.

Andreas Carlgren, président en exercice du Conseil. — (SV) Madame la Présidente, je voudrais vraiment remercier le Parlement pour ce long et intensif débat, ainsi que pour l'engagement fort et important qui est apparu au cours de ce débat. Quelqu'un a dit que l'optimisme dont nous faisons preuve devait tirer son origine du réalisme. J'irais toutefois plus loin que cela et je dirais qu'il tire, en fait, son origine d'expériences réelles. L'UE est parvenue à réduire ses émissions. Nous les avons réduites de la moitié du taux que nous devons, quoi qu'il arrive, atteindre d'ici 2020 et d'un tiers si nous prenons comme objectif ce qui, nous l'espérons tous, sera le résultat de l'accord de Copenhague, à savoir une réduction de 30 % des émissions de la part de l'UE. Cela est, en particulier, dû au fait que nous avons créé des règles communes établies par un accord internationalement contraignant — le protocole de Kyoto. C'est pourquoi nous nous sommes montrés si attachés à faire en sorte que le processus de Copenhague aboutisse à cet accord juridiquement contraignant. Cela n'arrivera pas tout de suite à Copenhague. Nous allons devoir nous mettre d'accord sur tout le contenu de l'accord. Nous nous pencherons ensuite sur l'aspect technique, qui consistera à traduire cela en texte juridiquement contraignant. Pour notre part, nous voulons que cela se produise dans les mois qui suivent la conférence de Copenhague.

Je voudrais aussi dire que la crise financière qui sévit dans le monde n'est certainement pas due au fait que nous dépensions trop d'argent pour sauver le climat. Au contraire, les grands investissements verts font aussi partie des changements économiques, autrement dit, de la transition vers une économie «plus verte», qui sortira aussi les pays, tant riches que pauvres, de la crise économique. Les marchés du dioxyde de carbone constituent en fait un moyen de créer suffisamment d'espace pour l'investissement. Ils garantissent que le pollueur paye, que nous fixions un plafond aux émissions et que l'argent que le pollueur paye pour les émissions puisse aussi être transféré aux pays en développement afin d'y faire des investissements verts. Cela est parfois remis en question. Certains se demandent pourquoi nous devrions investir dans le mécanisme de développement propre (MDP), mais c'est néanmoins précisément de cela qu'il s'agit, à savoir que le pollueur paye pour les investissements verts dans les pays en développement. Je pense que c'est une bonne chose et que c'est très important, mais nous devons aussi réformer ces règles afin que les effets sur l'environnement

soient encore plus grands et plus manifestes et que nous puissions être encore plus certains que cela atteint aussi les plus pauvres.

Un accord sera aussi nécessaire afin d'éviter les fuites de carbone. L'inquiétude qu'il y a eu doit donc être transformée en engagement encore plus important à faire de l'accord une réalité.

Enfin, je pense qu'il faudrait dire haut et fort que si un accord à Copenhague n'est pas suffisant pour permettre à l'UE d'accroître son objectif à 30 %, autrement dit, si nous obtenons un résultat si édulcoré que l'UE, pour des raisons de décence, ne peut simplement pas passer à 30 %, alors cela aura été un échec. Il faut donc aussi dire haut et fort qu'il y a pire que de ne pas avoir d'accord, et c'est d'avoir un mauvais accord. C'est pourquoi l'UE a placé la barre si haut. C'est pourquoi nous travaillons maintenant si dur sur le contenu. C'est aussi parce que, quand nous parlons de l'objectif des deux degrés, nous sommes conscients du fait que c'est le plus haut niveau que nous devions atteindre. Nous savons que nous sommes, en fait, déjà en train de voir des résultats inacceptables aujourd'hui. Parlez au gouvernement des Maldives, par exemple, qui a récemment tenu sa réunion de cabinet sous l'eau pour montrer les conséquences qui seront quasiment inévitables dans certaines régions du monde. Il serait dès lors cynique de ne pas entreprendre une action énergique. Le monde a suffisamment attendu. Il est temps que nous parvenions à l'accord nécessaire à Copenhague pour le bien de la planète. C'est aussi pourquoi l'engagement du Parlement et celui de toute l'UE est si important.

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (*EL*) Madame la Présidente, ce fut un débat très intéressant, avec quelques interventions exceptionnelles et constructives. Nous avons entendu de nombreux points de vue sur des sujets divers. Il est très possible que certains ne soient pas d'accord. Par exemple, je ne comprends pas pourquoi quelqu'un s'opposerait à des industries propres, vertes, non polluantes basées sur des nouvelles technologies performantes. Et pourtant, j'ai entendu cela aujourd'hui. Je ne comprends pas pourquoi quelqu'un préfèrerait les industries polluantes basées sur de vieilles technologies qui, si elles font des bénéfices, le font parce qu'elles ne payent pas le coût de la pollution. Ces bénéfices seront toutefois à court terme, parce que ces industries ne seront pas compétitives. Cependant, dans une démocratie et dans un parlement démocratique, nous entendons toute sorte de points de vue.

Je voudrais aussi faire quelques commentaires au sujet de l'Organisation mondiale de l'environnement. Cette organisation, pour laquelle je sais que la France, en particulier, a investi beaucoup d'efforts, était en fait une de nos ambitions, et j'espère qu'elle deviendra réalité dans les années à venir. Sans doute une organisation telle que celle-ci est-elle nécessaire afin qu'il y ait une organisation environnementale au niveau internationale qui œuvre en faveur des questions environnementales ainsi que des questions économiques ou sociales et qui permette aussi une meilleure coordination des accords environnementaux internationaux. Cela pourrait se faire relativement facilement en améliorant le programme environnemental des Nations unies existant et des efforts sont en fait en train d'être accomplis dans ce sens.

Je voudrais aussi parler du protocole de Kyoto, qui a été évoqué à plusieurs reprises. Je suis heureux de la performance de l'Union européenne, parce que les 15 pays qui ont pour objectif collectif de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 8 % au cours de la période 2008-2012 atteindront leur objectif, mais l'UE des 27, avec les 10 nouveaux pays qui ont un objectif et Chypre et Malte qui n'en ont pas, atteindront aussi l'objectif. L'Union européenne a l'argument moral que nous tenons parole et cet objectif a sans doute été atteint grâce aux mesures que nous avons prises, que ce soit au niveau national ou au niveau européen, dont le système d'échange de quotas d'émissions.

Je dois souligner, comme M. Carlgren l'a dit, que l'Union européenne parviendra à une réduction encore plus importante que celle que nous nous étions engagés à atteindre au départ, sur la base de nos prévisions, tout en maintenant la croissance économique. Je voudrais juste citer une statistique: entre 1990 et 2007, la période pour laquelle nous disposons de statistiques, la croissance économique a été de 44 % et la réduction des émissions de dioxyde de carbone a été de 5 % pour les 15 pays et de 9 % pour les 27. Bien sûr, les prévisions sont que, d'ici 2012, nous serons bien au-delà de l'objectif, ce qui nous permettra d'atteindre plus facilement une réduction de 30 % d'ici 2020.

Il est à noter qu'en 2008, nous avons aussi connu une réduction significative de 1,6 % des gaz à effet de serre dans l'Union européenne, parallèlement à une croissance économique continue, et ce n'est qu'au cours de la dernière partie de 2008 que nous avons été touchés par la crise économique, qui a aussi eu un impact sur le problème des gaz à effet de serre.

Il ne reste que quelques jours et je vous demande instamment d'accroître vos efforts et vos contacts bilatéraux. Après les consultations du Conseil Ecofin, du Conseil Environnement et du Conseil européen, nous avons à présent des instructions claires en vue de promouvoir des propositions spécifiques de sources de financement,

de structures opérationnelles et de critères à utiliser pour déterminer des contributions sérieuses de la part de chacun. Essayons, pendant le temps qu'il nous reste, d'utiliser ces moyens le plus efficacement possible.

Il y a un large consensus sur la nécessité d'accomplir des efforts à l'échelle mondiale afin d'atteindre l'objectif des 2 °C. Il y a une conviction générale que les fondements de base d'un accord climatique pour la période après 2012 seront et devront être jetés à Copenhague. Ces fondements sont principalement des engagements ambitieux à réduire les émissions de la part des pays développés, y compris les États-Unis, des mesures adéquates de la part des pays développés en vue de réduire leur augmentation d'émissions et une assistance financière aux pays en développement afin de modérer leurs émissions et de s'adapter au changement climatique.

Nous approchons rapidement de la ligne d'arrivée. Utilisons Copenhague au mieux et cristallisons les principaux engagements de tous les pays dans ce qui sera un accord historique. Ce que nous devrons obtenir à Copenhague, c'est un accord substantiel sur tous les éléments du plan d'action de Bali. Nous devons nous mettre d'accord sur tous ces éléments à Copenhague, sur une base contraignante et, immédiatement après, dans les trois à six mois au plus, nous devrons régler les aspects juridiques de manière à avoir l'accord contraignant auquel l'Union européenne aspire et qui garantira l'objectif de limitation de l'effet de serre à 2°C

J'estime qu'il va sans dire que les députés européens contribueront aux efforts qui seront réalisés à cet égard, en particulier lors des réunions cruciales à Copenhague, et je voudrais vous remercier pour cela et, une fois encore, pour tous les efforts que vous avez accomplis.

La Présidente. – Je voudrais rappeler une fois encore aux députés que le système de carton bleu créé par le groupe de travail sur la réforme parlementaire ne s'applique pas à la Commission ni au Conseil, mais uniquement aux débats entre députés de cette Assemblée.

Pour clore ce débat, une proposition de résolution a été présentée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire⁽¹⁾.

Le débat est à présent clos.

Le vote aura lieu demain.

Luís Paulo Alves (S&D), *par écrit.* – (*PT*) Personne ne peut ignorer l'extrême urgence de parvenir à un accord international post-Kyoto afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone de manière substantielle.

Nous devons nous assurer que la Terre ne se réchauffe pas de plus de deux degrés. Si nous voulons y parvenir, les émissions mondiales doivent être réduites d'au moins 30 % au cours des 10 prochaines années. L'avenir de l'humanité est en jeu, et il ne reste plus beaucoup de temps. C'est notre chance d'atténuer les effets du changement climatique, qui se font déjà ressentir, et qui pourraient s'avérer être le problème le plus grave du XXI^e siècle.

Comme nous, qui vivons sur une île, sommes ceux qui contribuons le moins à ces changements, nous sommes sérieusement préoccupés par ce problème.

L'Union européenne doit continuer à jouer un rôle moteur et à s'exprimer d'une seule voix sur les questions environnementales. Elle va devoir utiliser toute son influence politique pour faire en sorte qu'un accord ferme soit trouvé par les grandes puissances mondiales lors du prochain sommet de Copenhague. Il est vital de prendre des mesures décisives et de changer le modèle mondial d'utilisation de l'énergie – comme le Portugal et les Açores l'ont déjà fait – et d'investir dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) Ces derniers jours, l'Irlande a été touchée par de graves inondations, qui constituent un désastre pour les familles ordinaires, pour les petites entreprises et pour les agriculteurs de l'île. La crue de la Barrow, le deuxième plus grand fleuve d'Irlande, a eu pour conséquence qu'une grande partie de Carlow s'est retrouvée sous eau pendant plus de quatre jours! Le déluge dans la ville voisine de Kilkenny est le pire en 60 ans! Si les inondations ont toujours fait partie de la vie des Irlandais, leur fréquence et leur sévérité accrues sont un autre rappel bien réel des effets du changement climatique dû à l'utilisation abusive irresponsable de notre environnement. Quoi qu'il se produise à la conférence climatique des Nations unies dans moins de deux semaines à Copenhague, les conditions météorologiques extrêmes, telles que les

⁽¹⁾ Voir procès-verbal.

inondations en Irlande, se feront plus fréquentes. Nous devons renforcer notre résilience aux effets du changement climatique. Madame la Présidente, j'appelle le gouvernement irlandais à introduire immédiatement une demande d'aide en cas de catastrophe naturelle auprès du Fonds de solidarité européen. La population irlandaise n'a que récemment montré son attachement à l'UE en votant massivement en faveur du traité de Lisbonne. L'UE doit montrer son attachement à la population irlandaise et parmi elle, aux habitants de Carlow et Kilkenny, en accélérant ces fonds de secours.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est crucial de parvenir à un accord politique à Copenhague, mais celui-ci doit être mondial. Placer l'industrie européenne dans une situation fortement disproportionnelle par rapport à celle d'autres économies développées serait une erreur pour l'économie et ne serait pas très utile sur le plan écologique. Les efforts européens devraient être axés sur la conclusion d'un accord qui impose une obligation à toutes les parties.

L'Europe doit aussi trouver des solutions efficaces et raisonnables à la question du financement. Cela exclut l'idée d'une taxe sur les transactions financières internationales (taxe Tobin) afin de financer l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.

Ce type d'aide, bien qu'il soit nécessaire, ne doit pas être fourni aux dépens de l'économie, du commerce et de la création de richesses.

Le coût qu'une telle taxe représenterait pour la société en général (accroissant la charge fiscale, avec des conséquences sur tous les contribuables et tous les consommateurs) et son impact sur le marché financier (diminuant la liquidité nécessaire et le flux de crédit aux entreprises et aux ménages) ne peuvent être ignorés.

En outre, la mise en œuvre d'une taxe mondiale entraînerait des problèmes techniques et une administration complexe. En temps de crise, la solution ne peut impliquer davantage encore de nouvelles taxes qui seraient difficiles à percevoir. Nous devons oublier cette idée d'une nouvelle taxe.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'UE devrait continuer à montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique. Il est intéressant de noter que l'UE a dépassé les objectifs fixés à Kyoto.

Je crois que l'accord de Copenhague en vue de réduire les émissions de carbone mondiales devrait être contraignant. À cet effet, j'ai présenté un amendement à la résolution du Parlement sur ce sujet, demandant qu'un ensemble international de sanctions soit présenté dans le texte final.

Je crois que l'accord doit être mondial, qu'il doit être ambitieux et qu'il doit contenir un calendrier clair. Si nous ne sommes pas ambitieux, nous nous retrouverons avec un instrument inutile qui sera encore moins efficace que le protocole de Kyoto, qui prévoit déjà des sanctions internationales. Nous espérons qu'il y aura une réglementation efficace et que l'accord contiendra une clause de révision afin qu'il puisse aisément être actualisé.

Nous devons aussi envoyer un signal clair aux industries émergentes d'Asie. La Chine et l'Inde ne peuvent pas être exemptées de toute responsabilité alors qu'elles produisent un pourcentage élevé des émissions mondiales et que nos industries vont se donner beaucoup de mal pour réduire leurs émissions.

Les États-Unis ont une grande responsabilité dans la réussite de ce sommet. J'espère que le président des États-Unis, M. Obama, montrera qu'il mérite le prix Nobel de la paix, parce que lutter contre le changement climatique contribuera à la paix et au bonheur de toutes les nations!

Adam Gierek (S&D), *par écrit.* – (*PL*) Le climat est en train de changer. Cela s'est produit à de nombreuses reprises par le passé. Nous sommes plus de 6 milliards, et ce qui était auparavant un phénomène extrême et passait inaperçu, est aujourd'hui évident. En outre, des infrastructures construites de manière élaborée, de génération et de fourniture d'énergie, par exemple, tombent souvent en panne, ce qui entraîne, entre autres, des pannes d'électricité et des défaillances des systèmes informatiques. Il y a aussi le problème de la désertification de vastes régions de la Terre, qui est à l'origine d'une catastrophe humanitaire et économique. Les premiers signes de celle-ci sont les troubles en Somalie et les prédictions de futurs conflits au sujet de l'eau. La vague de migration s'amplifie. Ces problèmes seront-ils résolus par des limitations restrictives des émissions de CO₂? Non.

Premièrement, personne n'a prouvé que c'étaient les émissions de CO₂ qui étaient à l'origine du changement climatique. Deuxièmement, les effets de ces limitations des émissions de CO₂ ne peuvent être espérés que pour la fin du siècle. Troisièmement, les restrictions dans le domaine des émissions de CO₂ ne feront qu'affaiblir l'humanité sur le plan économique, et aggraveront donc la catastrophe. En ce qui concerne l'échange de

quotas d'émissions, il s'agit d'une proposition antisociale dont les coûts seront supportés par M. et M^{me} Tout-le-Monde. Les bénéfices seront cependant raflés par le monde financier, y compris le monde de la spéculation. Par conséquent, pour des raisons humanitaires et sociales, le plus important n'est pas de lutter contre les causes hautement improbables du changement climatique, mais de lutter contre les résultats du changement climatique. Il ne s'agit pas de s'adapter au changement climatique, mais d'agir de manière proactive. Par exemple, dans mon pays, la sécurité de l'approvisionnement en eau est déjà une question importante.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Le réchauffement climatique pose actuellement deux problèmes majeurs à l'humanité: d'une part, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière spectaculaire et, d'autre part, la nécessité de s'adapter aux effets du changement climatique. Sachant que nous sommes face à un phénomène mondial et que l'UE n'est responsable que de 10 % des émissions produites par les gaz à effet de serre dans le monde, il est important que nous parvenions à un accord juridique mondial contraignant dans deux semaines à Copenhague. Je me réjouis que le président Obama assiste à la conférence de Copenhague avec un mandat qui inclut des objectifs clairs en matière de réduction d'émissions, auxquels les États-Unis vont s'engager. Afin de nous adapter aux effets du changement climatique, nous avons besoin d'un mécanisme de financement qui nous donne des chiffres exacts concernant les montants qui doivent être investis dans des technologies vertes qui permettront de créer de nouveaux emplois, chose qui est si nécessaire pendant cette période de crise.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), par écrit. – (RO) L'objectif de la conférence internationale sur le changement climatique qui débutera le 7 décembre à Copenhague est d'établir un accord post-Kyoto qui imposera aux pays du monde de réduire leurs émissions polluantes. L'UE s'est unilatéralement engagée à réduire ses niveaux d'émissions polluantes de 20 % par rapport aux niveaux de 2005, ainsi qu'à faire en sorte que 20 % de l'énergie consommée provienne de sources renouvelables. Ces efforts doivent cependant être coordonnés avec les efforts de tous les pays développés ou en développement. La consommation d'énergie et les émissions polluantes peuvent être réduites rapidement et à bon marché en stimulant l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'UE et les États membres doivent accroître l'efficacité énergétique, en particulier dans les bâtiments et dans les transports. Pour que l'UE puisse réduire les émissions polluantes produites par les industries à forte intensité énergétique conformément aux engagements pris, des moyens financiers doivent être mis à disposition en vue de moderniser les entreprises européennes. C'est le seul moyen pour nous de maintenir la production et, par extension, l'emploi dans l'Union européenne. Lors de la révision budgétaire européenne, nous devons veiller à ce que suffisamment de moyens financiers soient disponibles pour adopter des mesures de protection contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets. Le développement d'une économie mondiale éco-efficace générera de nouveaux investissements, créera de nouveaux emplois et relèvera le niveau de vie.

(La séance, suspendue à 11 h 50 dans l'attente de l'heure des votes, est reprise à 12 heures)

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

4. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

4.1. Réseaux et services de communications électroniques (A7-0070/2009, Catherine Trautmann) (vote)

4.2. Statistiques sur les pesticides (A7-0063/2009, Bart Staes) (vote)

- Avant le vote

Bart Staes, *rapporteur.* – (*NL*) Je voudrais souligner que ce document est le dernier d'une série de trois rapports relatifs à l'utilisation des pesticides.

Plus tôt dans l'année, sous l'ancienne législature, nous avons adopté un règlement concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. À la même époque, nous avons également adopté une directive sur l'utilisation durable des pesticides. Le présent rapport sur les statistiques relatives aux pesticides est le troisième élément de cet ensemble.

Cette proposition a dû être approuvée par le comité de conciliation, car un problème est survenu sous l'ancienne législature. De nombreuses personnes étaient absentes et, lors du vote en deuxième lecture, trop peu de personnes étaient présentes pour que nous puissions obtenir un nombre de voix suffisant pour adopter le rapport en deuxième lecture.

C'est pourquoi je voulais prendre la parole pour remercier la Présidence suédoise et, en particulier, la Présidence tchèque, car elles auraient pu anéantir tous les efforts effectués dans le cadre de la deuxième lecture en refusant d'aller en conciliation. Grâce aux bonnes relations que ces Présidences ont entretenu avec le Parlement et grâce aux présidents des groupes politiques, qui m'ont aidé à rédiger une lettre à la Présidence immédiatement après les élections, nous avons réussi à sauver ce rapport et, par le biais de la procédure de conciliation, à faire en sorte que nous puissions voter aujourd'hui sur ce texte tel qu'il avait été convenu en deuxième lecture. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

- 4.3. Concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée) (A7-0057/2009, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg) (vote)
- 4.4. Règles relatives à la protection de la confidentialité des informations d'Europol (A7-0065/2009, Timothy Kirkhope) (vote)
- 4.5. Règles d'application régissant les relations d'Europol avec ses partenaires, notamment l'échange de données à caractère personnel et d'informations classifiées (A7-0064/2009, Sophia in 't Veld) (vote)
- 4.6. Liste des États et organisations tiers avec lesquels Europol conclut des accords (A7-0069/2009, Jan Philipp Albrecht) (vote)
- 4.7. sur le projet de décision du Conseil portant adoption des règles d'application relatives aux fichiers de travail à des fins d'analyse Europol (A7-0068/2009, Agustín Díaz de Mera García Consuegra) (vote)
- 4.8. Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) (A7-0072/2009, Sonia Alfano) (vote)
- 4.9. Accréditation des activités des laboratoires de police scientifique (A7-0071/2009, Timothy Kirkhope) (vote)
- 4.10. Assistance macrofinancière à la Géorgie (A7-0060/2009, Vital Moreira) (vote)
- 4.11. Assistance macrofinancière à l'Arménie (A7-0059/2009, Vital Moreira) (vote)
- 4.12. Assistance macrofinancière à la Serbie (A7-0061/2009, Miloslav Ransdorf) (vote)
- 4.13. Assistance macrofinancière à la Bosnie-et-Herzégovine (A7-0067/2009, Iuliu Winkler) (vote)
- 4.14. Système commun de taxe sur la valeur ajoutée (A7-0055/2009, Udo Bullmann) (vote)

- 4.15. Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR): stockage des flux de dioxyde de carbone dans des formations géologiques (A7-0051/2009, Anna Rosbach) (vote)
- 4.16. Accord CE/Danemark sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale (modification de la décision 2006/326/CE) (A7-0058/2009, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg) (vote)
- 4.17. Accord CE/Danemark sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (modification de la décision 2006/325/CE) (A7-0056/2009, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg) (vote)
- 4.18. Plan de reconstitution du flétan noir dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (A7-0046/2009, Carmen Fraga Estévez) (vote)
- 4.19. Accord d'adhésion de la Communauté européenne à la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) du 9 mai 1980, telle que modifiée par le protocole de Vilnius du 3 juin 1999 (A7-0053/2009, Dieter-Lebrecht Koch) (vote)
- 4.20. Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires (A7-0062/2009, Diana Wallis) (vote)
- 4.21. Demande de défense de l'immunité et des privilèges de Tobias Pflüger (A7-0054/2009, Tadeusz Zwiefka) (vote)
- 4.22. Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle Cinquième partie (A7-0036/2009, József Szájer) (vote)
- Avant le vote sur le projet de résolution législative

Stavros Dimas, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je pense que nous ne retirerons pas la proposition.

(Le Parlement décide le renvoi en commission)

4.23. Emploi de l'informatique dans le domaine des douanes (A7-0052/2009, Alexander Alvaro) (vote)

- Avant le vote

Petru Constantin Luhan (PPE). – (EN) Monsieur le Président, au nom du groupe PPE, je voudrais demander que nous puissions voter séparément sur l'article 27. Celui-ci vise à accorder à Eurojust et Europol un accès complet à la base de données. Je voudrais demander à tous mes collègues de voter contre cet article.

(Le Parlement rejette la proposition)

5. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Catherine Trautmann (A7-0070/2009)

Zuzana Roithová (**PPE**). – (*CS*) En tant que rapporteure fictive pour le paquet télécommunications, je voudrais dire que je me félicite du résultat de ce vote et que je pense que cet amendement important aux règles du marché intérieur dans le domaine des communications électroniques permettra notamment d'assurer un traitement plus équitable en ce qui concerne les interruptions de l'accès à l'internet. Je suis ravie que le Conseil ait enfin accepté nos propositions. Les garanties que nous avons introduites permettront de veiller à ce que l'interruption de l'accès à l'internet n'affecte que les véritables criminels tels que les terroristes ou les distributeurs de pédopornographie, et non les utilisateurs ordinaires.

Hannu Takkula (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, l'établissement d'un marché unique des communications électroniques rend, selon moi, cette législation absolument indispensable. Le traité de Lisbonne indique déjà qu'il s'agit là de la voie à suivre.

Je suis néanmoins extrêmement préoccupé, parce qu'il est essentiel de garantir le libre accès à l'internet et le respect des droits fondamentaux de ses utilisateurs. Or, l'internet est parfois utilisé de manière illégale et abusive. Comme vous le savez, l'un des plus gros problèmes à l'heure actuelle est le piratage. Le piratage progresse constamment et l'internet est l'un des principaux domaines où il opère.

J'espère qu'à l'avenir, nous ferons en sorte de veiller à ce que les personnes qui produisent des œuvres créatives soient rémunérées correctement pour leur travail et que le piratage ne mette pas en péril leurs moyens de subsistance, comme c'est actuellement le cas lorsque des fichiers sont téléchargés illégalement. Il s'agit de la voie à suivre, mais à l'avenir, nous devrons accorder une attention particulière aux droits des artistes et empêcher le piratage.

- Rapport: Timothy Kirkhope (A7-0065/2009)

Daniel Hannan (ECR). – (EN) Monsieur le Président, furtivement, insidieusement, vicieusement, nous avons progressivement avancé vers l'établissement d'une force de police fédérale paneuropéenne.

Lorsqu'Europol a été créé au début des années 90, il était présenté comme un centre d'échanges - ou, si vous préférez, comme une branche régionale d'Interpol. Depuis lors, il a progressivement été doté de pouvoirs exécutifs et de maintien de l'ordre.

Ces pouvoirs ont d'abord été présentés comme étant strictement limités au domaine des activités transfrontalières de lutte contre le terrorisme. C'est aussi de cette manière que le FBI a vu le jour et, peu à peu, celui-ci a finalement étendu ses attributions et a accumulé les pouvoirs jusqu'à devenir une force de police fédérale opérant au niveau continental.

Un processus similaire est en marche avec Europol, qui a progressivement étendu ses attributions pour couvrir toute une série de crimes qui sont nationaux par nature, mais avec un avantage plutôt fascinant, dans le sens où son personnel jouit encore de l'immunité diplomatique. En d'autres termes, la responsabilité des agents d'Europol ne peut être engagée dans le cas où ils abuseraient de leurs pouvoirs policiers.

Quand avons-nous voté en faveur d'un tel organe? Quand avons-nous accepté de créer un système de justice pénale paneuropéen disposant de son propre mandat d'arrêt, de sa propre force de police, de sa propre magistrature et de son propre parquet paneuropéen?

Je pense que nous devrions avoir la courtoisie de demander à nos concitoyens, nos électeurs, ce qu'ils pensent de tout cela.

- Rapport: Vital Moreira (A7-0060/2009)

Daniel Hannan (ECR). – (*EN*) Monsieur le Président, la meilleure chose que nous puissions faire pour les républiques des Balkans et du Caucase serait de les admettre sans condition dans une union douanière, afin d'ouvrir nos marchés à leurs produits. Ces pays sont idéalement placés pour faire valoir leur compétitivité sur ce marché. Ils disposent d'une main-d'œuvre instruite et appliquée, mais leurs coûts sont relativement peu élevés, ce qui rend leurs exportations très compétitives.

Au lieu de cela, nous bloquons leurs produits dans un certain nombre de domaines clés et, pour nous donner bonne conscience, nous leur offrons ensuite une aide financière de gouvernement à gouvernement. Ainsi, nous les rendons dépendants; nous en faisons des satrapies. Il n'y a pas que les Russes qui considèrent ces pays comme leur «voisinage immédiat». C'est une expression qui semble parfois utilisée à Bruxelles également.

Nous entraînons leurs hommes politiques et leurs décideurs dans un système de redistribution massive des richesses et nous les européanisons à l'avance, parce qu'ils apprennent ce que nous, dans cette Assemblée, ne savons que trop bien, c'est-à-dire que la première fonction de l'Union européenne de nos jours est d'agir comme une gigantesque machine permettant de prendre l'argent des contribuables et de le donner aux personnes suffisamment chanceuses pour opérer au sein du système.

- Rapport: Alexander Alvaro (A7-0052/2009)

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Chers collègues, je pense sincèrement que nous avons besoin d'un système d'information avancé pour l'administration civile, permettant de faire le lien entre les autorités douanières et policières des États membres. Nous devons lutter plus efficacement contre les importations de contrefaçons et contre les produits dangereux qui pénètrent sur nos marchés en provenance de pays tiers. Nous devons le faire dans l'intérêt des citoyens de l'Union. À l'inverse de la plupart des députés, je pense que la proposition de la Commission nous permettra d'assurer une meilleure protection des données à caractère personnel et, dans le même temps, de mener une lutte plus efficace contre le crime organisé. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas voté pour les 90 projets d'amendements proposés par la commission ou pour le renvoi du rapport dans son ensemble.

Naturellement, je voudrais inviter la Commission à négocier un système d'alerte similaire à RAPEX Chine avec d'autres pays tels que l'Inde, le Viêt-Nam, la Russie ou la Turquie, de façon à ce que les produits dangereux ou contrefaits puissent être saisis avant de pénétrer sur le territoire européen. Je constate que, depuis 2006, il a été possible de conclure des accords internationaux avec certains pays tiers concernant la coopération des organes de surveillance dans le domaine de la protection des consommateurs et je suis très déçue que la Commission n'ait, jusqu'ici, pas pu tirer parti de cette possibilité.

Explications de vote écrites

- Rapport: Catherine Trautmann (A7-0070/2009)

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. -(PT) Je suis ravie que le Parlement européen ait approuvé le paquet de réformes des télécommunications, contribuant ainsi à consolider les droits des consommateurs et à assurer un meilleur accès à l'information et une plus grande liberté d'expression. Pour réaliser les objectifs de l'agenda de Lisbonne, nous devons offrir des incitations suffisantes pour encourager l'investissement dans de nouveaux réseaux à haut débit, de manière à soutenir l'innovation dans le domaine des services Internet riches en contenu et à renforcer la compétitivité de l'UE au niveau international. Il est absolument essentiel de promouvoir un investissement durable dans le développement de ces réseaux, puisque ceux-ci permettront à la fois de renforcer la compétitivité et d'élargir le choix des consommateurs. Afin de garantir l'investissement dans les nouvelles technologies dans les régions moins développées, la réglementation sur les communications électroniques devrait être alignée sur d'autres politiques telles que la politique en matière d'aide publique, la politique de cohésion ou les objectifs plus vastes en matière de politique industrielle.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Je soutiens le paquet de réformes des télécommunications, parce que je pense que l'internet est un outil essentiel pour l'éducation, l'exercice de la liberté d'expression et l'accès à l'information. Cette initiative consacre l'idée selon laquelle l'accès à l'internet et son utilisation figurent parmi les droits fondamentaux des citoyens européens. Je voudrais remercier M^{me} Bastos, qui était la seule députée portugaise impliquée dans ce processus. Je milite en faveur d'un internet libre, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille aucune réglementation. Comme dans le monde réel, le monde virtuel de l'internet est le cadre d'activités illicites et illégales, parmi lesquelles le téléchargement de fichiers vidéo et musicaux, l'incitation au terrorisme et la pédopornographie. Malgré l'opposition de nombreux gouvernements nationaux, le Parlement a fait en sorte que tous les utilisateurs puissent bénéficier des droits et garanties consacrés dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). Cela signifie que toute restriction des libertés et droits fondamentaux des utilisateurs de l'internet, telle que l'interruption de l'accès, doit respecter la CEDH et les principes généraux du droit et doit, en premier lieu, avoir été autorisée par une décision judiciaire, de façon à préserver les garanties procédurales, la présomption d'innocence et le droit au respect de la vie privée, sans préjudice des mécanismes spécifiques mis sur pied pour les cas urgents qui touchent à la sécurité de l'État.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – Une autorisation judicaire préalable: voilà ce que nous voulions obtenir. Avec ce compromis du moins avons-nous garanti à ce stade la meilleure protection juridique possible. Le message de l'UE est désormais clair: l'accès à l'internet est un droit fondamental, et des procédures précises et contraignantes devront être suivies pour qu'un utilisateur d'internet soit effectivement condamné pour

violation du droit d'auteur. Il appartient maintenant aux juges nationaux et aux juges de la Cour de justice européenne de veiller à faire respecter le droit de chaque internaute à pouvoir bénéficier d'une «procédure préalable juste et impartiale». Le manque de clarté de nombreuses dispositions nécessitera une surveillance étroite dans le processus de transposition et dans l'application de cette importante législation. Le traité de Lisbonne étant désormais ratifié, le Parlement européen va pouvoir, en tant que co-législateur, continuer à défendre la neutralité du réseau. Le vote d'aujourd'hui n'est qu'une étape d'un long processus. Nous devrons continuer à défendre les «droits des internautes» et notamment mieux les définir. Nous devrons aussi nous saisir de manière urgente de la question cruciale du droit d'auteur sur l'internet.

Edite Estrela (S&D), par écrit. — (PT) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Trautmann, car je pense que l'accord actuel va bien au-delà de ce qui était possible dans les phases antérieures du processus, notamment en ce qui concerne les droits des consommateurs. Je pense qu'il est absolument essentiel d'introduire des mesures pour protéger la liberté d'expression et d'information et préserver les droits et les garanties des utilisateurs de téléphones fixes ou mobiles et des internautes. Il convient d'harmoniser le marché intérieur des télécommunications en encourageant la concurrence entre les entreprises tout en renforçant, dans le même temps, l'autonomie des organismes nationaux de régulation vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs. Il convient également de moderniser la gestion du spectre radio en mettant sur pied des techniques qui permettront de faciliter la fourniture de ces services dans les zones rurales.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je me félicite du compromis dégagé entre le Parlement et le Conseil concernant l'introduction dans la directive-cadre d'une protection adéquate pour les utilisateurs en cas de restriction de l'accès aux services et aux applications via les réseaux de communications électroniques.

Je pense que l'État de droit impose que l'accès à l'information et l'utilisation des réseaux de communications électroniques ne puissent être soumis à des conditions sans que cela se fasse dans le strict respect du principe de la présomption d'innocence. La restriction de l'accès doit être précédée de procédures équitables et impartiales permettant de garantir le droit d'être entendu et le droit à une protection juridique effective.

Par ailleurs, je pense qu'il est particulièrement important de renforcer non seulement les mécanismes permettant de garantir l'indépendance des autorités nationales de régulation, afin que celles-ci puissent réglementer le marché de manière efficace en encourageant une concurrence loyale entre les opérateurs, mais aussi les mécanismes de coopération entre les divers organismes européens de régulation, de façon à ce que nous puissions créer un marché plus transparent et plus compétitif, ce qui constituerait un grand pas en avant pour les utilisateurs en termes de qualité des services offerts.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) À la fin du mois d'octobre, le Conseil a adopté la majorité des textes négociés avec le Parlement concernant ce que l'on appelle le «paquet télécoms», les rares exceptions ayant été incluses dans le rapport Trautmann.

Les négociations se sont poursuivies au sein du comité de conciliation, qui a accepté le texte sur lequel nous nous apprêtons à voter.

Il est vrai que le texte approuvé contient quelques-unes des propositions présentées par notre groupe en vue de défendre les droits des utilisateurs. Cependant, il ne va pas suffisamment loin, puisqu'il prévoit des exceptions aux garanties procédurales en cas d'urgence, même si celles-ci doivent être dûment justifiées et conformes à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mais le principal problème de ce texte est son champ d'application, qui couvre uniquement les restrictions imposées par les États membres, et non les restrictions pouvant être imposées par des entreprises privées.

À vrai dire, l'Union européenne semble s'intéresser davantage à la création d'un marché intérieur des télécommunications uniquement destiné à servir les intérêts des groupes économiques qui dominent le secteur, plutôt qu'à la défense des droits et des libertés fondamentales des utilisateurs finaux. Nous ne pouvons que désapprouver une telle attitude.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Si je me suis abstenu sur cette version finale du paquet «télécoms», c'est qu'elle n'est pas satisfaisante. Elle est cependant mieux que rien. Elle ne protège pas les internautes contre les abus des lois liberticides, comme la loi Hadopi, première version, en France, ni contre les foudres d'autorités administratives dûment mandatées pour ce faire. Elle leur donne tout de même des moyens juridiques pour se défendre. Il est hélas consternant de devoir en arriver là: compter sur l'Union européenne, qui se moque comme d'une guigne de l'opinion des citoyens, et dont l'immense majorité des actes va essentiellement dans

le sens des intérêts des lobbies de tout ordre, pour garantir un minimum de liberté d'information et d'expression aux Européens.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit.* – Alors que le secteur des télécoms connaît un développement sans précédent, il était fondamental de soutenir le rapport de ma collègue Catherine Trautmann, qui permettra de proposer aux consommateurs de meilleurs services à des prix plus justes.

Je me félicite de ce que ce texte renforcera les droits des utilisateurs aux services universels, via des contrats plus clairs, un numéro d'appel d'urgence plus accessible, une *hotline* pour les enfants disparus, une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées, et l'assurance de la portabilité du numéro. Il permettra également de mieux protéger la vie privée et de lutter contre les pratiques illégales sur l'internet en améliorant la sécurité et l'intégrité des réseaux de communication électroniques.

Enfin, il est appréciable d'avoir obtenu une solution juridiquement solide et offrant aux citoyens européens des garde-fous procéduraux tels que le respect du contradictoire, la présomption d'innocence, le droit à être entendu, et qui impose aux États de les respecter préalablement à toute mesure de restriction de l'accès à l'internet.

Małgorzata Handzlik (PPE), par écrit. – (PL) L'adoption du rapport Trautmann signifie que les dispositions du paquet télécoms entreront bientôt en vigueur. C'est une bonne nouvelle pour les consommateurs, puisque leurs droits s'en trouveront renforcés. La possibilité de transférer un numéro de téléphone vers un autre réseau en un jour, une tarification plus transparente et le renforcement de la protection des données personnelles ne sont que quelques-uns des nombreux avantages qu'offre ce paquet.

Qui plus est, le Parlement européen a entendu les craintes des citoyens européens concernant les éventuelles interruptions de l'accès à l'internet. Le Parlement européen a confirmé que l'accès à l'internet était un droit pour chaque citoyen. Par conséquent, l'accès à l'internet ne pourra être coupé que dans des cas dûment justifiés, dans le respect du principe de la présomption d'innocence et du droit au respect de la vie privée, et uniquement après un procès équitable et impartial. Cette solution ravira certainement les défenseurs de l'accès libre à l'internet.

Jacky Hénin (GUE/NGL), *par écrit*. – Force est de constater que le compromis proposé entre le Conseil et le Parlement n'offre pas de protections juridiques suffisantes pour les utilisateurs.

Si le texte affirme que les utilisateurs finaux de l'internet ne peuvent être limités par les États membres, il ouvre la voie à ce que les consommateurs soient limités par les fournisseurs d'accès sans décision préalable d'un organe juridictionnel.

Cette réalité est une atteinte aux droits des personnes.

Les amendements pour défendre les droits des citoyens déposés par notre groupe n'ont pas été acceptés.

Enfin, le paquet est soumis à la «loi» du marché intérieur. C'est donc la Cour de justice européenne qui décidera des «conflits d'intérêts». La liberté d'expression serait ainsi soumise à la loi du marché intérieur, comme de trop récents exemples nous le montrent.

Grâce à une forte pression des usagers et des citoyens, des protections pour les utilisateurs ont été gagnées, cependant elles restent insuffisantes pour la gauche. On ne peut accepter des compromissions sur les droits à l'expression des citoyens.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur du paquet de compromis sur les télécommunications. Bien que, comme tous les compromis, ce paquet ne soit pas parfait, je crois qu'il constitue un pas dans la bonne direction et qu'il permettra de renforcer les droits des consommateurs.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) La nouvelle législation européenne relative au secteur des télécommunications permettra de stimuler la concurrence tout en renforçant les droits des internautes et des utilisateurs de téléphones fixes ou mobiles. Rien que pour cela, elle mérite que nous votions en sa faveur.

Les plus importantes de ces nouvelles règles portent sur le renforcement des droits des consommateurs, les garanties relatives à l'accès à l'internet et la protection des données personnelles. En effet, l'UE est de plus en plus un espace de droits et de libertés.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit.* – (*ES*) J'ai voté contre la directive-cadre sur les réseaux et services de communications électroniques, car je pense qu'elle constitue une menace pour la liberté d'expression et les

droits civils des citoyens. En adoptant cette directive, l'Union européenne permet que l'accès aux services Internet soit coupé sans que cette mesure ne découle d'une décision judiciaire. En tant que défenseur des droits civils, je ne peux que m'opposer à cette décision qui confère à des entreprises privées le pouvoir de limiter l'utilisation de l'internet et qui n'est qu'un nouvel exemple de la libéralisation du marché européen des télécommunications.

Par ailleurs, le fait que des organismes non judiciaires (dont la nature et la composition n'ont pas été précisées) puissent décider de couper l'accès aux services Internet en raison de suspicions de pratiques illégales (qui n'ont pas non plus été définies) constitue une violation de la présomption d'innocence et ouvre la porte à toutes sortes de dérives. En effet, les opérateurs seraient alors autorisés à restreindre les droits des utilisateurs, à établir des filtres de contenu et à permettre un accès plus rapide à certaines pages au détriment d'autres, ce qui mettrait *de facto* un terme à la neutralité de l'internet.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. - (RO) J'ai voté en faveur de ce paquet, car je crois que son utilité est incontestable. Cependant, je reconnais qu'il est difficile de savoir ce que signifie au juste la notion de procédure équitable et impartiale dans les situations où une restriction de l'accès à l'internet est envisagée. Je crois qu'il aurait été préférable d'imposer une décision judiciaire préalable.

Teresa Riera Madurell (S&D), *par écrit.* – (ES) J'ai voté en faveur de ce rapport qui constitue l'aboutissement de tous les travaux réalisés autour du «paquet télécommunications», deux directives et un règlement qui représentent une avancée fondamentale pour le développement de la société de l'information et la protection des droits des utilisateurs.

Cette nouvelle législation établit également des règles claires et apporte la sécurité juridique nécessaire pour encourager de nouveaux investissements, ce qui permettra d'offrir de nouveaux services et de développer de nouvelles activités économiques. Ces dispositions auront donc un impact économique majeur. Le texte qui a finalement été adopté garantit également un plus grand respect des droits et libertés fondamentaux des consommateurs en ce qui concerne l'accès à l'internet, en apportant une certaine sécurité juridique au moyen de l'amendement 138.

Le compromis obtenu renvoie à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tandis que l'amendement 138 fait référence à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Cette dernière solution présente un inconvénient évident: le Royaume-Uni, la Pologne et, maintenant, la République tchèque ont introduit un protocole de dérogation qui empêche la Cour de justice de l'Union européenne et les tribunaux nationaux respectifs d'agir en cas de violation de cette charte, alors que tous les États membres ont signé la Convention et qu'il n'y a, dans ce cas, aucune interférence avec les structures juridiques nationales.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Les forces politiques de centre gauche et de centre droit du Parlement européen ont voté en faveur du «paquet» législatif relatif aux télécommunications et à l'internet sur la base de critères de concurrence et de sécurité, autrement dit, pour assurer les profits des monopoles et restreindre les droits et libertés des travailleurs. Ces mêmes forces politiques, tout en insistant de manière démagogique sur les droits des utilisateurs et sur le libre accès à l'internet face à la mainmise des grands groupes monopolistiques, ont soutenu les propositions réactionnaires de la Commission, contribuant ainsi à promouvoir les intérêts du capital.

La décision du Parlement européen favorise les restructurations capitalistes qui permettront aux entreprises de s'accroître dans des proportions gigantesques et de développer l'«économie verte», de façon à régner au niveau européen et mondial, multipliant ainsi leurs profits au détriment des travailleurs et de ceux qui utilisent leurs services.

Les monopoles se voient attribuer le droit juridique de surveiller et de restreindre l'accès des utilisateurs à l'internet. Dans le même temps, leurs profits sont assurés grâce à l'harmonisation du spectre radio et à la «séparation fonctionnelle» entre les services de téléphonie fixe et les services Internet d'une part, et les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement, d'autre part. Nous avons voté contre le projet de résolution du Conseil et du Parlement européen et nous continuerons à lutter aux côtés des travailleurs et des utilisateurs des communications électroniques qui s'efforcent de défendre leurs droits et leurs libertés face à la politique réactionnaire de l'UE et des partis du capital.

- Rapport: Bart Staes (A7-0063/2009)

David Casa (PPE), *par écrit.* – (EN) L'objectif de la présente proposition est de créer un cadre qui facilitera l'harmonisation des règles relatives à la collecte et à la diffusion de statistiques sur la vente et l'utilisation de pesticides. Ce règlement contient plusieurs définitions et clarifications importantes et c'est pourquoi j'ai décidé de voter en faveur de ce rapport.

Edite Estrela (S&D), par écrit. -(PT) Je me félicite qu'un accord ait pu être trouvé sur le texte approuvé par le comité de conciliation pour un règlement du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques relatives aux pesticides. Ce règlement permettra la création d'un cadre légal et la définition de règles harmonisées pour la collecte et la diffusion de statistiques sur la vente et l'utilisation de pesticides, en vue de parvenir à une utilisation durable de ces derniers.

Peter Jahr (PPE), par écrit. – (DE) Je me félicite que le règlement sur les statistiques relatives aux produits phytopharmaceutiques vienne compléter le paquet législatif sur la politique européenne en matière de protection phytosanitaire, qui pourra dès lors entrer en vigueur. Afin de minimiser les risques pour l'environnement et pour les personnes qui utilisent des produits phytopharmaceutiques, nous avons besoin d'indicateurs de risques harmonisés, calculés sur la base de données fiables et comparables fournies par tous les États membres. Cela sera désormais chose possible. Cependant, la collecte de ces données ne doit pas entraîner un surcroît de bureaucratie et, par là, des charges plus lourdes pour nos agriculteurs et nos administrations. Les données existantes devraient être utilisées chaque fois que cela est possible et il ne devrait pas être nécessaire de collecter de nouvelles données. Lorsque nous contrôlerons la mise en œuvre du règlement, nous aurons le devoir de veiller à ce que les dépenses bureaucratiques soient réduites au plus strict minimum. Soit dit en passant, j'aurais préféré que nous conservions le terme «produits phytopharmaceutiques» initialement utilisé dans le règlement. En allemand, le terme pesticides a des connotations très négatives et renvoie généralement à l'utilisation inadéquate de produits phytopharmaceutiques. Malheureusement, ce règlement risque désormais d'être mal interprété.

Elisabeth Köstinger (PPE), par écrit. – (DE) Je suis ravie que le règlement sur les statistiques relatives aux produits phytopharmaceutiques permette désormais la création d'un cadre juridique commun pour la collecte et la diffusion de données concernant la mise sur le marché et l'utilisation de pesticides. La priorité est naturellement de minimiser les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Cela sera désormais chose possible grâce à des indicateurs de risques harmonisés et des données fiables provenant de tous les États membres. Cela étant dit, je tiens absolument à souligner que les éventuelles dépenses administratives supplémentaires pour la collecte des données ne devront pas être supportées par nos agriculteurs. Évitons de recollecter des données qui ont déjà été fournies et nous pourrons alors exploiter des synergies qui permettront de réduire la bureaucratie et les charges supplémentaires.

Miroslav Mikolášik (PPE), *par écrit.* – (*SK*) Les pesticides, et en particulier ceux utilisés dans l'agriculture, ont un impact important sur la santé humaine et sur l'environnement. Il est donc logique de continuer à réduire leur utilisation de manière significative. La longue expérience acquise en matière de collecte de données sur la vente et l'utilisation de pesticides a démontré la nécessité d'établir des méthodes harmonisées pour la collecte de données statistiques, non seulement au niveau national, mais également au niveau de l'Union européenne. Ce règlement établit, conformément au principe de subsidiarité et de proportionnalité, un cadre commun pour la création systématique de statistiques communautaires concernant la mise sur le marché et l'utilisation de pesticides.

C'est pourquoi je considère que le texte du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les pesticides, qui a été approuvé par le comité de conciliation, constitue une mesure appropriée qui permettra, lors de l'analyse finale, de favoriser une utilisation durable des pesticides et une réduction significative des risques pour la santé et l'environnement, tout en garantissant une protection appropriée des cultures.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Je voudrais souligner que les pesticides doivent être utilisés d'une manière plus durable, ce qui permettrait également de réduire de manière significative les risques associés à ces produits. Les pesticides doivent également être utilisés d'une manière qui soit compatible avec la nécessité de protéger les récoltes. Cependant, ils ne peuvent être utilisés sans qu'il ne soit procédé à un contrôle étroit de leur qualité et de la quantité utilisée que s'il existe une base de données fiable. L'existence et l'utilisation de statistiques communautaires harmonisées et comparables sur les ventes de pesticides jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et le suivi de la législation et des politiques communautaires dans le contexte de la stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides. Ces statistiques sont nécessaires pour

évaluer les politiques de l'Union européenne en matière de développement durable et pour élaborer des indicateurs pertinents sur les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur de ce rapport.

Oldřich Vlasák (ECR), *par écrit.* – (*CS*) J'ai voté en faveur de ce projet de résolution législative du Parlement européen sur le projet commun, approuvé par le comité de conciliation, de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques relatives aux pesticides, car j'estime qu'il offrira de nombreux avantages. Il permettra d'harmoniser et, en particulier, de simplifier la législation sur les statistiques relatives aux pesticides. Il prévoit l'harmonisation des enquêtes statistiques et garantit ainsi une meilleure comparabilité des données, en permettant une utilisation plus large et plus efficace des données collectées à partir de sources administratives, ce qui se traduira par une réduction des coûts et des charges administratives pour les agriculteurs et d'autres entités du secteur agricole. Le projet garantit également une meilleure protection des données confidentielles. Par ailleurs, cette norme conduira, lors de l'analyse finale, à une plus grande sensibilisation à la question des pesticides et à leur impact sur la santé publique, ce qui me semble absolument essentiel

- Rapport: Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (A7-0057/2009)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la résolution législative relative à la codification du règlement de 1995 du Parlement européen et du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Je regrette que, vu l'évolution et la complexité des textes, la commission n'ait pas révisé sa position datant du 1^{er} avril 1987 consistant à donner à ses services l'instruction de procéder à la codification des actes législatifs au plus tard après leur dixième modification, tout en soulignant qu'il s'agissait là d'une règle minimale et que les services devaient s'efforcer de codifier les textes dont ils ont la responsabilité à des intervalles encore plus brefs. Au cas particulier, nous intégrons les règlements de 1999, deux règlements de 2004 et un règlement de 2005. Je considère que la politique de consolidation du droit communautaire devrait être une priorité de la commission européenne et la situation actuelle n'est pas satisfaisante, notamment vis-à-vis des États membres, des citoyens et plus généralement tous les utilisateurs du droit: magistrats, avocats, conseillers, administration, etc.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) J'ai voté en faveur de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Ces réseaux revêtent une importance essentielle pour le développement de l'infrastructure européenne des transports. Ce nouveau règlement établira clairement les conditions et les procédures pour l'octroi d'un concours financier communautaire, assurant ainsi une certaine sécurité juridique, en particulier pour les États et les régions qui envisagent de se lancer dans ce type de projets.

- Rapport: Timothy Kirkhope (A7-0065/2009)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport, qui demande au Conseil de retirer sa proposition.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Si nous avons voté contre le rejet de cette série de rapports de la commission des libertés civiles, ce n'est pas à cause du contenu des propositions réglementaires concernées, qui portent sur Europol et d'autres activités de police judiciaire, mais pour une question de forme. En effet, le seul motif pour lequel la majorité de ce Parlement veut renvoyer ces rapports en commission est d'attendre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Celui-ci fera passer ces matières sous le processus législatif ordinaire, ce qui

signifie égalité entre Parlement et Conseil au niveau législatif, initiative exclusive de la Commission de Bruxelles et, pire, compétence de la Cour de justice européenne.

Pour nous, cela n'est pas acceptable. Dans le monde sans frontières que vous avez créé, et dont profitent pleinement criminels, migrants illégaux et trafiquants, la coopération policière est indispensable. Mais elle doit rester, essentiellement, du domaine de la coopération intergouvernementale.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Cette matière relève du troisième pilier et, à ce titre, revêt une importance capitale pour la sécurité de l'espace européen. C'est pourquoi je suis d'accord pour dire que cette question devrait être évaluée sur la base du traité de Lisbonne, compte tenu des conséquences qu'elle aura sur la coopération policière.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) En principe, l'établissement d'une coopération étroite entre les diverses autorités chargées de lutter contre le crime est une chose souhaitable. Cependant, cette proposition, qui prévoit d'accorder un accès illimité à toutes les autorités, ne contient aucune règle concernant la protection des données. Elle ne précise pas non plus quels sont les droits de contrôle dont jouira le délégué à la protection des données. L'accord SWIFT suscite lui aussi de nombreuses préoccupations dans ce domaine. Le Parlement européen doit se voir donner la possibilité de mettre un terme à ce fiasco qui met en péril la protection des données Il en va de l'intérêt des citoyens européens. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur de ce rapport.

- Rapport: Sophia in 't Veld (A7-0064/2009)

Vilija Blinkevičiūtė (**S&D**), *par écrit.* – (*LT*) Je partage l'avis de la rapporteure et suis d'accord pour dire que la législation relative à Europol devrait être examinée d'un commun accord entre le Parlement européen et le Conseil. La protection des données à caractère personnel devrait faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, il est difficile de savoir s'il existe des garanties suffisamment fortes en ce qui concerne le transfert de données personnelles à des tiers. Cette législation ne viole-t-elle pas le droit des citoyens à la protection de la vie privée? Les citoyens peuvent-ils être absolument certains que leurs données seront protégées? Ces questions devraient être examinées en profondeur. Par conséquent, le Conseil devrait présenter une nouvelle proposition après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport, qui demande au Conseil de retirer sa proposition.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Sans oublier l'importance de l'Office européen de police (Europol) et sans préjudice du soutien général dont il devrait bénéficier, il s'agit ici d'une matière qui relève du troisième pilier et qui, à ce titre, revêt une importance capitale pour la sécurité de l'espace européen.

C'est pourquoi je suis d'accord pour dire que cette question devrait être évaluée sur la base du traité de Lisbonne, compte tenu des conséquences qu'elle aura sur la coopération policière.

- Rapport: Jan Philipp Albrecht (A7-0069/2009)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport, qui demande au Conseil de retirer sa proposition.

Petru Constantin Luhan (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Le rapport Albrecht ouvre le débat sur la liste des États et organisations tiers avec lesquels Europol prévoit de conclure des accords. La liste des États tiers inclut notamment la République de Moldavie, tandis que la liste des organisations devrait également inclure le centre régional de lutte contre la criminalité transfrontalière, dont le siège est situé à Bucarest et avec lequel Europol a entamé des négociations en vue de conclure un accord de coopération. Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) a décidé de voter contre ce rapport au cours de la présente session plénière, de façon à pouvoir réexaminer le dossier après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. C'est précisément parce que ce sujet est extrêmement important que nous avons décidé d'y consacrer une grande attention et que nous en débattrons dès le début de l'année prochaine, en codécision avec le Conseil.

- Rapport: Agustín Díaz de Mera García Consuegra (A7-0068/2009)

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Quatre initiatives nous ont été présentées par rapport à Europol. Celles-ci visent à introduire de nouvelles règles en matière de confidentialité des informations; à fixer les règles d'application régissant les relations d'Europol avec ses partenaires, notamment l'échange de données à caractère personnel et d'informations classifiées; à établir la liste des États et organisations tiers avec lesquels des accords peuvent être conclus et à définir les règles d'application relatives aux fichiers de travail à des fins d'analyse.

Puisque l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne n'est plus qu'une question de jours et que celui-ci conférera au Parlement de nouvelles prérogatives dans le domaine de la coopération policière, les quatre rapporteurs ont demandé le rejet de ces propositions pour des motifs juridiques. C'est pourquoi je soutiens leur position qui consiste à ne pas se prononcer sur la substance de ces propositions, à les rejeter et à demander à la Commission et au Conseil de faire une déclaration en plénière, par laquelle ils s'engagent à présenter une nouvelle décision dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En termes pratiques, il convient de rappeler qu'en ce qui concerne les initiatives actuelles, le Parlement devant simplement être consulté, le Conseil sera en mesure d'adopter une position avant la fin de cette année, puisque les quatre étapes de mise en œuvre devraient entrer en vigueur à partir du 1 er janvier 2010.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (*PT*) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport, qui demande à la Commission de retirer sa proposition.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Sans oublier l'importance de l'Office européen de police (Europol) et sans préjudice du soutien général dont il devrait bénéficier, il s'agit ici d'une matière qui relève du troisième pilier et qui, à ce titre, revêt une importance capitale pour la sécurité de l'espace européen.

C'est pourquoi je suis d'accord pour dire que cette question devrait être évaluée sur la base du traité de Lisbonne, compte tenu des conséquences qu'elle aura sur la coopération policière. Je crois donc qu'il serait

prématuré de prendre une décision sur cette question sensible avant que le Traité n'entre en vigueur, puisqu'il est ici question de la sécurité de l'espace européen.

- Rapport: Sonia Alfano (A7-0072/2009)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) La criminalité dans l'Union européenne ne cesse de s'accroître. Nous devons faire face à une multitude de réseaux du crime organisé, mais aussi à la criminalité informatique, qui est de plus en plus répandue. Par conséquent, il convient de consolider et de renforcer la politique européenne en matière de prévention de la criminalité, tandis que les États membres doivent coopérer de façon plus étroite et plus efficace, en s'appuyant sur une stratégie commune puissante dans ce domaine. Les progrès réalisés par le réseau de prévention de la criminalité au cours de ces dernières années ont été relativement modestes. En réalité, son potentiel est encore loin d'avoir été réalisé. Il convient d'étendre les responsabilités du réseau; d'établir d'une structure administrative claire, simple et efficace; et d'assurer la participation de la société civile, des universités et des ONG. Ce sont là des conditions essentielles au bon fonctionnement de ce réseau.

Le Parlement est sur le point d'acquérir un pouvoir législatif propre qui lui permettra, conformément à la procédure de codécision, de décider, en coopération avec le Conseil, de mesures visant à encourager et à soutenir les actions des États membres dans le domaine de la prévention de la criminalité. C'est pourquoi je soutiens la proposition de la rapporteure de rejeter cette initiative et de débattre de cet important dossier une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur.

David Casa (PPE), *par écrit.* – (EN) Le rapport en question préconise le rejet des modifications proposées au système actuel du Réseau européen de prévention de la criminalité. À l'instar de la rapporteure, je pense que la proposition contient elle-même un certain nombre de points qui doivent être améliorés. Néanmoins, les mesures provisoires permettront d'effectuer d'importantes modifications le plus rapidement possible. C'est pourquoi j'ai décidé de voter contre ce rapport.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Le Réseau européen de prévention de la criminalité a été créé en 2001, mais les résultats qu'il a engrangés jusqu'ici ne sont pas particulièrement positifs. Cet échec s'explique par de nombreuses défaillances organisationnelles qui l'ont empêché de réaliser pleinement son potentiel, bien qu'un examen interne ait été réalisé à deux reprises. La présente initiative vise à abroger cette décision prise en 2001. Elle propose une restructuration du réseau, que je considère quelque peu limitée et clairement insuffisante pour résoudre les problèmes actuels.

Il est donc fondamental que nous procédions à une réforme plus sérieuse et plus ambitieuse de l'organisation de ce réseau. La Présidence suédoise insiste pour que le Parlement prenne une décision avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. C'est tout bonnement inacceptable, non seulement au vu de la faiblesse de l'initiative proposée, mais aussi parce qu'elle demande au Parlement de renoncer aux prérogatives institutionnelles que le traité de Lisbonne lui confère dans le domaine de la prévention de la criminalité, et ce quelques jours seulement avant l'entrée en vigueur du nouveau Traité.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi je vote en faveur de ce rapport et demande au Conseil de ne pas adopter formellement cette initiative avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui est désormais imminente.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) a été créé en 2001 pour répondre à la nécessité d'établir des mesures et des activités d'échange en vue de prévenir la criminalité, mais aussi pour renforcer le réseau des autorités nationales compétentes dans ce domaine.

Sept ans plus tard, le REPC a fait l'objet d'une évaluation externe, qui a conclu que de nombreuses améliorations pouvaient encore être apportées au fonctionnement de cette institution.

Il est essentiel de développer différents aspects de la prévention de la criminalité au niveau de l'UE, mais il convient également de prévenir et de combattre la criminalité aux niveaux national et local.

Au vu de la nature sensible des questions abordées dans ce rapport, je pense qu'il serait effectivement préférable de demander au Conseil de présenter une nouvelle proposition dans le cadre de la procédure de codécision, conformément au traité de Lisbonne.

- Rapport: Timothy Kirkhope (A7-0071/2009)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) En tant que député ayant toujours accordé une attention particulière aux questions relatives à la prévention de la criminalité, à la sécurité et à la coopération policière, je reconnais le rôle fondamental que joue Europol dans la création d'un espace européen de sécurité et dans la prévention de la criminalité dans toute l'Europe. Je reconnais également qu'Europol doit être renforcé à divers niveaux, y compris ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Cependant, la principale question débattue aujourd'hui est de savoir si le Parlement, moins d'une semaine avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, devrait renoncer à ses nouvelles prérogatives institutionnelles en matière de prévention de la criminalité et de coopération policière, et ainsi abandonner la possibilité d'intervenir dans le processus décisionnel relatif à toutes ces questions dans le cadre de la procédure de codécision.

Je ne pense pas que cela soit la bonne solution. Le Parlement doit assumer pleinement ses nouvelles attributions dans ces matières. C'est pourquoi j'ai décidé de voter en faveur de ce rapport et de demander aux Royaumes de Suède et d'Espagne de retirer leur initiative.

Paquet Europol (Timothy Kirkhope (A7-0065/2009), Sophia in 't Veld (A7-0064/2009), Jan Philipp Albrecht (A7-0069/2009), Agustín Díaz de Mera García Consuegra (A7-0068/2009), Sofia Alfano (A7-0072/2009), Timothy Kirkhope (A7-0071/2009))

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport in 't Veld, ainsi que des rapports Kirkhope, Albrecht et Díaz de Mera, sur un paquet de mesures concernant Europol, ainsi que du rapport Alfano sur le réseau européen de prévention de la criminalité, demandant le rejet des propositions du Conseil en ces matières. Il s'agissait par là de défendre les prérogatives du Parlement européen sur des dossiers aussi sensibles que la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Le Parlement européen a été appelé à se prononcer dans un délai particulièrement court, pour des matières pourtant très délicates. Or, rien ne justifie que l'on

se hâte autant, si ce n'est que, passé le 1^{er} décembre, les procédures engagées dans le cadre du 3^e pilier deviendront caduques et devront faire l'objet d'une nouvelle procédure dans le cadre de la «procédure législative» normale. Nous rejetons ces propositions pour envoyer un signal fort au Conseil de notre mécontentement face à la pression imposée sur les parlementaires et à la volonté claire de contourner les nouvelles procédures d'inclusion du Parlement européen dans le débat législatif.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté contre le projet de décision, conformément à la recommandation de la commission des libertés civiles. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne étant désormais imminente, les décisions dans ce domaine devraient être prises dans le cadre des nouvelles procédures législatives.

Jörg Leichtfried (S&D), par écrit. - (DE) J'ai voté contre l'adoption du paquet Europol. J'ai voté pour que le paquet soit rejeté dans son ensemble, car j'estime qu'il est scandaleux que la Commission et le Conseil essaient encore de faire passer ces mesures avant que le traité de Lisbonne n'entre en vigueur.

- Rapport: Vital Moreira (A7-0060/2009)

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) La Géorgie est confrontée à une incroyable récession économique, en particulier depuis le conflit qui a éclaté en 2008 avec la Russie. Compte tenu notamment de l'importance stratégique de la Géorgie, la Commission a proposé d'offrir à cette dernière une assistance macrofinancière. Bien que je pense également que le Parlement devrait demander plus d'informations sur cette question, j'ai décidé de soutenir la recommandation du rapporteur et ai donc voté en faveur de ce rapport.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Nous avons toujours dit que l'UE devait accorder une aide de solidarité aux pays qui en ont besoin et que cette aide devait être directement dirigée vers des projets qui revêtent un réel intérêt pour la population de ces pays.

Et pourtant, l'«aide» octroyée par l'UE ne semble pas fondée sur une quelconque solidarité. Les intérêts du grand capital, qu'il soit économique ou financier, et des grandes puissances priment toujours sur les intérêts de la solidarité.

C'est également le cas de l'aide proposée à la Géorgie, sur laquelle nous venons tout juste de voter. Cette assistance financière vise essentiellement à financer les recommandations formulées par le Fonds monétaire international et sa politique d'ajustement structurel, autrement dit, le renforcement de ces mêmes politiques néolibérales qui ont causé la crise économique et financière à laquelle le pays est actuellement confronté.

Ce sont ces mêmes raisons qui justifient notre abstention sur les rapports suivants. Par ailleurs, rien ne garantit que le financement décidé ne servira pas, même de manière indirecte, au réarmement de la Géorgie après les attaques menées par les troupes géorgiennes contre la population des provinces d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, qui ont conduit à la guerre avec la Russie.

Nous ne pouvions tolérer une décision qui pourrait conduire à une plus grande militarisation des relations entre certains pays du Caucase, qui possèdent une richesse énergétique et une situation géostratégique essentielle pour l'UE et ses monopoles.

Jacek Olgierd Kurski (ECR), parécrit. – (PL) En août 2008, la Géorgie a été brutalement attaquée par l'armée de la Fédération de Russie. Outre des dommages importants et un grand nombre de morts, ce conflit a également entraîné une grave détérioration de la situation économique du pays. L'Union européenne ne peut rester impassible devant les problèmes économiques rencontrés par la Géorgie. Elle devrait être prête à lui accorder une assistance macroéconomique spéciale afin de permettre au pays de se reconstruire après l'invasion russe de l'année dernière. Une aide financière de Bruxelles permettrait également à la Géorgie de faire face aux conséquences de la crise économique et financière mondiale. Compte tenu de ces circonstances et de l'importance stratégique que revêt la Géorgie pour l'Union européenne dans le cadre de la politique européenne de voisinage et du nouveau partenariat oriental, j'ai soutenu cette résolution sur une décision du Conseil accordant une assistance macrofinancière à la Géorgie.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le programme d'assistance macrofinancière est essentiel en vue d'améliorer la stabilité financière des nations européennes qui ont récemment connu des conflits armés et qui, en raison de ces vicissitudes, se trouvent désormais confrontées à des difficultés financières au niveau de leur déficit budgétaire et de leur balance des paiements.

Cette assistance est vitale pour le processus de reconstruction dans ces pays, à condition que cela se fasse de manière pacifique, ce qui n'est possible qu'avec une aide internationale. Cette assistance permettra également d'empêcher que ces zones d'instabilité ne compromettent la sécurité et la paix en Europe, notamment au vu du nombre important de réfugiés et de personnes déplacées en raison de tels conflits.

Aussi, l'UE doit être un espace de solidarité et cette aide à la Géorgie doit tenir compte des aspects importants que je viens d'évoquer.

- Rapport: Vital Moreira (A7-0059/2009)

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le programme d'assistance macrofinancière est également essentiel en vue d'améliorer la stabilité financière des nations européennes qui ont subi de plein fouet la crise mondiale récente et qui souffrent des effets que cette crise a eu sur leurs principaux partenaires commerciaux, notamment la Russie dans le cas de l'Arménie. Les déséquilibres financiers sont dus à des problèmes au niveau du budget et de la balance des paiements.

Cette assistance est indispensable pour aider l'Arménie à faire face à la crise d'une manière plus efficace, mais aussi pour éviter une instabilité sociale qui pourrait entraîner un exode massif de la population et, par là, poser des problèmes au sein-même de l'espace européen.

Aussi, l'UE doit être un espace de solidarité et cette aide à l'Arménie doit tenir compte des aspects importants que je viens d'évoquer.

- Rapport: Miloslav Ransdorf (A7-0061/2009)

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Dans le cas spécifique de la Serbie, le programme d'assistance macrofinancière est essentiel pour améliorer la stabilité financière du pays, puisque celui-ci, outre la crise mondiale, a également connu un conflit armé dont les effets se font encore sentir.

Cette assistance est un outil important pour rétablir la stabilité financière en Serbie et pour consolider le processus de stabilisation dans toute la région des Balkans. La Serbie et son économie jouent un rôle extrêmement important dans le processus d'intégration régionale, et sa participation à l'intégration européenne est essentielle également.

Aussi, l'UE doit être un espace de solidarité et cette aide à la Serbie doit tenir compte des aspects importants que je viens d'évoquer.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Au cours de l'année prochaine, la Serbie devrait recevoir une assistance macrofinancière d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions d'euros, sous la forme d'un prêt. Cette aide vise à soutenir la stabilisation économique du pays, à répondre aux besoins de financement extérieur de sa balance des paiements et à l'aider à faire face aux conséquences de la crise économique et financière mondiale. Je pense que l'assistance macrofinancière à la Serbie, qui viendra soutenir le programme de stabilisation économique du pays dans le cadre de la crise actuelle, est un outil important pour renforcer la stabilisation dans toute la région des Balkans. La Serbie et son économie jouent un rôle clé dans le processus d'intégration régionale, et sa participation à l'intégration européenne est essentielle également. Pour toutes ces raisons, j'ai voté en faveur du rapport de M. Ransdorf et pour l'octroi d'une assistance macrofinancière à la Serbie.

- Rapport: Iuliu Winkler (A7-0067/2009)

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Le programme d'assistance macrofinancière est essentiel pour améliorer la stabilité financière de la Bosnie-et-Herzégovine et aider ce pays à faire face aux effets négatifs que la crise mondiale a eu sur son économie. Cette aide visera à améliorer l'économie du pays au niveau de son déficit budgétaire et de sa balance des paiements.

La Bosnie est située dans une région sensible; sa stabilité économique et financière est donc particulièrement importante, puisqu'elle contribuera à renforcer la stabilisation dans toute la région des Balkans.

Aussi, l'UE doit être un espace de solidarité et cette aide à la Bosnie doit tenir compte des aspects importants que je viens d'évoquer.

- Assistance macrofinancière

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Nous n'acceptons pas que des prêts et des subventions européens soient soumis à des contraintes imposées par le FMI. Nous votons contre les AMF (assistances macrofinancières) présentées ce jour au Parlement européen. Voyez dans quelles conditions cela se fait: délais intenables, manque d'information... Cela défie à tous points de vue les exigences démocratiques qui devraient être celles de l'Union européenne.

Nous n'en sommes pas moins solidaires des peuples de Serbie, de Bosnie-et-Herzégovine, d'Arménie et de Géorgie. Nous ne souhaitons pas qu'ils soient plus victimes qu'ils ne le sont déjà du système néolibéral obsolète et dangereux que le FMI veut pérenniser.

- Rapport: Udo Bullmann (A7-0055/2009)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Ce rapport sur la proposition de directive du Conseil, qui vise à modifier le système commun de taxe sur la valeur ajoutée, constitue, selon moi, un excellent moyen de mettre sur pied un système plus harmonisé et simplifié. En réalité, en combinant certains aspects touchant au régime TVA applicable à la fourniture de gaz naturel, d'électricité, de chaleur et/ou de froid, au traitement fiscal des entreprises communes créées en application de l'article 171 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à la prise en compte de certaines conséquences liées à l'élargissement de l'Union et, enfin, aux conditions d'exercice du droit à déduction de la TVA acquittée en amont, nous pourrons nous diriger vers une application plus efficace de la TVA.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) La proposition du Conseil vise à clarifier certaines dispositions relatives à l'importation et au lieu d'imposition des livraisons de gaz naturel et d'électricité, à intégrer dans le champ de la directive les dérogations accordées à la Bulgarie et à la Roumanie au moment de leur adhésion

à l'UE, ainsi qu'à clarifier et confirmer la règle de base relative au droit à déduction, qui veut que ce droit ne naisse que dans la mesure où les biens et services sont utilisés par un assujetti pour les besoins de ses activités professionnelles.

Cependant, le texte adopté aujourd'hui néglige certaines spécificités des marchés internationaux, telles que l'utilisation de gaz butane et propane. Au Portugal, comme dans d'autres pays européens où les citoyens disposent de faibles revenus et dont l'intégration aux réseaux européens de gaz naturel est relativement récente et extrêmement coûteuse, l'utilisation de gaz butane et propane par les ménages et les micro- et petites entreprises est une réalité incontournable.

Par ailleurs, ce sont généralement les personnes les plus défavorisées qui ont recours à ce type d'énergie, ce qui signifie que la directive TVA discrimine cette partie de la population plutôt que les personnes qui disposent de revenus plus élevés.

En outre, les amendements apportés au rapport semblent restreindre le champ d'action des États membres.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je me suis abstenu de voter sur le rapport Bullmann. Bien que je sois d'accord pour dire que le Conseil a le devoir d'écouter l'avis de cette Assemblée, qui est la seule institution européenne directement élue par les citoyens, je ne pense pas que les systèmes de TVA doivent être harmonisés. La fiscalité est une matière qui devrait rester de la compétence des nations européennes, conformément au principe de subsidiarité.

- Rapport: Anna Rosbach (A7-0051/2009)

Luís Paulo Alves (S&D), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur du rapport sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est en ce qui concerne le stockage des flux de dioxyde de carbone dans des formations géologiques, car je pense que l'existence d'un cadre réglementaire et d'orientations sur le stockage des flux de dioxyde de carbone dans des formations géologiques contribueront, à court et à long terme, à la protection de la zone maritime, à condition que l'objectif soit de retenir de manière permanente le dioxyde de carbone dans ces formations et que cette action n'ait pas d'effets négatifs majeurs sur le milieu marin, la santé humaine et d'autres utilisations légitimes des zones maritimes d'Europe, notamment celles du Portugal et, en particulier, des Açores.

Edite Estrela (S&D), par écrit. -(PT) J'ai voté en faveur du rapport Rosbach sur la proposition de décision du Conseil concernant l'approbation, au nom de la Communauté européenne, des amendements aux annexes II et III de la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (convention OSPAR) relatifs au stockage des flux de dioxyde de carbone dans des formations géologiques. Néanmoins, il est essentiel de veiller à ce que la technologie de captage et de stockage géologique du dioxyde de carbone, qui n'a encore été que peu mise à l'épreuve, soit appliquée conformément aux normes de sécurité les plus strictes prévues dans la directive correspondante.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Le stockage géologique du dioxyde de carbone apparaît comme l'une des solutions possibles pour atténuer les effets d'une augmentation de la concentration anthropogénique de ce gaz dans l'atmosphère. Néanmoins, cette solution s'accompagne d'un certain nombre de questions quant à son applicabilité future, compte tenu notamment du stade précoce du développement de la technologie requise, de son coût probablement élevé et des risques qui y sont associés. Il y a lieu de suivre les études qui ont été réalisées à ce sujet, en gardant à l'esprit que certains des résultats obtenus jusqu'ici sont positifs à cet égard.

Il convient néanmoins de souligner que la poursuite d'études sur cette option ou sa possible application dans le futur ne peut en aucun cas remettre en question la nécessité de modifier le paradigme énergétique afin de diminuer de manière significative la dépendance qui existe actuellement vis-à-vis des combustibles fossiles. D'un autre côté, il convient d'examiner attentivement l'impact environnemental et la sécurité des technologies utilisées pour le stockage. Cette résolution apporte des garanties à cet égard et c'est pourquoi j'ai voté en sa faveur.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur du rapport Rosbach. Le captage et le stockage du carbone contribuent de manière importante aux efforts déployés en vue de lutter contre le réchauffement planétaire et mon pays, l'Écosse, jouera un rôle essentiel dans le développement de la technologie nécessaire. Ces amendements à la convention OSPAR permettront à l'UE et à l'Écosse de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

- Rapport: Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (A7-0058/2009)

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Je dois avouer que j'ai découvert quelque-chose avec ces deux rapports de M^{me} Geringer de Oedenberg: j'ai découvert que les pays qui avaient choisi de ne pas participer à la coopération judiciaire en matière civile avaient cependant également perdu leur souveraineté.

En effet, le Danemark, qui a su négocier une exemption, mais qui a aussi souhaité, souverainement, conclure un traité avec la Communauté pour participer à certains aspects de cette coopération, se voit aujourd'hui obligé d'obtenir l'accord de la Commission pour conclure de nouveaux accords internationaux de même type avec des tiers! C'est dire qu'il a perdu son droit de décider en toute indépendance d'une partie de ses relations extérieures.

Si, intellectuellement, je peux comprendre qu'il faut une cohérence intra- et extra-communautaire dans l'élaboration de cette coopération, j'ai en revanche plus de difficulté à accepter la compétence exclusive de la Commission pour ce genre de traités internationaux, sa tutelle, même partielle, de la capacité d'un État à conclure des traités, et davantage encore la primauté du droit européen sur tout autre.

Si nous avons voté ces rapports, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas de raison d'empêcher le Danemark de conclure les accords qu'il souhaite, et pas beaucoup de moyens de faire autrement dans l'état actuel des choses.

- Rapport: Carmen Fraga Estévez (A7-0046/2009)

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de ce rapport qui porte sur les modifications envisagées au plan de reconstitution dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. Les organisations internationales de pêche jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources marines mondiales. Je déplore cependant que ce soit l'UE qui négocie avec nos voisins de l'Atlantique Nord. Bien que le traité de Lisbonne ait désormais consacré ce principe, je considère que la gestion des pêches devrait être de la compétence des pays de pêche et des régions maritimes.

- Rapport: Dieter-Lebrecht Koch (A7-0053/2009)

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) D'importantes améliorations ont été introduites au cours de ces dernières années, en particulier en ce qui concerne le transport ferroviaire de marchandises et le transport longue distance. Les passagers ne doivent cependant pas être oubliés. Les règles relatives aux compensations en cas de retard sur les services ferroviaires internationaux ne sont pas suffisantes. Nous devons veiller à ce que, dans la course à la mondialisation, les transports régionaux ne soient pas complètement marginalisés, avec des régions entières coupées du monde.

De même, nous devons veiller à ce que le culte aveugle de la privatisation ne conduise pas à des retards massifs et à des problèmes de sécurité tels que ceux observés au Royaume-Uni. Il convient de surmonter les obstacles et les difficultés techniques qui entravent le trafic ferroviaire transfrontalier, et pas seulement pour des raisons environnementales. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur de ce rapport.

- Rapport: Diana Wallis (A7-0062/2009)

Miroslav Mikolášik (PPE), *par écrit.* – (*SK*) Je me félicite que la Communauté ait décidé de signer le protocole de La Haye du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires, car celui-ci apportera une clarification très attendue et vivement nécessaire aux règles déterminant la loi applicable, qui viennent compléter la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

L'harmonisation de ces règles garantira une certaine sécurité juridique aux personnes à qui on doit une pension alimentaire et leur offrira la possibilité d'agir sans être soumis à des systèmes juridiques différents. Les règles spéciales permettront également de limiter la possibilité de se soustraire à ses obligations alimentaires lorsque le créancier ne peut obtenir d'aliments en vertu de la loi de son État de résidence habituelle. Un tribunal ne pourra refuser d'appliquer un droit établi sur la base du protocole que dans le cas où ses effets seraient manifestement contraires à l'ordre public dans le pays du tribunal concerné. Je voudrais également dire à quel point je trouve regrettable que le Royaume-Uni ne souscrive pas à la décision du Conseil relative à la conclusion, par la Communauté européenne, du protocole.

- Rapport: Tadeusz Zwiefka (A7-0054/2009)

Sabine Lösing (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Le 9 novembre 2009, le rapport sur la demande de défense de l'immunité et des privilèges de Tobias Pflüger (A7-0054/2009) a été voté et adopté par la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen.

Ce rapport est fondé sur des faits erronés.

En particulier, le rapport cite un arrêt de première instance qui a été annulé. Cet arrêt n'est pas valide, car le 21 juillet 2009, le tribunal régional de Munich, qui statuait en deuxième et dernière instance, a h t t p: //d i c t . l e o . o r g / e n d e ? l p = e n d e & p = 5 t Y 9 A A & s e a r c h = d i s m i s s " h t t p: //d i c t . l e o . o r g / e n d e ? l p = e n d e & p = 5 t Y 9 A A & s e a r c h = a n " http://dict.leo.org/ende?lp=ende&p=5tY9AA&search=action" intentée à l'encontre de Tobias Pflüger. Aucune condamnation <math>n'a été prononcée. C'est pourquoi tous les reproches formulés à l'encontre de Tobias Pflüger sont invalides.

Il est politiquement inacceptable que ce rapport, qui contient des faits erronés, ait aujourd'hui été voté en plénière (le 24 novembre 2009).

Nous avons essayé de retirer ce rapport incomplet, et donc incorrect, de l'ordre du jour, malheureusement sans succès.

Ce genre de procédure donne l'impression que le Parlement européen soutient la persécution de personnes engagées en politique, dans le cas présent, celle orchestrée par le parquet de Munich II contre un ancien député du Parlement européen.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Le 9 novembre 2009, le rapport sur la demande de défense de l'immunité et des privilèges de Tobias Pflüger (A7-0054/2009) a été voté et adopté par la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen.

Ce rapport est fondé sur des faits erronés.

En particulier, le rapport cite un arrêt de première instance qui a été annulé. Cet arrêt n'est pas valide, car le 21 juillet 2009, le tribunal régional de Munich, qui statuait en deuxième et dernière instance, a rejeté l'action intentée à l'encontre de Tobias Pflüger. Aucune condamnation n'a été prononcée. C'est pourquoi tous les reproches formulés à l'encontre de Tobias Pflüger sont invalides.

Il est politiquement inacceptable que ce rapport, qui contient des faits erronés, ait aujourd'hui été voté en plénière (le 24 novembre 2009).

Nous avons essayé de retirer ce rapport incomplet, et donc incorrect, de l'ordre du jour, malheureusement sans succès.

Ce genre de procédure donne l'impression que le Parlement européen soutient la persécution de personnes engagées en politique, dans le cas présent, celle orchestrée par le parquet de Munich II contre l'ancien député du Parlement européen Tobias Pflüger.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Le 9 novembre 2009, le rapport sur la demande de défense de l'immunité et des privilèges de Tobias Pflüger (A7-0054/2009) a été voté et adopté par la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen. Ce rapport est fondé sur des faits erronés. En particulier, le rapport cite un arrêt de première instance qui a entre-temps été annulé. Cet arrêt n'est pas valide, car le 21 juillet 2009, le tribunal régional de Munich, qui statuait en deuxième et dernière instance, a rejeté l'action intentée à l'encontre de Tobias Pflüger. Aucune condamnation n'a été prononcée. C'est pourquoi tous les reproches formulés à l'encontre de Tobias Pflüger sont invalides. Il est politiquement inacceptable que ce rapport, qui contient des faits erronés, ait aujourd'hui été voté en plénière (le 24 novembre 2009). Nous avons essayé de retirer ce rapport incomplet, et donc incorrect, de l'ordre du jour, malheureusement sans succès. Ce genre de procédure donne l'impression que le Parlement européen soutient la persécution de personnes engagées en politique, dans le cas présent, celle orchestrée par le parquet de Munich II contre l'ancien député du Parlement européen Tobias Pflüger.

- Rapport: József Szájer (A7-0036/2009)

Peter Skinner (**S&D**), *par écrit*. – (*EN*) J'estime que le Parlement européen ne peut pleinement remplir son rôle que s'il est en mesure de contrôler les effets de la législation. Dans ce contexte, l'application de la règle

de la «procédure de réglementation avec contrôle» permettra de procéder à un examen *ex ante* des propositions incorporées dans le droit. Ce rapport nuance le rôle du Parlement et renforce notre capacité à contrôler et à surveiller la mise en œuvre de la législation dans les États membres.

6. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 12 h 30, est reprise à 15 h 10)

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

7. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

8. Heure des questions au président de la Commission

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions. Nous allons examiner une série de questions adressées au président de la Commission.

Questions libres

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, l'Europe va-t-elle devoir faire face à une nouvelle crise du gaz cet hiver? Rappelons-nous le conflit entre la Russie et l'Ukraine, dont des millions d'Européens ont souffert. Je salue l'accord du 19 novembre à Yalta. Toutefois, nous savons que l'Ukraine a eu beaucoup de difficultés à régler sa facture de gaz à la Russie le mois dernier. Nous savons aussi que le contexte politique sera particulièrement difficile en janvier, avec l'organisation des élections présidentielles.

Quelles mesures préventives peuvent être proposées par la Commission et mises en œuvre au niveau européen pour protéger nos concitoyens des effets d'un nouveau risque de crise et quelles leçons ont été tirées des événements de l'hiver 2009?

L'accord intervenu le 16 novembre entre l'Union et la Russie sur un mécanisme d'alerte précoce et le projet de règlement sur la sécurité des approvisionnements en gaz, que je salue, seront-ils suffisants?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Monsieur le Président, Monsieur le Président Daul, je vous remercie de votre question. Comme vous, je souhaite éviter une répétition de la crise de l'année passée.

Nous avons travaillé étroitement – moi-même, j'ai beaucoup travaillé – avec le président Youchtchenko, la première ministre Timochenko et les autorités russes, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, pour appuyer l'Ukraine.

Qu'est-ce qu'on peut faire de plus?

À court terme, le mécanisme d'alerte précoce dont nous avons convenu la semaine passée avec la Russie devrait nous aider à identifier les problèmes à temps. Mais en fait, je peux vous dire qu'une excellente atmosphère a régné lors de ce sommet avec la Russie, en présence du président Medvedev, bien meilleure que dans d'autres occasions.

Nous travaillons aussi avec le groupe de coordination pour le gaz –groupe qui inclut les États membres ainsi que l'industrie –, sur le stockage du gaz. Nous continuons à travailler avec les institutions financières internationales sur la réforme et la modernisation du secteur du gaz en Ukraine. Mais, comme vous l'avez dit, la situation intérieure en Ukraine n'est pas facile. En tout cas, je serai à Kiev la semaine prochaine, avec le président du Conseil, M. Reinfeldt, pour montrer une fois de plus notre attachement à la réforme de ce secteur dans ce pays.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) Je voudrais vous demander si vous avez, par le passé, rencontré des difficultés avec le gouvernement bulgare de Serguei Stanichev ou avec Ivaylo Kalfin, ministre des affaires étrangères bulgare? Avez-vous eu quelque raison de douter de la légitimité démocratique de M. Stanichev ou de M. Kalfin ou encore de leur loyauté envers les institutions de l'Union européenne?

Dans le cas contraire, comment considérez-vous les déclarations de l'actuel Premier ministre bulgare, M. Borissov, qui a déclaré que le parti socialiste bulgare devait être interdit? M. Borissov a affirmé qu'ils - en désignant les délégués du Congrès du parti socialiste bulgare - étaient un groupe de bandits effrontés.

Troisièmement, signalons la déclaration suivante, faite cette semaine par M. Borissov: «Toute personne détestant les socialistes en Bulgarie doit être avec nous.» Que pensez-vous de ce point de vue d'un membre du Conseil européen?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Mon cher Martin Schulz, merci pour votre question. En tout cas, vous comprenez bien que je dois user de réserve lorsqu'il s'agit de commenter les commentaires des différents chefs de gouvernement dans leur domaine de politique intérieure. Ce n'est pas à moi d'entrer ici et maintenant dans cette polémique intérieure.

Ce que je peux dire pour répondre concrètement à votre question, c'est que j'ai toujours eu un rapport parfait de coopération loyale avec le gouvernement de Bulgarie, lorsqu'il était présidé par Sergueï Stanichev. Je peux également dire ici, comme je le lui ai dit personnellement, qu'il a toujours été un partenaire très loyal de la Commission et de l'ensemble des institutions pour faire avancer le projet européen. Ce n'est pas parce qu'il n'est désormais plus au pouvoir que j'oublierai la coopération loyale et l'engagement européen dont il a fait preuve.

Martin Schulz (S&D). – (*DE*) Je comprends votre réticence à vous immiscer dans les affaires intérieures de la Bulgarie. Je comprends cette position. Puis-je interpréter votre réponse en ce sens que vous estimez qu'il n'est pas nécessaire d'interdire le parti de M. Stanichev - président du parti socialiste bulgare, pour lequel vous avez exprimé votre haute estime personnelle eu égard au travail accompli par ses soins?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Monsieur Schulz, évidemment, je crois que tous les partis démocratiques ont leur place dans les pays démocratiques. Si la Bulgarie est, comme nous le savons tous, un pays démocratique, les partis démocratiques bulgares ont tous une place dans le système démocratique.

Cela s'applique à tous les partis en Bulgarie qui respectent, bien sûr, les règles de notre Communauté.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, je vais poser une question sur la structure de la Commission, ce qui est normal, vu que nous aurons très bientôt une nouvelle Commission.

D'abord, j'ai quelques doutes sur le fait que le portefeuille «environnement» va être divisé en trois domaines: changement climatique, énergie et environnement. J'ai des doutes à ce propos, et c'est une remarque que je veux faire.

Mais la question la plus importante que je vais vous poser concerne les droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations. Je crois qu'on a convenu qu'on allait avoir un commissaire responsable de ce thème. Maintenant, la question est de veiller à ne pas avoir un portefeuille «affaires intérieures» qui comprenne les questions d'asile et d'immigration, parce que «asile et immigration» serait alors une question de sécurité et non pas une question d'affaires intérieures.

M. Barrot a proposé de créer trois postes de commissaires: droits fondamentaux, affaires intérieures et sécurité, et asile et immigration séparés. Ma question est simplement: comment voyez-vous cette problématique?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – Tout d'abord, concernant la question du portefeuille «Changement climatique», ou plutôt «Action dans le domaine climatique», je vois cette compétence comme très importante. C'est une compétence transversale, une dimension à intégrer dans toutes les politiques de l'Union. Le ou la commissaire pour l'action climatique aura bien sûr la responsabilité du suivi de Copenhague, avec tout ce que cela implique en matière interne et externe.

En ce qui concerne le portefeuille «Justice et affaires intérieures», oui, j'ai décidé de le couper aussi en deux. Un portefeuille sera consacré à la justice et aux droits fondamentaux, l'autre aux affaires intérieures. C'est d'ailleurs un découpage bien connu dans beaucoup de nos États membres, où il y a un ministre de la justice et un ministre de l'intérieur.

Évidemment, je souhaite discuter de la délimitation exacte avec les commissaires concernés, mais je peux déjà vous indiquer que je souhaite que le commissaire ou la commissaire à la justice et aux droits fondamentaux prête une attention particulière à l'élimination des obstacles que rencontrent les citoyens européens quand ils exercent leurs droits.

Daniel Cohn-Bendit, au nom du groupe Verts/ALE. – Monsieur le Président, je voudrais continuer un peu dans la même direction que le camarade Verhofstadt puisque la Commission est en phase de construction.

Nous lisons et nous entendons des rumeurs qui sont assez dangereuses. Est-ce que vous pensez que c'est vous, président de la Commission – vous avez été élu et confirmé –, qui faites la Commission, qui organisez la Commission et qui définissez l'espace des commissaires, ou est-ce que ce sont les pays de l'Union et les grands pays qui vous imposent, ou ne vous imposent pas, une certaine position?

Moi, je trouve inadmissible – mais peut-être n'est-ce pas le cas – de lire dans les journaux que la France veut ceci, que l'Angleterre veut ceci, que M^{me} Merkel veut ceci. M. Sarkozy, M^{me} Merkel vous ont nommé, ils n'ont plus rien à dire, vous avez à faire votre Commission!

Est-ce que c'est votre conception du rôle du président de la Commission ou en avez-vous une autre, qui est plutôt celle de M^{me} Merkel ou de M. Sarkozy?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Ma conception à moi, c'est très simple, c'est respecter le traité de Lisbonne, comme le traité actuel du reste. À partir du 1^{er} décembre, ce traité de Lisbonne déclare très clairement –j'ai ici la version en anglais, article 17 – que c'est le président de la Commission qui doit décider de l'organisation interne de la Commission et c'est bien sûr ce que je vais faire, y compris pour l'attribution des portefeuilles.

Soyons clairs, il y a toujours des pressions, vous le savez. Nous recevons tous des demandes. Mais, à la fin, c'est moi qui prends la responsabilité intégrale de la composition de la Commission et je pense que cette Commission bénéficiera d'ailleurs d'un soutien assez fort au Parlement européen.

J'ai beaucoup travaillé pour obtenir un consensus assez fort. D'ailleurs j'ai une bonne nouvelle à vous donner aujourd'hui – et des remerciements à vous adresser –, c'est que la prochaine Commission comptera neuf femmes, donc une de plus qu'actuellement. Il y a une semaine, trois femmes seulement étaient pressenties. Beaucoup d'entre vous m'ont aidé à faire valoir auprès des États membres cette demande de nommer plus de femmes. Voilà un cas concret qui montre mon engagement pour constituer un collège qui puisse bénéficier du soutien de votre Assemblée.

Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE). - Monsieur le Président, puisque vous parlez de la Commission et des femmes, est-ce que vous ne croyez pas qu'à long terme il serait quand même plus facile pour un président de la Commission que chaque pays lui propose deux commissaires, lui fasse deux propositions: une femme et un homme?

Ainsi, vous seriez capable de faire une Commission équilibrée, non pas avec neuf femmes, mais composée à moitié de femmes et à moitié d'hommes.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Vous avez tout à fait raison. J'aimerais beaucoup obtenir cela. Malheureusement, ce n'est pas prévu par le Traité.

Je suis d'accord avec votre camarade, Monsieur Verhofstadt.

La question sérieuse est la suivante. Cette obligation n'est pas prévue par le Traité. Vous le savez, j'ai même fait rendre publique une lettre où je demandais aux États membres de m'aider dans cette question de l'équilibre des genres. Idéalement, on aurait une Commission encore plus équilibrée.

En tout cas, je suis content de la situation à laquelle nous sommes parvenus à la fin, et je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui, au Parlement, m'ont aidé dans cette tâche.

Michał Tomasz Kamiński, *au nom du groupe ECR.* – (*PL*) Monsieur Barroso, je tiens à vous remercier chaleureusement d'être parmi nous en ce jour et je tiens tout d'abord à déclarer que nous devrions certainement encourager nos collègues députés à participer à ces débats avec vous, car certains d'entre eux s'intéressent davantage à d'autres attractions de Strasbourg qu'à la possibilité de vous rencontrer.

Ma question concerne les objectifs de la stratégie de Lisbonne, qui a toujours été très importante pour les conservateurs et les réformistes européens. C'est particulièrement vrai pour les propos que vous avez tenus récemment, lorsque vous l'avez présentée comme faisant partie intégrante de votre stratégie: un nouveau départ pour le marché commun. Nous sommes convaincus que l'Europe a besoin d'un marché commun. L'adoption récente du traité de Lisbonne confère davantage de pouvoirs aux institutions européennes sur le

plan politique, et il me semble qu'un fossé d'un type particulier se creuse entre l'intégration politique, qui progresse, et l'intégration économique. Monsieur Barroso, je vous serais reconnaissant de prendre en considération la question de l'ouverture du nouveau marché dès l'entame votre nouveau mandat.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) J'ai de bonnes nouvelles pour M. Kaminski: nous avons aujourd'hui, lors la réunion de la Commission tenue ici à Strasbourg, adopté un document de travail de la Commission qui lance la consultation sur ce que j'appelle le «2020 européen», successeur à la stratégie de Lisbonne. Il implique bien évidemment une consultation du Parlement et de l'ensemble des gouvernements et sociétés en Europe.

Le document de travail met l'accent sur la nécessité d'approfondir le marché intérieur. J'ai même demandé à Mario Monti, personnage européen bien connu, de me transmettre un rapport sur les différentes manières d'aborder la question des chaînons manquants sur le marché intérieur. J'espère que la première version de ce rapport sera prête avant le Conseil européen de mars, auquel, soit dit en passant, la Présidence espagnole du Conseil est également désireuse de contribuer, eu égard à l'urgence de ces questions.

Le développement du marché intérieur est l'une des manières de trouver de nouvelles sources de croissance afin de répondre aux défis de la compétitivité émanant d'autres régions du monde.

Lothar Bisky, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Ce qui m'a plu dans ce sommet extraordinaire, c'est l'équilibre entre les genres qui le distinguait. Nous tenons à rendre hommage à cette réalisation. Je tiens également à ajouter que nous continuerons à vous soutenir si vous maintenez cet équilibre entre les genres.

Nous avons désormais à traiter avec deux nouvelles figures représentant l'Union européenne. Tout le monde a dit à leur sujet qu'elles devraient grandir à leurs postes. Ce sera, bien sûr, toujours le cas. On parle également de poids légers et de poids lourds. C'est ainsi que je vois les choses: les poids légers d'aujourd'hui sont les poids lourds de demain, et vice versa. Bien souvent, les poids lourds se transforment en poids légers du jour au lendemain.

Abstraction faite de cela, nous avons également une grave crise économique à surmonter. Les conséquences sociales, en particulier, nous donnent maille à partir. En Europe, des dizaines de millions de personnes sont touchées par le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale. Le nombre de victimes de la crise augmente de manière spectaculaire. Dans le monde en développement, les conséquences sont encore pires.

Êtes-vous prêt, Monsieur Barroso, avec la nouvelle Commission, à tirer les enseignements des choix erronés faits dans le cadre de politiques de marché libre radicales? Êtes-vous prêt à appliquer un changement de politique urgent pour faire passer les citoyens avant les profits et les intérêts sociaux avant les intérêts compétitifs?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) La nouvelle stratégie Union européenne 2020 que j'ai annoncée tout à l'heure met clairement l'accent sur les questions sociales que vous venez d'évoquer, Monsieur Bisky. Je crois que nous avons actuellement une situation d'urgence en ce qui concerne les questions sociales, en raison notamment de la hausse du chômage. Nous risquons de traverser une décennie de croissance faible et de chômage élevé, ce qui mettrait à rude épreuve nos modèles sociaux et notre niveau de vie. C'est pourquoi je pense qu'il est important de travailler sur les questions d'inclusion sociale.

Nous devons également veiller à ce que nos concitoyens soient dotés des compétences nécessaires pour réussir dans ce nouveau modèle économique. Par conséquent, l'autonomisation de des citoyens constituera l'un des domaines prioritaires de la stratégie Union européenne 2020. L'accent doit être mis sur l'éducation et les compétences, l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité des travailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant, mais aussi sur la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Je pense que notre Union européenne a le devoir de faire de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté l'une de ses priorités.

Rolandas Paksas, *au nom du groupe EFD.* – (*LT*) Monsieur le Président, en septembre dernier, je vous ai interpelé au sujet de la poursuite des activités de la centrale d'Ignalina. Votre réponse m'a donné l'impression que la Commission était ignorante de la situation réelle, qu'elle ne disposait pas des informations requises, ou encore qu'elle tentait d'envoyer promener les députés.

Par conséquent, Monsieur le Président, vous savez, je pense, qu'aucun dépôt de combustible nucléaire n'a été construit et que des barres de combustible sont conservées dans le réacteur, ce qui affecte la sûreté nucléaire de la région. C'est la première observation. Deuxièmement, vous savez, il me semble, que les générateurs de substitution ne seront construits que d'ici trois ans et que la Lituanie subira une pénurie d'électricité. C'est la

deuxième observation. Troisièmement, vous n'ignorez sans doute pas que les conditions que je viens de mentionner permettent la poursuite des opérations de la centrale nucléaire et que celle-ci n'est pas prête à être fermée.

Ma question, Monsieur le Président, est de savoir qui sera responsable de la baisse de la sûreté nucléaire dans cette région et du risque accru encouru par les citoyens de l'Union européenne?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) En ce qui concerne la centrale d'Ignalina, comme vous le savez, cette question relève du traité d'adhésion de la Lituanie. Nous devons respecter ce traité d'adhésion, signé par tous les États membres, y compris par la Lituanie.

Ce que nous faisons actuellement, c'est d'examiner les aspects économiques, mais aussi les aspects de sécurité. Je crois que tout cela est pris en considération dans notre décision et que nous pouvons collaborer avec les autorités lituaniennes pour garantir la sécurité nucléaire sur place.

À propos, lors de ma récente rencontre avec le président Medvedev, j'ai une nouvelle fois abordé le problème de la fourniture d'énergie russe à la Lituanie. Je lui ai demandé pourquoi Moscou ne pouvait être plus coopérative sur la question de l'oléoduc Droujba. Dès lors, nous œuvrons activement avec nos amis lituaniens, mais aussi avec d'autres partenaires majeurs, à la sécurité des approvisionnements énergétiques de la Lituanie.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président de la Commission, la question de la survie des usines Opel préoccupe le public européen. Elle a également occupé une place importante dans le cadre de la campagne électorale pour les élections fédérales en Allemagne. Il semblait clair, bien avant le scrutin, qu'Opel serait vendue à un consortium mené par Magna. Toutefois, la Commission a attendu le 16 octobre pour faire part de ses doutes.

Pourquoi avoir attendu la fin des élections en Allemagne? Cette décision a eu un impact important sur l'issue du scrutin. Comment pouvez-vous réfuter le soupçon faisant état de motivations d'ordre politique, compte tenu en particulier des liens étroits que vous entretenez, de notoriété publique, avec la chancelière Angela Merkel? Êtes-vous disposé à divulguer vos échanges écrits et oraux sur le dossier Opel antérieurs au scrutin fédéral allemand du 27 septembre?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) En ce qui concerne votre dernière question, je serais bien entendu heureux de vous confier toute ma correspondance avec la chancelière Merkel. Cela ne pose aucun problème.

Cela étant dit, nous avons organisé deux réunions avec l'ensemble des pays concernés par General Motors/Opel avant les élections en Allemagne, et hier, nous avons organisé la troisième. C'était la troisième réunion ministérielle sur Opel organisée par la Commission, et la première depuis que General Motors a décidé de ne pas vendre Opel.

Hormis son rôle de facilitateur, qui consiste notamment à veiller à ce que tous les intervenants disposent des mêmes informations, la Commission continuera à veiller au respect du marché intérieur et des règles régissant les aides publiques. C'est très important si nous voulons éviter une ruineuse course aux subventions entre les États membres qui, au final, ne profite à personne.

Toutefois, la balle est clairement dans le camp de GM. En effet, ce n'est qu'une fois le programme d'actions de GM connu, dans la mesure où nos États membres seraient disposés à verser des aides publiques, que la Commission pourra évaluer si les règles en matière de concurrence sont respectées. Nous ne pouvons agir sur des suppositions. Nous devons voir les programmes d'action pour être en mesure d'évaluer leur compatibilité avec les règles communautaires.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Je vous suis très reconnaissant pour votre offre, Monsieur Barroso, et j'aurai le plaisir de vous prendre au mot. Toutefois, vos échanges oraux sont également concernés, bien évidemment. Je suis certain que nous pouvons trouver un arrangement sur ce point. Dans la seconde partie de votre réponse, vous avez parlé d'un sujet crucial, à savoir que la course au dumping salarial se doublait d'une course aux subventions. La convocation du sommet d'hier est un geste très habile. Quels enseignements avez-vous tirés? Comment, à l'avenir, peut-on lutter contre le risque émergent d'une course aux subventions, comme nous en avons fait l'expérience à plusieurs reprises entre les différents États membres de l'Union, au détriment des contribuables européens, tout en intervenant bien entendu dans le processus économique sous-tendant ces dynamiques?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) C'est précisément grâce à l'application stricte des règles relatives aux aides publiques, et cette affaire est effectivement très intéressante pour nous tous - hormis pour les parties impliquées - car, comme le suggère votre question, si les États membres devaient se faire concurrence pour savoir qui versera le montant le plus important à une entreprise, nous aurions une situation préjudiciable aux États membres, aux consommateurs et aux finances publiques.

Ce que je peux vous garantir, c'est que la Commission fera preuve de rigueur dans l'application des règles relatives aux aides publiques, non pas parce que nous sommes des intégristes du marché ou des règles de concurrence, mais parce que nous croyons qu'il est important d'avoir une approche strictement communautaire et d'appliquer des conditions identiques à toutes les entreprises - grandes ou petites, riches et moins riches. C'est le meilleur moyen de garantir la justice dans notre Union.

Suivi du Conseil européen du 19 novembre 2009

Kinga Gál (PPE). – (*EN*) Monsieur Barroso, je salue chaleureusement la déclaration que vous venez de faire quant à la création d'un portefeuille des droits fondamentaux au sein de la Commission.

Je voudrais ajouter une question complémentaire à ce sujet. Vous savez parfaitement qu'un nombre élevé de minorités nationales autochtones et de minorités linguistiques vivent dans l'Union - 15 millions de personnes, soit 10 % de la population. Avez-vous l'intention d'intégrer la question de ces communautés, de ces minorités nationales et linguistiques, dans le portefeuille du nouveau commissaire chargé des droits fondamentaux?

Je pense que l'Union devrait, surtout après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et de la Charte des droits fondamentaux, développer son approche envers ces communautés.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) La réponse est simple: oui. Mon intention est précisément de placer les questions de non-discrimination - y compris, bien entendu, les questions de minorités - sous la responsabilité du commissaire aux droits fondamentaux.

Glenis Willmott (S&D). – (EN) Je souhaitais également poser une question sur l'équilibre entre les genres au sein de la Commission. Je voudrais donc saisir cette occasion pour féliciter Cathy Ashton pour sa désignation. Vous reconnaîtrez tout comme moi, je n'en doute pas, son immense talent. Je suis ravie que le premier haut représentant soit un citoyen britannique et je me réjouis tout particulièrement qu'il s'agisse d'une femme britannique. Nous, femmes du groupe socialiste, l'avons réclamé pendant longtemps.

Cathy Ashton présidait la Chambre des lords britannique lorsque le traité de Lisbonne a été adopté - une véritable référence. Elle est très douée pour la politique et a réalisé beaucoup de choses au poste de commissaire. Sa diplomatie tranquille, en lieu et place d'un «ego sur pattes», lui a permis de conclure des accords là où d'autres avaient échoué, sur les questions qui avaient précédemment posé problème. Je dirais à Cathy Ashton qu'elle n'est pas là pour arrêter la circulation, mais bien pour créer le système de circulation. Je suis persuadée qu'elle accomplira un travail fantastique.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Je suis extrêmement fier et heureux que Catherine Ashton soit la première personne désignée vice-présidente de la Commission et haute représentante. C'est une désignation que j'ai énergiquement soutenue et approuvée lors du Conseil européen. Bien sûr, nous tous la connaissons bien en tant que personne possédant les compétences politiques et le sens de l'orientation nécessaires pour assumer la difficile fonction de haute représentante et de vice-présidente de la Commission.

Nous savons tous qu'il s'agit d'une innovation. Il nous faudra du temps pour apprendre à utiliser les nouvelles dispositions de manière à obtenir des résultats optimaux s'agissant de développer le rôle de l'Union européenne dans le monde. Ce qui est clair, c'est que nous ne pouvons y parvenir qu'au moyen d'un véritable partenariat entre les institutions. Telle est la raison d'être de la double présidence, et je suis déterminé à ce que la Commission réalise cet objectif: jouer un rôle optimal dans le monde.

Bien sûr, je suis très heureux qu'elle soit britannique - je pense qu'il est essentiel que la Grande-Bretagne reste au centre de l'Union européenne - et aussi qu'elle soit une femme, car, comme vous le savez, je suis très attaché à la parité entre les genres. Dès lors, pour toutes ces raisons, et aussi parce qu'elle est ma collègue au sein de la Commission, j'ai été - comme vous pouvez l'imaginer - extrêmement satisfait de cette décision.

Andrey Kovatchev (PPE). – (*BG*) Tout d'abord, je tiens à clarifier un point à l'attention de M. Schulz. Le Premier ministre bulgare n'a jamais demandé l'interdiction du parti socialiste bulgare. Voici à présent ma question pour M. Barroso. Après le 19 novembre, quels domaines de la politique étrangère continueront à

relever des compétences de la Commission et quels domaines seront transférés au Service pour l'action extérieure, notamment l'élargissement, le commerce ou l'aide aux pays en développement?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Oui, le haut représentant sera également vice-président de la Commission. Il s'agit donc d'une excellente occasion de rassembler les compétences de la PESC - qui relèvent du haut représentant - et les compétences communautaires traditionnelles en matière de relations extérieures. Pour simplifier, une même personne assume la mission de Javier Solana et de Benita Ferrero-Waldner. Cette personne agira en tant que vice-présidente de la Commission, mais aussi en tant que présidente du Conseil «Affaires étrangères». Je pense qu'il est extrêmement important de le souligner à ce niveau.

En règle générale, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, comme le précise très clairement le traité de Lisbonne, il appartient au président du Conseil de représenter l'Union européenne dans le domaine de la PESC, à ce niveau et en cette qualité, et à la Commission de représenter l'Union européenne dans tous les autres domaines de la politique extérieure, conformément à l'article 17 du traité de Lisbonne.

Derek Vaughan (S&D). – (EN) Monsieur Barroso, vous voudrez peut-être faire un commentaire concernant le document récemment divulgué au sujet du réexamen budgétaire. Toutefois, vous savez certainement qu'il a provoqué une inquiétude certaine dans de nombreuses régions d'Europe. En effet, le Premier ministre du pays de Galles, Rhodri Morgan, vous a récemment écrit pour vous faire part de ses préoccupations.

Sachant cela, permettez-moi de vous demander si vous entendez présenter de nouvelles propositions garantissant aux régions européennes un accès aux Fonds structurels après 2013 et, dans la mesure où vous avez l'intention de présenter de telles propositions, si vous comptez le faire sous la Commission actuelle ou sous la nouvelle Commission, une fois celle-ci désignée?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (*EN*) Je peux vous dire que j'ai lu la lettre du Premier ministre du pays de Galles, mais jamais le document en question.

Il existe plusieurs documents de travail au sein de la Commission, élaborés par l'ensemble de ses services, mais ils ne reflètent pas les points de vue de la Commission. Seul le collège des commissaires adopte des positions contraignantes pour la Commission. Nous sommes au stade des travaux préparatoires. Je peux vous dire que je suis personnellement très attaché, comme vous le savez, à la cohésion sociale, économique et territoriale, et que la politique régionale reste une priorité absolue de la prochaine Commission.

En ce qui concerne le réexamen budgétaire, j'ai décidé, en accord avec le Parlement - en la personne du président de la commission des budgets - de présenter le réexamen budgétaire à une date ultérieure. Il est logique de parvenir d'abord à un accord sur les grandes lignes de la stratégie Union européenne 2020, le réexamen budgétaire étant présenté par la nouvelle Commission dans un deuxième temps. Ce faisant, le nouveau collège aura l'entière propriété de cette proposition afin de travailler en très étroite collaboration avec vous sur les futures perspectives financières.

Sarah Ludford (ALDE). – (EN) Chris Patten a déclaré que le danger dans les Balkans, c'est qu'ils font semblant de faire des réformes et que l'Union fait semblant d'y croire.

Cela semble être le cas de la Bosnie, qui glisse dangereusement vers le dysfonctionnement, voire la destruction. La Bosnie considère que la communauté internationale et l'Union européenne ne parviennent ni à insister sur la nécessité des réformes ni à tenir tête à Milorad Dodik, dirigeant de la Republika Srpska. La charge de haut représentant, qui ne durera plus éternellement, a été affaiblie, au même titre que l'autorité de la communauté internationale.

Que répondriez-vous à l'accusation selon laquelle l'Union suit dans les Balkans occidentaux un agenda à l'avantage des Serbes de Belgrade et de Banja Luka - au détriment des Bosniaques?

Allez-vous encourager la nouvelle haute représentante et, lorsqu'elle aura été confirmée à sa fonction, la vice-présidente de la Commission, Cathy Ashton, à faire de la Bosnie une priorité absolue? Comment entendez-vous garantir que le représentant spécial de l'Union dispose d'une influence réelle, d'un mandat clair et d'un appui homogène de l'Union?

Le Président. – Je tiens à faire une remarque très sérieuse. Nous parlons de l'issue de la dernière réunion du Conseil en date du 19 novembre 2009. Je sais que presque n'importe quoi aurait pu être dit ou aurait pu se produire au cours de la réunion du Conseil, mais il ne s'agit probablement pas d'un sujet abordé lors de la dernière réunion du Conseil. Par conséquent, veuillez ne pas vous écarter du sujet, c'est une nécessité.

Sarah Ludford (ALDE). – (EN) J'ai posé une question concernant Cathy Ashton, la haute représentante désignée la semaine dernière. Il s'agit bien d'un «suivi du Conseil européen».

Le Président. – Très bien, si le président Barroso souhaite répondre, mais je voudrais vous demander, chers collègues, de vous en tenir à notre sujet, qui est clairement défini.

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je partage pleinement les inquiétudes exprimées au sujet de la situation en Bosnie. Ce sujet devient extrêmement difficile. Nous en discutons avec les autorités bosniaques et avec tous les acteurs concernés, en Europe et en dehors de l'Europe.

Bien sûr, je vous répondrai par l'affirmative, j'espère que Cathy Ashton lui accordera une attention substantielle, avec le commissaire en charge de l'élargissement, car la Bosnie, comme vous le savez, est dans la zone d'élargissement potentiel de l'Union européenne. Nous devons indubitablement faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le pays soit autonome et en mesure de consolider son existence en tant qu'État à part entière, un État démocratique, aspirant un jour à rejoindre notre Union.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). -(DE) Vous venez d'aborder l'ouverture des consultations relatives au processus de l'après-Lisbonne. Celui-ci sera alors pris en charge collectivement par la nouvelle Commission.

Ce processus s'est fait longuement attendre, ce qui a causé une irritation certaine. Par ailleurs, d'aucuns craignent sérieusement qu'il s'agisse uniquement d'une formalité et que les résultats des consultations n'aient aucun effet sérieux sur le processus de l'après-Lisbonne.

Que proposez-vous pour intégrer l'ensemble des intervenants et une analyse fondamentale du processus de consultation dans ce processus et dans les documents de la Commission? À quels commissaires confierez-vous la tâche de veiller à ce que cela soit fait et quelle est votre propre responsabilité à cet égard?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Ma responsabilité est la coordination générale de la Commission et de la stratégie, mais je travaillerai avec plusieurs commissaires, car comme vous le savez, cette stratégie Union européenne 2020 est, par nature, une stratégie transversale couvrant des domaines très importants, de la compétitivité économique à la durabilité - c'est-à-dire l'environnement -, en passant par les questions d'inclusion sociale. Il s'agit par conséquent d'un mandat très large

En ce qui concerne le délai, vous avez raison: il y a un certain retard. Malheureusement, ce retard est dû au fait que le Conseil européen n'a pas pris sa décision plus tôt, raison pour laquelle il n'est pas possible d'installer la Commission.

Par conséquent, nous lançons aujourd'hui le document de travail afin que tout puisse être prêt pour le Conseil européen de printemps prévu en mars. En effet, nous devrions avoir une nouvelle Commission actuellement, et ce n'est pas le cas. J'espère qu'elle sera en place d'ici la fin du mois de janvier.

Quoi qu'il en soit, j'ai reçu aujourd'hui même - et c'est une nouvelle supplémentaire que je veux partager avec vous - le nom définitif des 27 commissaires désignés. Je les ai reçus aujourd'hui. C'est pourquoi nous sommes un peu en retard. Toutefois, je pense que nous devons tirer le meilleur parti de la période de consultation pour avoir une consultation sérieuse au sujet de la future stratégie Union européenne 2020.

Isabelle Durant (Verts/ALE). - Monsieur le Président, je voudrais rebondir sur la question que vient de poser ma collègue. Le calendrier que vous nous donnez est un calendrier extrêmement court. Comment peut-on, pour définir une stratégie d'ici 2020, prendre trois mois? On doit élaborer une stratégie pour l'ensemble de l'Union européenne sur des dossiers sociaux, économiques, environnementaux, et on se donne trois mois et une consultation qui commence aujourd'hui.

Je voudrais donc, Monsieur le Président, attirer votre attention sur le fait qu'il me semble nécessaire d'attendre la constitution de la Commission elle-même, pour que nous puissions l'interroger, mais surtout qu'on prenne le temps de faire un vrai projet. On ne peut pas définir un projet pour l'Union européenne en trois mois.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Je partage votre préoccupation sur ce sujet. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons décidé de le faire maintenant et non pas de le laisser pour plus tard. Aussi vous aurez plus de temps. Si on attend que la nouvelle Commission soit en fonction, vous devrez probablement patienter jusqu'à la fin du mois de janvier. Alors on le fait déjà. Cela sera publié sur l'internet aujourd'hui, si ce n'est pas encore fait. J'espère d'ailleurs un engagement de votre part sur ce point. Moi je suis prêt.

En tout cas, le Conseil européen du printemps constitue le début et non pas la fin du processus. Mais la Présidence tournante du Conseil – que le traité de Lisbonne conserve, vous le savez – la Présidence espagnole nous a demandé avec insistance d'élaborer un premier document qui servira de base de discussion. C'est pourquoi j'ai tenu à le présenter maintenant. Et je ferai tout mon possible pour que tous ceux que cette question concerne puissent participer et apporter leur contribution à la révision d'une stratégie dont l'importance est grande, comme vous l'avez vous-même souligné.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Monsieur Barroso, si l'on regarde les principaux postes de direction au sommet de l'Union européenne, le match entre la nouvelle et l'ancienne Union européenne donne un résultat de 3 à 0 en faveur de l'ancienne Union européenne. À partir du 1^{er} janvier 2012, lorsque le Parlement européen aura son nouveau Président, plus personne, au sommet de l'Union européenne ne représentera les 12 nouveaux États membres. Comment justifiez-vous cette décision?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (*EN*) Tout d'abord, le président du Conseil et le haut représentant ne représentent pas une partie de l'Europe: ils représentent l'ensemble de l'Europe.

Permettez-moi de dire que la nomination d'Herman Van Rompuy m'a également réjoui au plus haut point. Lorsque le Premier ministre Fredrik Reinfeldt a présenté son nom, il était évident que celui-ci garantissait un consensus général. Et le fait qu'il soit originaire de Belgique - par conséquent il supporte instinctivement la méthode communautaire et est instinctivement pro-européen - constitue également un très bel hommage rendu à la Belgique.

Cela étant dit, en ce qui concerne l'importance des nouveaux États membres, je pense que vous l'avez déjà soulignée via l'élection de M. Buzek au poste de Président du Parlement européen: il s'agit d'une personne originaire d'un nouvel État membre, d'une personne qui a beaucoup donné pour la réunification de l'Europe.

Par conséquent, à ces positions, nous ne sommes pas ici pour représenter un pays ou une région: nous représentons l'ensemble de l'Europe.

Miguel Portas (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, la semaine dernière, le Conseil a entériné l'accord conclu entre les institutions au sujet du budget 2010. Les conséquences des décisions prises à Copenhague ne devraient pas faire partie de cet accord ou engagement. Elles devraient plutôt faire l'objet d'un budget rectificatif.

La question que je voudrais vous poser est très simple: compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées au niveau du financement de la deuxième tranche du plan de relance économique de ce budget, pour quelle raison la Commission suppose-t-elle qu'elle disposera des fonds nécessaires au financement de la première année de lutte contre le changement climatique, qui nécessitera au bas mot 2 milliards d'euros? En outre, ce montant augmentera d'année en année. Par conséquent, d'où viendra l'argent selon vous, Monsieur le Président?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (*PT*) Monsieur Portas, je vous remercie pour votre question. Amener le Parlement à approuver un budget spécifique pour certaines des actions relatives à l'efficacité énergétique, à la sécurité énergétique et à la lutte contre le changement climatique ne fut pas une mince affaire, c'est vrai, et je suis très heureux que nous y soyons parvenus. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont rendu l'approbation de ce budget possible.

Si, comme je l'espère, nous arrivons à un accord à Copenhague, nous devrons alors à travailler pour trouver les fonds nécessaires à l'application de cet accord dans le cadre budgétaire.

Nous n'en sommes pas encore là, mais je suis absolument certain que si les États membres parviennent à un accord sur le financement futur des actions d'atténuation nécessaires aux pays en développement, ils devront également se mettre d'accord sur les fonds à dégager pour réaliser cet objectif.

Lena Kolarska-Bobińska (PPE). – (PL) Monsieur Barroso, la désignation de M^{me} Ashton et de M. Van Rompuy, ainsi que le traité de Lisbonne proprement dit, vont entraîner des changements dans le mode de travail de la Commission. Certains changements sont fixés par le traité de Lisbonne, mais d'autres changements sont imprécis. Ils seront déterminés par certaines pratiques et décisions. Je voudrais vous demander quels sont les changements que vous prévoyez au niveau du travail et du fonctionnement de la Commission européenne dans un avenir proche et dans les années à venir. Le moment est venu d'appliquer ces changements et, comme je l'ai indiqué, il existe actuellement des possibilités qui ne sont pas intégralement spécifiées par

le traité de Lisbonne. Vous avez évoqué la désignation de certains commissaires. Je veux parler de politiques et d'actions qui ne se limitent pas à la désignation et à la division de la fonction des nouveaux commissaires.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Je suis d'accord avec votre point de vue général: les institutions sont aussi déterminées par la façon dont nous les modelons en pratique. C'est pourquoi la désignation de Cathy Ashton et d'Herman Van Rompuy m'a particulièrement réjoui. En effet, je sais que tous deux témoignent d'un véritable esprit européen et sont engagés dans les affaires communautaires.

En ce qui concerne les aspects pratiques, Cathy Ashton deviendra haute représentante et vice-présidente de la Commission le 1^{er} décembre, en vertu de la décision du Conseil européen. À cette même date, elle deviendra responsable du portefeuille des relations extérieures en qualité de vice-présidente de la Commission. À ce titre, elle est responsable devant le Parlement, et le Parlement sait combien Cathy Ashton est attachée à la démocratie parlementaire. Je sais qu'elle souhaite rencontrer le plus rapidement possible la commission des affaires étrangères, pour que sa nouvelle fonction puisse partir du bon pied.

En ce qui concerne le prochain collège, Catherine Ashton sera elle aussi auditionnée aux côtés des autres candidats-commissaires et sera soumise à votre vote collectif sur l'équipe entrante.

Mitro Repo (S&D). – (*FI*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, concernant la réunion de la semaine dernière, je voudrais vous demander si vous vous êtes satisfait du processus de sélection au moyen duquel ont été pourvus deux importants postes de haut niveau ou reconnaissez-vous également que certaines procédures de décision de l'Union ont encore besoin d'une bonne dose supplémentaire de transparence et de démocratie?

Je voudrais vous demander si la méthode de sélection utilisée, qui a vu les candidats apparaître comme par enchantement, était un moyen de confirmer l'autorité de l'Union et si elle a renforcé la confiance à l'égard du processus décisionnel dans l'Union européenne. Les grands groupes politiques devraient-ils sérieusement réfléchir au type de candidats à proposer aux postes de premier plan à l'avenir, à l'éventualité de réviser et d'améliorer le processus de sélection de quelque manière que ce soit, en choisissant qui devrait accomplir cette tâche? Celle-ci incombera vraisemblablement au Parlement européen et à ses députés. La Finlande avait cette fois des candidats hautement qualifiés et nous devrions nous en réjouir.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Tout d'abord, comme vous le savez, les dispositions du traité de Lisbonne ont été pleinement respectés, et je soutiens bien évidemment l'application des Traités. Nous devons respecter l'État de droit dans l'Union européenne.

En ce qui concerne les personnes qui ont été choisies, je pense honnêtement que nous devons les respecter, car M. Van Rompuy est le Premier ministre de la Belgique, tandis que M^{me} Ashton est membre de la Commission. Par conséquent, je pense qu'ils ont les qualités requises pour s'acquitter de leurs tâches.

En ce qui concerne les institutions, il est important de noter que le président du Conseil doit être choisi par les chefs d'État ou de gouvernement. Ce n'est pas une élection comme celle de président de la France ou du Portugal. C'est le président du Conseil européen, et ce président est choisi par les chefs d'État ou de gouvernement. C'est différent du président de la Commission, qui a été choisi par les chefs d'État ou de gouvernement et élu par ce Parlement. Par conséquent, nous devons respecter la différence de logique des différentes institutions.

Jens Rohde (ALDE). – (DA) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, en ce qui concerne ce point, les discussions n'ont pas manqué au sujet de la composition de la Commission et des portefeuilles attribués aux commissaires. Une chose préoccupe fortement notre groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, à savoir le portefeuille qui sera attribué au nouveau commissaire en charge du climat. Cette question sera déterminante s'agissant de savoir s'il est question de brasser de l'air ou d'avoir un commissaire réellement capable de faire la différence sur le plan des changements climatiques - tout en préservant la compétitivité de l'Europe.

Je voudrais par conséquent demander ce que le président de la Commission fait et fera pour s'assurer que la fonction de commissaire en charge du changement climatique dispose du poids que le président de la Commission a indiqué qu'il aurait. Sur ce plan, j'ai deux questions précises à poser: le commissaire en charge du climat sera-t-il responsable du domaine de l'énergie, et disposera-t-il de sa propre direction générale?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Tout d'abord, je pense qu'il convient de saluer l'avènement d'un commissaire en charge de l'action climatique. Cette fonction n'existait pas jusqu'à présent.

C'est précisément parce qu'il y a beaucoup à faire et que je tiens à donner du poids à cette fonction, pour reprendre votre expression, que j'ai décidé d'annoncer au Parlement la création du poste de commissaire en charge de l'action climatique. Ce commissaire aura beaucoup de responsabilités. Il ou elle devra intégrer l'action climatique, car l'action climatique concerne l'énergie, mais aussi l'environnement, la recherche, l'agriculture et l'industrie. C'est donc un rôle très important de coordination de l'action climatique, sur les plans interne et externe.

Il est bien évident que Copenhague ne sera pas la fin du processus. J'espère que nous aurons un accord opérationnel à Copenhague, mais il y aura aussi beaucoup de choses à faire après Copenhague, notamment le travail avec nos principaux partenaires.

Le commissaire en charge de l'action climatique aura donc la mission très importante, au niveau extérieur et intérieur, de satisfaire toutes nos attentes pour une politique climatique forte dans l'Union européenne.

John Bufton (EFD). – (*EN*) Monsieur Barroso, depuis la nomination du nouveau président, Herman van Rompuy, les spéculations vont bon train concernant la mise en place de taxes communautaires directes. Pouvez-vous me dire honnêtement si ce projet existe, et de quelle manière vous entendez lever ces taxes?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) Premièrement, je ne vois pas le rapport entre les taxes et Herman Van Rompuy, car il n'incombe pas au Conseil de proposer des taxes. Cette compétence appartient à la Commission.

Ma réponse est la suivante. Tout d'abord, je donne toujours des réponses honnêtes, vous n'avez pas besoin de me le demander. Deuxièmement, j'ai l'intention d'examiner toutes les questions de fiscalité dans l'Union européenne. Nous devons les examiner. Nous devons nous pencher sur les ressources propres de l'Union européenne. Nous l'avons promis au Parlement. Le programme avec lequel j'ai été élu prévoyait de rechercher des ressources propres éventuelles et ce point figure dans le programme qui a été adopté par ce Parlement européen.

Franz Obermayr (NI). – (DE) La Commission fait pression sur les négociations d'adhésion avec la Turquie sans le moindre discernement. Ce faisant, elle fait fi de l'opinion des États membres et de leurs citoyens. La nomination de M. Van Rompuy au poste de président du Conseil européen est la nomination d'un opposant déclaré à l'adhésion de la Turquie. Permettez-moi de le citer: «La Turquie n'est pas l'Europe et ne sera jamais l'Europe. Les valeurs universelles qui prévalent en Europe, qui sont aussi les valeurs fondamentales du christianisme, perdraient de leur vigueur avec l'adhésion d'un grand pays musulman tel que la Turquie.»

Je souhaiterais par conséquent connaître le point de vue de la Commission concernant cette déclaration sans ambiguïté? En outre, si les préoccupations du public à cet égard ne sont pas prises au sérieux, qu'en sera-t-il de celles du président du Conseil européen?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) La Commission respecte le point de vue adopté par les États membres et ceux-ci ont décidé à l'unanimité de mener des négociations avec la Turquie. Nous exécutons le mandat qui nous a été confié afin de négocier avec la Turquie et avec d'autres pays candidats au nom des États membres.

Il est important de savoir que cette décision a été prise à l'unanimité par les États membres. Ce n'était pas une invention de la Commission. Les États membres ont décidé à l'unanimité de négocier avec la Turquie, ainsi que d'autres, l'éventualité d'une adhésion.

Il est bien évident que la Turquie n'est pas prête pour l'adhésion - pas plus que nous ne sommes prêts à lui donner la qualité de membre - mais nous devons continuer à négocier de bonne foi avec tous les pays candidats.

En ce qui concerne les observations faites par M. Van Rompuy, j'ai pour habitude de ne pas commenter les commentaires. En tant que président du Conseil, il a été très clair quant au fait qu'il respecterait également le mandat confié par les États membres.

Cristina Gutiérrez-Cortines (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, je vais vous parler de deux concepts, à savoir la coordination et la flexibilité.

Un problème a été identifié, il concerne toutes les questions abordées au sein du Conseil. Ces dernières années, un manque de coordination extraordinaire a vu le jour entre les différentes directions générales de la Commission. La politique sur le changement climatique a bien souvent été traitée indépendamment des

connaissances scientifiques de la direction générale «Recherche». Elle a également été menée sans tenir compte de l'utilisation des terres, par exemple, qui est liée au changement climatique.

Ma première question est la suivante. Êtes-vous prêt à organiser et à renforcer la coordination interne, de telle sorte que nous puissions avoir la garantie que la coordination interne sera assurée lorsque nous nommons nos commissaires?

Ma deuxième question porte sur le fait que nous parlons de compétitivité, d'une crise économique. La Commission est également prête à être plus souple sur certains dossiers tels que REACH et sa mise en œuvre, qui va porter un préjudice grave à notre propre compétitivité? Est-elle prête à se montrer plus flexible?

Ma dernière idée concernant cette politique de cohérence, c'est que nous ne pouvons pas parler d'économie et de relance sans évoquer l'ouverture des marchés de l'énergie. Il y a des pays qui n'ont pas de marché de l'énergie, notamment l'Espagne pour le gaz. Cette situation entraîne une augmentation de prix et tout développement devient impossible.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. -(PT) Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour améliorer la coordination interne au sein de la Commission, mais je tiens à dire que la coordination me semble avoir été de bon niveau. Preuve en est le fait que les décisions de la Commission ont toujours été prises par consensus.

Il est parfaitement naturel, en présence de plusieurs commissaires, que chacun cherche à rendre prioritaire la question qui le préoccupe le plus. Il n'est pas surprenant que le commissaire en charge de l'environnement fasse preuve d'un plus grand intérêt pour les questions environnementales que le commissaire à l'industrie qui, pour sa part, s'intéressera davantage aux questions de développement industriel. Ce qui compte toutefois, c'est la décision du collège. Et sur ce plan, la coordination a été efficace.

En outre, nous souhaitons développer une politique environnementale de pointe tout en garantissant la compétitivité de nos entreprises. Je pense que les propositions avancées par la Commission nous garantissent des solutions appropriées si d'autres pays ne devaient pas souscrire à notre niveau d'ambition élevé en matière de protection de l'environnement. Nous ne voulons pas externaliser les emplois européens vers des pays n'appliquant pas le même niveau d'exigences environnementales que nous.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). – (ES) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, je voudrais que vous exprimiez clairement votre point de vue sur deux questions liées à la composition de la prochaine Commission.

Tout d'abord, je vous ai entendu déclarer à cette Assemblée que vous entendiez scinder le portefeuille de la justice et des affaires intérieures en deux portefeuilles distincts: un pour les droits fondamentaux et la justice et une autre pour la sécurité et l'immigration. Cet après-midi pourtant, je vous ai entendu parler d'un portefeuille des droits fondamentaux et de la justice et d'un portefeuille des affaires intérieures, ce qui constitue à mon avis une combinaison largement préférable, puisque l'immigration ne sera plus perçue comme une menace pour la sécurité ou comme un problème de sécurité. À mon avis, se concentrer sur l'immigration de cette manière est non seulement erroné, mais aussi dangereux.

Je voudrais savoir si cette approche sera adoptée et si elle affectera les structures des directions générales de la direction générale «Justice et Affaires intérieures» actuelle. Je voudrais aussi entendre un engagement de votre part en ce qui concerne le programme législatif que le programme de Stockholm mettra en œuvre dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement jouera d'emblée un rôle décisif et je souhaite que vous vous engagiez clairement à faire participer cette Assemblée au développement du programme législatif découlant du programme de Stockholm.

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (*PT*) Monsieur López Aguilar, pour répondre à votre deuxième question: oui, nous souhaitons associer étroitement le Parlement. Il s'agira par conséquent de l'une des priorités de la prochaine Commission. C'est un élément qui est déjà exprimé dans la Constitution, en particulier parce que le Parlement aura davantage de pouvoirs de décision dans ce domaine.

Quant à la question du portefeuille, je tiens à dire ceci: il y aura un commissaire en charge de la justice et des droits fondamentaux et un commissaire pour les affaires intérieures.

Les questions relatives à l'immigration présentent un volet sécurité. Par exemple, l'agence Frontex restera sous l'autorité du commissaire aux affaires intérieures. Il est incongru de la placer sous la responsabilité d'un autre commissaire. Toutefois, en ce qui concerne les questions d'inclusion et d'intégration, j'envisage de les confier au commissaire aux affaires sociales.

Après tout, tout comme M. López Aguilar, je crois que nous ne pouvons considérer l'immigration uniquement à travers le prisme de la sécurité. La lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux de traite des êtres humains constitue un élément supplémentaire. Frontex s'en charge. Elle doit être placée sous l'autorité du commissaire qui s'occupe de ces questions. Cependant, je placerai toutes les questions d'immigration relatives à l'intégration et à l'inclusion sous l'autorité du commissaire aux affaires sociales, car ce sont des questions d'inclusion sociale.

Reimer Böge (PPE). – (DE) Le Conseil européen a exprimé l'espoir de trouver un accord sur la structure du Service européen pour l'action extérieure, si possible d'ici fin avril. La Commission doit donner son accord à ces propositions. Je voudrais vous demander, Monsieur Barroso, si la Commission, avant d'approuver ces propositions, fera des propositions appropriées et les amènera en négociations, en ce qui concerne particulièrement l'adaptation du plan financier pluriannuel, l'adaptation de l'accord budgétaire interinstitutionnelle et - en cas de changements de responsabilité dans le domaine des programmes de politique étrangère - l'adaptation et la renégociation de ces programmes qui sont bien entendu déjà soumis à la codécision. Cette démarche est indispensable, car faute de résoudre les problèmes que je viens de mentionner, le Service pour l'action extérieure ne sera qu'une coquille vide sans les ressources budgétaires nécessaires ni les capacités requises pour déterminer un contenu. Comment la Commission entend-elle accomplir ces tâches avec le Parlement au cours des mois à venir?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Je vous remercie, Monsieur Böge, pour votre question. Je sais à quel point vous êtes à cheval sur les règles budgétaires et la compétence du Parlement.

Ma réponse est: oui, bien sûr, nous reviendrons le moment venu avec des propositions pour que le Parlement adopte les ajustements nécessaires, de sorte que cette nouvelle entité, le Service européen pour l'action extérieure, puisse avoir les moyens, les moyens budgétaires, d'appliquer toutes ses actions.

Comme je l'ai déjà déclaré, nous souhaitons que ce soit l'un des grands succès du traité de Lisbonne. Je pense que c'est une innovation très importante et, bien sûr, sur la base de la proposition qui sera formulée par la vice-présidente Ashton, en qualité de haute représentante, nous travaillerons sur cette question avec le Parlement.

Malika Benarab-Attou (Verts/ALE). - Monsieur le Président, je voudrais vous faire savoir que dans quelques jours se tiendra la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

La situation du peuple palestinien écrasé, colonisé, meurtri, tué ne doit plus perdurer.

Nous, Européens, de par nos valeurs de solidarité, de fraternité, avons la responsabilité de trouver une solution à cette situation rapidement, avant qu'un bain de sang ne se reproduise.

Le gouvernement israélien poursuit ses colonisations à marche forcée et après avoir, au début de cette année, commis des crimes de guerre. Les symboles et les larmes ne suffisent plus. La seule solution, aujourd'hui, pour arrêter cette politique mortifère du gouvernement israélien est la reconnaissance et, surtout, l'existence de l'État palestinien.

Le peuple palestinien, comme les autres peuples, a droit à une existence digne et qui corresponde à ses aspirations.

En tant que président de la Commission, et avec M^{me} Ashton, agirez-vous dans ce sens et, si oui, de quelle manière?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Tout d'abord, je tiens à m'associer à vos paroles concernant la solidarité avec le peuple palestinien, qui souffre effectivement d'un manque de respect pour son droit à l'autodétermination.

En ce qui concerne la question concrète que vous m'avez posée, c'est aux États membres qu'incombe la responsabilité de reconnaître ou de ne pas reconnaître un autre État.

Notre position, la position que la Commission a toujours défendue, consiste à soutenir la coexistence de deux États: le droit de l'État d'Israël à exister librement et sans que sa sécurité soit menacée et, parallèlement à cela, le droit du peuple palestinien à construire son propre État.

Nous voulons que la coexistence de ces deux États puisse créer une nouvelle situation, non seulement pour le peuple d'Israël et le peuple palestinien, mais aussi pour toute la région, car c'est effectivement là une

situation très grave, qui met en péril non seulement l'espoir du peuple palestinien, mais aussi la paix régionale et la paix dans le monde.

Le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission. Nous avons été beaucoup plus loin que la dernière fois, il y a de cela un mois. Merci beaucoup d'avoir parfaitement respecté votre horaire. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours aisé de répondre à des questions parfois complexes en une minute.

Je pense qu'il est très utile pour nous tous, au sein de nos deux institutions, de se comprendre. C'est une démarche très responsable et c'est un signal très important pour nos concitoyens de voir les deux institutions discuter de dossiers et communiquer l'une avec l'autre.

Nous vous reverrons le mois prochain pour l'heure des questions.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

9. Programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur le programme pluriannuel 2010-2014 concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm).

Beatrice Ask, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes des commissions, Mesdames et Messieurs, un nouveau programme quinquennal pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice sera adopté à l'occasion du Conseil européen des 10 et 11 décembre. Le programme entend remplacer l'actuel programme de La Haye qui date de 2004. Ce nouveau programme est le résultat d'un long processus préparatoire que les futurs groupes ont entamé il y a plus de deux ans.

Le programme sera basé sur la communication de la Commission, mais également sur les nombreux avis qui ont été exprimés par les parlements nationaux, la société civile et les différents organes et agences de l'UE tout au long du processus. Le programme résulte évidemment aussi des contacts intensifs et approfondis qui ont été établis avec les États membres de l'UE, ainsi qu'avec le Parlement européen. L'attitude du Parlement européen envers la future coopération est importante, en particulier compte tenu du rôle accru qu'il sera amené à jouer dans la foulée du traité de Lisbonne.

On peut affirmer, sur la base des précédents programmes de Tampere et de La Haye, que des progrès significatifs ont été réalisés par l'UE dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. L'Europe reste toutefois confrontée à des défis que nous devons relever conjointement à l'échelon européen. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne nous offrira de nouvelles possibilités pour le faire et le nouveau programme de travail pluriannuel - le programme de Stockholm - reposera par conséquent sur les nouvelles possibilités que nous offre le traité de Lisbonne.

Le programme de Stockholm a pour cadre conceptuel une Europe plus sûre et plus ouverte, protégeant les droits des citoyens. Les besoins des citoyens, des individus constitueront la base de notre future coopération dans ce domaine, et cela d'une manière beaucoup plus visible que précédemment. Nous œuvrons au nom des citoyens et ceux-ci doivent pouvoir percevoir l'importance que représente la future coopération européenne pour eux. Cette coopération devra donc être basée sur des problèmes réels; elle devra poser les bonnes questions et être axée sur des mesures spécifiques qui offriront une plus-value à la vie quotidienne des gens.

La coopération future dans ce domaine doit également être basée sur un meilleur équilibre entre les mesures visant à créer une Europe sûre et rassurante et les mesures destinées à protéger les droits des personnes.

Dans l'optique des citoyens, il est important de lutter contre la criminalité. Les citoyens attendent de la coopération européenne qu'elle améliore la lutte contre la criminalité transfrontalière, mais ils veulent également de la liberté et de la justice. Comme je l'ai déjà souligné au Parlement européen, les mesures visant à fournir une plus grande sécurité et les mesures destinées à garantir la sécurité juridique et les droits des individus vont de pair, ce qui est, bien sûr, possible.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité transfrontalière, les défis sont énormes. Le trafic de stupéfiants, le trafic d'êtres humains et le terrorisme sont des réalités sur notre continent, tandis que nous assistons

parallèlement à de nouvelles formes de criminalité, par exemple, à cause de l'internet. Nous ne pouvons permettre que les frontières nationales ou administratives empêchent les autorités responsables de la lutte contre la criminalité d'effectuer efficacement leurs missions.

La coopération en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière s'est développée, mais il nous reste encore beaucoup de choses à réaliser en vue d'aboutir à une coopération européenne efficace entre les polices et en matière de droit pénal. Il nous faut des solutions communes aux problèmes communs. Une coopération policière bien développée, ainsi que de bonnes méthodes de travail représentent des éléments fondamentaux pour tenter de résoudre ces problèmes.

Un échange efficace d'informations, adapté à nos besoins, représente évidemment un élément de la lutte contre la criminalité. Nous devrions, dans certains cas, normaliser à l'échelon européen l'échange d'informations, l'adapter à nos besoins et accroître son efficacité. Parallèlement, il est essentiel de veiller à ce que l'échange d'informations respecte les conditions de base relatives à la protection des données et à la protection de la vie privée que nous devons imposer, et que nous ne récoltions et ne stockions pas plus d'informations que nécessaire pour aboutir au résultat souhaité. Nous devons créer une Europe sûre dans laquelle la criminalité transfrontalière est combattue efficacement, mais dans le respect de la vie privée des citoyens. Il est tout à fait possible et absolument nécessaire de combiner ces deux choses. La question est de trouver le juste équilibre entre les différentes mesures.

Le principe de reconnaissance mutuelle doit rester un principe fondamental de notre coopération judiciaire. L'existence d'une confiance mutuelle dans les systèmes judiciaires de chaque État membre constitue une condition préalable à la reconnaissance et à l'application des jugements et des décisions prononcés par d'autres États. C'est aussi une question de confiance entre nos autorités nationales, et les citoyens doivent avoir confiance dans les mesures décidées. Une manière d'accroître cette confiance consiste à améliorer nos connaissances dans nos systèmes judiciaires respectifs. Il suffirait peut-être d'instituer des formations, des programmes d'échange, de renforcer les réseaux existants et de bien développer les mécanismes d'évaluation.

La mesure la plus importante pour améliorer la confiance consiste peut-être à garantir un minimum de droits au sein de l'Union européenne, quel que soit le pays d'origine de la personne. Ce sont des choses simples, comme connaître, dans une langue que vous comprenez, les chefs d'accusation établis à votre égard et les droits dont vous bénéficiez en tant que suspect ou victime dans le cadre d'une procédure judiciaire. Cela fait très plaisir de savoir qu'au sein du Conseil, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur des lignes directrices concernant la manière de traiter et de mettre petit à petit en œuvre les droits en matière de procédure pour les suspects et les inculpés. Il serait bon que ces lignes directrices soient inclues dans le programme de Stockholm, et je crois que cela sera le cas.

Le programme de Stockholm devrait également prendre en considération les victimes de la criminalité. Les citoyens qui sont victimes d'actes criminels dans leur propre pays ou dans un autre État membre devraient obtenir des informations utiles dans une langue qu'ils comprennent et bénéficier d'un soutien, d'informations et d'une protection appropriés avant, pendant et après les poursuites pénales. Les victimes devraient aussi bénéficier d'une indemnisation adéquate pour les dommages ou blessures subis.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur des questions de droit civil qui touchent dans une large mesure la vie quotidienne des citoyens. Un problème particulier concerne la révision du règlement «Bruxelles I» sur la reconnaissance et l'exécution des décisions prises par d'autres États membres. Cela semble très technique, mais c'est très important pour chaque citoyen.

Une des questions les plus importantes concerne l'abolition de la procédure d'exequatur. À l'heure actuelle, quiconque souhaite qu'un jugement soit applicable dans un autre État membre doit d'abord en faire la demande, après quoi l'exécution de sa peine lui sera accordée par un tribunal de ce pays. Cela prend du temps et cela engage des frais pour la personne. Nous avons constaté que l'abolition de la procédure d'exequatur bénéficie d'un vaste soutien, mais cela doit être compatible avec les garanties de procédure et les règles régissant le choix du droit.

Voilà certaines des principales questions importantes que la Suède et de nombreux États membres ont voulu mettre en évidence. Je vous remercie pour votre attention et je me réjouis à l'idée d'écouter vos remarques et de répondre à vos questions. Avant cela, je voudrais toutefois laisser la parole à mon collègue, M. Billström, qui est chargé des questions relatives à l'asile et à la migration, et ce sont des questions qui seront importantes dans le cadre du futur programme de Stockholm; il va vous en parler maintenant.

Tobias Billström, *président en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier tout d'abord le Parlement européen pour la manière très constructive dont il a coopéré par rapport au Bureau européen d'appui en matière d'asile. Il subsiste quelques formalités à aplanir, mais les conditions à sa création seront prochainement réunies. Le Conseil apprécie beaucoup l'aspect constructif de la coopération avec le Parlement européen qui nous a permis d'aboutir au présent résultat. C'est de bon augure pour l'intensification de notre coopération une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur. Le fait que nous soyons parvenus à prendre rapidement une décision à propos du Bureau d'appui constitue un bon exemple de l'efficacité et du bon fonctionnement du processus de codécision.

L'objet de nos débats d'aujourd'hui concerne évidemment le prochain programme de travail quinquennal relatif à la justice et aux affaires intérieures. Je tiens à déclarer d'emblée qu'il s'est passé beaucoup de choses au sein de l'UE, ces dernières années, en matière d'asile et de migration. Nous avons, par exemple, pris des décisions à propos d'une législation commune concernant les premières fondations d'une politique commune de l'immigration ainsi que d'un système commun d'asile. J'ajoute qu'il s'agit d'un objectif déjà fixé dans les programmes de travail précédents de Tampere et de La Haye. Lorsque le Conseil européen a adopté l'année passée le pacte européen sur l'immigration et l'asile, une nouvelle force politique a été conférée à ce domaine d'action. Le temps est maintenant venu de définir la ligne de conduite permettant de poursuivre le développement de cette politique dans ce domaine. Notre travail doit avoir pour principe de base le fait qu'une migration bien gérée peut constituer un élément positif pour toutes les parties concernées, pas seulement pour les différents États membres et pour l'UE dans son ensemble, mais aussi pour les pays d'origine et les différents migrants. Si nous voulons atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, selon lesquels l'UE devrait être une économie dynamique et concurrentielle, nous devrons probablement autoriser l'immigration de travailleurs à une plus grande échelle que ce n'est le cas actuellement, en particulier compte tenu du défi démographique qu'il nous faut relever.

Afin de souligner la dimension internationale de la migration, la question de la coopération avec les pays d'origine et de transit devrait, dans le cadre de la stratégie globale en matière de migration et de développement, avoir comme point de départ le programme de Stockholm. Il faudrait poursuivre le développement et la consolidation des instruments qui ont été mis au point, comme le partenariat pour la mobilité, d'une façon stratégique. Il convient de mieux utiliser le rapport existant entre la migration et le développement et intensifier des mesures appropriées permettant de mieux utiliser les effets positifs de la migration sur le développement.

Durant les travaux relatifs au programme de Stockholm, un accord s'est dégagé sur la nécessité pour les États membres d'empêcher l'immigration illégale vers l'UE d'une manière commune et coordonnée. L'élaboration d'une politique efficace de rapatriement constitue un élément important de ces travaux. Il ne fait aucun doute que Frontex a un rôle important à jouer à cet égard, et il est évident que les États membres souhaitent un renforcement de l'Agence. Un accroissement de la coopération avec les pays d'origine et de transit présente également un intérêt majeur. Je tiens toutefois à souligner l'importance, au cours des travaux visant à empêcher l'immigration illégale, de maintenir un équilibre dans le but d'éviter que des mesures sécuritaires ne soient appliquées en rendant l'immigration légale vers l'UE plus compliquée ou l'accès au processus de demande d'asile plus difficile pour les demandeurs d'asile. Il convient également de minimiser les risques que courent les groupes vulnérables comme, par exemple, des enfants qui viendraient seuls. La Commission entend présenter un plan d'action contenant des mesures qui tiennent compte des meilleurs intérêts pour les enfants.

La question de la solidarité et du partage des responsabilités sera également abordée dans le programme de Stockholm. Il n'existe pas de solutions simples. Nous devons commencer par chercher à obtenir des solutions vastes et durables, basées sur la stratégie globale en matière de migration, ainsi que sur la perception selon laquelle une coopération commune avec les pays tiers représente un facteur capital. Il convient de mettre au point certains types de mécanismes de solidarité afin d'aider les États membres qui se retrouvent sous pression et qui reçoivent un nombre disproportionné de demandeurs d'asile. Les États membres doivent également recevoir un soutien en vue de développer davantage leurs capacités. Nous devons renforcer Frontex et lui conférer un rôle accru en matière de rapatriement. Notre objectif consiste à parvenir à témoigner davantage de solidarité, tant par rapport aux États membres que par rapport aux pays tiers qui sont le plus soumis à des pressions migratoires. Nous devons parallèlement veiller à élaborer une stratégie complète qui soit durable à court mais aussi à long terme.

Il est important de mentionner dans le programme de Stockholm que l'objectif préalablement fixé de créer un régime européen commun d'asile d'ici 2012 au plus tard subsiste. Le fait qu'un demandeur ou une demandeuse d'asile reçoive le même accueil et que sa demande soit évaluée selon les mêmes critères quel que soit l'État membre dans lequel il ou elle arrive constitue le fondement du régime commun d'asile. Pour

pouvoir atteindre cet objectif, il est fondamental de disposer d'une coopération pratique efficace. À cet égard, le Bureau d'appui en matière d'asile aura un rôle important à jouer.

Un autre élément important du régime commun d'asile est ce qu'on appelle la «dimension externe». Je pense avant tout à la réinstallation de réfugiés provenant de pays tiers. La Commission a récemment présenté une proposition relative à un programme européen commun de réinstallation. Il s'agit là d'un aspect que la majorité des États membres aimeraient voir se refléter dans le programme de Stockholm.

Afin de parvenir à atteindre l'objectif consistant à disposer d'un régime commun d'asile d'ici 2012, la coopération doit être étroite entre le Conseil et le Parlement. Un certain nombre de propositions d'actes législatifs ont été déposés. Nous devons avant tout progresser à cet égard.

Le lien entre les travaux internes de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures et les relations externes de l'Union est devenu de plus en plus important, ce qui nous a permis d'enregistrer des progrès - et pas seulement en ce qui concerne la politique de l'asile et de la migration. Le rôle de l'UE en tant qu'acteur international devrait donc être renforcé et l'accent devrait être mis en particulier sur le partenariat et la coopération avec des pays tiers. Les aspects relatifs à la justice et aux affaires intérieures dans les relations externes de l'UE doivent être développés.

Telle est la principale caractéristique du projet rédigé par la Présidence pour le programme de Stockholm. Nous arrivons au terme d'une période de négociations très intense et - je l'espère - le programme devrait être adopté dans quelques semaines.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots sur le traité de Lisbonne. Le nouveau Traité introduira des modifications importantes dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice à la suite de l'introduction d'un certain nombre de bases juridiques. La procédure législative ordinaire qui est actuellement introduite accroîtra le rôle législatif du Parlement européen dans un certain nombre de domaines. M^{me} Ask et moi-même nous réjouissons de cette coopération accrue avec le Parlement européen. Je pense également que les nouvelles missions conférées aux parlements nationaux seront importantes pour consolider le contrôle démocratique de ce domaine d'action. Je vous remercie vivement pour votre attention. Comme ma collègue M^{me} Ask l'a déclaré, nous attendons avec impatience vos opinions.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, après les excellents rapports de Beatrice Ask et de Tobias Billström, je vais m'en tenir à l'essentiel.

Je remercie d'abord la Présidence d'avoir, dans la communication qui est la sienne, gardé l'esprit du programme Stockholm et d'avoir mis le citoyen au cœur de l'action. Nous espérons que ce texte qui devrait être adopté par le prochain Conseil JAI et soumis ensuite au Conseil européen de décembre, sera un texte ambitieux, équilibré et, évidemment, reflétera le nouvel équilibre institutionnel.

Vous allez maintenant être colégislateurs dans presque tous les domaines de JAI, et il est donc vrai que cette parlementarisation de l'Union européenne implique à la fois un accroissement des pouvoirs du Parlement européen dans le processus de décision, mais aussi un plus grand contrôle par les parlements nationaux de leurs gouvernements respectifs. C'est là, pour ce grand espace de sécurité, de justice et de liberté, une chance que cette association des parlements.

J'en viens aux priorités soulignées dans votre projet de résolution. Vous mettez l'accent sur le respect des droits fondamentaux. Vous avez raison d'insister sur cette liberté de circulation, qui est un atout majeur et qu'il ne faut évidemment pas remettre en cause.

Sur les droits fondamentaux, nous avons, avec le traité de Lisbonne, deux grandes avancées. La charte des droits fondamentaux devient contraignante et la voie est ouverte pour l'adhésion de l'Union à la convention européenne des droits de l'homme. Comme vous le soulignez dans votre résolution, il faut parvenir à un régime complet de protection des données, qui tienne compte des développements technologiques. La Commission présentera une communication à ce sujet en 2010. Je crois aussi que nous devrons couvrir toutes les politiques de l'Union par ce régime complet de protection des données.

Vous insistez sur la protection des enfants. Avec la Présidence suédoise, nous avons célébré encore la convention internationale des droits de l'enfant, dont c'est le vingtième anniversaire. L'Union doit rester aux avant-postes sur cette question. C'est pourquoi nous présenterons un plan d'action sur les mineurs non accompagnés début 2010.

De manière générale, la Commission et le Parlement partagent le même volontarisme s'agissant de la lutte contre toutes les discriminations et de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Je me félicite de ce que le Parlement et la Commission partagent l'approche consistant à mettre le citoyen au cœur de l'action: libre circulation, droits électoraux, protection consulaire, etc. Nous allons pouvoir maintenant mettre tout cela en application. Le traité de Lisbonne autorise la procédure d'initiative citoyenne et, sur ce point, la Commission vient de lancer un livre vert. Une proposition sera présentée en 2010 sur la base du résultat des consultations menées.

Comme vient très bien de le dire M^{me} le ministre, Beatrice Ask, nous avons besoin de faire partager aux juges de nos États membres une culture judiciaire européenne commune. Cela passe par la formation. Nous avons pris dans le programme Stockholm un engagement: au moins la moitié des juges et des procureurs de l'Union devront avoir suivi une formation européenne ou participé à un échange avec un autre État.

Vous soulignez aussi la nécessité de faciliter l'accès à la justice et de soutenir le bon fonctionnement de l'activité économique. Vous mettez l'accent sur la protection des victimes – victimes de violences domestiques ou victimes de terrorisme. La Commission fera également des propositions sur ce sujet en profitant des opportunités ouvertes par le traité de Lisbonne.

S'agissant du volet protection-sécurité, vous soulignez l'absence d'une stratégie globale sur l'architecture de sécurité et la gestion des frontières. C'est pour cela, comme l'a très bien dit Beatrice Ask, que le programme de Stockholm contient une véritable stratégie de sécurité intérieure – stratégie conforme évidemment aux droits fondamentaux et complémentaire à la stratégie de sécurité extérieure.

Cette stratégie globale de sécurité intérieure repose sur la coopération en matière de police et de justice pénale et sur la gestion de l'accès au territoire européen.

Comme vient très justement de l'expliquer Tobias Billström, la politique d'immigration doit s'inscrire dans une vision à long terme pour optimiser la contribution des migrations au développement économique et social. Nous devons offrir un statut clair et commun pour les immigrés légaux. Nous devons aussi prévenir et réduire l'immigration irrégulière dans le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. J'ajoute que nous avons décrit dans cette partie ce qu'est l'approche globale qui permet de lier développement et migration.

En matière d'asile, je souscris à votre appel à une réelle solidarité entre les États membres. L'Union doit devenir un véritable espace commun et solidaire de protection, basé sur le respect des droits fondamentaux et des standards élevés de protection, et l'asile doit être offert, comme l'a dit Tobias Billström, selon les mêmes critères en Europe. La solidarité entre les États membres, et notamment à l'égard de ceux qui sont le plus soumis aux afflux des réfugiés, doit s'exprimer pleinement.

Bien sûr, cet espace de liberté, de sécurité et de justice exige une dimension externe forte et cohérente avec la politique extérieure de l'Union. Vous mentionnez à plusieurs reprises, dans votre résolution, l'importance du suivi, la mise en œuvre de l'évaluation. Nous partageons votre avis sur ce point aussi. Nous devons réduire l'écart significatif entre les normes et politiques adoptées au niveau européen et leur mise en œuvre au niveau national. Nous devons réfléchir aussi au possible impact des propositions législatives sur les citoyens et nous devons améliorer l'utilisation de l'évaluation des instruments adoptés.

Pour conclure, la Commission est pleinement engagée dans la négociation du programme de Stockholm. J'ai dit combien j'étais satisfait de la coopération avec la Présidence suédoise, avec laquelle nous avons vraiment fait un travail solide et sérieux. Évidemment, l'avis du Parlement est pour nous très important aussi dans ces derniers moments qui nous séparent de l'adoption du programme de Stockholm par le Conseil européen. C'est pourquoi je vous remercie très vivement, et c'est pourquoi aussi, à mon tour, je vous écouterai avec beaucoup d'attention. Merci au Parlement.

Manfred Weber, *au nom du groupe PPE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, cela fait cinq ans que je suis député européen, et je m'occupe des affaires intérieures et de la législation. Ce jour est donc pour moi un jour de joie, car il nous offre l'occasion de débattre des programmes pour les cinq prochaines années et nous pourrons délibérer sur l'avenir du Parlement européen sur un pied d'égalité au niveau législatif.

Nous examinons un dossier, un domaine qui préoccupe les gens, un domaine à propos duquel les gens attendent des réponses de notre part, à propos duquel ils disent même qu'il faut davantage d'Europe. Il n'en va pas de même pour tous les domaines, mais ici, c'est le cas. Ils exigent que nous agissions. Ils veulent que

nous leur fournissions des réponses. C'est pourquoi je voudrais décrire très brièvement les modifications qui résulteront de la nouvelle base de travail, ainsi que ces sujets.

Le premier point concerne la collaboration avec le Conseil. Nous avons toujours des représentants du Conseil ici et, en tant que présidents en exercice du Conseil, ils insistent toujours sur l'importance du Parlement et sur la nécessité de collaborer, mais lorsqu'ils quittent cette fonction, cette perception des choses s'effrite souvent. Il nous incombera, en tant que députés, d'exiger du Conseil qu'il ne permette plus que cette perception des choses s'éclipse ou - comme avec l'accord SWIFT, par exemple - qu'il crée des précédents, bien qu'il n'implique pas le Parlement dans le processus d'approbation. Cette situation ne peut persister et elle ne persistera pas à l'avenir. C'est un mauvais exemple de la manière dont les institutions se considèrent.

J'estime, en deuxième lieu, que nous devons innover. Le nouveau Traité nous permet de déposer des initiatives législatives. Si nous voulons renforcer Frontex, nous ne pouvons nous limiter à demander que les choses se produisent et faire des propositions; nous devons aussi proposer des législations. Nous aurons à l'avenir l'occasion de le faire.

En troisième lieu, il faut que nous soyons un partenaire sérieux, un partenaire qui ne se limite pas à dresser des listes. Si nous abordons, par exemple, la lutte contre l'immigration illégale, nous ne pouvons nous limiter à reprendre les positions des ONG; nous devons être un partenaire sérieux. Enfin, le Parlement doit prendre au sérieux la subsidiarité. Si nous avons des compétences, nous devons aussi tenir compte des domaines qui seraient mieux examinés à l'échelon national ou régional.

Voilà quatre thèmes qui seront, selon moi, importants pour les années à venir. Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) aurait souhaité que les propositions relatives au programme de Stockholm soient beaucoup plus ambitieuses, mais nous avons aujourd'hui l'occasion de nous réjouir d'entamer cette nouvelle phase. Il ne reste plus qu'une seule chose à dire: mettons-nous au travail!

Monika Flašíková Beňová, *au nom du groupe S&D.* – (*SK*) L'introduction du traité de Lisbonne contribuera d'une façon sensible au succès de l'ensemble de cette initiative.

Le processus introduit par le Traité renforcera l'Union de l'intérieur, mais aussi dans un contexte international, et il est aussi très étroitement lié au renforcement de la coopération dans le domaine de l'actuel troisième pilier. L'Union sera plus ouverte, plus efficace et plus démocratique. Le principal défi et la principale priorité consisteront à garantir les libertés et les droits fondamentaux, de même que l'intégrité et la sécurité en Europe en soutenant pleinement la mise en œuvre efficace, un respect suffisant et une amélioration des instruments juridiques actuels tout en prenant en considération la défense des droits de l'homme et des libertés civiles.

Le programme de Stockholm met l'accent sur la revendication de ces droits, en particulier dans les domaines de la justice et de la sécurité. Nous devons donner la priorité aux mécanismes qui facilitent l'accès des citoyens aux tribunaux afin que leurs droits et intérêts légitimes soient appliqués dans l'ensemble de l'Union. Notre stratégie doit également viser à renforcer la coopération policière et l'application des droits, ainsi qu'à améliorer la sécurité en Europe.

Je voudrais ainsi remercier l'ensemble des rapporteurs pour leurs conclusions, ainsi que vous-même, Monsieur le Président.

Jeanine Hennis-Plasschaert, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, je pourrais officiellement faire un condensé des parties de la résolution de 27 pages qui sont les plus pertinentes pour les autres groupes, mais ce n'est pas cela que je ferai. Je préfère vous faire partager l'histoire suivante.

Lors d'un vol de la British Airways au départ de Johannesburg, une dame sud-africaine aisée, de race blanche et âgée d'une cinquantaine d'années, se retrouve assise à côté d'un Noir. Elle appelle l'hôtesse pour se plaindre. «Que se passe-t-il, Madame?» «Vous ne voyez pas?», dit-elle, «Vous n'allez pas me faire asseoir à côté de cet homme répugnant. Trouvez-moi un autre siège!». Quelques minutes plus tard, l'hôtesse revient. «Malheureusement, Madame, comme je m'en doutais, la classe économique est pleine. J'en ai parlé au responsable du service des cabines et la classe Club est aussi pleine, mais nous avons une place en première classe». Avant de laisser une chance à la dame sud-africaine de répondre, l'hôtesse poursuit: «Il est très rare que nous acceptions ce genre de demande, mais, vu les circonstances, le capitaine a trouvé qu'il était humiliant d'obliger quelqu'un de s'asseoir à côté d'une personne aussi ignoble.» Elle s'est ensuite tournée vers le passager noir qui était assis à côté de la dame sud-africaine et lui a dit: «Monsieur, si vous pouviez rassembler vos affaires, j'ai un siège pour vous en première classe, tout à l'avant». Les passagers autour de lui l'ont ovationné alors que le passager noir se rendait en première classe.

En quoi cela nous concerne-t-il? Considérons-nous que d'autres sont inférieurs? Nous serions tous choqués par le comportement de la dame blanche sud-africaine. Il s'agit manifestement là d'un cas extrême, mais je pense que certains collègues du groupe PPE en particulier, mais aussi des membres du Conseil comprendront parfaitement où je veux en venir. L'autre groupe, mon groupe, croit fermement en une Europe que les gens peuvent comprendre, en laquelle ils ont confiance et en laquelle ils croient. Une telle Europe doit reposer sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie, de l'État de droit et, bien sûr, sur une véritable égalité pour tous. Il est grand temps que nous nous attaquions à toutes les formes de discrimination, quels que soient les motifs, y compris sur la base de l'orientation sexuelle.

Jan Philipp Albrecht, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, le groupe Verts/Alliance libre européenne se demande vraiment comment il se fait que nous devions nous prononcer sur une résolution relative à un programme qui est déjà dépassé. En effet, la Présidence suédoise a déposé hier une nouvelle proposition contenant de nombreuses modifications pour le programme de Stockholm. J'imagine que la grande majorité des députés de cette honorable Assemblée n'ont pas eu l'occasion de lire la proposition en question. J'estime qu'une telle situation est inacceptable vu le caractère très sensible de ce thème.

Pire que cela: la procédure utilisée au sein de l'Assemblée qui a conduit à la présente résolution a été très opaque et parfois chaotique. Les plus petits groupes furent, autant qu'il en était possible, exclus de la rédaction de la résolution et la pléthore d'amendements aux procédures des commissions mixtes a posé d'importants obstacles à l'aspect démocratique du processus décisionnel. Je vous demande donc de prendre en considération nos demandes d'accepter un grand nombre de votes par division. Le Parlement doit sérieusement examiner la manière dont il veut gérer cette situation, tant par rapport au Conseil que par rapport à ses propres membres.

J'en viens maintenant au contenu du programme de Stockholm. On peut considérer que certaines parties de ce programme de travail représentent sans aucun doute des progrès. En ce qui concerne la justice et l'élaboration commune de règles en matière de droits civils, les Verts constatent eux aussi qu'il s'agit d'un bon début pour les années à venir. Par contre, en ce qui concerne les relations des citoyens avec l'État, le programme est l'expression d'un cadre très mal conçu. En matière de politique de la migration et de l'asile, de droits civils et de protection des données, c'est le besoin de sécurité en Europe qui prime les droits de l'homme et la liberté. On constate facilement que plus de liberté en Europe conduirait automatiquement à moins de sécurité.

Je vous pose la question: qu'en est-il du mythe fondateur de l'idée européenne dans ce cas? On alimente la peur -pas, comme le proclame le programme, une peur justifiée de la criminalité organisée ou du terrorisme, mais la peur de nos semblables ici en Europe, la peur de ceux qui veulent venir en Europe et surtout la peur de tout ce que nous considérons comme étranger.

Le programme de Stockholm, et malheureusement aussi la résolution proposée, continuent à lier la politique intérieure à la politique étrangère en vue de faciliter le contrôle de chacun en Europe et de priver plus facilement les gens qui résident en dehors de nos frontières extérieures de leurs droits, ce qui est du ressort de Frontex. L'Europe doit enfin se débarrasser de cette tendance et examiner à la loupe les mauvaises décisions prises ces dernières années.

Cela signifie aussi défendre et plaider en faveur de vos idées. Cela s'applique, par exemple, à nos débats à propos de l'accord SWIFT. Pourquoi cédons-nous une nouvelle fois face à la politique américaine en matière de politique de la sécurité - à l'instar de l'accord SWIFT - sans raison et sans qu'une fois encore l'Assemblée ne puisse avoir une vaste discussion à ce propos? Pourquoi, en tant qu'Assemblée, permettons-nous que le Conseil nous écrase sans cesse? L'Assemblée doit absolument réagir. Envoyez partout un message en faveur des droits de l'homme et de la liberté - y compris à vos gouvernements - et votez en faveur de l'ensemble de nos amendements. Les Verts ne peuvent voter la résolution telle qu'elle se présente.

Timothy Kirkhope, *au nom du groupe ECR*. – *(EN)* Monsieur le Président, la proposition de résolution à laquelle le présent débat fait allusion est un parfait exemple - je dois l'avouer - de ce que fait de pire le Parlement européen. Bien que je reconnaisse le travail important réalisé par les rapporteurs, et sans aucun doute leurs bonnes intentions, en essayant de tout inclure dans un texte de 27 pages, la proposition est confuse et, selon moi, beaucoup moins valable que ne le méritent le programme de Stockholm et la Présidence suédoise.

Permettez-moi d'insister sur le fait que nous voulons, nous aussi, une plus grande coopération pour trouver des solutions, ainsi qu'une solidarité en matière d'immigration, de lutte contre la corruption et d'échange d'informations, mais cela ne doit pas nécessairement se faire au détriment de la souveraineté nationale ni être exagérément normatif.

L'application correcte de la convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés dans l'ensemble de l'Europe reste la meilleure manière d'aborder les questions liées à l'asile. Nous sommes favorables à l'échange d'informations afin de garantir une véritable stratégie JAI en matière d'utilisation des données, étayée par une rigoureuse protection des données sur la base des principes de proportionnalité, de nécessité et de transparence.

Nous sommes également favorables au principe de la reconnaissance mutuelle, et les droits de libre-circulation devraient être garantis pour les citoyens européens, mais toute violation de ces droits doit être réduite grâce à de rigoureux contrôles frontaliers, ainsi qu'en faisant usage du poids de l'UE pour garantir des retours rapides, de même qu'en développant Frontex en vue de protéger les frontières extérieures de l'UE. L'échange d'informations permet de lutter contre le terrorisme.

Nous soutenons également la stratégie de l'UE en matière de grave criminalité organisée, en prenant pour cibles les bandes qui se livrent au trafic d'êtres humains, d'armes et de chiens, en confisquant les bénéfices illicitement acquis et en collaborant avec les organisations européennes au niveau des frontières de l'UE. Nous ne pouvons, par contre, approuver les points qui représentent, pour nous, un empiétement flagrant sur la souveraineté, à moins qu'ils ne permettent, en tant que tels, d'accroître la coopération. Il y a sans conteste une certaine ironie à demander une solidarité obligatoire et irrévocable; il ne fait aucun doute que la solidarité doit être offerte et pas rendue obligatoire.

J'estime, d'une manière générale, que la Présidence suédoise, et la proposition elle-même, formulent de bonnes idées, mais malheureusement, comme d'habitude, nous continuons à nous offrir de gigantesques sapins de Noël sans aboutir à de réels résultats.

Cornelia Ernst, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ne soutiendra pas la résolution. Le programme de Stockholm n'aborde en aucun cas les véritables défis d'aujourd'hui. Sa principale erreur est de créer une Europe des droits à laquelle les citoyens de l'UE auront accès, mais à laquelle n'auront pas accès les autres personnes vivant en Europe. Celles-là ne bénéficieront pas des mêmes droits humains et civils.

L'Union européenne veut adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme - et nous nous en réjouissons -, mais elle veut en même temps faire une distinction entre migrants «légaux» et migrants «illégaux». Frontex est en train de s'armer pour mener une guerre contre la migration dite illégale, occultant complètement l'idée d'une politique de l'immigration sans parti pris. Voilà l'erreur de Stockholm.

Un autre problème concerne le total déséquilibre entre liberté et sécurité. Il est vrai qu'il n'y a pas de liberté sans sécurité, mais il est tout aussi vrai qu'il n'y a pas de sécurité sans liberté. La liberté n'est pas quelque chose qui se négocie; c'est un droit universel pour chaque être humain. Stockholm, par contre, symbolise la quête maniaque de la sécurité, prévoyant la création de gigantesques bases de données supranationales sans réelles possibilités de contrôle, et qui associeront à l'échelle paneuropéenne les services de renseignements et les données obtenues par la police. Cela signifiera l'anéantissement des droits des gens à l'autodétermination par rapport à leurs données, ainsi que la concrétisation de la notion de transparence de l'être humain.

Permettez-moi, en tant que député européen originaire de l'Allemagne de l'Est, de conclure par ces mots: je trouve insupportable que, 20 ans après la chute du mur de Berlin, l'Europe s'érige de plus en plus comme une forteresse.

Mario Borghezio, *au nom du groupe EFD*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le document relatif au programme de Stockholm est réducteur comparé aux conclusions du Conseil européen et il n'inclut pas, par exemple, d'importantes demandes formulées par le gouvernement italien à propos de sujets précis. En réalité, le document n'aborde pas un certain nombre de stratégies européennes visant à lutter contre les avoirs de la criminalité organisée.

Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui - et je les ai déjà entendues à maintes reprises précédemment - à propos des différents aspects inquiétants de la criminalité. Nous devons maintenant passer de la parole aux actes. L'Europe devrait agir comme l'Italie qui, en s'attaquant aux avoirs de la Mafia grâce au ministre Maroni, constitue un exemple pour l'ensemble de l'Europe. L'Europe ne semble pas vouloir suivre la même voie.

Nous devons créer un système juridique européen unique si nous voulons lutter, à l'échelon européen, contre la criminalité qui a pris une dimension internationale et qui se déplace facilement entre banques, paradis fiscaux, marchés financiers, marchés des valeurs mobilières et marchés des immobilisations.

Par ailleurs, la lutte contre l'immigration aux frontières méridionales de l'Europe où, par exemple, l'accord conclu entre la Libye et l'Italie risque de rencontrer des difficultés, fait l'objet de peu d'attention. C'est ce qui risque de se passer si l'Union européenne ne respecte plus son engagement à cofinancer le système de surveillance par satellite de la frontière méridionale de la Libye par laquelle passe une quantité énorme d'immigrants illégaux.

Enfin, en ce qui concerne l'incident raciste à l'encontre d'une personne n'étant pas de race blanche, je voudrais relever le nombre énorme d'incidents racistes tout aussi graves à l'encontre de la population blanche qui se produisent dans les enclaves de l'immigration illégale, sans parler de la «chasse aux blancs» qui a lieu sous le règne du président Mugabe, ainsi qu'en Afrique du Sud. Les personnes qui parlent tant de racisme à l'encontre des noirs devraient également prendre conscience des sentiments racistes anti-européens et anti-blancs.

Andreas Mölzer (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, la lutte contre le terrorisme, contre la criminalité organisée et contre l'immigration illégale constitue sans nul doute une préoccupation majeure pour l'Europe. Je dois malheureusement déclarer que le programme de Stockholm est une continuation logique sur la voie d'une dégradation constante et sur celle de l'ingérence en matière de droits de l'homme, de droits civils et de libertés, qui a débuté le 11 septembre 2001. Les préoccupations par rapport à la législation relative à la protection des données sont tout simplement ignorées dans la lutte contre le prétendu terrorisme.

Lorsqu'il en est ainsi, ce sont les données des simples citoyens, des gens que l'UE met sans cesse en tête de ses priorités qui sont recueillies et enregistrées, même en l'absence de suspicion d'activité criminelle, et ce sont ces gens dont les données peuvent éventuellement être utilisées abusivement. L'objectif officiel est de lutter contre la criminalité organisée. Tout cela est très bien, mais on constate déjà des signes et des tendances, des expressions d'opinions qui ne correspondent pas au consensus de ce qu'on appelle la correction politique, de restreindre, d'interdire et, qui sait, tôt ou tard, de punir. George Orwell avait déjà lancé un signal d'alarme, et nous devons empêcher que cela ne se produise.

Carlo Casini (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la commission des affaires constitutionnelles, que j'ai l'honneur de présider, m'a confié la tâche d'être rapporteur pour ce document, conjointement avec le rapporteur de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, ainsi qu'avec le rapporteur de la commission des affaires juridiques.

C'est la première fois que l'article 51 du règlement est appliqué et je dois dire que, selon moi, le résultat est très satisfaisant en ce qui concerne la coopération entre les trois rapporteurs dans l'exécution de leurs tâches.

En réalité, il y a eu des problèmes - certains graves - en matière de calendrier et surtout à propos de la participation des rapporteurs fictifs, ainsi qu'en ce qui concerne les délais de traduction des amendements vu qu'il y en avait près de 500. Tout cela n'est toutefois pas dû à l'article 51, mais plutôt aux échéances très brèves que nous nous sommes fixés afin de disposer d'un document que nous pouvions présenter au sommet du Conseil du 10 décembre. Ces problèmes étaient donc inévitables compte tenu du rythme de travail. À part cela, j'estime qu'il nous faut reconnaître l'utilité de l'article 51, qui a été utilisé pour la première fois.

Je ne peux expliquer le document examiné par l'Assemblée pendant les quelques secondes qui me restent. Je tiens cependant à exprimer ma satisfaction de constater que le système de codécision a été étendu pour devenir le système législatif normal, que l'immigration est désormais comprise comme étant un problème européen - et j'espère que telle est également l'interprétation de la Commission et du Conseil - et non comme un problème à résoudre solidairement par les différents États membres. Je me réjouis aussi de constater que la notion de coopération avec les parlements nationaux n'est pas celle selon laquelle ils sont les gardiens établissant des limites, mais plutôt des collaborateurs positifs du processus législatif, et j'apprécie enfin cette référence aux droits de l'homme qui est tellement importante et qui constitue l'esprit de l'Union européenne.

J'estime par conséquent qu'étant donné que ce document n'était pas censé expliquer dans les moindres détails l'application du programme de Stockholm, mais de formuler simplement des idées générales, il constitue sans aucun doute un pas important. Il sera plus tard possible de le rendre plus complet et d'y inclure davantage de détails.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). – (ES) Monsieur le Président, permettez-moi de reconnaître, en premier lieu, le travail réalisé par la Présidence suédoise du Conseil ainsi que par la Commission pour faire avancer le programme pluriannuel pour les cinq prochaines années en matière de liberté, de sécurité et de justice.

Je voudrais avant tout insister sur le travail de l'Assemblée, car trois commissions - la commission des affaires juridiques, la commission des affaires constitutionnelles et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures - ont pour la première fois travaillé côte à côte sur la base de l'article 51, et si nous l'avons fait, c'est pour être prêts à temps. Nous l'avons fait, parce qu'il est important, vraiment important de progresser dans le domaine de la liberté, de la justice et de la sécurité, sachant que le traité de Lisbonne entrera en vigueur, ce qui représente un grand pas en avant. Il s'agira d'un grand pas en avant, parce que le Parlement en sortira renforcé; il sera colégislateur et il pourra prendre des décisions dans un domaine qui, jusqu'à présent, relevait de la coopération intergouvernementale, mais aussi parce que la Charte européenne des droits fondamentaux et le mandat octroyé pour ratifier la Convention européenne des droits de l'homme entreront en vigueur, ce qui consolidera le rapport harmonieux entre la liberté et la sécurité.

La sécurité n'est pas subordonnée à la liberté, pas plus qu'elle ne menace la liberté. La sécurité est un droit des citoyens, à l'instar de la liberté. C'est le cas dans de nombreuses constitutions des États membres, et elles doivent se fondre en un effort visant à couvrir le statut de la citoyenneté européenne, les droits fondamentaux des citoyens, l'immigration, l'asile, les réfugiés, la gestion des frontières extérieures de l'UE et la coopération judiciaire. Cela doit être fait dans le but de renforcer la confiance mutuelle, la reconnaissance mutuelle de nos droits civils, de la législation sur les contrats, qui favorise la croissance économique et la création d'emplois, et surtout la coopération judiciaire et criminelle entre les polices afin de lutter contre les ennemis communs: la criminalité organisée et le terrorisme.

Le Parlement a travaillé d'arrache-pied et il a amélioré le document présenté par le Conseil. Il l'a amélioré en renforçant la clause antidiscriminatoire, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants, et il s'est engagé à combattre la violence à caractère sexiste et à protéger les victimes de violence à caractère sexiste en renforçant la clause de solidarité en matière d'asile. Cela montre que ni l'immigration ni l'asile ne sont des problèmes qui ne touchent qu'un seul État membre; ce sont des problèmes qui requièrent une coopération entre l'ensemble des États membres, faute de quoi nous ne parviendrons pas à les résoudre.

Le Parlement a également amélioré le texte en soulignant l'importance de former des juristes en vue de coopérer et de rapprocher nos structures juridiques grâce à une reconnaissance et à une confiance mutuelles afin de parvenir à intégrer les instruments d'intervention dont nous disposons en vue de faire de l'Union européenne un véritable espace de liberté, de justice et de sécurité.

C'est la raison pour laquelle j'estime que le Parlement devrait lancer un message clair aux citoyens qui nous regarderont lorsque nous nous prononcerons demain sur le rapport de l'Assemblée rédigé conjointement par les trois commissions. Notre message doit dire que leurs droits fondamentaux nous intéressent, que leur liberté nous intéresse, que leur sécurité nous intéresse, que nous voulons collaborer pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la violence et le terrorisme, et que nous voulons protéger toutes les victimes de ces types de criminalité, en particulier les victimes du terrorisme.

Je ne pense pas que les citoyens comprendraient que nous leur fassions faux bond à cet égard. C'est pourquoi je vous demande d'apporter le plus large soutien possible à ce rapport que nous présenterons demain et qui doit être voté au cours de cette période de session.

PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Sophia in 't Veld (ALDE). – (*NL*) Je voudrais tout d'abord déclarer que je me réjouis des paroles chaleureuses prononcées par le Conseil à propos de la coopération avec le Parlement, mais je préfèrerais qu'il adopte les recommandations de l'Assemblée. À l'instar de M. Albrecht, je constate après tout que le Conseil fait, dans une certaine mesure, la sourde oreille et continue tout simplement à faire comme bon lui semble, alors que le Parlement travaille d'arrache-pied pour adopter une position, sans qu'elle ne soit par la suite reprise dans le programme du Conseil.

Ma seconde remarque concerne ce qu'a très bien illustré ma collègue M^{me} Hennis-Plasschaert. Je voudrais rappeler à l'Assemblée, en particulier aux deux grands groupes, que l'égalité est indivisible. On ne peut donner un peu d'égalité à certains groupes et pas à d'autres. Jadis, il était courant que l'État s'immisce dans le choix des gens d'un partenaire et qu'il interdise les mariages entre gens de certaines religions, ainsi que les mariages interraciaux. Cette période est heureusement révolue, et j'estime donc qu'aucun État membre de l'Union européenne ne doit pouvoir refuser la reconnaissance d'un mariage légalement contracté dans un autre État membre, y compris les mariages entre personnes du même sexe. J'en appelle par conséquent aux deux grands groupes pour qu'ils retirent le compromis par lequel ils cherchent à affaiblir les droits des couples homosexuels.

Je m'adresse principalement ici à nos amis du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen.

Nous sommes au XXI^e siècle et j'estime que tous les citoyens européens, quels que soient leur origine raciale, leur religion, leur âge ou leur orientation sexuelle, méritent que nous les protégions. Il est grand temps que le Parlement le reconnaisse enfin.

Rui Tavares (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, je pense que l'Assemblée appréciera un programme de Stockholm concret et concis, capable de promouvoir réellement une Europe des citoyens.

J'estime malheureusement que nous restons un peu sur notre faim. Le programme de Stockholm a une malheureuse tendance à l'imprécision, au flou et à la généralisation, et force m'est de déclarer que l'absence de contrôle démocratique du Parlement ou que son impuissance à intervenir d'une manière susceptible d'apporter de véritables changements ou d'avoir un impact pratique constitue une partie du problème qui fait que le programme est peu concluant et exagérément simplifié.

La politique de l'immigration en est un exemple. Nous avons tous suivi la création du Bureau européen d'appui en matière d'asile avec beaucoup d'intérêt, mais j'estime, par exemple, que peu de progrès a été réalisé en vue d'ouvrir des voies légales à l'immigration, qui sont absolument nécessaires, ou en vue de la mise en œuvre de la directive sur les travailleurs migrants saisonniers, qui est annoncée depuis si longtemps, mais qui n'a même pas été reprise dans le programme de Stockholm.

Gerard Batten (EFD). – (EN) Monsieur le Président, le programme de Stockholm contribue à la création d'un système juridique et judiciaire commun à l'ensemble de l'Union européenne. Le document parle de «faciliter la vie des citoyens: une Europe du droit et de la justice».

Permettez-moi de vous signaler ce que votre système juridique commun a fait de l'existence d'une personne. Andrew Symeou, un Londonien de 20 ans, a été extradé vers la Grèce cet été, accusé d'homicide involontaire. Il croupit actuellement dans une prison grecque dans l'attente de son procès. Si les preuves qui pèsent contre lui étaient examinées par un tribunal britannique, elles ne résisteraient pas cinq minutes à l'analyse. Les preuves en matière d'identification sont contradictoires. Les déclarations des témoins semblent toutes avoir été écrites par la police. Deux témoins prétendent avoir été battus, maltraités et contraints de signer des déclarations qu'ils ont ensuite immédiatement retirées.

La Cour d'appel de Londres sait parfaitement qu'il n'existe aucune preuve à l'encontre de M. Symeou, mais elle a été obligée de l'extrader parce que, dans le cadre du mandat d'arrêt européen, elle n'avait pas le pouvoir de s'opposer à cette extradition. Les tribunaux britanniques ne peuvent désormais plus protéger les citoyens britanniques contre une arrestation et un emprisonnement injustes décidés par des tribunaux étrangers.

Avant d'adhérer à l'Union européenne, nous disposions en Grande-Bretagne d'un excellent espace de liberté, de sécurité et de justice. L'Union européenne est en train de détruire les protections juridiques dont nous avons bénéficié pendant des siècles en Grande-Bretagne. Dans la foulée, elle va détruire la vie des gens. Le programme de Stockholm concerne peut-être le droit, mais pas la justice. Si les citoyens britanniques veulent préserver leurs libertés, ils doivent quitter l'Union européenne.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le programme de Stockholm contient un certain nombre d'initiatives utiles, et je suis tout à fait favorable aux initiatives qui visent à lutter contre la pornographie enfantine, ainsi que contre les réseaux terroristes sur l'internet. Je soutiens également les mesures visant à lutter contre les immigrants illégaux et la criminalité organisée. À cet égard, un libre accès pour les services de sécurité aux bases de données européennes en matière d'empreintes digitales est justifié. Par contre, il ne faut pas aller trop loin et permettre que l'UE devienne un État policier qui transmettra ensuite ses données aux États-Unis.

Il faut donc veiller à ce que les données recueillies ne soient pas abusivement utilisées. La protection de la vie privée est après tout un droit fondamental capital pour chaque citoyen de l'UE et, dans ce contexte, nous devons garder en mémoire le fait que liberté signifie liberté par rapport à l'État et non au travers de l'État.

Je voudrais également dire un mot sur l'harmonisation de la législation de l'UE en matière d'asile. C'est sans aucun doute ce qu'il convient de faire. Nous devons toutefois préciser clairement que si les conditions économiques dans les différents pays ne sont pas harmonisées, ce sera un échec, car les gens - et c'est bien normal - iront là où ils bénéficieront des meilleurs services de sécurité sociale, des meilleurs revenus, où les rues sont les plus propres et les villes les plus sûres. Une chose est claire: nous avons effectivement besoin

d'harmonisation, mais il ne faut pas que l'Europe devienne un État dans lequel le droit à l'asile s'obtient en libre-service.

Simon Busuttil (PPE). – (MT) La question de la justice, de la liberté et de la sécurité constitue pour nous le prochain grand projet de l'Union européenne. J'estime que ce projet doit être envisagé de la même façon que l'a été le vaste projet visant à créer un marché intérieur au sein de l'Union européenne. Nous devons instaurer un espace de justice, de liberté et de sécurité pour l'ensemble des citoyens de l'Union.

Comment y parviendrons-nous? Nous y parviendrons grâce au programme de Stockholm, qui est un programme de travail quinquennal. Il s'agit d'un programme d'une grande portée, qui couvre plusieurs domaines relevant de la justice, de la liberté et de la sécurité. La résolution de l'Assemblée définit les principes politiques du Parlement européen dans ce domaine. Nos priorités dans le domaine de l'immigration, par exemple, consistent à lutter contre l'immigration illégale, ainsi qu'à instaurer une politique d'asile commune qui repose sur une solidarité réelle et obligatoire. J'ajouterai que le Parlement européen a un rôle très important et très constructif à jouer grâce aux pouvoirs de codécision dont il bénéficiera dès que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur.

On remarque également certaines divergences politiques au sein de l'Assemblée. Pourquoi pas? Nous avons des groupes politiques différents et des opinions politiques divergentes. Permettez-moi toutefois de déclarer-

et je m'adresse ici plus particulièrement à ma collègue M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, pour qui j'ai le plus grand respect -, que les droits de l'homme constituent une priorité politique pour le groupe du Parti populaire européen aussi, et que ce n'est pas un monopole du groupe libéral au sein de cette Assemblée. Nous ne pouvons accepter que le groupe libéral s'arroge le droit de monopoliser le principe de non-discrimination. Nous croyons en ce principe, mais nous croyons aussi au principe de subsidiarité, qui établit que nous avons également l'obligation de respecter les sensibilités nationales des États membres de l'Union européenne. N'oublions pas que l'Union repose sur le principe «Unie dans la diversité» et non pas unie dans l'homogénéité.

Luigi Berlinguer (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le programme de Stockholm a introduit deux innovations par rapport au programme de La Haye: un juste équilibre entre droits et sécurité, ainsi qu'une protection juridique dans les domaines civil et pénal.

La sécurité est un droit; cela signifie ne pas être attaqué sur son propre lieu de travail, pouvoir se promener en rue sans risquer sa vie, ne pas être soumise, en tant que femme, à des actes de violence, ne pas être exposé à des actes de terrorisme.

L'Europe et les États membres doivent garantir la sécurité; des mesures sécuritaires qui réduisent les garanties de liberté sont des mesures qui enlèvent la sécurité juridique, et elles sont donc la source d'insécurité et de barbarie. Pensez à Guantánamo.

L'Europe est la patrie des droits. Le programme de Stockholm les définit aujourd'hui avec une pléthore de détails. Il contient un juste équilibre entre, d'une part, la discipline des mesures destinées à prévenir la criminalité et, d'autre part, la vie quotidienne des citoyens et leurs relations familiales, sociales, économiques, professionnelles et scolaires, qui sont toutes réglementées par le droit civil, ainsi que par le système judiciaire civil.

Telle est l'Europe du citoyen. Cette Europe doit être construite au sein des États membres et des institutions communautaires. La société européenne est plus unie et la mobilité est plus marquée qu'on ne le pense généralement. La mobilité est désormais un droit. Les frontières entre les États membres ne sont pas des murs imperméables, mais des filets au travers desquels la société effectue un filtrage quotidien. Le programme de Stockholm constitue la clé de voûte institutionnelle qui offre une coopération judiciaire et une reconnaissance mutuelle, un système juridique européen (composé des systèmes nationaux et du système communautaire), un droit à la fois national et communautaire, une citoyenneté européenne et des tribunaux européens (nationaux et communautaires).

Les règles européennes sont dictées par les règles communautaires, ainsi que par la jurisprudence des tribunaux européens, mais elles dérivent également du comportement des travailleurs, des entreprises, des étudiants et des magistrats, tant nationaux qu'appartenant aux réseaux européens entre les professionnels de la justice. Il s'agit d'un processus ascendant que le programme de Stockholm souhaite soutenir.

La présente résolution, qui - je l'espère - sera adoptée à une large unanimité et pour laquelle nous avons travaillé d'arrache-pied, constitue un bon travail réalisé par le Parlement. Le Conseil devrait en tenir compte. Le traité de Lisbonne n'est pas encore entré en vigueur, mais il est là, présent. Monsieur le Ministre, j'espère

que le Conseil sera ambitieux et qu'il prendra à cœur notre résolution, ainsi que les nombreuses exigences qui en découlent.

Sarah Ludford (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je tiens à féliciter la Présidence suédoise pour la manière dont elle a fait avancer la question qui aurait dû être réglée depuis longtemps des droits des inculpés à un traitement équitable dans l'Europe entière. Ce principe est capital pour accompagner le mandat d'arrêt européen. Nous devons veiller à ce que la reconnaissance mutuelle repose réellement sur la confiance mutuelle dans l'ensemble des systèmes pénaux nationaux. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et il y a de graves lacunes.

J'ai aussi un électeur, Andrew Symeou, qui est détenu en Grèce depuis juillet et qui n'a pas pu être mis en liberté provisoire sous caution parce qu'il était étranger. Son avocat grec a porté plainte contre un abus de pouvoir de la police et destruction de preuves. Une demande sera adressée à la Cour européenne des droits de l'homme et il est véritablement honteux qu'une telle démarche soit nécessaire, car la question concerne le traitement d'un citoyen de l'UE par un autre État membre. Il est choquant que cette plainte doive aller à Strasbourg.

Je suis donc favorable au mandat d'arrêt européen, mais il est essentiel de garantir parallèlement les droits des inculpés, faute de quoi nous serons confrontés à des scandales tels que celui qui concerne Andrew Symeou et qui annihile le soutien des citoyens au mandat d'arrêt européen, comme cela se passe dans mon pays.

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, cela fait plusieurs mois que nous parlons de la nécessité de trouver un juste équilibre entre le maintien de la sécurité et la défense des droits individuels des citoyens, en insistant sur le fait que les citoyens doivent se trouver à l'épicentre du programme de Stockholm. Cependant, l'Union européenne adopte et applique des mesures qui rompent l'équilibre entre sécurité et droits et qui engendrent la création d'organes destinés à recueillir et à contrôler toutes sortes de données personnelles et qui insultent notre dignité en nous rendant tous suspects. Par ailleurs, il est inadmissible de traiter les immigrants comme des criminels et des terroristes potentiels. Nous contestons le projet de résolution, parce qu'il établit les bases d'un Panoptique européen moderne dans lequel, à l'instar de la prison conçue par Jeremy Bentham, les actes de chacun seront sans cesse surveillés sans que les détenus ne se rendent compte de l'ampleur de ce contrôle, ce qui leur donne un faux sentiment de respect de la vie privée.

Tadeusz Zwiefka (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, j'affirmerai sans hésiter que, dans le domaine de la justice au sein de l'Union européenne, le programme de Stockholm constitue l'initiative la plus ambitieuse de ces dernières années. Je suis d'autant plus ravi qu'une des idées fondamentales du programme consiste à faciliter la vie des citoyens de l'Union européenne. Il est évident que la bonne mise en œuvre du programme de Stockholm dans le domaine de la justice dépendra de la création d'une véritable culture judiciaire européenne, des changements apportés à l'établissement pratique d'une nouvelle législation, ainsi que du bon fonctionnement du portail de l'e-justice.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le principe de la reconnaissance mutuelle, que je considère comme fondamental, requiert une confiance mutuelle, mais aussi une confiance dans les systèmes juridiques des autres pays. Ces valeurs ne peuvent résulter que d'une reconnaissance et d'une compréhension mutuelles, qui donneront ensuite naissance à une culture judiciaire européenne. La reconnaissance et la compréhension mutuelles ne peuvent résulter que d'une politique active et positive, comprenant l'échange d'expériences, des visites, l'échange d'informations, ainsi que des cours à l'intention des professionnels de la justice, en particulier les magistrats des tribunaux de première instance. Cela inclut également une modernisation complète - et c'est très important - des programmes d'enseignements universitaires au sein de l'Union européenne.

Je tiens aussi à insister sur l'importance du portail multilingue sur l'e-justice. Ce portail devrait donner accès à des bases de données juridiques, ainsi qu'à des moyens de recours judiciaires et non judiciaires par voie électronique. Il devrait également permettre l'accès à des systèmes intelligents développés en vue d'aider les citoyens qui cherchent des moyens leur permettant de résoudre des problèmes juridiques ou qui utilisent de vastes registres, des listes de personnes travaillant dans le domaine de la justice ou des systèmes qui permettent simplement d'expliquer le système juridique de chaque État membre. Je suis donc ravi que M^{me} Ask et le commissaire Barrot en aient parlé.

Je voudrais également insister sur la nécessité de développer une législation européenne de la plus haute qualité dans le domaine de la coopération judiciaire en matière d'affaires civiles, basée sur des évaluations

d'impact correctement effectuées afin de donner aux citoyens et aux entreprises des instruments efficaces leur permettant de résoudre un certain nombre de problèmes juridiques liés au marché intérieur.

À une époque où l'euroscepticisme croît dans de nombreux États membres de l'UE, le programme de Stockholm nous offre l'occasion de montrer aux citoyens que les institutions européennes peuvent répondre à leurs besoins actuels.

Zita Gurmai (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier les trois secrétariats qui ont fait en sorte que la présente résolution soit prête pour la séance plénière.

Le programme de Stockholm peut être perçu comme un plan d'action pragmatique en vue de créer une Europe plus sûre et plus ouverte, basée sur des valeurs, des actions et des principes communs. Il contribue à la mise en œuvre d'une coopération pratique entre les institutions chargées de l'application de la loi, les tribunaux et les services de l'immigration. Il représente un équilibre entre les mesures, il soutient la sécurité commune, l'État de droit, ainsi que les droits des individus. C'est cependant aussi une question extrêmement complexe.

Je voudrais souligner l'importance de l'introduction du principe de convergence. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la création de l'État européen. Ce n'est rien d'autre que l'unification de la souveraineté. La convergence repose sur le principe de la disponibilité de l'ensemble des données, informations et renseignements détenus par toutes les agences de l'Union européenne.

Il convient de garantir l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE afin que toutes les agences puissent avoir accès aux données de chacune. Le Parlement donne une valeur ajoutée à la proposition de la Commission. Tous les domaines liés à l'égalité, à la non-discrimination, y compris entre les sexes, sont mentionnés et bien décrits dans le document.

Dès que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur, nous pourrons saisir ce moment historique pour créer un espace de liberté, de sécurité et de justice essentiel et puissant. Le Parlement souligne à juste titre le nouveau rôle qu'il sera amené à jouer en tant que colégislateur, sur un pied d'égalité avec le Conseil, après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Je constate avec satisfaction que le texte inclut un ensemble de valeurs européennes communes, comme la liberté, la justice, les droits fondamentaux, la démocratie, la qualité et, dans ce contexte, la vie privée.

Je n'ignore pas que ces valeurs ont des significations différentes selon le climat politique général, mais la présente résolution a trouvé le juste équilibre entre ces valeurs. Je voudrais faire allusion à la campagne du PSE «Les enfants d'abord». Je suis ravie de constater les références faites aux enfants et à la famille dans le document. Mon intention politique est de garantir une égalité des droits et des engagements au sein de l'Union européenne pour l'ensemble des citoyens.

Nos concitoyens veulent une politique migratoire européenne pragmatique, tournée vers l'avenir et complète, basée sur des valeurs et des règles communes, y compris les principes de solidarité et de transparence.

Une migration bien gérée peut être profitable à toutes les parties et contribuer à la croissance économique de l'UE ainsi que des États membres qui ont besoin de travailleurs migrants.

Le Président. – Merci, Zita. Vous êtes parvenue à parler pendant deux minutes, mais je ne suis pas sûr que l'interprétation ait pu suivre, car la lumière rouge était allumée en permanence. Quoi qu'il en soit, bravo aux interprètes s'ils sont parvenus à vous suivre.

Pascale Gruny (PPE). - Monsieur le Président, Madame et Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je ne répéterai pas les éléments essentiels qu'ont exprimés mes collègues en matière de justice et d'immigration, mais je tenais à rappeler qu'un espace judiciaire européen ne pourra être mis en place que par le renforcement d'une confiance mutuelle entre États membres, qui viendra ainsi améliorer le principe de reconnaissance mutuelle, pierre angulaire de l'Europe de la justice.

Des progrès considérables ont été accomplis ces quinze dernières années, mais de nombreuses faiblesses persistent. Je me réjouis de ce que, pendant la négociation de ce texte, le traité de Lisbonne ait enfin été ratifié par tous les États membres. Le Parlement européen pourra faire entendre sa voix au même titre que le Conseil en matière de justice et d'affaires intérieures; une légitimité démocratique se verra accrue au service des citoyens.

En tant que rapporteure fictive pour avis du groupe PPE au nom de la commission des pétitions, je souhaite souligner que beaucoup trop de litiges sont portés devant la commission des pétitions concernant des entraves à la liberté de circulation des citoyens au sein même de l'Union européenne.

Je rappellerai aussi les problèmes liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et au droit aux prestations sociales ainsi que les problèmes de discrimination. En revanche, la reconnaissance des mariages homosexuels est un domaine qui relève de la compétence des États membres. L'Union doit respecter cette compétence nationale.

J'invite la Commission européenne à publier dans les plus brefs délais ses lignes directrices afin d'aider les autorités des États membres à lutter efficacement contre les abus du principe de libre circulation. Les citoyens doivent pouvoir circuler librement et jouir pleinement de leurs droits dans cet espace sans frontières internes.

Je suis ravie de voir que, dans la résolution, la stratégie anti-drogue de l'Union européenne a une place dans la construction de cet espace européen de justice. Mais je souhaite que l'Union européenne fasse davantage preuve d'initiative en la matière. Pourquoi l'Union ne se dote-t-elle pas de nouvelles armes pour lutter contre ce phénomène grandissant et qui touche nos enfants de plus en plus jeunes? Ce sont eux l'avenir de demain. Que faisons-nous pour les protéger? Faisons enfin preuve de pragmatisme dans nos institutions! C'est ce que nos concitoyens attendent de nous.

Claude Moraes (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, le trajet fut long entre Tampere, où nous avons assisté aux prémisses d'un espace de liberté, de sécurité et de justice - et peut-être parlons-nous trop - et cette situation extraordinaire du heurt entre Stockholm et Lisbonne. Je déclare respectueusement ceci à tous ceux qui pensent que nous n'avons pas besoin d'un modèle pour défendre notre position en matière d'espace de liberté, de sécurité et de justice que nous voulons: nous ne retirerons pas nos joueurs du terrain lorsque le match commencera. Nous défendrons notre position progressiste et, pour notre groupe, nous défendrons nos politiques progressistes.

Nous devons cependant disposer d'abord d'un modèle de Stockholm. Nous avons Lisbonne de sorte que tous les députés présents - quelles que soient leurs intentions de vote - devront assumer leurs responsabilités pour légiférer avant Noël à propos des choses qui sont importantes pour nous. Il s'agit d'une responsabilité sérieuse et mon groupe, comme l'ont exposé nos rapporteurs M. López Aguilar et M. Berlinguer qui ont travaillé d'arrache-pied, a ses priorités. Nous disposerons d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans une démocratie gagnante ou perdante.

En ce qui concerne nos priorités, en matière de lutte contre la discrimination, nous lançons un message au Conseil. Nous voulons une directive horizontale. Nous devons lutter en faveur de cette position progressiste. En matière de justice pénale, nous disons: la reconnaissance mutuelle est importante afin de permettre le bon fonctionnement du mandat d'arrêt européen. En matière d'asile, nous disons «oui» à la solidarité entre les États membres, mais, pour nous, une solution progressiste revient à dire que ce sont les demandeurs d'asile vulnérables qui doivent être le mieux représentés.

Voilà les priorités de notre groupe, voilà notre valeur ajoutée en matière de crimes racistes, d'amendements concernant les politiques migratoires, la violence à l'encontre des femmes, un ordre de protection européen. Tous ces problèmes illustrent la manière dont nous pouvons, en tant que groupe politique - mais c'est vrai pour l'ensemble des groupes politiques - créer une plus-value au programme de Stockholm et établir une législative constructive.

Enfin, nous jouons le jeu, car, pour nos concitoyens, il ne s'agit pas d'un jeu. Il s'agit de leur offrir enfin - et j'insiste sur le terme enfin - les droits qu'ils demandent depuis si longtemps: des droits fondamentaux en matière de protection des données, de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Toutes ces choses auront un impact lorsque cette Assemblée assumera sa responsabilité législative. Ce ne sera possible qu'en votant en faveur du programme de Stockholm. Nous lutterons alors pour un programme de Stockholm progressiste et pour une législation progressiste.

Carlos Coelho (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, je tiens à féliciter chaleureusement le vice-président Barrot ainsi que la Présidence suédoise pour le programme de Stockholm. Le programme de Stockholm est une bonne nouvelle pour tous les partisans d'une Europe qui dépasse la notion d'un simple marché commun.

La création d'une Europe des citoyens signifie un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice. Je me félicite de constater que les trois côtés de ce triangle ont le même poids. Contrairement à certaines opinions plus radicales, j'estime que les trois sont nécessaires. La sécurité sans liberté, c'est de la dictature, la liberté sans sécurité, c'est de l'anarchie, et la justice est impossible sans liberté ou sécurité.

Ce programme quinquennal revient sur les objectifs de Tampere en cherchant à obtenir de réels progrès dans de nombreux domaines. Il est toutefois important de veiller à ce que ces objectifs soient atteints. La législation et les instruments qui ont été adoptés doivent être appliqués efficacement. Les citoyens européens ne nous prendront pas au sérieux si nous ne réussissons pas ce test de notre efficacité. Il est, par exemple, impossible de réclamer un système d'entrée et de sortie et d'inviter la Commission à présenter une proposition pour que ce système devienne opérationnel en 2015, alors que nous ne savons pas si le Système d'information Schengen II ou le Système d'information sur les visas seront opérationnels vu les problèmes et les retards importants enregistrés.

J'espère que le système européen commun en matière d'asile sera créé avant 2012, et j'espère également qu'une politique commune de l'immigration sera instaurée, tant en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des immigrants que la lutte efficace contre l'immigration illégale.

Enfin, il reste encore beaucoup de choses à réaliser conjointement en vue de la création d'une Europe des citoyens. Ne gaspillons pas notre temps à propos de problèmes qui ne relèvent pas de notre responsabilité. Essayer de s'immiscer dans la législation sur la famille, qui est l'apanage des États membres, est non seulement inutile sur le plan juridique, mais également politiquement pervers, car cela nous entraîne dans des conflits vains et cela nous détourne des problèmes véritablement essentiels, à savoir le programme de Stockholm, dont l'importance est majeure.

Ramón Jáuregui Atondo (S&D). – (*ES*) Monsieur le Président, à mon tour, je voudrais féliciter la Présidence suédoise, ainsi que l'ensemble de l'Assemblée pour le rapport que nous avons élaboré. Je voudrais toutefois lancer trois avertissements qui sont, selon moi, importants pour l'avenir.

En premier lieu, s'il n'y a pas d'initiative législative, si le Conseil et la Commission n'introduisent pas d'actes législatifs pour remplir le programme, il est évident que le programme ne pourra pas réussir.

Le second avertissement - et mes collègues en ont déjà à juste titre fait état - concerne le fait que l'Assemblée sera amenée à jouer un nouveau rôle. Elle ne continuera pas, comme cela a été le cas jusqu'à présent, à présenter des rapports dans le simple but de se faire entendre. Elle va colégiférer, elle va donner son approbation, elle devra exercer cet équilibre, qui est parfois si difficile à trouver, entre sécurité et liberté. Il s'agit là d'une mission et d'une responsabilité nouvelles pour l'ensemble des députés du Parlement européen.

Je voudrais enfin lancer un avertissement contre une application trop radicale du principe de subsidiarité. J'entends mes collègues parler de la nécessité de respecter les parlements nationaux, et c'est vrai, mais je dois vous mettre en garde: une interprétation rigide et radicale de la subsidiarité ne permettra pas de réaliser des progrès au niveau du programme de Stockholm. Si les États membres s'accrochent à une interprétation trop radicale du principe de subsidiarité, nous ne disposerons pas d'une législation commune à propos du programme de Stockholm.

Monica Luisa Macovei (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais vous parler brièvement de la section du programme de Stockholm consacrée à la criminalité économique et à la corruption. Les négociations au sein du Coreper ont fait perdre au texte un peu de sa force. Par exemple, le texte actuel parle des normes du GRECO concernant la lutte contre la corruption, alors que le GRECO est un organe du Conseil de l'Europe. Bien que la coopération avec le GRECO et le Conseil de l'Europe soit essentielle, les normes de l'Union européenne en matière de lutte contre la corruption sont plus élevées que celles du Conseil de l'Europe qui compte, comme vous le savez tous, 47 États membres.

C'est pourquoi j'invite le Conseil - et je l'exhorte même - à conserver un texte qui s'engage fermement à lutter contre la corruption. Il nous faut une politique et un mécanisme européens qui luttent contre la corruption et la fraude d'une manière vigoureuse, et le programme de Stockholm doit refléter ce besoin et cet engagement.

Michael Cashman (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont travaillé au présent rapport et je félicite également la Présidence suédoise. Ce n'est pas la médiocrité qui fait changer les sociétés, mais le courage, les convictions et l'intuition, et c'est ce qu'a démontré l'Assemblée cet après-midi.

Nous parlons de liberté, de sécurité et de justice: trois principes fondamentaux. Cependant, sans égalité et sans égalité de traitement, vous n'aurez jamais de liberté, vous n'aurez jamais de sécurité et vous n'aurez

certainement jamais de justice. Cela s'applique plus particulièrement aux minorités, qui sont si souvent critiquées et mal représentées.

L'égalité et l'égalité de traitement sont les seules composantes durables de toute société civilisée. C'est la raison pour laquelle je suis fière de promouvoir et de m'associer à une Europe dans laquelle nous sommes tous égaux, indépendamment de la race, de l'origine ethnique, de la religion, des croyances, de l'âge, des handicaps, du sexe ou de l'orientation sexuelle - une Europe de l'égalité, une Europe des valeurs fondamentales.

Zbigniew Ziobro (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, le programme de Stockholm constitue une réponse à l'important problème qui consiste à garantir la sécurité des citoyens européens. Ce n'est toutefois pas toujours une réponse satisfaisante, car nous n'avons pas besoin d'une normalisation totale du droit civil et pénal. Il nous faut seulement une harmonisation de ces domaines juridiques, et seulement dans des domaines limités et clairement définis.

Ce dont l'Europe a avant tout besoin, c'est d'une bonne coopération entre les forces de police et les autorités judiciaires afin que les condamnations judiciaires soient exécutées efficacement et que les coupables soient efficacement traduits en justice, indépendamment des frontières internes de l'UE. C'est pourquoi le programme de Stockholm devrait établir un certain nombre de mesures incitatives et se concentrer sur ces domaines. Je voudrais attirer votre attention aujourd'hui sur trois problèmes liés à la coordination des actions entreprises par les États membres.

En premier lieu, en ce qui concerne la liberté de circulation, qui est une de nos valeurs principales, il est essentiel de coopérer en matière d'échange d'information pour des délits qui menacent particulièrement la sécurité publique. Je pense ici en particulier aux délits de nature sexuelle qui mettent en danger les plus faibles et les plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants, et le document de Stockholm attire à juste titre l'attention sur ce phénomène.

Il convient de se mettre le plus rapidement possible au travail en vue de la création d'un registre européen des délinquants sexuels et surtout des personnes qui commettent des délits violents et très dangereux à l'encontre d'enfants. Il faut que les parties et les organisations concernées disposent d'un accès le plus vaste possible à ces informations. La liberté de circulation doit aller de pair avec la circulation des données et des informations à propos d'éventuels dangers afin de protéger correctement la société, y compris ceux qui courent le plus de risques, dans ce cas les enfants.

En deuxième lieu, il nous faut garantir l'exécution efficace des décisions concernant la confiscation des avoirs des criminels. Cela implique en particulier d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée et il faut que les décisions prises dans ces pays permettent de retrouver et ensuite de confisquer efficacement les avoirs cachés par un criminel dans un autre pays. Cela concerne également les profits engendrés directement par la criminalité, ainsi que les profits qui résultent indirectement de la criminalité à un stade ultérieur.

Troisièmement, bien que je reconnaisse que des peines non privatives de liberté représentent une réaction appropriée à des délits mineurs, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'une peine de prison, qui isole le délinquant de la société, constitue, dans certains cas particulièrement justifiés, le seul véritable moyen pratique de protéger la société contre ces délits extrêmement dangereux. N'oublions donc pas que ce genre de peine n'est qu'une juste réponse aux délits les plus cruels.

Pour conclure, je voudrais dire à quel point j'estime le document qui a été préparé et souligner que le programme devrait avoir pour objectif d'améliorer la coopération des États membres tout en conservant le caractère national de leurs systèmes juridiques.

Le Président. – Il est temps maintenant de passer à la procédure «catch-the-eye». Je m'en tiendrai très strictement au règlement.

Cinq députés auront la parole pendant une minute chacun et le micro sera coupé après une minute. Étant donné que plus de quinze députés ont demandé la parole, nous entendrons les cinq premiers.

Anna Maria Corazza Bildt (PPE). - (*EN*) Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à me réjouir du programme de Stockholm qui représente le meilleur moyen d'arriver à une Europe axée sur les citoyens, et je tiens aussi à remercier la ministre Ask et le ministre Billström pour leur clairvoyance. Nous pouvons en fin de compte rentrer chez nous et dire à tout le monde, sans distinction, que l'Europe est pour eux, que l'Europe est avec eux, que l'Europe c'est nous.

Le programme de Stockholm sera bien sûr ce que nous en ferons. Donnons-lui une chance. Soutenons-le le plus largement possible et mettons-nous au travail pour le mettre en œuvre.

Je voudrais dire spécialement merci pour l'attention portée aux enfants de sorte que nous puissions enfin œuvrer en faveur d'actions destinées à protéger les enfants, y compris les enfants migrants. Je me réjouis également des possibilités accrues de lutter contre la criminalité transfrontalière tout en respectant les droits individuels.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Anna Hedh (S&D). – (SV) Monsieur le Président, je suis ravie que les questions liées aux droits des enfants, à la violence à l'encontre des femmes et à la prévention de la traite des êtres humains aient été abordées d'une façon plus exhaustive dans la dernière version du programme de Stockholm rédigé par le Conseil. J'avais un peu peur que la Présidence ne renonce à ses priorités. Nous avons aussi désormais l'occasion d'apporter des améliorations conformément au vote de l'Assemblée.

Je suis toutefois déçue de constater l'absence d'une stratégie visant à développer les droits de l'enfant, comme l'avait récemment proposé l'Assemblée. Comme l'a déclaré le commissaire Barrot, l'Union européenne doit continuer à défendre les droits des enfants. En ce qui concerne la formulation relative à la traite des êtres humains, je suis également déçue de constater que la Présidence n'a pas tenu bon en ce qui concerne le lien avec le sexe monnayé, l'achat de services et la possibilité de légiférer dans ce domaine. L'UE doit également disposer d'une base juridique en vue de lutter contre la violence à l'encontre des femmes.

Franziska Keller (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, juste deux points que mon groupe considère comme absolument essentiels à propos du programme de Stockholm. Primo, nous estimons que l'équilibre tant utilisé dans ce programme va un peu dans la mauvaise direction. Pour nous, la sécurité ne constitue qu'un moyen permettant d'atteindre la liberté; ces deux notions ne sont pas rivales. Lorsque nous ne sommes pas libres, nous ne sommes pas en sécurité. Nous trouvons que cet équilibre est un peu trompeur.

En deuxième lieu, à propos de Frontex, qu'entendez-vous vraiment, Monsieur le Ministre Billström, lorsque vous parlez d'un renforcement de Frontex? Qu'entendez-vous par là? Parce que ce point n'a été clarifié dans aucune version du programme de Stockholm que j'ai pu voir.

Et ne pensez-vous pas qu'il serait extrêmement important - voire capital - de renforcer le contrôle parlementaire de Frontex et d'empêcher que Frontex, comme cela a été le cas cette année, ne renvoie des gens qui peuvent avoir de bonnes raisons de demander l'asile? Je préfèrerais que le renforcement s'opère dans ce domaine. J'estime que le programme de Stockholm doit bénéficier à tous les résidents de l'UE, pas seulement à quelques-uns.

Teresa Jiménez-Becerril Barrio (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, l'engagement de l'Union européenne en faveur de la lutte contre le terrorisme ne fait aujourd'hui aucun doute, et grâce au programme de Stockholm, nous continuerons à progresser dans cet espace essentiel de liberté, de sécurité et de justice.

Cette lutte a été, selon moi, basée sur la confiance mutuelle entre les États membres, mais maintenant, grâce aux possibilités offertes par le traité de Lisbonne, il est grand temps d'harmoniser les législations nationales afin que les actions engagées contre les crimes terroristes, qui devraient être considérés comme des crimes contre l'humanité, ne souffrent d'aucun délai.

Lorsqu'il en sera ainsi, personne au sein de cette Assemblée ni dans aucun autre parlement ne défendra les terroristes, comme cela s'est passé, comme cela se passe et comme cela pourrait encore se passer, au détriment des victimes du terrorisme, qui voient que ceux qui ont assassiné leurs bien-aimés sont considérés comme des héros, alors qu'eux souffrent en silence.

C'est pourquoi je demande au Parlement de présenter ou d'adopter une charte européenne des droits des victimes d'actes terroristes, basée sur la défense de la mémoire ...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Sylvie Guillaume (S&D). - Monsieur le Président, beaucoup des propos tenus aujourd'hui jugent le programme de Stockholm comme méritant de rechercher un consensus le plus large possible et un programme ambitieux. C'est ce que tentera la résolution de demain qui sera soumise au vote.

Dans celle-ci, je regrette le rejet de la référence au droit de vote des résidents non communautaires et à la garantie d'accès aux soins pour les migrants malades. Mais je retiens toutefois l'adoption de points importants,

tels que l'exigence de l'adoption de la directive sur la non-discrimination, la liberté de mouvement pour les citoyens européens et les familles – j'entends là toutes les familles –, la demande de levée des obstacles à l'exercice du droit au regroupement familial, l'interdiction de placer en rétention les mineurs non accompagnés, pour ne citer que quelques points.

Selon moi, le succès du programme de Stockholm pourra se mesurer au respect de quatre enjeux: l'existence de réalisations concrètes pour les citoyens, le respect scrupuleux du nouveau rôle du Parlement européen – la codécision étant une valeur ajoutée –, la qualité de l'application par les parlements nationaux et la visibilité des valeurs du programme de Stockholm auprès des citoyens, et notamment auprès de la jeunesse européenne.

Désormais, la dynamique doit s'engager tant dans l'adoption que dans la future réalisation

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Le Président. – Les interventions dans le cadre de la procédure «catch-the-eye» sont maintenant closes. Je regrette que dix ou douze députés n'aient pas eu l'occasion de s'exprimer, mais c'est impossible vu le retard accumulé et le règlement que nous devons respecter.

Beatrice Ask, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, je vous remercie pour tous vos points de vue. En fait, je ne regrette pas que dix députés n'aient pas pu prendre la parole. Je suis ravie de constater l'engagement dont vous témoignez à l'égard de ces questions importantes.

Quelqu'un a déclaré que ce programme était ambitieux. Je suis heureuse d'entendre ces propos, car le travail a été ambitieux, mais aussi pratique en ce sens que nous voulions combiner la vision des choses avec une démarche pragmatique quant à la manière d'améliorer les choses sous l'angle des citoyens. J'ai crû entendre que nombre d'entre vous partagent au moins l'idée maîtresse du projet de programme que nous examinons aujourd'hui.

Permettez-moi de faire deux remarques. La première concerne la forme. Le débat d'aujourd'hui a été un peu confus - si je puis m'exprimer ainsi - en ce sens que certains d'entre vous ont fait allusion au programme de Stockholm, mais ils faisaient en réalité allusion à l'intéressante proposition de résolution examinée par l'Assemblée et sur laquelle celle-ci devra se prononcer -en d'autres termes, vos points de vue concernant le projet déposé par la Présidence.

Quelqu'un a déclaré au début des débats: «pourquoi examinons-nous un projet alors qu'il en existe déjà un nouveau?». En vérité, le Parlement européen est à mi-chemin dans les discussions et les négociations en cours. Cela change tout le temps et vendredi, ou pendant le week-end, il y aura un autre projet. Au député qui pensait qu'il possédait un document ancien, je peux toutefois dire que nous avons toujours présenté le projet le plus récent sur le site Internet de la Présidence. Les députés qui souhaitent avoir les dernières informations et voir ce qui se passe, ainsi que constater la manière dont nos débats affectent le résultat final, devraient évidemment s'assurer qu'ils obtiennent les documents que nous publions.

En ce qui concerne la Présidence, nous avons estimé qu'il était capital de travailler dans la transparence et l'ouverture. C'est pour cela que nous avons de très nombreuses discussions. Les dix d'entre vous qui n'ont pas eu l'occasion de présenter leurs points de vue sont chaleureusement invités à m'envoyer, à moi ou à M. Billström, un courriel. C'est très simple; l'adresse est la suivante: beatrice.ask@justice.ministry.se et celle de M. Billström suit le même format. Vous pouvez ainsi nous faire part de vos opinions afin qu'elles puissent être prises en considération. Nous devons commencer à travailler d'une façon moderne et, pour la Présidence suédoise, la méthode moderne, c'est l'ouverture. J'attends avec impatience la résolution et son résultat, car je perçois un vaste soutien en faveur de certains de nos points de vue, de nos nuances et de nos priorités contenues dans la résolution. Nous en tiendrons évidemment dûment compte.

Il y a aussi quelques questions politiques que je souhaiterais soulever. En premier lieu, deux députés, dont M. Batten, ont cité des exemples concrets de la manière dont les citoyens sont touchés - peut-être dans un autre pays - et ils estiment que les conditions ne sont pas très bonnes. Ce sont des exemples typiques d'un manque de confiance dans les systèmes juridiques d'autrui. Nous avons, dans ce cas, deux choix: le premier est de dire à nos concitoyens de rester chez eux, car notre système national est toujours le meilleur. Par contre, si nous estimons que nos concitoyens continueront à profiter de l'occasion qui s'offre à eux de circuler librement, il est peut-être temps de penser à la manière dont nous pouvons améliorer les droits de procédure, ainsi que d'autres aspects dans l'ensemble de l'Union. Tel est précisément le but du programme de Stockholm. C'est la raison pour laquelle je suis ravie que nous ayons pu franchir la première étape dans le renforcement des droits de procédure afin de garantir que toute personne suspectée d'un délit ou victime d'un délit et

impliquée dans un processus juridique en Europe recevra désormais une aide en matière de traduction et d'interprétation. Ce droit fondamental figure dans les conventions du Conseil de l'Europe ainsi que dans d'autres, mais il n'existe pas dans la pratique. Nous pouvons désormais modifier le cours des choses et c'est exactement ce que nous devrions faire.

M^{me} Macovei a soulevé la question de la corruption et de la criminalité financière, et elle estimait que la formulation du texte était trop faible à cet égard. Je tiens à déclarer que cette section est très claire et qu'elle impose des exigences élevées. Le fait que nous citions le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) ne signifie pas que nous souhaitions adopter des ambitions moindres sur la base de leurs opinions, et ce n'est pas non plus ce qui figure dans le programme de Stockholm. Ce que nous indiquons, c'est que, outre de nombreuses autres tâches, notre but est de coopérer étroitement avec cet organe important pour ces questions, car nous devons nous en prendre à l'argent si nous voulons lutter contre la criminalité organisée. C'est, selon moi, important.

De nombreux députés ont parlé de la subsidiarité. Je pense que la proposition qui est actuellement examinée montre très clairement que la coopération européenne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures devrait constituer une valeur ajoutée. Tout ce qui peut être traité avec autant d'efficacité à l'échelon national doit pouvoir subsister. C'est lorsque la coopération s'avère nécessaire que nous devons recourir aux institutions européennes. Je ne pense pas que nous supprimions les droits des États-nations; nous offrons au contraire une plus-value susceptible de bénéficier à l'ensemble des citoyens.

Je voudrais enfin aborder la question de la vie privée et de la protection des données, qui constitue un débat majeur et important. Je pense que c'est M. Borghezio qui en a parlé et qui était préoccupé par ce point dans l'actuel programme de Stockholm. Il était inquiet par rapport, notamment, à l'ampleur des bases de données et des systèmes de surveillance. Il a également comparé notre travail dans ce domaine avec la situation dans l'ex-Allemagne de l'Est et dans les anciens pays communistes d'Europe. J'estime que ce type d'argument est totalement incongru. Il n'y avait en Allemagne de l'Est aucune protection des données, aucune démocratie et les citoyens ne jouissaient d'aucuns droits fondamentaux - trois facteurs essentiels de notre coopération. En ce qui concerne le programme de Stockholm, nous renforçons et consolidons les règles en matière de protection des données, de respect des droits des individus et de la démocratie dans un certain nombre de domaines. En réalité, la stratégie de l'information que nous voulons pour l'UE établit un équilibre entre un échange méthodique et efficaces d'informations et des exigences strictes en matière de protection de la vie privée et de bonne gestion des données, mais aussi des exigences selon lesquelles les informations ne peuvent pas être conservées pendant une longue période. N'hésitez pas à relire ces sections, car elles sont très claires. Il s'agit d'un progrès pour lequel le médiateur européen, qui travaille sur ce problème, nous a également félicités.

Quelqu'un a enfin déclaré que nous devrions rendre le programme de Stockholm plus tangible. Le programme contient un grand nombre d'éléments très tangibles et très concrets, mais le vrai travail commence maintenant. Certains députés ont signalé que la résolution a dû être élaborée dans des délais très courts et qu'il a été très difficile de tout préparer dans les délais. Permettez-moi de vous dire que cela sera encore pire. Dès que le programme de Stockholm aura été adopté, vous serez impliqués dans l'important travail consistant à examiner et à mettre en œuvre les détails des diverses propositions. Cela nécessitera de travailler selon des contraintes de délai et cela engendrera de fortes pressions, mais aussi de gros défis et de réelles possibilités de faire avancer les choses. Je vous remercie vivement pour les points de vue exprimés et, comme je l'ai déclaré, n'hésitez pas à utiliser l'internet si vous souhaitez contacter la Présidence dans les jours à venir.

Tobias Billström, *président en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, chers collègues, je partage bien entendu en tous points les propos tenus par M^{me} Ask à propos des conclusions générales concernant le programme. Je vous remercie pour tous les points de vue constructifs que vous avez exprimés aujourd'hui.

Je voudrais également remercier les présidents des trois commissions, la commission des affaires constitutionnelles, la commission des affaires juridiques, ainsi que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures pour leur coopération très constructive à propos de ces questions. Comme je l'ai déclaré dans mon discours d'introduction, cela reflète une importante acceptation de responsabilités de la part de toutes les parties concernées, ce dont nous pouvons, selon moi, être très fiers.

Je tiens à souligner l'importance de la coopération dans tous les domaines importants de ce programme. M. Busuttil a, dans son intervention, établi des comparaisons avec l'ampleur du marché intérieur, et je crois que ce n'est pas si loin de la vérité, vu qu'il s'agit d'un projet similaire en ce qui concerne son ampleur et son importance. Un mot a été répété à maintes reprises dans les discours politiques sur les questions liées à l'asile

et à la migration ces dernières années: la solidarité. Tous les États membres reconnaissent la nécessité d'accroître la solidarité - pas seulement la solidarité entre les États membres, mais aussi la solidarité entre l'Union européenne et les pays tiers. C'est le message que nous voulons lancer à travers le programme de Stockholm.

Comme je l'ai déclaré dans mon introduction, nous estimons que ce problème complexe requiert des solutions très vastes et durables, qui imprègnent l'ensemble de ce domaine d'action. C'est une des raisons pour lesquelles le programme de Stockholm ne renferme aucune section particulière sur la solidarité. Par contre, chaque point contient un élément lié à la solidarité.

Une stratégie globale en matière de migration devrait représenter une des principales bases à cet égard. Le rôle de Frontex devrait être renforcé. M^{me} Keller en a parlé dans son intervention. Je tiens à préciser très clairement que Frontex seul n'est pas la réponse à ce problème. Frontex est responsable de la coordination des contrôles frontaliers des États membres, mais il ne possède aucun mandat en matière d'opérations de sauvetage en mer, par exemple. La situation en mer Méditerranée n'est pas avant tout un problème de contrôle frontalier. C'est un problème qui requiert différents types de mesures. Une coopération accrue avec les pays d'origine et de transit revêt une importance extrême. Nous devons également investir dans la coopération au développement sous la forme d'une assistance. Il convient, selon moi, d'insister sur le fait que le Parlement européen sera impliqué au maximum dans l'ensemble de ces aspects maintenant que le traité de Lisbonne est en place, et le contrôle démocratique augmentera dans ces domaines.

Sur la base de tout ce qui a été dit aujourd'hui, j'estime également qu'il convient de signaler le fait que le traité de Lisbonne apportera de réelles et importantes modifications. Une de ces modifications majeures concernera évidemment le remplacement de la procédure législative ordinaire par une procédure qui confèrera au Parlement européen un rôle accru dans le processus législatif dans un certain nombre de domaines. Je ne partage par conséquent aucune des inquiétudes exprimées aujourd'hui par M^{me} Keller à propos de ces problèmes. Je pense, au contraire, que nous allons assister à d'énormes progrès en vue d'un accroissement du contrôle démocratique dans ce domaine d'action.

Monsieur le Président, à l'instar de ma collègue M^{me} Ask, je terminerai en déclarant que vous êtes chaleureusement invités à nous envoyer vos opinions par courriel si vous n'avez pas eu l'occasion de les présenter aujourd'hui.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, je voudrais souligner la qualité du travail réalisé par vos trois commissions: la commission des affaires juridiques – M. Casini est là –, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures – M. López Aguilar est là –, et aussi la commission des affaires constitutionnelles. C'est un travail qui est tout à fait intéressant et qui nous aidera, ainsi que la Présidence suédoise, à donner une version définitive de ce programme de Stockholm.

Comme l'a dit Simon Busuttil, il est vrai que les citoyens disposent du marché intérieur, mais ils ne disposent pas vraiment d'un espace de droit, de sécurité et de liberté, même si, grâce à l'espace Schengen, les libertés de circulation sont maintenant établies. Il faut bien en garder le bénéfice. Je précise que les lignes directrices contre les abus ont été publiées.

Je voudrais dire que ce texte me paraît assez équilibré. Après avoir entendu les différentes aspirations des uns et des autres, ce texte atteint un certain équilibre. Il faut dire aussi que nous écrivons Stockholm dans un monde où la criminalité organisée, la cybercriminalité, le terrorisme se développent, et où il faut évidemment nous prémunir. C'est là que l'Europe peut apporter une valeur ajoutée.

Je voudrais dire aussi que nous avons de plus en plus, dans cet espace judiciaire, des citoyens, des couples, qui sont binationaux et, par conséquent, il faut bien, là aussi, qu'ils puissent faire valoir leurs droits dans les différents États membres où ils se trouvent.

Je tiens à souligner aussi que nous avons avancé dans les garanties procédurales, comme l'a très bien dit Beatrice Ask, et c'est là un élément très important du programme de Stockholm. Vous avez cité l'exemple d'un citoyen britannique en Grèce. S'il y avait les procédures minimales, cela faciliterait bien les choses. Reprenant aussi une formule de M. Coelho, je dirais qu'un long chemin a été parcouru depuis Tampere.

J'ajoute que nous ne pouvons pas non plus accepter le qualificatif d'Europe forteresse. Tobias Billström en a bien rendu compte. C'est là aussi le gage d'une politique migratoire européenne équilibrée. Si on refuse l'immigration illégale, irrégulière, c'est parce que, derrière, il y a tous les trafics et toute la criminalité organisée. C'est incontestable. Mais, par ailleurs, il est vrai que nous avons, je crois, réussi à présenter une politique de l'asile à la mesure des valeurs européennes de générosité.

Bien sûr, je ne réponds pas à toutes les questions, Monsieur le Président, parce que le temps presse. Je veux simplement dire que ce programme de Stockholm, comme l'a dit Beatrice Ask, est très pragmatique, qu'il va pouvoir ainsi se prêter à un plan d'action que la Présidence espagnole va mettre en œuvre, et vous allez, Mesdames, Messieurs les parlementaires, être désormais les colégislateurs. J'y vois là certainement un moyen puissant de faire avancer cet espace de liberté, de sécurité et de justice que les citoyens appellent de leurs vœux.

Merci au Parlement pour ce qu'il a déjà fait et pour ce qu'il fera encore, désormais associé à part entière à cette législation sur l'espace de droit et de sécurité.

Le Président. – En conclusion du débat, j'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, une proposition de résolution (2).

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 12 heures.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) L'importance de la défense et de la promotion des droits de l'homme a enregistré un déclin ces dernières années au niveau des intentions de l'UE, la sécurité des États membres devenant la priorité politique. L'espace européen de liberté, de sécurité et de justice entre dans une phase décisive. Le traité de Maastricht avait introduit des aspects liés à la justice et aux affaires intérieures à l'échelon communautaire et ceux-ci avaient été examinés jusqu'alors strictement à l'échelle intergouvernementale. Les programmes de Tampere et de La Haye ont apporté un élan politique majeur en vue de consolider ces politiques. Le programme pluriannuel de Stockholm, à son tour, définit des priorités pour les cinq prochaines années afin que les avantages d'un espace de liberté, de sécurité et de justice deviennent une réalité pour les citoyens. Le programme sera appliqué après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En introduisant les procédures de codécision en tant que procédure législative normale, les politiques européennes en matière de justice et d'affaires intérieures, ainsi que les mesures adoptées en vue de s'y conformer, seront soumises à un contrôle parlementaire.

Kinga Gál (PPE), *par écrit.* – (*HU*) Durant l'élaboration du programme de Stockholm, notre objectif a été de sensibiliser les citoyens européens aux bénéfices tangibles d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. La création d'une Europe pour ses citoyens va toutefois bien au-delà de la rédaction d'un programme. Le traité de Lisbonne offre de nouvelles possibilités permettant aux citoyens de défendre leurs intérêts. Les droits, libertés et principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux ont acquis une force contraignante. L'Union européenne peut désormais ratifier la Convention du Conseil de l'Europe de sauvegarde des droits de l'homme. Il faut que cet acte juridique entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous devons disposer d'un plan d'application clair afin de respecter ces engagements de sorte que les nouvelles structures juridiques qui seront disponibles bénéficient d'une bonne consistance.

Ce sera là la tâche de la prochaine Présidence espagnole de l'UE. Le processus des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, dans le cadre du droit communautaire démarrera avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le programme de Stockholm transformera ces droits en priorités politiques afin de donner de la consistance aux plans d'action spécifiques prévus pour les années à venir. Dans le cadre de l'ensemble de ce processus, les possibilités offertes à l'Union européenne auront non seulement augmenté après le $1^{\rm er}$ décembre, mais ses responsabilités également.

Kinga Göncz (S&D), *par écrit*. – (*HU*) Une des priorités du programme de Stockholm consistera à appliquer les droits fondamentaux. La Charte des droits fondamentaux devenant contraignante et avec la ratification par l'UE de la Convention européenne des droits de l'homme, l'Union européenne a le devoir de renforcer l'engagement de l'Europe en faveur des droits de l'homme et de contribuer à sensibiliser le mieux possible les citoyens européens à propos de leurs droits.

Ce sont là sans aucun doute des mesures utiles étant donné que les principes de base en matière de droits de l'homme requièrent une attention permanente, et il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, y compris

⁽²⁾ Voir procès-verbal.

au sein de l'UE. L'intensification de la discrimination et de l'intolérance devient un problème social de plus en plus grave. Les minorités nationales et ethniques, en particulier les Roms, les homosexuels et les personnes handicapées, sont chaque jour confrontés à des formes de discrimination. C'est pourquoi il faut que chaque État membre mette en œuvre d'une manière cohérente les directives existantes et que le Conseil élargisse la protection à chaque groupe à risque en acceptant le nouveau et vaste projet de directive.

La crise économique a engendré un accroissement du racisme et de la xénophobie, ainsi qu'une augmentation du nombre de délits causés par ces problèmes. Selon l'Agence des droits fondamentaux, les statistiques ne reflètent pas la situation réelle dans la mesure où, dans la plupart des cas, les victimes ne sont pas au courant de leurs droits et ne s'adressent pas aux autorités. Les institutions de l'UE et les États membres ont une responsabilité commune de changer cette situation. Nous devons élaborer des règlements à l'échelon européen capables de garantir que l'Europe et ses États membres continuent à protéger la diversité et ne permettent aucun acte de violence.

Joanna Senyszyn (S&D), *par écrit.* – (*PL*) Le programme de Stockholm oblige la Commission européenne à présenter une proposition pour l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit d'une étape importante et significative, qui nous permettra de développer un niveau minimal et uniforme de protection des droits fondamentaux en Europe. En adhérant à la convention, les institutions européennes seront soumises à un contrôle externe et indépendant sur la conformité de la législation et des activités de l'UE par rapport à la Convention européenne des droits de l'homme. L'UE pourra parallèlement défendre sa position devant la Cour européenne des droits de l'homme. Cela empêchera que des divergences ne surviennent entre les décisions de la Cour européenne de justice et la Cour européenne des droits de l'homme.

En ce qui concerne le point 16 de la proposition de résolution, je lance un appel pour que commencent rapidement les négociations sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme. Dans le cadre de la résolution que nous examinons, je demande le retrait immédiat de la Pologne du Protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux à la Pologne et au Royaume-Uni. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux s'appliquera à toutes les mesures prises en ce qui concerne l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Il est honteux que les autorités d'extrême-droite de la République polonaise, en succombant aux pressions de la hiérarchie de l'Église catholique, privent les Polonais de leurs droits. Les citoyens polonais doivent pouvoir bénéficier de ces droits au même titre que les citoyens des autres États membres de l'UE. Si nous ne voulons pas que les Polonais soient des citoyens de seconde classe au sein de l'UE, la Charte des droits fondamentaux doit être adoptée dans son intégralité.

Csaba Sógor (PPE), par écrit. – (HU) Une composante importante du programme de Stockholm concerne une protection accrue des groupes défavorisés à risque. La création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice est inconcevable sans une interdiction de toutes les formes de discrimination. Une interdiction ne va cependant pas assez loin. L'Union européenne doit agir plus particulièrement contre toutes les mesures discriminatoires, car c'est le seul moyen possible de servir correctement les intérêts de l'ensemble des citoyens européens dans ce domaine. Je voudrais juste citer une de ces mesures discriminatoires qui touche les minorités nationales traditionnelles. Deux pays de l'UE sont actuellement victimes d'un génocide linguistique. C'est pourquoi je demande au Conseil européen, ainsi qu'à la prochaine Présidence espagnole de consacrer davantage d'attention à la prévention de mesures discriminatoires au cours de la mise en œuvre du programme de Stockholm, faute de quoi ce programme ne servira pas les intérêts de chaque citoyen de l'UE, mais seulement ceux des peuples majoritaires.

PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-président

10. Opérations communes d'éloignement de migrants illégaux vers l'Afghanistan et d'autres pays tiers (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les opérations communes d'éloignement de migrants illégaux vers l'Afghanistan et d'autres pays tiers.

Tobias Billström, *président en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par vous remercier pour l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de débattre ici de cette importante question. À en juger par les questions posées par certains députés, il est clair qu'il s'agit d'un sujet

qui suscite certaines inquiétudes. J'espère pouvoir aujourd'hui apporter des éclaircissements sur le point de vue du Conseil en la matière et répondre à vos questions.

L'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des principes fondamentaux de la coopération au sein de l'Union européenne. Ils doivent constituer les principes directeurs de la coopération entre les États membres au sein de l'Union. Ces principes sont, et doivent rester, le point de départ de la coopération dans le domaine de l'asile et de la migration.

La coopération de l'Union européenne dans le domaine de la migration s'est rapidement développée ces dernières années. Elle comprend plusieurs textes législatifs et d'autres types de mesures. En ce qui concerne les droits des demandeurs d'asile, je voudrais attirer votre attention sur l'objectif principal de la coopération en matière d'asile. Il s'agit d'œuvrer à la création d'un régime d'asile européen commun qui protégera les personnes conformément à la convention de Genève concernant le statut des réfugiés et à d'autres traités internationaux se rapportant aux personnes qui ont besoin de protection. Dans le cadre de cette coopération, des dispositions prévoient la possibilité d'offrir une protection subsidiaire et il existe également des dispositions concernant la procédure d'asile, l'accueil et le retour. Ces dispositions couvrent tout le domaine de l'asile et forment la base du régime d'asile européen commun.

Les textes législatifs essentiels en matière d'asile sont le règlement de Dublin établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale; la directive «accueil», qui prévoit des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile; la directive «qualification», qui concerne les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers pour pouvoir prétendre au statut de réfugié; et la directive sur la procédure d'asile concernant les normes minimales en matière de procédures des États membres pour l'octroi ou le refus de la protection internationale.

Tous ces textes font actuellement l'objet d'une révision en vue d'un nouveau rapprochement de la législation des États membres dans ce domaine, afin de la compléter et de la rendre plus efficace. Les amendements proposés feront l'objet d'une décision suivant la procédure de codécision, ce qui signifie que nous disposerons d'une large base politique pour développer le régime d'asile européen commun.

Une migration bien gérée implique à la fois de créer des possibilités d'entrer légalement dans l'Union européenne et de refouler les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire ou qui ne peuvent prétendre à l'asile. En ce qui concerne les droits fondamentaux des personnes qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union, je voudrais mentionner tout d'abord les principes juridiques généraux qui doivent constituer la base de toutes les activités de l'Union européenne et, ensuite, plus spécifiquement, les règles qui s'appliquent au retour des ressortissants de pays tiers qui n'ont pas le droit d'entrée et de séjour légal dans un État membre. Ces règles sont prévues dans la directive sur le retour qui a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en 2008. Cette directive est le premier pas important vers une législation qui vise à garantir la justice et des procédures transparentes en vue d'une politique plus efficace en matière de retour au niveau européen. Un principe fondamental des travaux concernant le retour est qu'il doit bénéficier de la sécurité juridique tout en étant humain et efficace.

Les travaux relatifs au retour comprennent également des dispositions à propos de vols communs d'éloignement. La décision du Conseil concernant l'organisation de vols communs pour l'éloignement de ressortissants de pays tiers n'ayant pas reçu de permis de séjour ou le droit d'asile a été adoptée en 2002 dans le cadre du programme d'action en matière de retour. L'organisation de vols communs implique une utilisation efficace des ressources et contribue à améliorer la coopération opérationnelle entre les États membres. Toutefois, je voudrais insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre des décisions d'expulsion collective. Il s'agit d'une mesure de coopération conçue pour utiliser la capacité des États membres de manière plus efficace. Les lignes directrices communes qui accompagnaient la décision du Conseil prévoient que des vols communs peuvent être organisés pour les personnes qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée, de séjour ou de résidence sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne. L'État membre organisateur et l'État membre participant veillent à ce que la situation juridique de chacune des personnes renvoyées dont ils ont la responsabilité autorise l'éloignement.

Le règlement portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne permet également à cette autorité, à savoir Frontex, de fournir aux États membres le soutien nécessaire dans l'organisation de mesures communes d'éloignement. En octobre de cette année, le Conseil européen a également demandé à Frontex d'examiner la possibilité de financer des vols communs pour les éloignements.

Toutes ces mesures visent à faire en sorte qu'une protection internationale soit disponible pour ceux qui en ont besoin et que l'éloignement de ressortissants de pays tiers illégalement présents dans l'UE s'effectue avec la certitude juridique et de manière légale. Le recours à des vols communs pour les éloignements n'implique pas la violation du principe de non-refoulement ni le contournement de l'exigence d'examiner les cas sur une base individuelle. Les États membres sont supposés tenir compte des circonstances particulières de chaque personne faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, y compris de toute demande de protection internationale. Cela s'applique de toute évidence aussi aux personnes provenant d'Afghanistan.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la politique communautaire en matière d'éloignement est bien sûr importante, mais il ne s'agit que d'un aspect d'une politique globale de migration. Le pacte européen sur l'immigration et l'asile, adopté par le Conseil européen en septembre de l'année dernière, confirme les engagements de l'Union vis-à-vis de l'approche globale en matière de migration. Cela signifie que les questions de migration devraient faire partie intégrante des relations extérieures de l'UE et que la gestion efficace de la migration doit être uniforme. Cela nécessite également un partenariat étroit entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Le programme de Stockholm dont nous avons débattu en début d'après-midi confirmera et approfondira évidemment cette stratégie globale.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, je vais essayer de rappeler les grands principes qui régissent notre attitude face à ces problèmes de migration et de retour.

La législation européenne impose aux États membres de faire en sorte que les ressortissants des pays tiers présents sur leur territoire puissent demander une protection internationale s'ils le souhaitent. En ce qui concerne la possibilité que ces ressortissants, afghans en l'occurrence, se voient octroyer une forme ou l'autre de protection internationale, les États membres doivent examiner chaque demande d'asile en appliquant les critères fixés par la législation européenne aux circonstances particulières propres à chaque demandeur. Les États membres doivent déterminer si le demandeur d'asile peut prétendre au statut de réfugié et, si celui-ci ne satisfait pas aux critères requis pour être considéré comme un réfugié, vérifier s'il peut bénéficier de la protection dite subsidiaire.

Je vais rappeler principe après principe. Un, les ressortissants de pays tiers ne doivent pas être renvoyés dans leur pays s'ils s'exposent à des atteintes graves. La législation de l'Union européenne, et plus particulièrement la directive en matière d'asile dite «qualification», indique que les États membres doivent respecter le principe de non-refoulement, conformément à leurs obligations internationales. Donc les États membres ne peuvent pas renvoyer en Afghanistan des personnes qui sont des réfugiés au sens de la convention de Genève ou qui se sont vu octroyer la protection subsidiaire. Les États membres, en outre, sont tenus de s'assurer qu'aucune opération de reconduite ne soit effectuée en violation de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme, laquelle oblige les États membres à garantir qu'une personne ne sera pas reconduite dans son pays si elle risque de subir des persécutions ou des atteintes graves à son retour.

Deuxième point: on ne peut pas généraliser les demandes quant à l'opportunité des opérations de reconduite vers l'Afghanistan. L'Afghanistan est un des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile présents dans l'Union européenne. Il faut ajouter que l'Union n'accueille toutefois qu'une petite fraction du nombre total de réfugiés originaires d'Afghanistan, dont la plupart se trouvent dans les pays voisins, notamment en Iran et au Pakistan.

On ne peut pas tirer de conclusions générales sur la question de savoir si le retour contraint d'Afghans dans leur pays d'origine enfreindrait le droit communautaire, la convention européenne des droits de l'homme ou la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il appartient aux États membres où les demandes sont présentées de se prononcer sur chaque demande au regard de ses caractéristiques particulières. Lors de l'examen des demandes, les États membres doivent examiner les circonstances individuelles particulières pertinentes pour déterminer les éventuels besoins de protection de chaque demandeur.

Cela suppose un examen des conditions politiques et humanitaires de sécurité et en matière de droits de l'homme qui prévalent en Afghanistan. Cela suppose également l'examen de la situation particulière de la partie du pays dont l'intéressé est originaire, ainsi que des circonstances particulières de cette personne, comme son environnement familial, ses activités dans le pays d'origine ou toute autre caractéristique spécifique pouvant la rendre plus vulnérable.

On ne peut pas tirer de conclusions générales sur les besoins de protection des demandeurs afghans, mais les statistiques montrent que le taux de reconnaissance les concernant a augmenté au cours des derniers

mois. Au premier semestre de 2009, près de 50 % des demandeurs d'asile afghans ont reçu une protection internationale dans l'Union européenne, contre moins de 30 % au dernier trimestre de 2008.

J'en viens maintenant à une autre question. Quelles sont les conditions à remplir avant de décider de mener une opération de reconduite? Dans ma récente déclaration relative à l'opération conjointe de reconduite d'Afghans à Kaboul menée par le Royaume-Uni et la France, j'ai indiqué qu'avant de reconduire un individu dans un pays tiers comme l'Afghanistan, les États membres devaient prendre trois précautions.

Ils devaient, premièrement, s'être assurés que le migrant concerné ne souhaite pas demander de protection internationale; deuxièmement, si une demande de protection internationale a été introduite, s'assurer que cette demande a bien fait l'objet d'un examen approfondi et individuel et a été rejetée après une procédure d'évaluation appropriée; troisièmement, s'assurer que la vie du migrant reconduit dans son pays d'origine n'y sera pas menacée.

La Commission a cherché à obtenir davantage de précisions sur les circonstances de cette opération de reconduite d'Afghans menée par la France et par le Royaume-Uni. Mais la Commission ne dispose actuellement d'aucun élément indiquant que ces trois conditions n'auraient pas été respectées par les personnes concernées.

Qu'en est-il de ces opérations de retour impliquant plusieurs personnes reconduites, pour autant que le dossier de chacune d'elles ait fait l'objet d'une appréciation individuelle?

Le protocole IV de la convention européenne des droits de l'homme et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdisent les expulsions collectives, mais il n'y a pas d'obstacle juridique, ni d'ailleurs aucune objection de principe, à ce que plusieurs mesures de retour qui ont été prises individuellement soient effectuées conjointement, chacune sur la base d'une décision distincte, par exemple en utilisant un même vol. Il n'existe pas non plus d'obstacle juridique à ce que ces opérations soient organisées conjointement par plusieurs États membres.

Le mandat actuel de Frontex prévoit déjà une coopération opérationnelle dans le domaine des opérations conjointes de reconduite. Le Conseil européen a demandé que les capacités opérationnelles de Frontex soient renforcées et que soit notamment envisagée la possibilité d'affréter régulièrement des avions pour mener ces opérations. Ces opérations conjointes devraient améliorer l'efficacité des opérations de reconduite sur le plan logistique et peut-être aussi bénéficier d'un certain nombre d'accompagnements très souhaitables, s'agissant de reconduites toujours douloureuses.

Il convient également de noter que, si la directive «retour» n'a pas encore été transposée par la plupart des États membres, la Commission encourage néanmoins les États membres à s'assurer à présent que leurs décisions en matière de reconduite sont conformes aux normes établies par cette directive. Cela implique notamment que la priorité soit donnée aux retours volontaires, que des voies de recours contre les décisions de retour soient prévues et que les besoins particuliers des personnes vulnérables soient pris en compte. Cette directive «retour» n'est pas encore applicable. Elle le sera bientôt et elle permettra encore d'apporter quelques garanties supplémentaires aux intéressés.

Cela étant, voilà les réponses, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, que j'ai voulu faire dans le droit fil du droit européen. Évidemment, Tobias Billström a expliqué aussi que, dans tous ces problèmes, nous essayons de garder un juste équilibre entre la volonté d'accueillir ceux qui sont persécutés pour des raisons politiques et qui méritent vraiment qu'on les protège, et puis en même temps la nécessité de reconnaître aussi que certaines demandes n'ont pas de raison d'être acceptées. Il y a donc là un équilibre difficile auquel la Commission veille avec soin.

Voilà ce que je peux dire au Parlement, en écoutant bien sûr les interventions qui vont suivre cet exposé.

Véronique Mathieu, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, l'Union se doit d'accueillir dignement les personnes qui fuient la guerre et les persécutions et de leur offrir des régimes de protection internationale conformes à ses valeurs.

Toutefois, l'Union européenne fait face depuis plusieurs années à des flux migratoires mixtes et à des réseaux de passeurs qui abusent des systèmes d'asile nationaux pour faire entrer des personnes qui ne répondent pas aux conditions requises pour s'en prévaloir.

Alors, que faire? Cette question s'est posée au sein de chacun de nos États membres. Or, la capacité d'absorption des États n'est pas sans limite. Les régimes de protection doivent être offerts aux personnes qui répondent à

des critères objectifs, et si l'on souhaite maintenir notre tradition de terre d'accueil, il est essentiel d'être ferme à l'égard du détournement de ces procédures d'asile à des fins de migration économique.

Il est important de souligner également que l'ensemble des pays qui sont la cible des filières d'immigration clandestine en provenance d'Afghanistan ou d'Iraq mettent en œuvre des mesures de retour forcé. Ils y sont contraints. Il suffit de citer un certain nombre d'États membres de l'Union européenne qui les mettent en pratique, et ce quelle que soit leur couleur politique.

Il n'y a plus de dissension politique au sein de l'Union sur ces questions et c'est ce consensus qui permettra, dans un avenir très proche, de mettre en œuvre des opérations conjointes d'éloignement financées par Frontex. Cette initiative, en tant qu'outil commun de gestion des flux migratoires, doit être saluée. Aussi, je tiens à rappeler que les opérations groupées d'éloignement sont totalement distinctes des expulsions collectives au sens de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

La Cour de Strasbourg interdit toute mesure contraignant des étrangers en tant que groupes à quitter un pays, mais elle autorise les cas où une telle mesure est prise à l'issue d'un examen raisonnable et objectif de la situation particulière de chacun des étrangers.

Le droit international et européen des réfugiés est assez dense pour que ces procédures d'expulsion soient strictement encadrées et qu'elles se déroulent dans le respect du principe fondamental de la dignité de la personne humaine.

Sylvie Guillaume, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les intervenants, mais je voudrais toutefois faire part d'un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes sur le sujet qui nous concerne et, pour cela, je m'appuierai forcément sur deux exemples récents.

Le premier concerne le renvoi de 27 Afghans vers Kaboul, dans le cadre du retour groupé organisé par la France et le Royaume-Uni. Je souhaiterais savoir si la Commission et le Conseil considèrent que l'Afghanistan est un pays où l'intégrité physique des personnes renvoyées est assurée.

La Commission vient de nous dire qu'elle ne pouvait garantir que ces renvois ont été faits après vérification que les personnes concernées n'avaient pas déposé de demande de protection internationale, ou bien encore dans le respect de chaque étape de cette procédure d'examen de leur demande, si elle existe.

Le deuxième exemple concerne le renvoi par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche de Roms vers le Kosovo, avec lequel ces pays ont passé des accords de réadmission alors même que le HCR, dans ses lignes directrices du 9 novembre dernier, considère que, je cite, «les Roms, où qu'ils se trouvent au Kosovo, subissent des restrictions graves à leur liberté de mouvement et à l'exercice de leurs droits fondamentaux et font l'objet de menaces et de violences physiques».

Ceci m'amène à solliciter trois précisions. Pourquoi l'article 15, point c), de la directive «qualification» de 2004, qui donne aux personnes faisant l'objet de, je cite, «menaces graves et individuelles (...) en raison d'une violence aveugle ou en cas de conflit armé interne ou international» le droit à la protection subsidiaire, est-il si faiblement mis en pratique?

Deuxième question. Peut-on considérer comme suffisante l'idée selon laquelle il serait légitime de renvoyer des personnes qui se trouvent irrégulièrement sur le territoire de l'Union européenne parce qu'elles n'ont pas déposé de demande de protection internationale, alors même qu'en raison du règlement «Dublin II», nous savons que beaucoup de demandeurs d'asile potentiels n'effectuent pas cette demande dans l'État de leur première entrée car leurs chances de voir la procédure aboutir est insignifiante et les conditions d'accueil déplorables?

Enfin, troisième question. Si les États membres devaient confirmer la décision du Conseil des 29 et 30 octobre d'examiner la possibilité d'affréter régulièrement des vols de retour communs financés par l'agence Frontex, ont-ils parallèlement l'intention de se mettre d'accord sur une liste européenne de pays sûrs et d'agir avec célérité sur un régime commun de l'asile qui permette l'harmonisation vers le haut des conditions d'examen, d'octroi et d'exercice du statut de réfugié?

Marielle De Sarnez, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je veux d'abord vous dire la tristesse de nombreux Européens quand, le 20 octobre dernier, deux pays de l'Union européenne ont organisé le retour forcé d'immigrés afghans, trois venant de France, vingt-quatre de Grande-Bretagne. Ces hommes, qui avaient quitté un pays en guerre pour rejoindre l'Europe, pensant y

trouver asile et protection, ont donc été renvoyés dans un pays toujours en guerre, où leur sécurité ne peut en aucun cas être garantie.

Ceci bouscule l'idée que nous nous faisons des droits de l'homme. Et quelle n'a pas été ma surprise de voir – évidemment il y a un lien –, quelques jours plus tard, le sommet européen prévoir non seulement l'organisation de charters communs, mais encore leur financement – ce qui est une nouveauté – sur le budget européen!

Monsieur le Commissaire, ceci n'est pas l'Europe que nous aimons. L'Europe n'est pas là pour légitimer des pratiques nationales contraires aux droits fondamentaux. Et c'est trop facile de lui faire porter le chapeau. Et quand j'entends, par exemple, le ministre français de l'immigration déclarer que «les retours forcés devraient être faits sous bannière européenne», je vous dis que ce n'est pas pour cela que les pères fondateurs ont inventé l'Europe.

Vous avez demandé à Paris et à Londres de s'assurer que les Afghans expulsés avaient bien eu la possibilité de demander l'asile, que cette demande leur avait été refusée et que leur vie n'était pas mise en danger dans la région vers laquelle ils étaient renvoyés. J'aimerais donc que vous nous confirmiez explicitement qu'il y a bien eu un examen individuel de chacune des demandes d'asile.

J'aimerais également savoir si la Commission considère l'Afghanistan comme un pays sûr, et si ce n'est pas le cas, j'aimerais savoir si la Commission convient alors que ce retour forcé est intervenu en violation de l'article 3 de la convention de Genève.

Merci beaucoup pour les explications que vous nous donnerez.

Hélène Flautre, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, d'abord, je voudrais me féliciter qu'il y ait un débat aujourd'hui sur ce sujet parce qu'il est clair que les chefs d'État et de gouvernement avaient prévu que le renvoi de migrants en situation non régulière sur le territoire européen vers l'Afghanistan se passe comme une lettre à la poste, et ce n'est pas le cas.

Pour deux raisons: d'abord, parce que la Commission européenne a demandé des informations aux gouvernements britannique et français, et c'est une bonne chose, et deuxièmement, parce que nous avons, aujourd'hui, un débat sur ce sujet.

Les questions ont d'ores et déjà été bien adressées. Est-ce que l'Afghanistan est un pays sûr? Eh bien, il faudrait le demander à M. Obama qui vient de décider d'y envoyer 34 000 soldats. Aucune armée n'est capable de garantir la survie de ses hommes en Afghanistan, et nous serions capables de garantir que les migrants que nous renvoyons dans ce pays ne verraient pas leur vie mise en danger? C'est une plaisanterie, que ne supporte pas non plus le HCR, qui a recommandé chaleureusement aux États membres de ne pas procéder à ce type de refoulement.

Deuxième chose, il y a une ambiguïté sur les expulsions collectives. Tout le monde se félicite, et moi la première, du caractère contraignant demain de la charte des droits fondamentaux. Article 19, paragraphe 1: «Les expulsions collectives sont interdites».

Vous nous dites que ce n'est pas une expulsion collective. M. Billström a un mot charmant, puisqu'il nous dit que c'est une mobilisation raisonnable des ressources. Bientôt, on va nous vendre les charters communs comme du covoiturage au nom de la lutte contre les gaz à effet de serre. Il y a des limites! Et ces limites, où sont-elles?

Eh bien, moi, je peux vous dire, pour être élue dans le Pas-de-Calais, où il y a beaucoup d'Afghans – et qui ont donné lieu d'ailleurs à ces retours organisés par M. Besson en France –, que lorsque, pour des raisons de communication, le gouvernement français décide de médiatiser, d'organiser une opération de retour collectif, il y a dans le territoire du Pas-de-Calais des arrestations, des arrestations collectives, donc illégales parce que discriminées.

On ne peut donc absolument pas garantir ce que vous dites, Monsieur Barrot, à savoir que c'est une opération conjointe pour des gens qui se sont trouvés en situation non régulière après des procédures individuelles. Il y a bien une expulsion collective parce que arrestation collective.

Marie-Christine Vergiat, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, chers collègues, on pourrait se féliciter de l'organisation de ce débat. Je suis pourtant atterrée par la langue de bois qui nous a été offerte. Cessons de jouer sur les mots. Oui, ce sont des expulsions collectives qui ont été organisées.

L'Union européenne se glorifie de défendre les droits de l'homme. Le droit d'asile est l'un de ces droits fondamentaux. Or, aujourd'hui, ce sont bien des Afghans qui ont été expulsés dans un pays en guerre, guerre à laquelle participent de nombreux pays européens.

Monsieur Barrot, excusez-moi, les législations qui sont concernées sont bien autant des législations européennes que des législations nationales, et ne nous renvoyez pas au cas par cas des situations nationales. Une grande partie des situations ainsi provoquées sont dues à la directive dite «retour», que je préfère appeler directive de la honte, parce qu'elle est une directive de la honte pour tous les défenseurs des droits de l'homme. Vous savez que les demandeurs d'asile sont traités très différemment dans l'ensemble des pays européens et, justement à cause de ces différences, les Afghans ne sont pas en état de demander un asile dans de bonnes conditions.

Je m'associerai donc à toutes les questions qui ont été posées par mes collègues et je vous demanderai de veiller à ce qu'une évaluation soit faite du bilan de l'ensemble de ces politiques au cas par cas, si possible.

Christine De Veyrac (PPE). - Monsieur le Président, je voudrais apporter mon soutien à l'initiative conjointe du gouvernement socialiste britannique et du gouvernement français visant à renvoyer sur leur territoire les Afghans en situation illégale.

En effet, contrairement à ce que certaines personnes ont dit, ces personnes avaient vu leur demande d'asile politique rejetée, et cette initiative bilatérale doit maintenant être prolongée au niveau européen. La pression migratoire est un défi que l'on se doit de relever de manière collective. Et c'est le sens du pacte sur l'immigration et l'asile adopté il y a quelques mois pendant la Présidence française. Il faut maintenant aller plus loin en mutualisant nos moyens et en organisant des vols de retour communs financés par Frontex.

La décision des Vingt-sept de demander à la Commission une étude sur ce sujet est une première étape et, Monsieur le Commissaire, je souhaite que la Commission apporte son soutien à cette proposition, car la lutte contre l'immigration illégale est une attente des opinions publiques et, singulièrement, des populations immigrées en situation régulière.

Sari Essayah (PPE). – (FI) Monsieur le Président, d'après la définition du réfugié donnée par la convention de Genève, les conditions préalables nécessaires pour pouvoir bénéficier de l'asile doivent être examinées au cas par cas pour chaque personne. Comme nous l'avons entendu dans le discours précédent, les demandes d'asile ont été traitées comme il se doit et des opérations conjointes de renvoi de ces personnes ont été possibles, pour autant que ces conditions préalables aient été examinées au cas par cas pour chaque personne.

Ce qui inquiète notre Assemblée, et ce qui m'inquiète, c'est que la situation concernant la sécurité en Afghanistan est telle que nous ne savons pas si quiconque peut y être renvoyé. En Finlande, par exemple, cette situation a motivé l'octroi de permis de séjour temporaires, même si les critères personnels pour pouvoir obtenir le statut de réfugié n'étaient remplis – et que l'asile n'a donc pas été octroyé – parce que nous ne voulons pas renvoyer des gens dans un pays en guerre. La situation afghane est trop dangereuse pour y renvoyer qui que ce soit à l'heure actuelle, mais plus tard, quand les choses se seront calmées, ces personnes y seront renvoyées.

Janusz Władysław Zemke (S&D). – (PL) Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que j'ai travaillé pendant plusieurs années au ministère de la défense nationale de la République de Pologne et que je me suis rendu à de nombreuses reprises en Afghanistan, parce que 2 000 soldats polonais y sont présents. Le drame de la situation réside, d'une part, dans le fait qu'il y a des gens désespérés, qui ne peuvent s'en sortir dans une situation aussi difficile, car ils se retrouvent toujours confrontés à une guerre. D'autre part, il y a des gens qui jouent un double jeu, je n'hésite pas à le dire. Le jour, ils soutiennent le pouvoir en place, et la nuit, ils aident les talibans. À cet égard, ma question essentielle est la suivante: disposons-nous des outils et de la capacité pour évaluer les véritables intentions et la situation réelle des personnes qui viennent en Europe? Je pense que certaines personnes viennent simplement parce qu'elles ne voient pas d'autre issue et parce qu'elles sont désespérées, mais il peut y avoir aussi des individus qui jouent un double jeu.

Franziska Keller (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, certaines parties de cette discussion me semblent un peu bizarre. Pourquoi les gens viennent-ils chez nous illégalement? Ils viennent chez nous illégalement parce qu'il n'existe pas de moyen légal de quitter leur pays, qui est en guerre. Ils n'ont aucun moyen de venir chez nous de manière légale; il n'est donc pas vraiment surprenant qu'ils viennent chez nous illégalement. Nous savons tous combien il est difficile d'introduire une demande et d'obtenir le droit d'asile, dans la mesure où la convention de Genève est très stricte sur ce point et vu qu'il faut prouver que l'on est personnellement persécuté, ce qui est bien sûr difficile quand on fuit la guerre. Vous dites que, pour la simple raison que leur

demande d'asile n'a pas abouti, nous devons les renvoyer en Afghanistan, où la guerre fait rage et où les gens ne peuvent pas vivre, où ils ne peuvent pas survivre, où il n'est pas possible de gagner sa vie et où, soit dit en passant, on livre une guerre acharnée aux femmes. Rien que pour cette dernière raison, toutes les femmes qui fuient ce pays devraient obtenir l'asile.

l'invite tous les États membres et la Commission à se battre contre le renvoi de ces personnes en Afghanistan.

Tobias Billström, *président en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci pour vos nombreuses contributions intéressantes à ce débat. Je voudrais commencer par essayer de résumer quelques-uns des principes les plus importants en la matière. Je partirai de ce que M^{me} Mathieu a dit dans son premier point concernant la question des flux migratoires mixtes. Il est un fait que des flux mixtes arrivent dans l'Union européenne et, étant donné que l'Union n'a pas une capacité d'accueil illimitée, comme M^{me} Mathieu l'a relevé, il importe de se livrer à une évaluation individuelle, juridiquement sûre, afin de déterminer qui doit recevoir la protection conformément à la législation européenne et aux conventions internationales. La Commission s'en assure à l'aide des directives qui ont été unanimement adoptées par l'Union.

Ce qui m'amène tout doucement aux points de vue de M^{mes} Guillaume et de Sarnez, quant à savoir si l'Afghanistan est un pays où il est possible de garantir la sécurité des personnes. C'est précisément le sujet de tout ce débat! C'est exactement pour clarifier et garantir cette situation que l'examen individuel a été prévu. La mise sur pied d'un régime d'asile européen commun vise à remplir cet objectif. Je pense que plusieurs orateurs ont complètement négligé ce fait dans leur intervention; en d'autres termes, nous devons nous efforcer d'aboutir à un examen juridiquement sûr dans le but de clarifier que oui signifie oui et non signifie non. Dans le cas d'un non, la personne doit être refoulée, indépendamment – et je le répéterai de manière à ce que tout le monde comprenne bien quelles sont les intentions de la Présidence – du pays concerné. Si nous avons établi et nous nous sommes assurés qu'une personne n'a pas besoin d'une protection spéciale, nous pouvons la renvoyer dans son pays d'origine la conscience tranquille. Il importe peu que cela soit fait, comme le commissaire Barrot l'a dit, d'une manière coordonnée par un vol avec plusieurs autres personnes à bord dont le cas a été examiné individuellement, ou que ces personnes voyagent séparément. Il s'agit simplement d'une question de logistique dans ce contexte.

J'en viens à M^{me} Keller, qui apporte toujours des arguments intéressants sur ces questions. Oui, je partage votre point de vue selon lequel la question de l'accès est une question compliquée. C'est difficile vu que nous disposons actuellement d'un régime qui nécessite, en principe, que la personne soit présente dans l'Union européenne afin d'introduire une demande d'asile alors que, dans le même temps il n'est pas toujours particulièrement aisé pour elle d'arriver dans l'Union européenne pour pouvoir faire entreprendre cette démarche. Toutefois, c'est précisément pour cette raison que, sous la Présidence suédoise, nous avons accéléré la définition d'un régime européen commun de réinstallation, qui permettra de proposer une autre voie, un passage, vers l'Union européenne à ceux qui ont peut-être le plus besoin de protection, qui sont les plus vulnérables et aux personnes qui ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour se rendre dans l'Union européenne.

Permettez-moi de dire que si tous les États membres pouvaient offrir autant de places que la Suède aujourd'hui – nous disposons de 1 900 places par an –, proportionnellement à leur population, l'Union européenne pourrait proposer 100 000 places par an au HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. C'est une étape stratégique majeure que de pouvoir fermer les pires camps de réfugiés dans le monde et de montrer la solidarité dont la Présidence estime que l'Union européenne devrait faire preuve vis-à-vis des pays situés à nos frontières, qui accueillent en fait la plupart des réfugiés du monde.

Jacques Barrot, vice-président de la Commission. – Monsieur le Président, je remercie tous les intervenants.

La difficulté majeure que nous rencontrons vient de ce que M^{me} Mathieu appelait les flux mixtes, où nous avons des immigrés qui viennent pour des raisons économiques ou environnementales et, en même temps, des gens qui sont persécutés et qui ont droit à la protection internationale ou à la protection subsidiaire. C'est cela la difficulté, et c'est cela qu'il faut bien comprendre pour gérer ces problèmes. C'est très, très difficile.

Ce que je veux d'abord, c'est répondre. Je vais lire quelques éléments de la réponse française – je ne peux pas répondre à tout – puisque vous m'avez interpellé sur ce sujet. Voilà ce que je lis, de la réponse française:

«Les intéressés qui n'avaient pas présenté spontanément de demande d'asile ont été interpellés en situation irrégulière et placés en rétention administrative sous le contrôle du juge des libertés et de la détention.

Chacun s'est vu notifier dans sa langue d'origine son droit à contester devant le juge administratif la décision d'éloignement à destination de l'Afghanistan ainsi que son droit à demander l'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), ou à bénéficier d'une mesure de retour volontaire mise en œuvre avec l'Organisation internationale pour les migrations.

Parmi ces étrangers, un seul n'a formé ni demande d'asile ni recours devant la juridiction administrative, et deux autres ont bénéficié d'un examen de leur demande par l'OFPRA où ils ont été entendus en présence d'un interprète. Ils ont pu, au cours d'une audience devant le tribunal administratif, avec l'assistance d'un avocat et en présence d'un interprète, exposer les risques auxquels ils estimaient être exposés en cas de retour dans leur pays d'origine.

Alors que l'OFPRA a reconnu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire à plusieurs ressortissants afghans ayant sollicité une protection dans des conditions similaires, l'OFPRA a considéré en l'espèce, qu'il n'existait pas de motif sérieux et avéré de croire que ces personnes seraient exposées à un risque réel de subir des persécutions ou des atteintes graves à leur vie ou à leur personne en cas de retour.»

Nous avons aussi obtenu une réponse du gouvernement britannique. J'ai vraiment fait ce que ma conscience et ma fonction exigeaient, nous avons veillé à interroger les États membres.

Ce que je voudrais aussi vous dire, c'est que, pour cette notion de pays sûr, il y a une jurisprudence de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme qui dit que la seule circonstance de venir d'un pays ou d'une région connaissant des troubles ne peut suffire à elle seule à justifier une protection absolue contre l'éloignement et ouvrir droit à la protection subsidiaire, sauf si, exceptionnellement, il s'agit d'une situation de violence générale atteignant un niveau si élevé que toute personne, du seul fait de sa présence dans le pays ou la région concernés court un risque réel de subir des menaces contre sa vie ou sa personne. Et il est vrai que ces circonstances exceptionnelles n'ont pas été invoquées en l'occurrence.

Cela étant, je voudrais aussi répondre sur les vols groupés. Il faut se dire que Frontex a déjà organisé des vols groupés et a financé en partie ces vols groupés. Je crois qu'il faut bien le dire. Il y en a déjà eu en 2008, il y en a eu en 2009, et ce n'est donc pas nouveau. Ce que Frontex essaie, et je crois que le directeur de Frontex le fait, c'est de veiller à ce que ces retours groupés s'effectuent dans des conditions convenables sur le plan du respect des personnes. Même le directeur de Frontex me disait récemment qu'il avait observé qu'en Autriche, il y avait un ombudsman qui veillait précisément aux conditions dans lesquelles s'effectuaient ces retours.

Ce que l'on espère également mettre au point, c'est une expertise pour veiller à ce que, quand ces personnes sont renvoyées – après qu'on se soit assuré qu'elles ne correspondaient pas à la définition de la protection internationale ou de la protection subsidiaire –, leur acceptation dans leur pays d'origine se fasse dans des conditions correctes. C'est ce point-là aussi que nous sommes en train d'examiner à la demande du Conseil européen. En effet, nous ne nous contentons pas d'imaginer des vols de retour forcé sans aucune garantie sur le respect des personnes.

Je voudrais surtout vous rappeler – et là je remercie Tobias Billström et la Présidence suédoise qui nous aident beaucoup – qu'au printemps, nous avons commencé à mettre sur la table les textes qui vont permettre d'aller vers une Europe de l'asile. Nous avons un texte sur les conditions d'accueil, nous avons revu – et Marielle de Sarnez l'a évoqué, à juste titre – le problème de Dublin, nous avons évoqué précisément l'adaptation du règlement de Dublin pour éviter justement que ce règlement ne puisse, à certains moments, contrevenir à des intérêts de personnes vulnérables et notamment d'enfants, et nous avons accepté le principe de certaines dérogations au règlement de Dublin.

Le 21 octobre, la Commission a adopté deux autres textes importants, l'un sur la directive «qualification» et l'autre sur la directive relative aux procédures d'asile. C'est dans ce projet de nouvelle directive sur les procédures d'asile que nous essayons d'établir des critères qui soient vraiment objectifs, qui soient les mêmes partout. Nous aurons besoin du bureau d'appui pour vérifier précisément que les pratiques sont à peu près les mêmes dans toute l'Europe pour que cette Europe de l'asile prenne enfin naissance.

Je remercie la Présidence suédoise qui a, je crois, bien introduit devant le Conseil ces différents textes, mais ils sont encore loin d'être adoptés. Et nous avons des difficultés. Je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour essayer de mettre en route cette Europe de l'asile, aidé en cela par la Présidence suédoise qui a donné l'exemple – Tobias Billström a d'ailleurs rappelé combien son pays avait lui-même donné l'exemple en Europe. En ce qui concerne ce problème aussi, les États membres font preuve d'une plus grande solidarité pour accueillir ces

réfugiés et pour leur assurer la protection. Il faut que tous les pays s'y mettent. Nous n'en sommes pas encore là et il y a encore des pays qui n'accueillent pas.

Voilà ce que je voulais indiquer. J'ai bien conscience de ne pas avoir répondu à toutes les questions. Ce que je peux vous dire c'est qu'en tout cas, au niveau de la Commission, nous avons tout mis en œuvre pour faire respecter le droit européen et, je dirais plus encore, les valeurs de l'Europe.

Le Président. – Le point est clos.

11. Décharge 2007: budget général UE, Conseil (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le deuxième rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007, Section II – Conseil (C6-0417/2008 - 2008/2277(DEC)) – Commission du contrôle budgétaire. Rapporteur: Søren Bo Søndergaard (A7-0047/2009)

Søren Bo Søndergaard, *rapporteur.* – (*DA*) Merci, Monsieur le Président. Il y a sept mois – le 23 avril pour être précis –, une grande majorité de notre Assemblée a refusé d'accorder la décharge au Conseil pour 2007. Pourquoi? Parce que le comportement du Conseil vis-à-vis du Parlement et de la commission du contrôle budgétaire était tout à fait inacceptable. Le Conseil refusait de répondre à des questions écrites que nous lui avions posées au sujet de son budget et il refusait de rencontrer la commission du contrôle budgétaire et de répondre aux questions. La situation était tellement absurde que les représentants du Conseil quittaient immédiatement toute réunion lors de laquelle des questions étaient posées concernant sont budget.

En réalité, cela n'était pas nouveau. Cela durait en fait depuis de nombreuses années. La nouveauté a résidé dans le fait que le Parlement y a mis fin en avril. Je pense qu'en avril, la plupart des députés se sont posés une question toute simple: comment, en tant que membre du Parlement européen, puis-je être responsable du budget du Conseil envers mes électeurs si le Conseil ne répond même pas aux questions que le Parlement lui pose? Je pense que cette question a conduit une grande majorité des députés européens à refuser la décharge budgétaire au Conseil. Peut-être certains ont-ils pensé que le Parlement deviendrait plus souple après les élections de juin, ou que les demandes du Parlement en matière d'ouverture et de transparence relevaient plus de promesses électorales que d'un véritable changement d'attitude. Si tel est le cas, ils doivent être déçus.

Même après les élections, nous, les membres de la commission du contrôle budgétaire, sommes restés unis dans notre position très simple: si le Conseil veut que nous lui accordions la décharge pour son budget, il doit nous rencontrer et répondre à nos questions. À la fin du mois de septembre, les choses ont enfin bougé. Le 24 septembre, une réunion a réuni le Conseil et le président de la commission du contrôle budgétaire, les rapporteurs de la commission et les coordinateurs. En même temps, le Conseil a répondu aux questions de la commission – bien qu'indirectement – et ses réponses ont aussi été placées sur le site Internet du Conseil.

Que les choses soient claires, c'était bien joué de la part du Conseil – très bien joué. C'est pour cette raison que la commission du contrôle budgétaire est aujourd'hui en mesure de recommander l'octroi de la décharge du Parlement pour le budget du Conseil pour 2007. Néanmoins, je tiens à dire clairement que nous espérons et nous demandons que cette démarche marque un changement dans l'attitude du Conseil envers le Parlement.

En ce qui concerne le budget du Conseil pour 2008, nous espérons que la situation absurde de 2007 ne se répétera pas. Au contraire, nous partons du principe que nous allons reprendre là où nous en sommes enfin arrivés. En d'autres termes, nous attendons que le Conseil fournisse sans tarder des réponses écrites aux questions posées par les commissions parlementaires compétentes et par leurs rapporteurs. Nous attendons de la part du Conseil une volonté de rencontrer les commissions compétentes et de répondre aux questions.

Pour lever toute ambiguïté à ce sujet, cela figure clairement dans le rapport dont nous débattons aujourd'hui et qui, je l'espère, sera adopté demain par le Parlement – si ce n'est à l'unanimité, du moins à une très large majorité. En octroyant la décharge budgétaire au Conseil pour 2007, nous avons fait preuve d'une attitude positive. La balle est à présent dans le camp du Conseil.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les questions dont nous débattons sont extrêmement importantes. L'ouverture et la transparence sont les outils démocratiques dont nous disposons. Ce qui renforce la confiance des citoyens, c'est de pouvoir disposer d'un aperçu du processus, et cela est bon pour les activités de l'Union. À cet égard, le Parlement et le Conseil ont les mêmes objectifs. Cela vaut bien sûr partout, dans tous les domaines et pour toutes les institutions.

Aujourd'hui, nous parlons de la décharge pour 2007. À ce propos, je tiens évidemment à souligner l'importance de l'audit externe en général, et de la mise en œuvre du budget en particulier. Dans ce contexte, je voudrais également insister sur le rôle de la Cour des comptes et son excellent travail, sur le quel repose la détermination annuelle de la responsabilité.

En ce qui concerne la question spécifique de ce rapport sur la décharge pour le budget 2007, je voudrais vous faire part de ma satisfaction de vous voir à présent recommander l'octroi de la décharge au Conseil. Si nous regardons les questions principales de plus près, il n'y a en fait aucune raison de ne pas accorder la décharge. Le Conseil s'est toujours efforcé de suivre les règles et de faire preuve d'ouverture en ce qui concerne la gestion économique. Et il en restera ainsi à l'avenir aussi. J'ai cru comprendre que la réunion informelle de septembre entre la délégation de la commission du contrôle budgétaire et la délégation du Conseil a permis de clarifier certains points et que cela a permis – comme le rapporteur l'a dit également – d'accorder la décharge au Conseil pour le budget 2007.

Cela souligne tout simplement l'importance du dialogue entre nos institutions à l'avenir également. Je suis par conséquent très heureuse que nous ayons trouvé le moyen de progresser sur ces questions, avec pour résultat l'octroi de la décharge. Je me réjouis de le voir confirmer demain lors du vote.

Ingeborg Gräßle, *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur Barrot, un miracle s'est produit. Pour la première fois en cinq ans, je suis témoin de la participation du Conseil à ce débat. Je remercie sincèrement la Présidence suédoise du Conseil pour ce signal majeur.

(Applaudissements)

Bienvenue en séance plénière, c'est la première fois que le Conseil est représenté lors du débat sur sa décharge.

Tout est bien qui finit bien? Non, pas cette fois. La procédure de décharge avec le Conseil s'est avérée ineffable. Elle a montré qu'il est urgent de l'inscrire dans le programme interinstitutionnel, lequel, soit dit en passant, doit être étendu pour inclure le président du Conseil européen. Il existe un nouvel acteur sur la scène européenne et la procédure existante ne peut pas et ne doit pas rester la même. La manière dont le Parlement doit quémander les informations et demander aux partenaires du dialogue de répondre à ses questions en suspens est indigne d'une démocratie parlementaire. Le Conseil se présente lui-même comme l'organe ultime et absolu, et moi, en tant que citoyenne européenne, j'ai honte devant mes électeurs de ce comportement. La procédure adoptée jusqu'à présent est tout simplement absurde et elle ne doit pas se poursuivre à l'avenir.

Je voudrais remercier une fois de plus la Présidence suédoise. Nous avons eu des débuts intéressants. Tout d'abord, il y a eu cette conversation, un nouveau jalon sans précédent, et le fait que vous soyez présent ici aujourd'hui est un signal fantastique. La présidence du Conseil, comme toutes les autres institutions de l'UE, doit se soumettre à la décharge du Parlement, et cela vaut aussi aujourd'hui plus que jamais, bien sûr, pour la haute représentante, en tant que chef du nouveau service pour l'action extérieure. Les députés européens que nous sommes doivent à présent montrer que cette question est importante à nos yeux et que nous devons progresser ensemble. Cette question doit figurer dans tous les programmes et je voudrais demander à la Commission de l'inscrire à l'ordre du jour.

Nous n'apprécions pas la tournure qu'a pris le débat jusqu'à présent. Le fait que nous n'ayons rien, pas une seule proposition, sur la manière dont les choses devraient être à l'avenir nous dérange. Lisbonne ne doit pas devenir synonyme d'une Union européenne opaque dans laquelle le contrôle parlementaire est laminé. C'est l'occasion d'un nouveau commencement avec une forte participation de la part des représentants élus par le peuple. Et l'octroi de la décharge pour le futur président du Conseil européen représente le premier test révélateur.

Bogusław Liberadzki, *au nom du groupe S&D.* – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais d'emblée exprimer ma gratitude au rapporteur, M. Søndergaard, qui a entamé son travail dans des circonstances difficiles, qui a fait preuve de beaucoup de patience et qui a eu tendance à se montrer très équilibré dans ses évaluations et ses opinions.

Madame Malmström, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il est bon de respecter les principes de transparence, y compris de transparence financière, mais je me rallie aux remarques qui demandent quelque chose de plus. Aujourd'hui, nous avons atteint un stade crucial dans notre manière de fonctionner. À la veille de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Conseil reconnaît, pour ainsi dire, que le Parlement est le seul organe élu parce que le Parlement travaille en toute transparence. Pour que le Parlement et le Conseil soient des organes compatibles, le Conseil aussi devrait dans une large mesure travailler de manière plus ouverte,

et c'est exactement ce qu'il se passe pour le moment. Nous surmontons l'aversion du Conseil à travailler avec le Parlement. Je pense que cela se produira non seulement dans ce domaine, mais aussi dans d'autres domaines de notre travail, y compris les commissions parlementaires.

C'est pourquoi mon groupe politique soutiendra fermement la proposition de décision concernant la décharge budgétaire, comme le Conseil peut le voir dans le débat d'aujourd'hui. Nous ne revenons pas sur les chiffres, nous ne pointons pas la colonne de gauche, la colonne de droite, les recettes, les dépenses ou la bonne gestion. Nous n'avons pas de réserves importantes à formuler à ce sujet. Toutefois, nous sommes heureux de la tenue de ce débat ainsi que de la manière dont il est mené.

Luigi de Magistris, *au nom du groupe* ALDE. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que président de la commission du contrôle budgétaire, je dois reconnaître le travail très important qui a été accompli par la commission et l'excellent travail du rapporteur, ainsi que la solidarité politique qui s'est manifestée.

Cela parce que, dès le départ, nous avons souhaité adresser un message très clair: nous entendons travailler avec une grande rigueur pour assurer la transparence, la précision et la légalité dans la gestion des fonds publics et, partant, dans le contrôle des budgets.

Des progrès très significatifs ont été accomplis avec le Conseil, qui ne voulait au début pas répondre. Je voudrais féliciter personnellement la Présidence suédoise sur ce point. Elle a toujours montré son attachement à la transparence et à la précision.

De ce point de vue, nous attendons donc encore de nouveaux progrès, parce qu'il est manifestement tout à fait inacceptable, a fortiori avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, que le Parlement ne dispose pas des informations et des détails nécessaires pour surveiller les budgets et les fonds publics, dans l'intérêt non seulement de l'Union européenne mais aussi de tous les citoyens européens.

Bart Staes, au nom du groupe Verts/ALE. – (NL) Soyons honnêtes, cela reste un exercice difficile et je suis ravi que la Présidente en exercice du Conseil soit présente. Il s'agit d'une avancée. En effet, c'est la première fois que la Présidence participe à ce genre de débat et je m'en réjouis. Nous devons cependant admettre que cela reste un exercice difficile.

Le Conseil continue en fait à se cacher derrière une sorte de *gentleman's agreement* conclu au début des années 70 – il y a quarante ans –, selon lequel le Parlement et le Conseil ont convenu de ne pas se mêler des budgets de l'autre, de ne pas s'occuper de la comptabilité de l'autre et de tout laisser se passer comme des gentilshommes respectables. C'est un héritage du passé, car le budget du Conseil a fondamentalement changé. Il y a quarante ans, il ne s'agissait que de dépenses administratives, tandis qu'aujourd'hui, les dépenses opérationnelles sont venus s'y ajouter. C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'accomplir une avancée.

Nous avons provisoirement surmonté l'impasse. Nous sommes prêts à accorder la décharge, mais nous devons à présent vraiment aller plus loin. Après tout, les problèmes n'ont pas été réglés. Nous devons veiller à ce que la transparence et le contrôle démocratique s'appliquent au budget du Conseil ainsi qu'au budget de notre propre Parlement. C'est pourquoi je suis d'accord avec tous ceux – orateurs, rapporteur, intervenants des groupes politiques – qui ont dit clairement: attention, il s'agit d'un coup de semonce, nous devons aller plus loin dans le prochain exercice de décharge au Conseil. Le rapport annuel de la Cour des comptes contient des suggestions à cet égard et mentionne une fois de plus des questions concernant le projet SESAME. Madame Malmström, il se peut que vous ne soyez bientôt plus directement concernée, mais nous allons continuer à insister sur la transparence.

Richard Ashworth, *au nom du groupe ECR.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais d'abord saisir cette occasion de féliciter le commissaire Kallas pour les réels progrès qui ont été accomplis dans la manière de traiter les questions et les réserves exprimées par la Cour des comptes. Pour moi, cette Commission sortante a fait plus de progrès que n'importe quelle autre Commission récente et je le remercie pour ses efforts.

Il est largement admis que l'adoption de systèmes de comptabilité d'exercice a été une réussite et que cette mesure a donné lieu à une nette amélioration. Je voudrais également reconnaître les progrès réalisés concernant la politique agricole commune et, en particulier, le système IAC, qui a été aussi très bénéfique.

Toutefois, je dois mentionner deux domaines qui m'inquiètent. Premièrement, dans son rapport annuel, la Cour des comptes critique à plusieurs reprises la précision et la fiabilité des opérations sous-jacentes. Je suis d'accord et, à cet égard, 2007 ne diffère pas des années précédentes. Le message est on ne peut plus clair: il reste encore beaucoup de travail.

Deuxièmement, je voudrais dire que la Cour des comptes a critiqué le manque de contrôles dans les programmes gérés conjointement. Notre Parlement a demandé à plusieurs reprises aux États membres d'accorder une plus grande urgence aux préoccupations de la Cour des comptes, et nous avons en particulier demandé aux États membres de respecter les termes de l'accord interinstitutionnel de 2006.

Pour le bien de l'intégrité fiscale et pour l'obligation de rendre des comptes, ils doivent à présent faire preuve de plus de résolution. C'est pourquoi, jusqu'à ce que nous constations un véritable progrès du Conseil en la matière, avec mes collègues de la délégation des conservateurs britanniques, nous voterons contre la décharge du budget général pour 2007.

Marta Andreasen, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, nous sommes élus au Parlement européen, mais nos électeurs ne savent pas ce qu'il se passe en coulisse. En avril 2009, la commission du contrôle budgétaire a décidé de reporter la décharge au Conseil. Même si la Cour des comptes n'avait pas critiqué les comptes, la commission estimait avoir suffisamment de raisons pour agir de la sorte. Toutefois, après la rencontre de cette commission avec la Présidence suédoise en septembre et que quelques réponses écrites ont été apportées aux questions du Parlement, M. Søndergaard, le rapporteur sur la décharge au Conseil pour 2007, a néanmoins rédigé un rapport ne permettant pas d'accorder la décharge, même avec la meilleure volonté du monde. Cependant, une décision politique a été prise d'accorder la décharge et les paragraphes compromettants ont été édulcorés.

La commission a l'intention de recommander la décharge sur la base de ses attentes concernant l'avenir. Que diraient les électeurs qui se sont donnés la peine de voter pour nous en juin s'ils savaient qu'il existe un consensus pour ne pas jouer les trouble-fête sur la base d'un *gentleman's agreement* qui remonte à 1970, que l'auditeur interne du Conseil n'est pas invité à la commission du contrôle budgétaire, car, dans ce cas, le Conseil pourrait inviter l'auditeur interne du Parlement européen, avec les conséquences incertaines que cela suppose, et que la Cour des comptes, désignée sur une base politique, n'a formulé aucun commentaire sur le rapport de l'auditeur interne du Conseil d'avril 2008?

En 2002, lorsque j'étais chef des services comptables de la Commission européenne, le directeur général du budget de l'époque a affirmé dans une lettre adressée à l'auditeur interne de la Commission de l'époque que la procédure de décharge n'était qu'un jeu interinstitutionnel, rien de plus. Allons-nous continuer à nier l'évidence parce que nous avons peur de perdre des privilèges obtenus après des années de silence? Nous pouvons choisir de mettre fin à l'hypocrisie au moment de voter sur la décharge au Conseil pour 2007. Je crois que vous connaissez mon choix et j'espère que vous me rejoindrez pour refuser la décharge au Conseil.

Martin Ehrenhauser (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, la politique européenne de sécurité et de défense n'est pas, pour l'instant, une flotte, mais c'est un bateau de guerre dans la politique internationale. Chaque année, lorsqu'il s'agit de décharger ce navire de guerre budgétaire du Conseil, il disparaît soudainement dans le triangle des Bermudes et le Parlement européen semble content d'appliquer le principe selon lequel «tout ce qui n'apparaît pas sur notre écran radar n'existe pas non plus dans la réalité».

Au printemps dernier, des comptes extrabudgétaires ont soudainement émergé et le Conseil n'a pas reçu la décharge. On a cité quatre raisons à cela. La première était que le Conseil refusait d'accepter tout type de réunion officielle et formelle avec le Parlement. La deuxième était que le Conseil refusait de donner des réponses écrites complètes. La troisième était que le Conseil n'a pas fourni un rapport d'activité ni une liste complète des transferts financiers. La quatrième raison était qu'il était impossible de déterminer si les dépenses du budget du Conseil sont de nature opérationnelle.

Et puis soudain, demain – quelques mois plus tard –, il existe tout à coup une volonté d'accorder la décharge au Conseil. Pourtant, aucune de ces quatre raisons de refuser la décharge n'a réellement disparu ou été corrigée. Les représentants du Conseil refusent toujours toute réunion formelle avec le Parlement. De même, aucun rapport d'activité n'a été fourni et les comptes extrabudgétaires n'ont pas été clôturés ou supprimés, comme nous l'avions demandé.

Je rappellerais au rapporteur que ce rapport initial posait en tout vingt interrogations et questions au Conseil. Mais où sont les réponses précises à ces questions? Pouvez-vous me le dire? Non, vous ne le pouvez pas. Au lieu d'accroître la pression sur le Conseil à ce stade, que faisons-nous? Nous le supplions et ces demandes deviennent des requêtes dans le nouveau rapport. Tous ceux qui votent maintenant pour l'octroi de la décharge au Conseil cautionnent précisément cette situation, où le Parlement ne fait qu'adresser de gentilles requêtes au Conseil.

Sidonia Elżbieta Jędrzejewska (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, je soutiens le projet de décision du Parlement européen d'octroyer la décharge au secrétaire général du Conseil concernant l'exécution du budget pour l'exercice financier 2007. Je suis heureuse que la Présidence suédoise et M. Kallas aient démontré qu'ils se sont engagés à résoudre ce problème.

Je voudrais attirer l'attention sur plusieurs aspects, qui restent toutefois encore en suspens et que nous devons traiter dans les prochaines années. Le processus difficile et laborieux de l'octroi de la décharge au Conseil montre ce que veut le Parlement européen. Le Parlement européen veut la transparence et un dialogue ouvert mais aussi formel avec le Conseil. Ces demandes du Parlement européen sont persistantes et tenaces, mais elles ne sont pas l'expression de la malice des députés européens. Elles sont l'expression de la préoccupation pour les deniers publics et elles sont, comme de juste, une expression de la préoccupation pour la transparence dans la dépense de l'argent des contribuables.

Je voudrais souligner que la procédure d'octroi de la décharge au Conseil montre également que le Parlement découvre de nouveaux domaines d'action du Conseil et que le Parlement ne veut pas être exclu du suivi et du contrôle des dépenses du Conseil dans un domaine de son activité.

À mon avis, l'octroi de la décharge au Conseil pour 2007 est un pas dans la bonne direction, mais nous devrions également dire clairement que certaines questions n'ont pas encore été totalement élucidées et nous devrions continuer à le rappeler au Conseil. J'espère qu'il y aura un dialogue constructif avec plus de transparence et d'ouverture, afin que les deniers publics soient contrôlés de la meilleure manière possible.

Jens Geier (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi remercier M. Søndergaard pour son excellent travail, grâce auquel le Conseil a finalement satisfait le Parlement dans sa procédure de décharge. Le Conseil a longtemps refusé de fournir des réponses pertinentes aux questions du Parlement, en invoquant le *gentleman's agreement* – un accord informel qui date maintenant d'il y a 40 ans. Cela semble purement et simplement bizarre, car, après 40 ans, les fonctionnaires du Conseil ne savent de toute évidence plus très bien ce que cet accord prévoit au juste, puisque la version fournie par le Parlement européen contient précisément l'opposé de ce que le Conseil a revendiqué à maintes reprises durant les négociations.

La première résolution du *gentleman's agreement* prévoyait que le Conseil ne tenterait pas d'apporter des changements aux dépenses du Parlement européen. La troisième résolution prévoit une étroite coopération entre les deux institutions concernant les questions budgétaires. Pour le Conseil, cela signifie que chaque institution ne s'occupe pas de l'activité budgétaire de l'autre institution. Je m'abstiendrai à ce stade de commenter le sérieux de cette argumentation. Je voudrais par contre remercier la Présidence suédoise du Conseil d'avoir été à l'origine du processus visant à mettre fin à cet ignoble état de choses.

La solution passe par un addendum à l'accord interinstitutionnel qui régit clairement la procédure d'octroi de la décharge du Parlement au Conseil, comme le demande la proposition de résolution. Je demande donc à l'Assemblée de soutenir cette proposition.

Jorgo Chatzimarkakis (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Kallas, tout d'abord, je voudrais saluer la présence de la Présidence suédoise du Conseil et remercier personnellement M^{me} Malmström d'avoir rendu la procédure plus transparente. Tout ce que mes collègues ont dit est vrai: la procédure est plus transparente et, même si elle s'est exprimée d'une manière un tant soi peu plus prudente aujourd'hui, nous pouvons néanmoins dire que nous accorderons la décharge. Le chemin est encore long. Nous demandons au Conseil d'accomplir d'autres pas en avant après ce premier pas, d'autant plus que le traité de Lisbonne définit bien plus clairement les compétences du Conseil dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. À l'avenir, cette politique aura aussi un visage, celui de M^{me} Ashton. Cependant, les citoyens ne connaissaient pas M^{me} Ashton et les contribuables européens ne sauront toujours pas à l'avenir de combien d'argent elle disposera exactement et ce qu'elle en fera. Nous devons changer cet état de choses. C'est en effet une absolue nécessité alors que nous luttons en fait pour une Europe transparente et démocratique.

Je voudrais remercier le rapporteur, M. Søndergaard, d'avoir fait pression au nom de notre Parlement. Nous maintiendrons cette pression.

Ville Itälä (PPE). – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaite moi aussi remercier le rapporteur. Il a accompli un travail extraordinaire. Quand nous débattons de la décharge par rapport à des fonds communs pour 2007, nous ne parlons pas de l'argent du Conseil, ni de l'argent de la Commission, ni

de l'argent du Parlement, mais de l'argent des contribuables. Cet argent appartient à nos concitoyens et ils ont le droit de savoir à quoi il est dépensé.

Le Parlement représente avant tout la population et il doit avoir le droit de recevoir toutes les informations dont il a besoin quand il les demande. Il ne faut pas que le Parlement ait à les quémander. C'est pourquoi l'ouverture et la transparence sont la seule manière pour les institutions de l'UE de gagner la confiance des citoyens.

Je voudrais me joindre à ceux qui se sont félicités des excellents progrès qui ont été accomplis en la matière et du formidable travail de la Présidence suédoise, qui nous permet à présent d'accorder la décharge. Je voudrais remercier également le commissaire Kallas, qui a fait de l'excellent travail ces cinq dernières années. Il y a eu des progrès dans ces domaines. C'est un bon pas dans la bonne direction.

(Applaudissements)

Aldo Patriciello (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le 23 avril, notre Parlement a reporté sa décision concernant les comptes du Conseil parce que ce dernier avait refusé de lui fournir son rapport annuel d'activité, empêchant que ses dépenses soient examinées de la même manière que celles des autres institutions.

Il est en fait de notre devoir d'intensifier les efforts de promotion de la transparence au sein des institutions de la Communauté en augmentant la sensibilisation concernant l'utilisation du budget de la Communauté et en rendant les institutions européennes, et en premier lieu le Conseil, plus responsables vis-à-vis de la population.

Je crois que, depuis le refus du Parlement d'accorder la décharge au Conseil, beaucoup d'efforts ont été consentis. Nous avons en particulier salué la publication sur le site Internet du Conseil de son rapport annuel d'activité et le renforcement de la transparence dans le secteur de la politique étrangère et de sécurité commune. Nous avons également salué la réunion de septembre, au cours de laquelle il y a enfin eu une discussion constructive entre les représentants de la commission des budgets et ceux de la Présidence suédoise. Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Conseil pour apporter des réponses appropriées aux requêtes formulées par le Parlement en avril.

Monsieur le Président, pour conclure, le texte sur lequel nous voterons demain constitue une avancée importante dans le dialogue entre le Parlement et le Conseil. C'est un signal fort que notre Assemblée souhaitait envoyer afin de protéger les contribuables au moyen d'un rapport clair, transparent et opportun sur les dépenses du Conseil.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, merci de débattre d'une question aussi importante. Je suis ravie que nous nous soyons d'accord sur l'importance de l'ouverture et de la transparence. Celles-ci représentent bien évidemment le fondement non seulement d'une coopération constructive entre nous, mais aussi de la confiance des citoyens européens dans les institutions de l'Union. Comme le Parlement, le Conseil tient à assumer sa responsabilité de garantir la plus grande transparence possible lorsqu'il est question de l'argent des contribuables. Ces questions seront bien entendu d'autant plus pertinentes après l'entrée en vigueur du nouveau Traité, dans une semaine tout juste.

La discussion plus vaste sur la forme que doit prendre l'audit de la gestion financière de l'Union devrait avoir lieu en lien avec la révision des règlements et de la procédure annuelle du budget de l'UE, qui sera nécessaire compte tenu de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Toutefois, le Conseil s'efforce, et continuera de s'efforcer, de suivre les règles et de faire preuve d'ouverture concernant sa gestion économique. Par rapport au Parlement européen, nous suivrons encore la pratique développée au fil des ans et nous organiserons l'année prochaine aussi des discussions informelles avec le Parlement en vue de clarifier toutes les questions susceptibles de se poser quant à la mise en œuvre du budget. À cet égard, je me réjouis de poursuivre le dialogue avec le Parlement européen sur la question de la décharge et je suis sûre que nous aurons aussi un dialogue constructif et informel l'année prochaine sur le rapport de la Cour des comptes pour 2008. Merci beaucoup pour ce débat.

Søren Bo Søndergaard, *rapporteur.* – (*DA*) Monsieur le Président, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce débat. Je voudrais en particulier revenir sur ce qui a été dit par M^{me} Andreasen et M. Ehrenhauser et signaler que, quand nous avons entamé ce processus, il n'y avait pas le moindre accord. Quand nous avons entamé ce processus, nous ne recevions aucune réponse aux questions que nous posions à la Commission

et lorsque nous demandions des réponses écrites. Quand nous avons entamé ce processus, la Commission quittait les réunions chaque fois que nous commencions à poser des questions. Tel était notre point de départ.

Notre tâche aujourd'hui consiste à décider si nous avons progressé ou si nous nous trouvons toujours dans la même situation. La question n'est pas de savoir si nous avons obtenu tout ce que nous voulions. Je conviens que nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions. Il suffit de lire mon rapport et celui de la commission pour voir que nous ne sommes toujours pas satisfaits. Je voudrais également demander au Conseil de lire le rapport très attentivement, car il contient de nombreux points positifs qui pourraient servir l'année prochaine.

Cependant, nous avons progressé. Quand nous commencerons à travailler sur la décharge pour 2008 – et nous le faisons aujourd'hui même – nous ne partirons pas d'une feuille blanche. Nous partirons du point où nous en sommes arrivés cette année. Je crois donc qu'il est juste de défendre nos résultats en votant pour et en continuant ainsi cette lutte – après tout, c'est bien de cela qu'il s'agit. Le temps nous dira – quand nous verrons comment les choses se passent cette année, l'année prochaine et la suivante encore – si nous avons pris la bonne décision. C'est pourquoi il est essentiel que notre commission et notre Parlement soient capables de s'épauler et de s'en tenir à ce que nous avons cherché à faire depuis le début.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le secrétariat, les rapporteurs fictifs et toute la commission, y compris son président, de nous avoir permis d'afficher un front uni. Si nous pouvons maintenir cette solidarité – y compris quand il sera question de la décharge pour 2008 – alors pour 2008, nous serons en mesure d'accomplir un nouveau pas en avant, au-delà de ce que nous avons obtenu pour 2007. Nous serons alors en mesure d'obtenir ce que nous voulons tous obtenir.

Le Président. – Le débat est clos. Le vote aura lieu demain.

Déclaration écrite (article 149)

Georgios Stavrakakis (S&D), par écrit. – (EL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi commencer par féliciter le rapporteur, qui a accompli un travail exceptionnel, qui a directement soulevé des questions essentielles et qui a insisté sur la nécessité d'obtenir des réponses claires avant de recommander d'accorder la décharge. Je félicite aussi la commission du contrôle budgétaire, qui s'en est tenue à sa position, qui a soutenu le rapporteur et qui est parvenue, malgré les difficultés initiales, à convaincre le Conseil de nous donner des réponses aux questions les plus importantes. Car comment pourrions-nous recommander la décharge pour le budget, comment pourrions-nous soutenir de manière responsable que le budget en question est correct sans savoir ce qu'il y a derrière les chiffres? Cela serait complètement absurde. À la suite des réponses du Conseil, nous sommes à présent prêts à recommander la décharge mais, en même temps, nous avons ajouté des commentaires substantiels dans la résolution qui l'accompagne, que la commission du contrôle budgétaire a approuvée à une très large majorité. Nous voulons des procédures ouvertes et de la transparence, et nous croyons en celles-ci, et nous voulons tout savoir sur la manière dont l'argent des contribuables européens est dépensé.

(La séance, suspendue à 19 h 25 dans l'attente de l'heure des questions, est reprise à 19 h 30)

PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

12. Heure des questions (questions à la Commission)

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B7-0223/2009).

Nous allons examiner une série de questions adressées à la Commission.

Question n° 25 de Silvia-Adriana Ticau (H-0372/09)

Objet: Mesures envisagées par la Commission pour garantir un cadre encourageant les entreprises à investir dans la recherche et les banques à financer ce type d'investissements

L'année 2009 est l'«Année européenne de la créativité et de l'innovation». La stratégie de Lisbonne, adoptée en 2000, a pour objectif de transformer l'économie européenne en «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde» à l'horizon 2010. Cet objectif majeur doit se traduire en deux autres objectifs: l'augmentation du taux d'emploi de la main d'œuvre pour atteindre au moins 70 % et la croissance du volume des investissements dans la recherche à au moins 3 % du PIB, deux tiers de cette somme

provenant du secteur privé. Malheureusement, l'année 2009, marquée par la crise économique et financière, a touché tous les États membres de l'UE et limité l'accès des entreprises privées aux moyens de financement. Le niveau des investissements dans la recherche ne dépasse pas 1,85 % du PIB et seuls cinq États membres ont investi dans ce domaine à un niveau dépassant 2 % du PIB. Le redressement économique des États membres n'aura lieu que si l'UE parvient à conserver sa compétitivité; or ceci dépend des investissements dans la recherche et l'éducation.

Quelles sont donc les mesures envisagées par la Commission pour garantir un cadre encourageant les entreprises privées à investir dans la recherche, et en particulier dans la recherche appliquée, et les banques à financer les investissements dans la recherche et l'innovation?

Günter Verheugen, vice-président de la Commission. – (DE) La politique européenne pour la recherche et l'innovation repose essentiellement sur le septième programme-cadre pour la recherche, qui court de 2007 à 2013, ainsi que sur le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et le Fonds de cohésion, qui couvrent tous deux la même période. Lors de la préparation de ces trois grands programmes, la Commission a présenté une stratégie à long terme et un plan d'action en 2005 et 2006. Le plan d'action a été présenté en 2005, tandis que la stratégie générale pour l'innovation date de 2006. Les résultats de ces différents programmes sont présentés dans des documents détaillés de la Commission et ont fait l'objet de maintes discussions au sein de ce Parlement. Je serais ravi de vous fournir à nouveau tous ces documents, Madame Țicău. Les limites de l'heure des questions ne me permettant pas de vous décrire l'intégralité de leur contenu, je vais tâcher de mettre en exergue les principaux points.

Grâce au septième programme-cadre pour la recherche, nous avons assisté à une hausse tout à fait spectaculaire des dépenses européennes dans la recherche et le développement, de même qu'à la création d'une série de nouveaux instruments, en particulier les initiatives technologiques conjointes, qui ont prouvé leur valeur de la plus belle des façons.

Les Fonds de cohésion sont nouveaux et sont mieux adaptés à l'objectif qu'est la promotion de la recherche et de l'innovation, ce qui est tout à fait remarquable si vous examinez les chiffres – le financement de ces domaines au titre des Fonds structurels et de cohésion pour la période indiquée est de 86 milliards d'euros, soit 25 % du total des Fonds structurels et de cohésion. Un nouvel instrument a été créé dans le cadre de la politique structurelle européenne, l'initiative JEREMIE, qui vise avant tout à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à des capitaux. Cette initiative est menée en collaboration avec le Fonds européen d'investissement.

Le programme de promotion de l'innovation et de la compétitivité, dont je suis responsable, a essentiellement pour but de créer des instruments de financement. La majeure partie de l'argent est en fait utilisée pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à des instruments de financement destinés à améliorer leur capacité d'innovation.

Je suis sûr que vous savez que notre politique européenne pour la croissance et l'emploi ne fixe pas beaucoup d'objectifs quantitatifs. Nous avons toutefois un objectif quantitatif, qui est resté inchangé depuis 2000: celui de consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que cet objectif ne sera pas atteint. Les seuls pourcentages peuvent cependant s'avérer quelque peu trompeurs, car, en chiffres absolus, les dépenses dans la recherche et le développement de l'Union européenne entre 2000 et 2006 ont augmenté de 14,8 %. Ce taux de croissance est supérieur, par exemple, à celui des États-Unis. Mais malgré cela, force est de constater que les résultats ne sont pas satisfaisants, raison pour laquelle le Conseil a adopté un document intitulé «Vision 2020» pour l'espace européen de la recherche en décembre de l'année dernière, afin de déterminer s'il est possible de mobiliser des fonds plus importants pour la politique européenne de recherche et de développement.

Je ne vous cacherai pas ma crainte de voir la récession économique actuelle menacer la stratégie à long terme de promotion de la recherche et du développement. La Commission a réagi très rapidement à cette menace en novembre 2008. Le plan européen pour la relance économique, qui vient compléter les mesures prises par les États membres pour lutter contre la crise économique et vise à donner une impulsion à l'économie et à contrecarrer la situation difficile du secteur financier, est principalement ciblé sur les domaines d'investissement dans la recherche et le développement et la promotion des investissements. Permettez-moi de vous donner trois exemples: l'initiative Usines du futur, qui vise à moderniser la base industrielle de l'Europe, avec une enveloppe de 1,2 milliard d'euros; l'initiative Bâtiments économes en énergie, à laquelle 1 milliard d'euros a été alloué; et le partenariat Voitures vertes, qui s'est également vu octroyer 1 milliard d'euros dans le domaine de la recherche, complété par des dépenses provenant d'autres mesures économiques pour un montant de 4 milliards d'euros.

La Commission a déjà entamé les préparatifs en vue de la prochaine stratégie pour la croissance et l'emploi. Je ne vous dévoilerai aucun secret – puisque le président Barroso en a déjà parlé dans ses orientations – en vous disant que la recherche, le développement et l'innovation joueront un rôle capital dans la prochaine stratégie pour la croissance et l'emploi.

Je voudrais faire un autre commentaire concernant l'innovation. La politique de recherche de l'Europe ne se porte en fait pas trop mal. Nous possédons de bonnes, voire, dans certains cas, d'excellentes, capacités de recherche. Nous enregistrons par ailleurs de très bons résultats dans le domaine du développement technologique. Nous pourrions cependant faire beaucoup mieux en matière d'innovation. Si l'on considère que l'innovation est l'application pratique des travaux de recherche et de développement de produits, de services, de modèles et de méthodes – en d'autres termes, de tout ce qui a une application pratique possible – l'Europe possède un potentiel énorme de création de croissance et d'emplois supplémentaires. La Commission a par conséquent annoncé cette année l'élaboration d'une «loi sur l'innovation». Dans ce cas-ci, nous entendons par «loi» un nouvel instrument politique que nous avons développé pour la première fois par rapport aux petites et moyennes entreprises – vous vous souvenez de la *Small Business Act* – et nous élaborerons une loi sur l'innovation qui regroupera des mesures législatives, des initiatives politiques et des orientations politiques contraignantes dans un paquet global.

Je me suis efforcé d'orienter ces travaux de manière à ce que la nouvelle Commission soit libre de décider si elle souhaite mettre en place cette loi sur l'innovation. Vous comprendrez que je ne peux pas anticiper cela – ce sera à la nouvelle Commission de décider. Les travaux de préparation sont cependant déjà bien avancés et je pense pouvoir affirmer avec certitude que le Parlement abordera la question de cette loi sur l'innovation au cours de l'année à venir.

En guise de conclusion, je voudrais dire que nous avons vu, de manière générale, d'excellents progrès sur un large front au cours des dernières années, mais si ceux-ci ont été très erratiques. Mais, à cet égard, il convient d'adopter une attitude impartiale. Ainsi, nous ne pouvons pas attendre des nouveaux États membres qu'ils égalent directement le niveau de dépenses dans la recherche, le développement et l'innovation des anciens États membres en termes de pourcentage du produit intérieur brut. Je me réjouis néanmoins de voir que les nouveaux États membres – en particulier ceux qui ont le plus de retard à combler – sont ceux qui gagnent du terrain le plus rapidement, de sorte que je considère les progrès en général comme positifs.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je vous remercie pour les informations et la réponse que vous nous avez fournies. Je voudrais demander à la Commission si elle compte organiser des débats avec les institutions bancaires européennes sur la possibilité d'accorder des garanties et des prêts à un taux d'intérêt préférentiel pour les sociétés et les projets de recherche et d'innovation qui sont actuellement perçus comme présentant un risque majeur. Par ailleurs, les programmes européens de recherche tels que le septième programme-cadre, qui exige jusqu'à 50 % de cofinancement, ne conviennent pas très bien aux petites et moyennes entreprises. Je voudrais demander à la Commission si elle compte modifier ces programmes afin d'accroître la participation de petites et moyennes entreprises.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission*. – (*DE*) Madame Țicău, c'est une question très pertinente et je suis heureux de pouvoir vous dire que la Commission partage le même point de vue et a, par conséquent, agi en ce sens. Je voudrais rappeler que le principal problème pour nos petites et moyennes entreprises est d'accéder au capital à risque nécessaire pour pouvoir financer la recherche et le développement. Deux instruments importants ont été créés dans ce domaine, à savoir le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et le programme JEREMIE.

Dans les deux cas, le problème qui se pose est le même, à savoir la possibilité de mobiliser des crédits à taux réduit par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement, respectivement, avec l'aide de capital à risques – en d'autres termes, la participation directe de capital engagé – ainsi que de garanties, afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à ce type de crédit. Ce sont des programmes d'investissement majeurs auxquels prennent part des centaines de milliers d'entreprises européennes.

Je suis sûr que vous comprenez que la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement ne peuvent pas gérer les détails de chaque crédit octroyé. C'est la raison pour laquelle des intermédiaires interviennent, généralement des banques des États membres. D'après les dernières informations en ma possession, nous sommes aujourd'hui parvenus à une situation où, dans l'ensemble des États membres, le système bancaire national est intégré dans cette politique et où les entreprises qui tentent d'avoir accès aux

fonds octroyés par le budget communautaire sont en mesure de recevoir lesdits fonds via le système bancaire national en question.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Ma question concerne le concept d'eurostars, que nous avons mis en place dans le cadre d'EUREKA, ce qui a notamment facilité l'allocation rapide et efficace de fonds aux petites et moyennes entreprises. Pensez-vous qu'il soit possible d'élargir ce programme? Par ailleurs, que pensez-vous du défi pour le huitième programme-cadre pour la recherche, qui examine actuellement la possibilité d'octroyer dans le futur une enveloppe de 50 milliards d'euros à la recherche dans le domaine de l'efficacité énergétique, en particulier, par rapport aux PME.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission*. – (DE) Monsieur Rübig, vous connaissez bien évidemment ma réponse, mais je vous suis reconnaissant d'avoir posé la question. Oui, j'estime que tous nos programmes facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises aux fonds peuvent être étendus. Ces programmes sont source d'expériences très positives, raison pour laquelle nous devons les étendre. Je vous demanderai de faire preuve de compréhension concernant le fait que je ne souhaite pas faire de commentaires sur les priorités du huitième programme-cadre pour la recherche. D'une part, cela ne relève pas de ma responsabilité, comme vous le savez, et, d'autre part, il serait déplacé de ma part de devancer la nouvelle Commission qui est sur le point d'être formée.

Concernant le point de vue de la Commission actuelle sur le fondement même de votre question, je peux uniquement vous dire que notre politique de recherche, de développement et d'innovation pour les dix prochaines années mettra l'accent sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et, de manière plus générale, les technologies qui préparent la voie pour un style de vie et une économie durables.

Vous me connaissez assez pour savoir que j'ai toujours affirmé que l'amélioration de l'efficacité énergétique est sans doute le programme de durabilité le meilleur marché et le plus efficace, dans la mesure où il nous permet d'obtenir beaucoup au prix de dépenses relativement faibles. Par conséquent, si la nouvelle Commission dépose des propositions spécifiques en ce sens, elle pourra s'appuyer sur les travaux préparatoires réalisés par la Commission actuelle et ses politiques.

Andreas Mölzer (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, il est clair que, en particulier dans le secteur pharmaceutique, la recherche et le développement jouent un rôle déterminant dans l'innovation et la lutte contre les maladies, lesquelles bénéficient à leur tour aux citoyens européens. Quelle mesure la Commission prendra-t-elle à l'encontre des sociétés pharmaceutiques qui tentent de réduire le commerce parallèle dans le secteur des médicaments? Qualifiera-t-elle ces mesures d'anticoncurrentielles?

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur Mölzer, cette question ne se pose tout simplement pas, puisqu'elle a été examinée de manière approfondie et réglée dans le cadre du paquet «médicaments» que la Commission a proposé l'année dernière. Nous avons une jurisprudence claire et sans équivoque de la Cour de justice européenne à cet égard, qui englobe le commerce parallèle libre de médicaments dans le marché intérieur, de sorte qu'il n'existe aucun cadre juridique pour s'y opposer.

Le paquet «médicaments» proposé par la Commission l'année dernière ne fixe aucune règle spécifique affectant d'une quelconque façon le commerce parallèle. Dans les propositions très importantes et de grande envergure relatives à la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés, les fabricants de médicaments et les personnes qui se livrent au commerce parallèle sont soumis exactement aux mêmes règles. Il n'y a aucune discrimination. Je ne vois personne au sein de la Commission ayant l'intention d'aborder cette question.

Le Président. – Question n° 26 de Marc Tarabella (H-0377/09)

Objet: Information des consommateurs sur les prix de l'énergie

La Commission a inauguré récemment à Londres le «deuxième forum des citoyens pour l'énergie». Dans sa déclaration, la commissaire en charge de la protection des consommateurs a insisté sur l'importance pour les consommateurs d'énergie de disposer de factures de gaz ou d'électricité qui constituent le meilleur indicateur de la consommation d'énergie en étant simples et précises et permettant les comparaisons entre fournisseurs.

En dehors de ces grandes manifestations publiques annuelles, la Commission peut-elle indiquer concrètement comment elle compte contraindre les producteurs et distributeurs d'énergie à atteindre cet objectif essentiel pour les citoyens, alors qu'elle a refusé d'adopter la «charte des consommateurs d'énergie» proposée par le Parlement?

Meglena Kuneva, membre de la Commission. – (EN) En réponse à la première question de M. Tarabella sur les prix de l'énergie, je peux vous affirmer qu'avec l'adoption du troisième paquet sur le marché intérieur de l'énergie, l'importance accordée aux citoyens au sein du marché intérieur de l'énergie a été considérablement rehaussée. Les nouvelles mesures visent à améliorer le fonctionnement du marché de détail de l'énergie et à accroître la protection des consommateurs. Ces sujets sont abordés et suivis lors du forum des citoyens pour l'énergie, qui a été créé dans le but d'améliorer le fonctionnement du marché de détail dans l'intérêt des consommateurs individuels.

Le forum, qui comprend les représentants des consommateurs, le secteur, des régulateurs nationaux de l'énergie et des administrations nationales, s'efforce d'améliorer la mise en œuvre de la législation sur l'énergie et pourrait conduire au développement de codes de conduite ayant un effet autorégulateur, voire quasi-contraignant, sur le secteur. Dans ce contexte, un groupe de travail sur la facturation a été mis en place lors de la première réunion du forum en 2008. Les recommandations du groupe de travail sont des exemples de bonne pratique de facturation et ont été présentées et adoptées lors de la deuxième réunion du forum en 2009. Les régulateurs de l'énergie et le secteur feront un rapport sur la mise en œuvre des recommandations en matière de facturation lors du prochain forum, qui devrait se tenir à l'automne 2010.

Le troisième paquet sur le marché intérieur de l'énergie a également donné naissance à un nouvel instrument destiné à informer les consommateurs – la liste de contrôle européenne pour le consommateur d'énergie. Cet outil contribuera à informer les consommateurs des États membres de leurs droits – notamment en matière de facturation – et facilitera la mise en œuvre et l'application de la législation sur l'énergie. La liste vise à fournir aux consommateurs des informations pratiques précises et simplifiées sur les marchés locaux de l'énergie. L'harmonisation des compétences des régulateurs de l'énergie en matière de protection des consommateurs, qui se traduira par une surveillance active du marché, renforcera également leur protection.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, vous parlez effectivement, dans votre réponse, du résultat d'un deuxième rapport à l'automne 2010, d'un troisième paquet «énergie», qui bénéficiera d'un suivi attentif.

En attendant, vous savez pertinemment que des milliers de plaintes enregistrées auprès des organisations de consommateurs et des régulateurs nationaux portent sur le manque total de transparence des factures de gaz et d'électricité, aussi bien sur les prix que sur la consommation réelle. Ceci à une époque où la Commission, comme les États membres, insistent, dans leurs plans «énergie», et sur la nécessaire réduction de la consommation, et sur la possibilité de comparer les prix pour changer éventuellement de fournisseur. Ceci constituait l'objectif principal de la libéralisation.

Madame la Commissaire, j'irai donc droit au but en vous demandant quelles mesures – et je parle au pluriel – la Commission compte prendre à court terme pour répondre à ces manquements. Je rappelle d'ailleurs que la Commission a refusé une charte des consommateurs d'énergie proposée par le Parlement – c'était M^{me} De Vits –, que vous aviez vous-même préconisée antérieurement.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur Tarabella, dans votre question, vous vous interrogez principalement sur les motifs du rejet de la charte. La consultation publique intitulée *Vers une charte européenne des droits des consommateurs d'énergie* a été lancée en juillet 2007. Les résultats de cette consultation ont montré que les droits des consommateurs d'énergie étaient méconnus.

L'idée d'une charte qui créerait une législation unique couvrant les droits des consommateurs actuellement inscrits dans diverses directives européennes et une multitude d'instruments nationaux de mise en œuvre a été rejetée pour des raisons juridiques. Les droits des consommateurs d'énergie qui figurent dans la législation européenne existante sont déjà juridiquement contraignants.

Vous demandez pourquoi il ne peut y avoir de facture standard pour tous les consommateurs. Notre groupe de travail sur la facturation, mis en place par le premier forum des citoyens pour l'énergie, a confirmé que le droit du secteur à l'autoréglementation, promouvant l'innovation dans la facturation, devait être préservé. Dans le même temps, il convient de garantir une transparence et comparabilité accrues des prix et services offerts aux consommateurs.

L'exactitude de la facturation est étroitement liée à la fréquence des comptages. Or, celle-ci n'est pas spécifiée par la législation européenne. Elle est toutefois indirectement couverte par le comptage intelligent.

Je voudrais également souligner le fait que, lors du forum des citoyens pour l'énergie, nous avons adopté les recommandations relatives aux bonnes pratiques en matière de facturation, qui visent à fournir aux consommateurs des informations simples et claires sur les factures de gaz et d'électricité.

Sur la base du tableau de bord des marchés de consommation, qui nous a permis d'étudier différents marchés de consommation, nous avons constaté que le marché faisant l'objet du plus grand nombre de plaintes était celui de l'électricité, suivi des marchés financiers et, en troisième position, du transport local.

C'est la raison pour laquelle la Commission a lancé une étude de grande envergure sur le marché de détail de l'électricité et présentera les résultats au forum en 2010. Il s'agit là de la deuxième phase de mise en œuvre des résultats du tableau de bord des marchés de consommation, qui, d'après moi, devrait demeurer dans le futur un des instruments de diagnostic les plus efficaces du fonctionnement du marché de détail, en particulier dans ce cas-ci, qui présente un intérêt aussi fondamental et capital, en plus d'être étroitement liés aux services.

Chris Davies (ALDE). – (*EN*) Permettez-moi de profiter de cette question: nous savons qu'il existe un potentiel énorme d'économies d'énergie au niveau des ménages. J'étudie ma facture d'électricité avec beaucoup d'intérêt, car je tiens à profiter de ces économies, mais, très franchement, je la trouve compliquée.

Si je ne m'y retrouve pas, j'imagine que c'est aussi le cas de bon nombre de mes électeurs. L'autoréglementation ne suffit pas. La clarification est un domaine où la Commission européenne pourrait faire une réelle différence, laquelle serait, d'après moi, saluée par les citoyens de partout et nous serait d'un grand secours dans nos efforts pour réduire les émissions responsables du réchauffement de la planète.

Merci de faire part de cette réflexion à la Commission et d'y réfléchir à nouveau.

Franz Obermayr (NI). – (*DE*) Durant le premier semestre de cette année, les prix du mazout des fournisseurs de gaz ont connu une chute allant jusqu'à 40 %. Cette diminution n'a cependant eu qu'un impact légèrement positif pour les consommateurs, malgré son extrême importance durant les périodes les plus froides de l'année.

Quelles mesures la Commission compte-t-elle prendre pour faire en sorte que les consommateurs puissent eux aussi bénéficier de ces mouvements positifs des prix?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (*EN*) Nous savons que la Commission ne fixe pas les prix. Nous pouvons uniquement faire en sorte que les prix soient transparents, ce que nous nous sommes précisément engagés à faire.

Dans une des directives récentes – la directive sur le crédit à la consommation de 2007 –, nous avons demandé aux banques d'établir une méthodologie commune pour le calcul du taux d'intérêt, qui permettrait aux consommateurs de comparer les offres et d'identifier la solution répondant le mieux à leurs besoins. Nous avons plusieurs outils à cette fin; il est question ici de pratiques commerciales déloyales et c'est précisément la transparence des prix qui est au cœur de cette directive.

Nous avons également une autre directive horizontale sur les conditions commerciales déloyales, qui vise à déterminer si ces conditions ont pour effet d'entraîner enrichissement indu ou injuste. J'imagine que c'est à cela que vous faisiez allusion lorsque vous avez posé votre question concernant les prix.

Cette question est entre nos mains et nous devons également faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir une mise en œuvre uniforme dans tous les États membres, car l'efficacité de toutes ces directives dépend dans une large mesure de la manière dont elles sont appliquées. C'est pourquoi je viens de proposer à la Commission européenne une communication sur la mise en œuvre. Il s'agit là d'une innovation, car la mise en œuvre relève normalement de la compétence des États membres. Mais nous devons pouvoir comparer les résultats et avoir des points de référence, raison pour laquelle, cela dit en passant – concernant la précédente question sur le comptage et la compréhension – nous encourageons de tout cœur le projet de comptage intelligent. Ce ne sera peut-être pas une initiative paneuropéenne, mais des pays comme la Suède, qui assure actuellement la Présidence, figurent au nombre des pionniers dans ce domaine. Je ne peux qu'encourager tout le monde à étudier cet exemple et à s'en inspirer au maximum. Cela pourrait également nous permettre d'enchaîner avec d'autres questions, telles que la procédure à utiliser pour calculer l'empreinte carbone laissée par notre consommation d'énergie à tous.

Récemment, la Commission a également fait énormément dans d'autres domaines et notamment concernant l'étiquetage lié à l'efficacité énergétique et la comparaison des prix, en encourageant l'utilisation d'indices de

consommation, comme c'est le cas en Italie et dans d'autre pays, car il s'agit également d'un service de grande qualité, fourni via l'internet, qui aide les consommateurs à obtenir de meilleurs prix.

Mais, pour ce faire, nous devons avoir des achats transfrontaliers et une disponibilité. Le commerce transfrontalier via l'internet ne représente actuellement que 9 % des échanges dans l'Union européenne, d'où l'importance vitale de mener à bien la deuxième phase du marché intérieur, qui concerne le marché de détail. Ce secteur est l'un des chaînons manquants du marché intérieur et j'espère de tout cœur que le Parlement et la Commission accéléreront une des directives importantes proposées au titre de la directive sur les droits des consommateurs, qui vise à mettre en place un ensemble de règles qui renforceront la certitude et la confiance – tant du point de vue des consommateurs que des entreprises – de manière à accroître le niveau réellement très faible des échanges transfrontaliers en Europe.

Le Président. – Question n° 27 de Jim Higgins (H-0401/09)

Objet: Étiquetage des produits alimentaires à l'intention des consommateurs

Quelles sont les enquêtes effectuées par la Commission ou les rapports publiés par celle-ci concernant les produits alimentaires dont l'étiquette vante des effets bénéfiques pour la santé? Une série de ces produits a-t-elle fait l'objet d'enquêtes ou d'essais visant à vérifier la validité de leurs allégations afin de protéger les consommateurs?

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (EN) À la demande de différents États membres et parties prenantes, la Commission a présenté le règlement concernant les allégations nutritionnelles et de santé, qui a été adopté en décembre 2006 par le Parlement et le Conseil.

Ce règlement a précisément pour but de s'assurer que les allégations nutritionnelles et de santé sont véridiques, claires et fondées sur des preuves scientifiques généralement admises afin de protéger le consommateur comme il se doit. La Commission entend dès lors établir des listes d'allégations de santé autorisées, de même que mettre à jour les allégations nutritionnelles autorisées. Le règlement établit des procédures d'autorisation afin de garantir que seules des allégations de santé scientifiquement justifiées sont faites.

Ces procédures impliquent premièrement l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui évalue la justification scientifique des allégations de santé; deuxièmement, la Commission, qui propose des projets de mesures autorisant ou rejetant les allégations de santé en conséquence; et, troisièmement, les États membres, qui donnent leur avis sur les mesures au sein du comité de réglementation.

À ce jour, la Commission a adopté quatre règlements autorisant ou rejetant des allégations de santé. Des mesures similaires continueront d'être adoptées conformément à l'évaluation des allégations de la santé réalisée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, de manière à ce que les consommateurs ne soient pas induits en erreur.

Jim Higgins (PPE). – (GA) Je voudrais remercier la commissaire pour sa réponse. Je salue le travail d'étude et d'enquête sur la fabrication des aliments réalisé par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, car il a aujourd'hui été démontré que les clients étaient prêts à payer plus pour des aliments bénéfiques pour la santé.

En fin de compte, le plus important est que nous nous conformions aux nouvelles règles et mettions la pression sur les différentes sociétés afin qu'elles fassent preuve d'une parfaite honnêteté dans les informations qu'elles fournissent de manière à ne pas tromper les personnes qui achètent ces produits.

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (*EN*) Je ne peux qu'être d'accord avec M. le député. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons présenté ce règlement.

Je dois avouer que nous avons été surpris du nombre de demandes reçues. Nous nous attendions à une petite centaine, mais avons reçu 44 000 allégations. Après regroupement, il nous en reste 4 000, que nous avons soumises à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour avis. C'est la raison pour laquelle l'EFSA ne sera pas en mesure de clôturer l'examen des 4 000 allégations dans le délai imparti, qui court jusqu'en décembre 2010.

Je pense néanmoins qu'il est primordial pour les consommateurs que nous menions ce processus à son terme afin qu'ils aient la certitude absolue que, lorsqu'ils voient une allégation sur des aliments vendus dans un magasin, celle-ci repose sur des preuves scientifiques et n'est pas mensongère.

Janusz Władysław Zemke (S&D). – (*PL*) Je voudrais remercier la commissaire pour ces informations – ce que vous faites est effectivement très important.

Plus de 40 000 entreprises ont introduit une demande afin qu'une décision confirme que leurs produits respectent les exigences et les critères les plus élevés. Mais que se passera-t-il s'ils reçoivent cette confirmation mais que, après quelque temps, leurs produits ne respectent plus l'ensemble des exigences ou paramètres décrits sur l'étiquette? Qu'est-ce qui sera fait, en particulier dans le cas des grandes entreprises internationales? Ils ont obtenu le consentement et l'autorisation et le disent sur l'étiquette, mais la réalité est toute autre. Que se passera-t-il alors?

Paul Rübig (PPE). – (DE) Je serais intéressé de savoir de quelle manière vous comptez faire pour que, à l'avenir, les produits régionaux proposés à la vente sur le lieu de production soient étiquetés et affichent le niveau de fraîcheur et la qualité élevée exigés?

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission.* – (*EN*) Ma réponse à cette dernière question est non, c'est une chose complètement différente, qui concerne l'origine du produit. Nous parlons pour l'instant des allégations de santé. Lorsqu'un producteur déclare qu'un produit est bon pour votre santé, pour telle ou telle raison, il convient de faire la preuve scientifique de la véracité de cette allégation.

Concernant l'autre question, il va de soi que l'EFSA examine les allégations de santé au moment de la demande, sur la base des preuves scientifiques transmises avec cette demande.

Il est évident que, si une allégation s'appuie sur certaines preuves scientifiques et que le producteur altère ensuite le produit, il y a fraude. Des mesures seront donc prises à l'encontre du producteur, car celui-ci n'induit pas seulement les citoyens en erreur, mais les escroque.

Le Président. – Question n° 28 de Gay Mitchell (H-0366/09)

Objet: Diversité des droits des consommateurs

Il arrive souvent que les citoyens fassent part au député qui les représente de problèmes touchant aux droits des consommateurs lorsqu'ils vivent ou voyagent dans un autre État membre. Quelles sont les mesures prises par la Commission afin de mieux faire connaître et comprendre les droits des consommateurs, qui diffèrent d'un État membre de l'Union européenne à l'autre?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Cette question, qui concerne les droits des consommateurs différents d'un endroit à l'autre, est particulièrement opportune. Des institutions et des organisations ont été mises en place dans tous les États membres afin de promouvoir la connaissance et la compréhension des droits des consommateurs aux yeux de leurs citoyens.

Une vue d'ensemble de ces institutions et organisations nationales est disponible sur le site web, dont je peux évidemment vous donner l'adresse: http://ec.europa.eu/consumers/empowerment/cons_networks_en.htm, et qui vaut réellement la peine d'être parcouru.

La Commission encourage la sensibilisation des consommateurs à leurs droits au moyen de divers instruments. C'est ainsi que nous sponsorisons un réseau européen de centres des consommateurs qui fournit aux consommateurs des informations sur leurs droits dans le cadre de leurs achats transfrontaliers et les soutient dans la recherche d'une réparation lorsque quelque chose se passe mal. Les sites web, les dépliants et les brochures de ces centres expliquent aux consommateurs leurs droits lorsque, par exemple, ils effectuent des achats en ligne, louent une voiture ou réservent des vacances dans un autre État membre.

La Commission voudrait dès lors recommander aux députés du Parlement européen d'orienter leurs électeurs vers les centres européens des consommateurs de leurs pays respectifs. La Commission organise par ailleurs des campagnes d'information dans les États membres qui ont récemment rejoint l'UE afin de sensibiliser les consommateurs à leurs droits et de promouvoir les organisations et institutions nationales auprès desquelles les consommateurs peuvent obtenir une aide et une assistance complémentaires.

La Commission promeut également la connaissance des droits à travers ses initiatives d'information des consommateurs telles que l'«Agenda Europa», qui cible les étudiants âgés de 15 à 18 ans, et Dolceta, un site Internet qui s'adresse aux adultes et aux enseignants.

Enfin, en octobre 2008, la Commission a présenté une proposition de directive concernant les droits des consommateurs, qui fait actuellement l'objet de négociations au sein du Parlement et du Conseil.

Cette directive, si elle est adoptée, réduira la fragmentation actuelle de l'acquis des consommateurs et permettra de s'assurer que tous les consommateurs de l'UE bénéficient d'un ensemble unique et simple de droits des consommateurs, ce qui faciliterait l'organisation de campagnes d'éducation paneuropéennes sur les droits des consommateurs.

La Commission mène actuellement des recherches et des enquêtes sur les informations fournies aux consommateurs au niveau du point de vente et compte consulter des experts du commerce de détail, des organisations de consommateurs et d'autres acteurs sur le terrain avant de proposer des mesures concrètes.

J'ai également reçu des informations très importantes pour nous. Le site d'information Dolceta propose deux nouvelles extensions, puisque nous y avons ajouté deux domaines supplémentaires: la consommation durable et les services d'intérêt général. Nous nous étendons donc.

Gay Mitchell (PPE). – (EN) Je remercie la commissaire pour sa réponse. Puis-je demander à la commissaire si elle est consciente du fait que les personnes qui, ainsi qu'elle l'a mentionné, effectuent des achats sur l'internet – des cartes de fidélité pour des hôtels, par exemple, ou n'importe quoi d'autre – ont de réelles difficultés à trouver quelqu'un pour enregistrer une plainte? Une sorte de numéro de référence figure parfois sur le produit, mais rarement un numéro de téléphone ou une adresse électronique correcte. Madame la Commissaire, comptez-vous demander à toute personne vendant des biens de fournir un numéro de contact direct via lequel les personnes rencontrant des difficultés pourront contacter directement les personnes qui leur ont vendu des biens ou services défectueux?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. — (EN) Ce point relève essentiellement de la compétence des autorités publiques des États membres. La Commission pourrait demander à vérifier que des autorités publiques s'occupent de ce problème. Nous avons un réseau d'autorités de ce type. Nous récoltons de temps à autre des informations, mais, sur le plan de la subsidiarité, nous accordons la priorité à ce qu'il est possible de faire au niveau transfrontalier et paneuropéen. Pour le reste, il y a d'énormes différences d'un pays à l'autre. C'est une question d'éducation, laquelle est essentiellement, comme nous le savons, entre les mains des États membres.

Concernant les plaintes, mon travail consiste à recueillir l'ensemble des plaintes, puis, dans le cadre du tableau de bord des marchés de consommation, à déterminer à quel niveau se situent ces plaintes, à les comparer avec le degré de satisfaction des consommateurs, puis à tirer les conclusions qui s'imposent quant au traitement réservé aux consommateurs. Vous avez parfaitement raison de souligner que nous devrions comparer le nombre de plaintes émanant des différents domaines. C'est la raison pour laquelle nous proposons – et travaillons sur – un formulaire européen commun de plainte, car les informations qui parviennent actuellement aux pouvoirs publics du pays «X» ne sont pas consignées de la même façon que dans le pays «Z». Un tel formulaire de plainte commun permettrait non pas tant à la Commission de devenir une sorte de médiateur pour les affaires de consommation, mais de développer notre politique sur la base de ces plaintes et d'apporter des réponses pertinentes aux citoyens. J'estime qu'il s'agit là d'un projet très important pour l'avenir.

Notre pouvoir d'intervention est réellement très limité en ce qui concerne la manière dont les États membres traitent les plaintes nationales et y répondent. Nous pouvons créer un tableau de bord et fixer des points de référence, mais nous ne pouvons nous substituer à l'État membre concerné.

J'ai hâte de continuer, au sein de la Commission européenne et en collaboration avec le Parlement, à comparer et évaluer le traitement réservé aux consommateurs et l'investissement des États membres dans cette politique. Je pense qu'analyser la façon dont les consommateurs sont traités constitue un investissement très judicieux, en particulier en ces temps difficiles pour l'économie, car une telle approche permet d'obtenir des informations très utiles sur le marché.

Malcolm Harbour (ECR). – (*EN*) Monsieur le Président, je tenais tout particulièrement à être là ce soir, car je pense que c'est la dernière fois que M^{me} Kuneva s'adresse à nous en qualité de commissaire et je voulais lui poser deux questions.

Tout d'abord, est-elle d'accord avec moi pour dire que l'information des consommateurs, les coups de balai et son travail ont considérablement augmenté durant son mandat en tant que première commissaire spécifiquement en charge des consommateurs?

Deuxièmement, est-elle d'accord avec moi sur l'importance cruciale d'avoir à nouveau un commissaire en charge des affaires de consommation au sein de la nouvelle Commission? Des rumeurs inquiétantes selon

lesquelles cela pourrait ne plus être le cas dans la nouvelle Commission sont parvenues à nos oreilles et je voulais donner l'occasion à la commissaire de partager son point de vue avec nous ce soir.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) J'ai eu, pour mon plus grand plaisir, le privilège de travailler avec M. Harbour. Je voudrais donc vous remercier tout spécialement et à titre personnel de m'avoir offert cette occasion au cours des trois dernières années. Soyez assuré que je resterai une responsable politique dévouée à l'économie de marché, car le marché est loin d'être simple et s'apparente à une sorte de laboratoire des droits civils. Je suis très heureuse que nous soyons si proches de ces droits qui sont aujourd'hui tellement importants pour l'humanité toute entière, à savoir les droits environnementaux.

Le portefeuille du consommateur est réellement très important. Il est question ici du marché et du marché de détail, mais également de la question des droits, de l'application, des plaintes des consommateurs et de l'élaboration d'une politique plus appropriée.

Je suis convaincue que le président Barroso trouvera le juste équilibre, car, dans son discours, il a déclaré que nous devions identifier les chaînons manquants au sein du marché intérieur. Pour moi, l'un de ces chaînons manquants est précisément le marché de détail. Je suis convaincue que le président accordera toute son attention aux problèmes des consommateurs d'une façon ou d'une autre et que la politique restera très stable. Je ne manquerai toutefois pas de faire passer le message.

Le Président. – Question n° 29 de Pat the Cope Gallagher (H-0412/09)

Objet: Sociétés de location de voitures

La Commission approuve-t-elle la pratique qui consiste, pour les sociétés de location de voitures, à exiger de leurs clients qu'ils paient un montant équivalant à un plein d'essence avant la location, sans les rembourser, même si les clients restituent le véhicule avec, par exemple, un réservoir à moitié plein?

Cette pratique est-elle conforme à la directive concernant les voyages à forfait (90/314/CEE⁽³⁾)?

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) La Commission est bien consciente de cette pratique utilisée par les sociétés de location de voitures et a répondu à une série d'autres questions parlementaires et de plaintes des citoyens à ce sujet. J'en ai personnellement reçu bon nombre.

Comme je l'ai dit précédemment, une telle pratique est inacceptable si elle a pour effet de faire payer aux consommateurs du carburant qu'ils n'ont pas utilisé sans avoir été clairement informés préalablement. La directive sur les voyages à forfait ne s'applique que si la location de voiture est comprise dans le forfait. Cette directive ne réglemente cependant pas ce problème précis. D'autre part, ces pratiques pourraient être contraires à la directive sur les pratiques commerciales déloyales et à la directive sur les clauses contractuelles abusives.

Tout d'abord, en vertu de la directive sur les clauses contractuelles abusives, les clauses et conditions standard doivent éviter tout déséquilibre important au détriment des consommateurs. Par ailleurs, les clauses doivent être rédigées dans un langage simple et compréhensible. On pourrait argumenter qu'une clause conduisant le consommateur à payer pour quelque chose qu'il n'a pas consommé est abusive.

Deuxièmement, la directive sur les pratiques commerciales déloyales contraint les professionnels à respecter l'obligation de diligence professionnelle. Les professionnels doivent faire preuve d'ouverture et de franchise à propos des principales caractéristiques du service fourni. Les sociétés de location de voitures qui n'informent pas les consommateurs que le carburant non consommé ne sera pas remboursé pourraient être en infraction avec cette directive. Cette pratique pourrait par ailleurs être jugée contraire au principe de diligence professionnelle exigé des professionnels par la directive.

M. le député doit néanmoins comprendre que c'est aux autorités nationales chargées de l'application qu'il appartient de déterminer si ces pratiques sont déloyales et de poursuivre les sociétés en infraction. La Commission n'a aucun pouvoir en matière d'exécution de la loi. Les consommateurs qui ont acheté des services transfrontaliers peuvent toutefois adresser une plainte au centre européen des consommateurs de leur pays d'origine, lequel devrait pouvoir les aider à obtenir réparation des professionnels implantés dans d'autres pays de l'UE.

J'estime néanmoins que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de faille dans la législation et éviter que les consommateurs n'éprouvent un sentiment d'injustice, de désespoir ou d'impuissance.

Pat the Cope Gallagher (ALDE). – (EN) Permettez-moi de remercier la commissaire pour sa réponse et de lui souhaiter bonne chance, quoi qu'elle décide de faire après cette Commission.

Il s'agit là d'une pratique courante dans l'Union: les consommateurs qui louent une voiture pensent avoir conclu un accord raisonnable – nous comprenons le problème d'assurance, qui est de la plus haute importance – mais apprennent ensuite qu'ils doivent restituer le véhicule vide.

Ces sociétés enfreignent forcément une directive. J'estime que la Commission ne doit pas se contenter de dire que ce problème peut être réglé en s'adressant au centre des consommateurs des différents pays. Il s'agit à mes yeux d'un problème majeur. Il doit être dit clairement qu'il s'agit d'extorsion. Les personnes qui partent en vacances prennent souvent une voiture simplement pour atteindre leur destination et revenir. Je connais bon nombre de mes électeurs qui ont consommé 15 euros d'essence mais ont dû en débourser 60. On en arrive donc une différence de 45 euros, puisque le plein d'une voiture moyenne coûte 60 euros.

J'estime que nous devons nous attaquer à ce problème et j'espère que la nouvelle Commission et le nouveau commissaire prendront ce problème à bras-le-corps et adopteront des mesures concrètes à cet égard.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) Comme je l'ai dit, c'est aux autorités nationales d'appliquer la loi en vigueur et, quelles que soient nos critiques à l'égard de nos institutions européennes, je pense que nous devons également garder à l'esprit que nous agissons sous le couvert du principe de subsidiarité et qu'il existe des domaines où la Commission ne peut pas prendre de mesures directes.

Je pense qu'il serait judicieux de souligner également la responsabilité des États membres. Pour le reste, je pense que le Parlement n'est pas en reste, puisque la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) participe actuellement à la rédaction d'un rapport d'initiative sur la protection des consommateurs, dont la rapporteure est M^{me} Anna Hedh. Ainsi que convenu lors de la dernière réunion de la commission IMCO, ce rapport d'initiative couvrira à la fois le tableau de bord des marchés de consommation et l'application de la législation dont il est question ici, à propos de laquelle la Commission a publié une communication le 2 juillet 2009.

L'application est au cœur de nos préoccupations, mais sans les États membres, nous pourrons difficilement réussir. Je suis néanmoins parfaitement consciente de la gravité du problème – croyez-moi, je partage la même anxiété, ayant reçu de nombreuses plaintes et étant dans l'impossibilité de définir une ligne de conduite unique et de résoudre le problème à la place des États membres.

Seán Kelly (PPE). – (*EN*) J'ai loué une voiture à Francfort pour mon premier jour au sein de ce Parlement. Le plein avait été fait et payé par la société. J'ai dû restituer le véhicule avec le plein. C'est là une pratique honnête. La Commission ne pourrait-elle pas garantir ou recommander l'application de cette pratique partout dans l'Union européenne? Elle est en effet loyale, transparente et appropriée.

Malcolm Harbour (ECR). – (EN) C'est un point par rapport auquel j'ai personnellement eu des discussions avec les sociétés de location de voitures. Mais il y a d'autres problèmes, tels que les réclamations en réparation de dommages incroyablement élevées et les voitures non inspectées. Je me demande dès lors si la commissaire est d'accord avec moi pour dire que, en vertu des dispositions de la directive sur les services, et plus spécifiquement sur la fourniture de services transfrontaliers, les États membres sont explicitement encouragés à promouvoir des codes de conduite appropriés pour la fourniture de services transfrontaliers. C'est exactement le type de domaine dans lequel nous devrions encourager les États membres, avec le soutien éventuel de la Commission, à réunir les sociétés de location de voitures afin d'élaborer un code de conduite auquel les opérateurs de bonne réputation seraient tenus d'adhérer et qui couvrirait les questions soulevées par mes collègues, ainsi que d'autres problèmes graves rencontrés par les consommateurs.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. –(EN) Je pense qu'il s'agit là d'une des idées les plus importantes que nous devrons développer dans le futur. Avec, pour commencer, la directive sur les services, car il est clair que notre économie et nos vies dépendent dans une large mesure des services et que nous ne pouvons tout simplement pas laisser des sociétés de mauvaise réputation gâcher un pan tout entier du secteur.

Nous devons lutter contre les mauvaises pratiques tout en protégeant en permanence les consommateurs. Mais, est modus in rebus, il nous faut absolument établir la responsabilité de l'État membre et de la Commission.

Nous possédons un réseau d'autorités publiques qui nous permet de faire le nettoyage dans les États membres. Si nous établissons une sorte de code de conduite, auquel M. Harbour a fait référence, ou détectons une infraction à la législation sur les pratiques commerciales déloyales, nous pourrions alors inviter les centres et les différentes autorités publiques à vérifier l'ensemble des services de location de voitures des États membres et à nettoyer le marché.

Nous avons déjà agi de la sorte avec les compagnies aériennes, dont les sites web proposaient des billets, de même qu'avec les sonneries et les biens électroniques. Pourquoi n'intensifierions-nous pas nos efforts afin de mener une opération «coup de balai» dans le secteur de la location de voitures également?

Le Président. – Question n° 30 de **Georgios Papastamkos** (H-0363/09)

Objet: Programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne

En janvier 2007, la Commission a lancé le programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne aux fins d'évaluer les coûts administratifs engendrés par la législation européenne et de réduire les obstacles administratifs de 25 % d'ici à 2012. Il convient de noter que ledit programme d'action est financé par le programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP).

Comment la Commission évalue-t-elle l'état d'avancement du programme d'action précité et son impact sur la compétitivité des entreprises européennes?

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur Papastamkos, cette question m'offre l'occasion de vous raconter une belle histoire. Le programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne est l'un des piliers du programme Mieux légiférer. C'est au printemps 2006 que j'ai fait part pour la première fois de mon intention de réduire les coûts administratifs engendrés par la législation européenne de 25 % d'ici 2012, en précisant que des propositions de la Commission seraient nécessaires à cet effet d'ici fin 2009.

La Commission ne s'est pas contentée de présenter les propositions appropriées, mais a été plus loin. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une quantification que nous avons réalisée à travers l'Europe. Il est facile d'affirmer que ces propositions réduisent les coûts de 25 % si personne ne connaît le montant réel des coûts administratifs en Europe. C'est la raison pour laquelle nous avons réalisé la quantification la plus vaste jamais organisée afin de déterminer les coûts réels engendrés par la législation européenne et son application pour les entreprises européennes en termes de documentation, de statistiques, d'informations, etc.

Les résultats correspondaient plus ou moins à ce à quoi nous nous attendions. Les entreprises européennes dépensent 124 milliards d'euros par an pour ces formalités administratives, ce qui représente environ la moitié des coûts administratifs totaux encourus par les entreprises européennes. En d'autres termes, nous produisons 50 % de ces coûts ici à Strasbourg ou à Bruxelles.

Je voudrais préciser tout spécialement à l'attention de la presse britannique et des députés britanniques de ce Parlement que ce serait une erreur que de conclure que le marché intérieur est responsable à lui seul de coûts administratifs pour un montant de 124 milliards d'euros. Si nous n'avions pas ces règles européennes, il y aurait 27 ensembles de règles nationales différentes dans tous ces domaines et la charge sur les entreprises européennes – dans la mesure où elles participent au marché intérieur – serait beaucoup plus élevée. Je tiens à le dire très clairement, avec véhémence même, car je suis vraiment fatigué d'entendre des commentaires clairement calomnieux concernant les coûts du marché intérieur relayés par certains médias d'Europe. Quoi qu'il en soit, nous estimons que le montant de 124 milliards d'euros est trop élevé et que des procédures législatives plus efficaces nous permettront à la fois d'atteindre pleinement les objectifs de notre législation et de réduire les coûts associés.

La Commission a par conséquent présenté les propositions appropriées, avec le résultat suivant – je voudrais simplement vous donner les chiffres. Les mesures déjà adoptées par les législateurs – et qui sont par conséquent déjà en vigueur – réduisent les coûts administratifs des entreprises européennes de 7 milliards d'euros par an. Les économies potentielles des mesures que la Commission a proposées et qui n'ont pas encore été adoptées par les législateurs s'élèvent quant à elles à 31 milliards d'euros par an. La Commission travaille actuellement sur d'autres propositions qu'elle présentera d'ici peu et qui offriront la possibilité de réaliser des économies supplémentaires de 2 milliards d'euros, ce qui signifie que les économies potentielles totales s'élèveront à plus de 40 milliards d'euros par an. Nous atteindrions ainsi plus que largement l'objectif de 25 % de réduction de ces coûts, pour autant que les mesures soient adoptées par les législateurs.

Je voudrais faire un dernier commentaire, pour préciser que le programme est aujourd'hui complété par des programmes nationaux analogues dans tous les États membres. Je suis heureux de pouvoir vous dire que les 27 États membres ont désormais mis en œuvre des programmes comparables. Vous ne serez cependant pas surpris d'apprendre qu'aucun État membre n'a réussi à ce jour à atteindre les chiffres remarquables que j'ai pu vous présenter aujourd'hui concernant les mesures européennes.

Georgios Papastamkos (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, dans le programme d'action de la Commission daté du 22 octobre, vous faites référence, entre autres choses, à l'exemption des micro-entités des obligations comptables. J'estime, Monsieur le Commissaire, qu'il existe des obstacles législatifs, administratifs et fiscaux bien plus importants. Peu de micro-entités mènent des activités à caractère transfrontalier; le nombre de micro-entités ayant besoin de l'aval d'un comptable pour accéder à des fonds sur des comptes bancaires et garantir la transparence de leurs transactions est bien plus important. Je souhaiterais obtenir une réponse de votre part sur cette question particulière mais spécifique.

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur Papastamkos, vous connaissez probablement mon avis à cet égard, qui est même un peu plus radical que le vôtre. J'ai un avis très tranché sur la question, puisque j'estime que les micro-entreprises qui n'opèrent pas sur le marché intérieur ne nous concernent absolument pas – elles ne concernent ni les législateurs européens ni la Commission.

Mais comme vous le savez, Monsieur Papastamkos, notre avis sur la question est minoritaire. À chaque session de ce Parlement – et en particulier pendant l'heure des questions – j'entends une série de propositions en rapport avec les activités des petites et micro-entreprises. Autrement dit, Monsieur Papastamkos, vous devrez vous montrer très convaincant.

Lors de l'introduction du test PME spécial – c'est-à-dire le test pour les petites et moyennes entreprises – destiné aux évaluations d'impact, la Commission a cependant pris soin de s'assurer qu'une attention particulière est accordée à l'impact sur les petites, moyennes et micro-entreprises et, chaque fois que possible, le principe veut que les micro-entreprises soient exemptées de ces règles.

Permettez-moi de citer un exemple d'actualité à cet égard. La Commission a proposé d'exempter les micro-entreprises des règlements européens sur les états financiers. Cette mesure permettra à ces entreprises d'économiser 7 milliards d'euros par an en termes de coûts. J'ai le regret de vous apprendre que la commission compétente du Parlement européen a rejeté la proposition de la Commission et qu'il existe une opposition organisée à cette proposition – je suis sûre que vous devinerez qui est derrière cette opposition. Mais, malgré cela, la Commission continue de défendre sa proposition, qui constitue un élément vital de notre politique en faveur des petites et moyennes entreprises et de réduction des coûts administratifs des micro-entreprises.

Le Président. – Question n° 31 de **Seán Kelly** (H-0368/09)

Objet: Le tourisme dans le cadre de Lisbonne

Dans l'hypothèse de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission peut-elle indiquer quelles mesures elle prévoit de mettre en œuvre (actions préparatoires et autres initiatives) pour préparer le terrain en vue du développement de la compétence touristique dans le cadre de ce Traité (article 195)?

Peut-elle expliquer quelles sont les possibilités d'élaborer des synergies avec les politiques en matière de tourisme et de développement régional, en particulier dans les régions géographiquement et économiquement marginalisées de l'Union?

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur Kelly, d'un point de vue strictement juridique, le traité de Lisbonne introduit un changement dans la mesure où il estime que le tourisme est une compétence de troisième niveau de la Communauté, ce qui signifie que la Communauté peut prendre des mesures pour compléter les activités des États membres, mais ne peut pas présenter de législation à des fins d'harmonisation dans ce domaine. Dans la pratique, le traité de Lisbonne n'apporte aucun changement par rapport au *statu quo*, puisque nous avons obtenu tout ce pour quoi le traité de Lisbonne définit aujourd'hui une base juridique il y a quelques années de cela, grâce à une sorte de collaboration volontaire avec les États membres. Cela signifie que les États membres ont accepté que la Commission joue un rôle dans la politique touristique il y a quelques années. Nous avons en fait pu prendre toute une série de décisions spécifiques en collaboration avec les États membres.

Le fait que le tourisme soit désormais inscrit dans les Traités de l'Europe signifie toutefois que le tourisme occupera une place plus importante dans notre politique générale en matière de croissance et d'emploi. Si

je pouvais laisser un héritage à la nouvelle Commission, ce serait celui-ci. Ce secteur possède un potentiel de croissance énorme, qu'une collaboration habile et intelligente entre les États membres et les institutions communautaires permettrait d'exploiter de manière optimale. Il est indubitable que l'Europe demeure la destination touristique de prédilection des touristes du monde entier. Nous devons cependant faire face à des changements structurels énormes, de même qu'à une forte concurrence, en particulier d'Asie. Nous devons dès lors tout mettre en œuvre pour faire en sorte que l'Europe demeure la première destination touristique au monde.

Si vous voulez savoir quelle est, à mon sens, la priorité numéro un, je vous répondrai qu'il est impératif que tous les prestataires touristiques – les régions, les États membres et les institutions communautaires – fassent davantage d'efforts, de manière générale, pour mieux faire connaître l'Europe dans le monde en tant que marque de tourisme et symbole de qualité. Nous avons fait les premiers pas en ce sens, mais j'estime que nous pouvons faire beaucoup plus. J'espère que, grâce au signal politique clair envoyé par le traité de Lisbonne et l'intégration de la politique touristique dans celui-ci, nous assisterons au cours des prochaines années à une exploitation accrue au sein du Parlement, du Conseil et de la Commission des possibilités de promotion du tourisme européen et de renforcement de sa visibilité. Je suis convaincu que ce domaine offre des possibilités de croissance énormes et, surtout, de création d'emplois dans des régions d'Europe où il n'existe pas d'alternatives concrètes et où seul le tourisme est à même d'offrir des emplois de réelle qualité.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Les remarques préliminaires du commissaire m'ont, dans un premier temps, quelque peu décontenancé, mais il a ensuite clarifié les choses. Je suis relativement satisfait puisqu'il a déclaré que la nouvelle Commission pourrait se pencher sur cette question. Il existe un potentiel énorme de développement du tourisme à travers l'Union européenne et je serais ravi de travailler avec la Commission et de faire tout ce qui est possible, car c'est une occasion à saisir. Il est primordial de montrer que le traité de Lisbonne est au service des citoyens et crée des emplois, en particulier dans le secteur touristique. Je suis donc relativement satisfait de la réponse et ne vois pas la nécessité d'un complément de réponse.

Jörg Leichtfried (S&D). – (DE) Chaque fois que nous discutons du tourisme au niveau européen – je sais à présent qu'il n'y aura pas d'autre option législative à cet égard dans le futur –, nous nous heurtons à un problème majeur qui concerne à la fois le tourisme, le transport et la protection de l'environnement, à savoir les périodes de vacances européennes, qui n'ont pas été harmonisées, intégrées ou alignées. Je voudrais à présent vous demander, compte tenu de votre expérience de plusieurs années en tant que commissaire, si vous entrevoyez dans le futur des possibilités de coordination des vacances européennes – peut-être pas sur une base légale dans un premier temps – mais un début de tentative pour les coordonner de façon à éviter le chaos que nous connaissons actuellement avec les vacances qui débutent toujours un samedi partout et en même temps, et de manière à ce que nous puissions faire preuve d'une plus grande flexibilité à cet égard et à ce que le tableau général puisse être coordonné dans une certaine mesure?

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, les questions complémentaires que je voudrais vous poser vont vous donner l'occasion de me répondre, car les réponses que vous avez fournies jusqu'à présent n'ont fait que renforcer mes interrogations. La crise économique mondiale a également eu des répercussions négatives sur le tourisme. Compte tenu donc de l'importance du tourisme pour l'Europe et pour certains pays, comme la Grèce, dont je proviens, je voudrais vous poser les questions suivantes: premièrement, quelles mesures la Commission compte-t-elle prendre pour développer et préserver l'emploi dans le secteur touristique de l'Union européenne? Deuxièmement, quelles initiatives la Commission prendra-t-elle pour renforcer le tourisme intérieur dans l'Europe? Troisièmement, quelles mesures prendrez-vous pour attirer les touristes originaires de pays situés en dehors de l'Union européenne?

Günter Verheugen, *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur Leichtfried, concernant la première question, je pense que nous pouvons toujours essayer. Plusieurs tentatives ont été faites sous la Présidence autrichienne pour coordonner le début des vacances, mais sans succès. Je suis prêt à soutenir une nouvelle tentative, mais en mettant néanmoins en garde contre les attentes démesurées.

Le sentiment qui règne dans certaines régions touristiques selon lequel la coordination des périodes de vacances en Europe leur permettrait de tourner à plein régime tout au long de l'année n'est que pure illusion et, cela dit en passant, une telle solution ne bénéficierait de toute façon pas de mon soutien. Toute personne a le droit de prendre ses vacances au moment qui lui convient le mieux et où sa capacité de récupération est à son maximum. Vous avez cependant tout à fait raison de dire que les pays voisins devraient s'arranger pour que leurs vacances ne commencent pas toujours le même jour partout. Je pense que c'est tout à fait réalisable et pas seulement du point de vue de la politique touristique, mais que le problème doit être abordé de manière sérieuse à la lumière de la politique des transports et de l'environnement.

Concernant la question de M. Chountis, nous avons procédé à une analyse approfondie de l'impact de la crise économique sur le tourisme et avons établi sur la base des informations recueillies auprès de 50 000 parties concernées de toute l'Europe que les gens continuent de partir en vacances – ils ne font pas une croix sur leurs voyages – mais partent moins loin, dépensent moins et ont davantage tendance à passer leurs vacances dans leur propre pays. Ils continuent toutefois d'exiger les mêmes niveaux de service, ce qui signifie que les gagnants à l'heure actuelle sont les opérateurs à même d'offrir un rapport prix/service attrayant.

Les mesures prises par la Commission dans ce domaine ne peuvent que venir compléter celles des États membres. Nous ne disposons pas d'une politique européenne autonome per se en matière de tourisme et il serait vain, à ce stade, de détailler les nombreuses initiatives qui visent à mettre en exergue les attraits de l'Europe en tant que destination touristique tant sur la scène internationale, qu'au sein même de l'Europe. Je ne citerai qu'un seul exemple, qui a récemment rencontré un immense succès. Il y a trois ans d'ici, nous avons lancé le concours Destinations européennes d'excellence (EDEN). Ce concours encourageait des régions touristiques d'Europe à présenter leurs réalisations dans certaines régions et les trois années d'expérience ont montré que l'Europe possédait des produits touristiques remarquables à presque tous les égards. Le tout est en fait de réussir à faire connaître ces produits touristiques. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un portail qui permet d'accéder d'un simple clic, partout dans le monde, à toutes les informations en rapport avec le tourisme des États membres.

Le Président. – Question n° 33 de **Konstantinos Poupakis** (H-0361/09)

Objet: Participation des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en place de politiques pour l'emploi à l'échelon national et européen

L'intensité et l'ampleur de la crise économique ont notoirement engendré des problèmes supplémentaires considérables quant à l'organisation et au fonctionnement du marché du travail dans les États membres de l'UE, dont la gestion dépasse les compétences des autorités nationales. Une des répercussions les plus graves auxquelles se trouvent confrontés les États membres réside dans la baisse de l'emploi et, partant, la tendance à la hausse accusée par le taux de chômage, ainsi que dans le caractère éminemment laborieux de la création de nouveaux emplois stables et de qualité. De plus, le fonctionnement des marchés nationaux du travail traverse actuellement une phase de restructuration dont les conséquences se font sentir pour les travailleurs, dans la mesure où les conventions collectives ne sont pas appliquées dans les faits, où la précarité de l'emploi est en hausse et où les relations de travail se trouvent détériorées du fait de l'adoption de formes de travail flexibles non assortie, comme il conviendrait, d'un renforcement des notions de sécurité et de protection au travail.

Que pense la Commission de cette situation? Une participation plus active et l'implication des partenaires sociaux sont-elles envisagées dans la perspective de l'élaboration de politiques visant à garantir l'organisation et sur le fonctionnement normal du marché du travail, à lutter contre le chômage et à renforcer l'emploi à l'échelon national et européen?

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, les États membres sont les premiers responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures politiques en réponse à la crise et, plus spécifiquement, à son impact sur l'emploi. Cela n'a toutefois pas empêché la Commission de prendre, depuis le début de la crise à l'automne dernier, une série d'initiatives visant à atténuer les répercussions de la crise économique et financière sur le marché du travail.

Le plan européen pour la relance économique présenté par la Commission en novembre 2008 et approuvé par le Conseil vise à résoudre des problèmes urgents et lance un appel à des investissements qui devraient offrir des avantages à long terme à l'Union. Le plan pour la relance souligne l'importance de la mise en œuvre de politiques intégrées regroupées sous le couvert du concept de flexicurité et destinées à protéger les citoyens européens des conséquences les plus néfastes de la crise. À cet égard, le plan insiste sur le renforcement des plans d'activation, la reconversion et l'amélioration des qualifications, l'amélioration de l'adéquation entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail et la nécessité de soutenir les personnes les plus vulnérables. Le but est de protéger l'emploi en général, en particulier à long terme, plutôt que des postes spécifiques. L'expérience montre que les objectifs fondamentaux de la flexicurité – à savoir la capacité à s'adapter aux changements et la faculté de passer d'un emploi à l'autre – sont de la plus haute importance en période de ralentissement de l'activité économique et d'instabilité croissante du marché du travail.

L'approche intégrée crée un cadre politique unifié permettant de coordonner les efforts visant à atténuer les répercussions de la crise sur l'emploi et le secteur social et pourrait contribuer à l'instauration d'un équilibre entre les mesures à court terme visant à satisfaire les besoins à court terme (réduction temporaire des heures

de travail, par exemple) et les réformes à long terme impliquant, par exemple, un renforcement des qualifications et des politiques actives sur le marché du travail.

Le plan pour la relance a été suivi d'un sommet sur l'emploi en mai de cette année. À cette occasion, les principaux participants ont manifesté leur volonté commune d'atténuer l'impact de la crise économique sur l'emploi dans l'UE. Dans la foulée du sommet sur l'emploi, la Commission a adopté le 3 juin dernier une communication intitulée «Un engagement commun en faveur de l'emploi» qui établit trois grandes priorités en matière d'action: maintenir l'emploi, créer des emplois et soutenir la mobilité, améliorer les qualifications et l'adéquation entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail et améliorer l'accès au marché du travail. Ces trois grandes priorités ont été approuvées lors de la réunion du Conseil européen de juin.

La Commission est fermement convaincue qu'une coopération avec les partenaires sociaux et entre ceux-ci est de la plus haute importance, en particulier en période de crise et lorsque des restructurations sont à l'ordre du jour. Les partenaires sociaux ont un rôle vital à jouer par rapport à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de relance économique. Au niveau national, ce rôle naît des traditions et de l'expérience acquise par les partenaires sociaux au travers de leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques destinées au marché du travail. Au niveau européen, les consultations se poursuivent sur les politiques proposées, en particulier dans le cadre du sommet social tripartite. La coopération avec les partenaires sociaux de l'UE s'est intensifiée cette année à l'occasion des préparatifs du sommet sur l'emploi susmentionné et de la communication du 3 juin.

Konstantinos Poupakis (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis heureux de voir que vous considérez vous aussi – c'est en tout cas ce qui ressort de votre discours – que la participation active des partenaires sociaux est primordiale en vue d'instaurer un dialogue social démocratique et efficace, en particulier en cette période critique d'escalade de la crise économique, associée à une diminution de l'emploi, au chômage, à l'insécurité de l'emploi, etc. Au vu du caractère officiel revêtu par cette participation à ce jour, nous voudrions toutefois savoir si la Commission compte prendre des mesures institutionnelles spécifiques pour préserver cette participation fondamentale en tant que condition requise, tant au niveau européen que national, au moyen d'orientations spécifiques émanant de l'Union européenne.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – (*CS*) Mesdames et Messieurs, permettez-moi de rappeler que l'article 138 du Traité établit clairement la position des partenaires sociaux et leur rôle dans la négociation de toutes les questions sociales importantes. La Commission utilise pleinement ce cadre, de sorte qu'il y a eu, dans certains domaines, des accords entre les partenaires sociaux qui ont été transposés dans des directives européennes ou sont sur le point de l'être.

Concernant les changements institutionnels ou législatifs, vous savez très certainement que la Commission a proposé une modification de la directive sur le comité d'entreprise européen, laquelle a été approuvée dans le cadre de ces négociations et renforce la position des partenaires sociaux européens, en particulier lors des négociations portant sur des restructurations transnationales. Vous n'êtes pas sans savoir également que la Commission soutient l'utilisation de toutes ces techniques d'intervention efficace sur le marché du travail. Je voudrais par ailleurs souligner le fait que la Commission se montre très active au sein des organisations internationales, fait d'énormes efforts et soutient l'application des principaux traités et conventions de l'OIT, tant au niveau mondial que, bien évidemment, européen. En tout cas, il y a eu des progrès au niveau de la coopération avec les partenaires sociaux durant le mandat de cette Commission et je suis convaincu que cela continuera de la sorte car, ainsi que je l'ai déjà déclaré, le débat avec les partenaires sociaux est inscrit dans le Traité et constitue une particularité du droit européen, de même que, à mes yeux, un progrès indéniable.

Georgios Toussas (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la stratégie de l'UE pour l'emploi se caractérise par un nouveau paquet de restructurations capitalistes en vue de préserver et d'accroître les profits en intensifiant l'exploitation des travailleurs. La crainte et les obstacles à l'espoir pour les chômeurs, les femmes et les jeunes, d'une part, et les profits, de l'autre. Qu'avez-vous à dire, Monsieur le Commissaire, aux chômeurs, aux travailleurs qui occupent des postes flexibles, temporaires et précaires depuis plus de 4-5 ans, qui ont travaillé dans le secteur public et privé, dans le cadre de stages tant vantés, et qui se sont déjà vu notifier leur licenciement? Qu'avez-vous à dire aux femmes qui, sous prétexte de l'égalité entre les hommes et les femmes, apprennent que l'âge de la retraite a été repoussé de 5 à 17 ans, comme c'est le cas en Grèce?

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Concernant la politique européenne pour l'emploi, je voudrais dire que, au cours de la période qui a précédé la crise, le nombre de travailleurs a atteint un niveau

record en Europe. Cela prouve, dans une certaine mesure, l'influence des politiques européennes pour l'emploi sur le marché du travail. Pour ce qui est de vos questions concernant un système d'assurance sociale et de sécurité sociale au titre du Traité, je rappelle que ces systèmes sont de la responsabilité des États membres.

Bernd Posselt (PPE). – (*DE*) À l'occasion de sa dernière apparition devant nous, je voudrais remercier le commissaire pour le travail accompli. Je regrette beaucoup qu'il ne revienne pas et je tenais à ce que cela soit consigné dans le procès-verbal. Nous avons souvent eu des avis divergents, mais il a été un bon commissaire.

Le Président. – Merci pour cette remarque, Monsieur Posselt. J'ai résisté à l'envie d'adresser les mêmes commentaires aux autres commissaires ce soir. Nous n'en sommes cependant pas tout à fait sûrs; ils pourraient bien revenir quelques semaines de plus!

Je m'excuse auprès de nos collègues qui ont eu la courtoisie d'assister à ce débat, mais dont les questions n'ont pas été examinées.

Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-président

13. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Belgique - secteur textile et Irlande - Dell - Relocalisation d'entreprises dans l'UE et rôle des instruments financiers de l'UE (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la discussion commune sur

- -le rapport de Reimer Böge, au nom de la commission des budgets, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière
- la question orale à la Commission sur la relocalisation d'entreprises dans l'UE et le rôle des instruments financiers de l'UE de Pervenche Berès, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales (O-0120/2009 B7-0226/2009).

Reimer Böge, *rapporteur*. — (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteur de la commission des budgets, je présente aujourd'hui la proposition concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation eu égard à deux cas spécifiques: le premier concerne la demande de la Belgique et le second la demande de l'Irlande. Permettez-moi néanmoins, avant de commencer, de souligner à nouveau qu'il fait partie des attributions de la commission des budgets de déterminer si les conditions de mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation sont remplies, et je tiens à souligner à ce stade, qu'au cours de ces derniers mois, la coopération entre la commission des budgets et la commission de l'emploi et des affaires sociales a toujours été excellente, y compris dans des cas similaires. Nous nous sommes également efforcés de prendre dûment en compte les commentaires et les suggestions critiques émanant de la commission de l'emploi et des affaires sociales; aussi, dans cette mesure et vu l'urgence des requêtes, il est également justifié de traiter la question orale de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Vous savez que le montant maximal de financement du Fonds d'ajustement à la mondialisation ne peut dépasser 500 millions d'euros par an, et que ce montant sert exclusivement à fournir une aide complémentaire aux travailleurs touchés par la mondialisation, qui ont perdu leur emploi et ont été affectés par les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial. Nous avons à nouveau dit clairement dans la résolution que nous continuions à contester l'utilisation répétée des ressources affectées au Fonds social européen pour financer le Fonds d'ajustement à la mondialisation et j'insiste, Monsieur le Commissaire, pour que vous confirmiez à nouveau aujourd'hui, que ce financement ne se fera pas, au bout du compte, au détriment des versements effectués au titre du Fonds social européen.

Je souhaiterais à nouveau demander à la Commission de répéter aujourd'hui la promesse qu'elle a faite à la commission des budgets, en l'occurrence s'abstenir à l'avenir de regrouper les requêtes relatives à la mobilisation du Fonds, mais les présenter séparément, étant donné qu'il existe de légères différences entre

les cas et qu'il faudrait éviter que l'éventualité d'un cas compliqué ne retarde l'approbation d'un autre cas. J'espère que vous pourrez en apporter la confirmation aujourd'hui encore.

Pour ce qui est des deux cas qui nous intéressent aujourd'hui, même sur la base des règles modifiées - étant donné que les deux demandes d'intervention ont été soumises après le 1^{er} mai 2009 - nous parlons d'une mobilisation de quelque 24 millions d'euros au total. Cette somme est destinée à faire face dans une certaine mesure aux licenciements dans le secteur textile en Belgique et dans le secteur de la fabrication d'ordinateurs en Irlande. En Belgique, on a enregistré 2 199 licenciements dans 46 entreprises du secteur textile, toutes situées dans deux régions contiguës de niveau NUTS 2, la Flandre orientale et la Flandre occidentale, et une région de niveau NUTS 2, le Limbourg. Les autorités belges ont demandé au Fonds une aide de 9,2 millions d'euros. En ce qui concerne la demande de l'Irlande, quelques questions complémentaires ont été posées, tout à fait à juste titre, par la commission de l'emploi et des affaires sociales, qui sont en cours de discussion ou qui ont déjà été partiellement résolues par des informations complémentaires. Elle concerne 2 840 licenciements enregistrés dans l'entreprise Dell située dans la région comprenant les comtés de Limerick, de Clare et de North Tipperary ainsi que pour la ville de Limerick, dont 2 400 pouvaient bénéficier d'une aide. L'Irlande a demandé au Fonds une aide totale de 14,8 millions d'euros. À l'issue d'un débat intensif à la commission des budgets, nous avons donné notre feu vert à la mobilisation du Fonds dans les deux cas. Permettez-moi néanmoins de vous rappeler mon commentaire introductif, dans lequel j'invite la Commission à prendre à nouveau une position claire à ce sujet et je me félicite du fait que la commission des budgets ait inscrit ces questions très fondamentales de la mobilisation des instruments financiers au titre du budget européen à l'ordre du jour du présent débat.

Je demanderais donc à la présente Assemblée d'apporter son soutien au rapport.

Pervenche Berès, *auteure*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la commission de l'emploi et des affaires sociales a voulu joindre une question orale sur l'enjeu des délocalisations, notamment des multinationales, à l'examen de ces deux demandes d'utilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation car, dans le cas irlandais, nous nous sommes rendus compte des difficultés ou des contradictions qui pouvaient apparaître dans l'utilisation d'un tel fonds. À aucun moment, aucun des membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales n'a voulu prendre en otage les travailleurs irlandais ou menacer de ne pas venir en aide aux travailleurs irlandais qui sont aujourd'hui dans une situation critique du fait de la stratégie industrielle et de la délocalisation de Dell.

Nous avons simplement constaté que, dans ce cas d'espèce, alors que le président Barroso annonçait, le 19 septembre, l'octroi d'une aide de 19 millions d'euros, dont nous débattons ce soir, à l'entreprise Dell, ou plutôt aux travailleurs licenciés de Dell pour les aider à assumer la période de reconversion qui est devant eux, le même jour, à New York, l'entreprise Dell rachetait Perot Systems, ce qui lui permettait d'augmenter le cours de son action en bourse. Quelques jours plus tard, le 23 septembre, la commissaire Neelie Kroes autorisait une aide d'État de plus de 54 millions d'euros à l'installation d'une usine de Dell en Pologne.

Sur cette base, nous avons interpellé à la fois le commissaire Špidla et la commissaire Neelie Kroes. Dans une longue lettre, ils nous répondent qu'eux-mêmes avaient envisagé le fait que Dell aurait deux sites de production pour approvisionner le marché européen. Or, ce que je constate, c'est qu'une fois que Dell a renoncé à l'un de ces sites de production, nous n'avons rien changé quant à l'évaluation globale de la stratégie de Dell.

Et que constate-t-on? C'est qu'au sein de l'entreprise Dell, aucune des législations européennes dont nous parlons couramment, s'agissant du droit des travailleurs ou du droit des syndicats, n'est respectée. Il y a donc une vraie difficulté à voir le budget de l'Union européenne être utilisé, au bout du compte – à un moment où nous connaissons la difficulté de la procédure budgétaire, la difficulté de financer le plan de relance – pour aboutir à ce paradoxe de favoriser l'augmentation du taux de retour sur investissement des actionnaires américains et conduire, au sein de l'Union européenne, des travailleurs irlandais à se trouver confrontés au sort des travailleurs polonais. Ce n'est certainement pas la philosophie que nous avons défendue quand nous avons défendu la mise en œuvre du Fonds d'ajustement à la mondialisation.

Ce n'est sans doute pas la seule responsabilité du commissaire Špidla, mais je crois que ce cas nous oblige à regarder de très près les conditions dans lesquelles le budget communautaire est mobilisé pour venir en aide aux stratégies de grandes entreprises. Nous le voyons d'autant plus que, dans le plan de relance qui a été élaboré sous la responsabilité de l'actuel président de la Commission, M. José Manuel Barroso, l'une des mesures phares qui était annoncée s'agissant de l'emploi, c'était la priorité au maintien de l'emploi des travailleurs lorsque ceux-ci possédaient un emploi.

La Commission ayant été avertie de la stratégie de Dell sur l'existence de deux sites, lorsque le cas de figure d'une situation alternative entre ces deux sites s'est présenté, il me semble qu'une stratégie plus proactive de sa part aurait dû conduire à une négociation avec l'entreprise Dell pour une transformation du site en Irlande, étant entendu que la stratégie de l'entreprise a été de transformer un site d'ordinateurs de bureau, tel qu'il existait en Irlande, en un site d'ordinateurs portables, tel qu'il est actuellement installé en Pologne. Il nous semble que, si la Commission vient en aide à des multinationales dans un cas de figure de ce type, nous devrions avoir droit à la parole de manière plus cohérente.

Je crois que l'ensemble de cette réflexion doit conduire la prochaine Commission, et notamment M. Mario Monti, dans la mission qui lui a été confiée, à élaborer des propositions beaucoup plus proactives sur la façon dont nous utilisons l'argent communautaire au moment où nous avons à faire face à des délocalisations qui, une fois encore, dressent des salariés, des employés d'un État membre contre ceux d'un autre État membre, tout cela dans une stratégie de multinationale qui ne respecte pas l'esprit du droit social, tel que nous souhaitons le mettre en œuvre autour du concept d'économie sociale de marché.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* — (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je commencerai si vous le permettez par remercier le rapporteur d'apporter son soutien à la proposition de la Commission de mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en réaction aux licenciements enregistrés dans le secteur textile en Belgique et dans le secteur de fabrication d'ordinateurs en Irlande. Le soutien du rapporteur est assorti d'une série de commentaires, mais je voudrais me concentrer sur les questions de nature budgétaire puisque nous aurons plus tard l'occasion de débattre les autres points que vous soulevez dans le rapport.

Le premier point budgétaire que vous soulevez concerne les sources de financement. Vous nous dites que le Fonds social européen ne peut pas être la seule source de financement. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est, d'un point de vue budgétaire, un instrument spécial, puisqu'il ne dispose pas de ses propres ressources. Il est mobilisé au delà des exercices fiscaux, même s'il implique principalement la désignation de rubriques budgétaires disponibles et, subordonné à cela, la mission de proposer à l'autorité budgétaire la mobilisation de sommes d'argent au travers de révisions budgétaires. Le travail est réalisé au cas par cas, en fonction des besoins. Il est vrai que, techniquement, le Fonds social européen est, jusqu'à présent, la principale source de financement. À cet égard, j'insisterai particulièrement sur le terme «techniquement», parce que le Fonds social européen ne fera l'objet d'aucune réduction à la fin de l'exercice. Il s'agit là de la question essentielle.

Le second point que vous soulevez n'est pas exclusivement lié au budget, mais plutôt au processus de décision, puisque vous demandez que la Commission soumette dans des documents séparés ses propositions relatives à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La Commission est parfaitement consciente des avantages que revêt cette approche individuelle, laquelle élimine complètement le risque de conflit ou le risque que le Fonds soit utilisé comme caution.

Néanmoins, il est nécessaire de prendre en considération les nouveaux critères d'éligibilité dont nous avons parlé cette année et que vous avez approuvés. Avec ces nouveaux critères, on doit nécessairement s'attendre à une augmentation importante du nombre de demandes au cours des mois à venir et il n'est pas certain que la négociation à propos des documents concernés sera plus rapide s'ils sont soumis individuellement. En tous les cas, toutefois, la Commission tient à déclarer que l'approche la plus avantageuse, qui permet d'éviter le risque de certaines complications techniques dans le travail, est l'approche au cas par cas; c'est celle qui présente la meilleure qualité. La Commission prend donc note de votre intérêt et accepte entièrement d'adapter ses procédures pour les futurs exercices fiscaux. Aussi, dans les deux cas, je crois avoir donné une déclaration claire.

Pour ce qui est de la deuxième question, la Commission se félicite que le Parlement ait adopté la décision de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour soutenir les travailleurs qui ont été licenciés en conséquence d'une surcapacité dans le secteur textile en Belgique et dans le secteur de fabrication d'ordinateurs en Irlande. Une question a été posée en relation avec cela, concernant un lien possible entre la délocalisation des entreprises au sein de l'UE, le rôle des instruments financiers de l'UE et les contrôles exercés par la Commission sur les aides d'État.

Premièrement, je tiens à dire que la Commission est consciente des conséquences négatives des délocalisations d'entreprise sur les travailleurs, leurs familles et leurs régions et qu'elle en prend soigneusement note. Mais en l'absence d'infraction au droit communautaire, la Commission n'a pas vocation à intervenir dans le processus de prise de décision des entreprises. La Commission fait également remarquer qu'elle n'a pas le pouvoir de faire obstruction aux décisions des entreprises ni de les retarder, et les entreprises n'ont pas

l'obligation générale de rendre des comptes à la Commission à propos de la légitimité de leurs décisions. Dans ce contexte, la Commission est également consciente du malaise suscité par le fait que les aides d'État à finalité régionale, y compris les contributions éventuelles des Fonds structurels, sont susceptibles d'être utilisées comme un moyen de détourner les investissements commerciaux d'autres régions.

La Commission note que les règlements communautaires relatifs aux aides d'État visent, entre autres choses, à garantir que les aides dont l'objectif est d'influencer les décisions des entreprises concernant la localisation des investissements soient uniquement affectées aux régions défavorisées et qu'elles ne sont pas utilisées au détriment d'autres régions. Ce problème est également abordé dans le règlement portant dispositions générales sur les Fonds structurels et le Fonds de cohésion et dans les lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2007-2013 visant à assurer que ces investissements apportent une contribution réelle et durable au développement régional.

En vertu de l'article 57 du règlement général sur les Fonds structurels, les États membres doivent garantir que les projets maintiennent l'investissement pour lequel une aide est accordée pendant une période de cinq ans à compter de la date à laquelle ils sont terminés et pendant une période de trois ans dans le cas des petites et moyennes entreprises. En cas de modification d'un projet à la suite de changements au niveau de la propriété de l'infrastructure ou d'une cessation des activités de production, lesquels influencent la nature du projet ou ses conditions de mise en œuvre, ou si les changements donnent à l'entreprise ou à l'organe public un avantage indu, la subvention doit être restituée. Les États membres sont tenus d'indiquer dans les rapports annuels de mise en œuvre des programmes opérationnels qu'ils doivent soumettre à la Commission si de tels changements fondamentaux se sont produits. La Commission doit notifier les autres États membres.

En outre, la période de programmation 2007-2013 prévoit une nouvelle disposition juridique spéciale qui est censée garantir que les entreprises faisant l'objet d'une procédure de restitution de fonds indûment versés, après une délocalisation des activités de production dans un État membre ou dans un autre État membre, ne peuvent pas recevoir de contributions de ce Fonds. De même, le point 40 des lignes directrices relatives au soutien à finalité régionale spécifie que le soutien doit être conditionné au maintien d'un investissement dans la région concernée pendant une période de cinq ans à compter de la date à laquelle il est terminé. En outre, si le soutien est calculé sur la base des coûts salariaux, les emplois doivent être conservés pendant une période de trois ans à compter de la date où le projet est terminé. Tous les emplois créés grâce à l'investissement doivent être conservés dans la région en question pendant une période de cinq ans à partir de la date où ils ont été créés pour la première fois. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, les États membres peuvent limiter cette période à trois ans.

Cette disposition a pour objectif d'éviter une course aux subventions et la fermeture des usines au seul motif que le niveau du soutien public est supérieur ailleurs, compte tenu du fait que les aides d'État ne sont qu'un facteur parmi d'autres influençant les décisions des entreprises en matière de délocalisation; les autres facteurs, tels que par exemple, les salaires, les compétences, les taxations et la localisation géographique, jouent souvent un rôle plus important.

Mesdames et Messieurs, à mon avis, il est tout à fait normal et naturel de débattre des questions relatives à l'utilisation des Fonds européens à un niveau stratégique: il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. En conclusion, je déclarerai que les ressources qui ont été utilisées ou qui le seront dans le cadre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation profitent aux personnes qui ont subi des effets négatifs ou aux travailleurs individuels tels que ceux de Belgique ou d'Irlande ou de tout autre pays européen, et en aucun cas à des entreprises. Ce sont des ressources destinées à soutenir les personnes, les individus, pas les entreprises.

Elisabeth Morin-Chartier, *au nom du groupe PPE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je voudrais revenir sur les cas que nous avons à traiter dans le Fonds d'ajustement à la mondialisation, pour lequel nous travaillons, bien sûr, dans le sens de l'intérêt des salariés pour développer leur employabilité quand le chômage frappe leur secteur économique.

Mais revenons sur le cas de Dell, dont M^{me} Berès a été amenée à parler. L'usine d'Irlande est axée sur la production d'ordinateurs de bureau. Au moment où nous soutenons, à la Commission, l'installation en Pologne d'une usine de la même société axée sur la production d'ordinateurs portables, alors est annoncée, à ce moment-là – parce que le marché est ainsi fait et que la demande est plus forte sur les ordinateurs portables – la chute de l'unité de production irlandaise.

Le choix de production entre les deux sites annonçait les difficultés que nous allions devoir affronter pour les employés irlandais. Nous avons donc, dans notre groupe de travail sur le Fonds d'ajustement à la

mondialisation, en étudiant chacun des cas, demandé que la Commission soit vigilante sur l'ensemble des aides données à chacune des unités, que ce soit au niveau européen, que ce soit des aides régionales, parce qu'il ne faut pas que les politiques européennes de soutien que nous développons soient utilisées de manière déséquilibrée et reviennent en boomerang contre les salariés.

Nous souhaitons donc plus de vigilance en amont sur ces problèmes-là, pour éviter les problèmes aux salariés.

Alan Kelly, *au nom du groupe S&D.* – (EN) Monsieur le Président, le 8 janvier 2009, la région du centre-ouest de l'Irlande, et plus particulièrement Limerick, Tipperary et North Kerry, ont vécu un traumatisme économique comme jamais auparavant. L'annonce de la perte de plus de 2 000 emplois dans le groupe Dell, ainsi que des milliers d'emplois connexes, a représenté une perte d'une ampleur historique.

L'UE, par le biais du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, a octroyé une somme d'argent destinée à aider directement les personnes en difficulté économique de la région. Lorsque nous voterons demain, les 14,8 millions d'euros ne seront pas une aumône mais un coup de main donné à plus de 2 400 personnes pour les aider à recommencer leur vie. Cette enveloppe sera vraiment la bienvenue.

L'argent sera utilisé pour former les travailleurs, les aider à démarrer leur affaire et assurer leur placement, choses réellement nécessaires. La simple présence ici ce soir de représentants du comité d'entreprise de Dell montre à quel point les travailleurs de Dell ont été touchés par cette intervention du Fonds et à quel point ils s'en félicitent.

Je dois toutefois souligner que nous n'avons parcouru que la moitié du chemin. À présent, nous avons 18 mois pour dépenser ces fonds, et je demande aujourd'hui instamment à notre ministre en charge des collectivités locales et en charge des entreprises en Irlande, M^{me} Coughlan, d'intervenir personnellement pour voir si un plan a été élaboré à cet égard. Il s'agit de fonds spécialement débloqués en faveur de travailleurs ordinaires; c'est la seule chance qu'ils auront avant longtemps. Madame la Ministre Coughlan, s'il vous plaît, organisez-vous et saisissez cette occasion unique pour la région du centre-ouest de l'Irlande.

Permettez-moi de remercier les membres, et en particulier mes propres collègues, de leur soutien en faveur de la demande de Dell et permettez-moi de les inviter à apporter le même soutien à d'autres demandes similaires sur le point d'être introduites par Waterford Crystal et SR Technics.

Marian Harkin, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, je dirai pour commencer que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est une véritable expression de solidarité entre les citoyens et les États de l'UE. Deuxièmement, en tant que députée européenne de nationalité irlandaise, je suis vraiment très satisfaite de voir que les travailleurs de Dell qui ont été licenciés ont à présent au moins une occasion d'espérer et de planifier leur avenir. Mais comme l'a dit M. Alan Kelly, il est très important de garantir que les programmes ou les formations mis en place, quels qu'ils soient, soient taillés sur mesure pour répondre aux besoins des travailleurs et que la possibilité de retrouver le chemin du marché du travail ou de fonder sa propre société soit l'objectif clair de toute assistance.

Enfin, je veux reconnaître le rôle joué par le Parlement dans l'approbation des fonds dégagés pour les travailleurs de Dell. Malgré l'extrême gravité de certaines questions soulevées ici ce soir, nous n'avons pas pris les travailleurs en otage et nous avons approuvé l'enveloppe de 14,8 millions d'euros sollicitée par l'Irlande. Toutefois, la Commission doit garantir qu'il existe une cohérence au sein de la politique industrielle de l'UE et que le budget de l'UE n'est pas utilisé dans le but de créer un accroissement de la valeur pour l'actionnaire dans certaines entreprises, tandis que les travailleurs de l'UE en paient le prix.

Marije Cornelissen, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*NL*) La demande d'intervention des Fonds européens présentée par l'Irlande pour venir en aide au personnel licencié après la fermeture par Dell de son usine irlandaise a soulevé un certain nombre de questions qui méritent de recevoir une réponse.

Le fait qu'une entreprise telle que Dell ferme une usine dans un pays pour en ouvrir une autre ailleurs est, en principe, le résultat normal des forces du marché. Mais les différents types d'aides d'État impliquées changent la donne. L'entreprise Dell s'est établie en Irlande il y a quelques années grâce à des aides d'État. Aujourd'hui elle ferme boutique en Irlande et ouvre une usine en Pologne, à nouveau grâce à des aides d'État. Dans l'intervalle, au lieu de proposer un plan social financé par ses soins aux travailleurs irlandais, elle a laissé des chômeurs, lesquels se tournent vers le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. À mon avis, cette situation met en lumière une grave incohérence au sein de la politique industrielle et de la politique de l'emploi. Après tout, au bout du compte, combien d'emplois ont été créés avec toutes ces aides d'État que l'Irlande, la Pologne et l'Union européenne ont injectées dans Dell?

Aussi, la question qui se pose est la suivante: comment la Commission et les États membres assureront-ils la cohérence de leur politique respective? En outre, comment pouvons-nous garantir que le Fonds d'ajustement à la mondialisation soutienne les efforts qu'une société déploie au profit de ses travailleurs et non pour les remplacer en grande partie?

Ilda Figueiredo, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Monsieur le Président, nous avons toujours défendu l'idée que la politique de l'UE en matière de délocalisation d'entreprises devait être révisée, et nous avons toujours cru que le Fonds d'ajustement à la mondialisation était un simple palliatif pour des travailleurs victimes des stratégies des multinationales ou de l'absence de politique industrielle adéquate qui a pour cible de produire et de donner des emplois décents assortis de droits. Nous nous faisons donc l'avocat de l'instauration de nouvelles politiques en matière de développement et de progrès social.

Nous croyons cependant que les travailleurs irlandais ne devraient pas être doublement frappés par la stratégie de rentabilité et de dumping social de l'entreprise multinationale Dell, qui a fermé son usine en Irlande et a reçu un soutien pour s'établir en Pologne.

Nous soutenons donc ce rapport.

Toutefois, nous voulons obtenir certaines réponses de la part de la Commission européenne à propos de l'avenir. Nous voulons un changement radical des politiques, une surveillance efficace du soutien apporté aux multinationales, une véritable politique industrielle, et un investissement solide dans la création d'emplois assortis de droits.

Seán Kelly (PPE). - (*GA*) Monsieur le Président, je tiens avant tout à remercier sincèrement la Commission de mobiliser cette généreuse somme d'argent en faveur des travailleurs de Dell qui ont perdu leur emploi. Je voudrais plus particulièrement souhaiter la bienvenue à Gerry et à Denis qui sont parmi nous ce soir.

(EN) Sans doute doit-on remercier l'Union européenne, et particulièrement la Commission d'aider le personnel de Dell; je tiens à leur rendre hommage, ainsi qu'à nos ex-collègues dont deux sont présents ici ce soir (Marian Harkin et Brian Crowley), et aussi à mon prédécesseur, Colm Burke, pour avoir été à l'origine du recours au Fonds en mai dernier.

La Commission a effectué deux changements majeurs qui revêtaient une très grande importance pour nous: elle a modifié la règle de cofinancement des aides qui était initialement de 50/50, en le faisant passer à 35 % pour les gouvernements nationaux et à 65 % pour la Commission et elle a également abaissé le nombre de pertes d'emplois à hauteur de 500 salariés au lieu de 1 000 initialement, ce qui, espérons-le, rendra éligibles les salariés de Waterford Crystal et de SR Technics en temps voulu.

Je voudrais ajouter deux précisions. Premièrement, il faudrait étendre à trois ans l'intervalle de temps actuellement fixé à deux ans, car de nombreuses personnes suivront une formation de troisième cycle qui dure normalement trois ans; deuxièmement, il faudrait que la date de début soit la date de signature au Parlement et au Conseil et non la date de soumission de la demande d'intervention.

Ceci dit, je voudrais juste encore évoquer deux points. La population vous est très reconnaissante: vous lui avez donné de l'espoir là où régnait le désespoir. Vous avez fait preuve de solidarité et non de désunion, et ce Fonds sera utilisé à bon escient et j'ai la conviction qu'il s'agira peut-être du meilleur Fonds et du meilleur financement jamais accordés par la Commission européenne. Un grand merci pour cela.

Frédéric Daerden (S&D). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, plusieurs éléments ont été évoqués, mais l'utilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation m'inspire deux sentiments.

Tout d'abord, je me réjouis de son existence. Les travailleurs européens doivent savoir que l'Europe est à leurs côtés dans les moments difficiles tels que nous en traversons actuellement. Deuxièmement, je suis heureux que la Belgique ait été saluée pour la qualité de la coopération entre partenaires sociaux dans la constitution du dossier.

Malheureusement, le fonctionnement du FEM me cause également des regrets. Tout d'abord, son succès traduit une situation économique difficile en Europe, avec les conséquences sociales que l'on sait.

Ensuite, la cohérence du Fonds avec d'autres instruments d'aide a été remise en question dans le cas de Dell. Sur ce sujet, j'apporte mon plein soutien aux propos tenus précédemment par ma camarade Pervenche Berès. Enfin, sur le plan budgétaire, les crédits de paiement pour exécuter les attributions de ce Fonds doivent être transférés depuis d'autres postes budgétaires et, à ma connaissance, systématiquement du Fonds social européen. Même si cela est rendu possible par le rythme de paiement des Fonds structurels, qui n'est pas aussi élevé qu'on le souhaiterait, les Fonds structurels doivent être utilisés pour leur objet.

En conclusion, j'invite à une réflexion sur le financement de FEM et je perçois une ouverture de la Commission, si ce n'est pour lui attribuer directement une base budgétaire pleine et entière à l'égal des autres fonds, au moins pour qu'il ne soit plus exclusivement financé sur le dos des fonds structurels sociaux.

Ivo Belet (PPE). - (*NL*) Je voudrais faire une brève remarque structurelle sur les effets structuraux du Fonds. Naturellement, nous sommes ravis des projets présentés aujourd'hui et qui attendent notre approbation demain. Pourtant, il y a matière à améliorer tous ces projets, bien sûr, ce qui est la raison de ma brève remarque.

Mesdames et Messieurs, il arrive parfois que le Fonds rate sa cible, pour la simple raison que la procédure est trop lourde, Monsieur le Commissaire. Après tout, l'objectif principal du Fonds est d'apporter un soutien rapide aux travailleurs victimes d'un licenciement et de les aider à trouver un nouvel emploi. Pour l'instant, on constate certains dysfonctionnements, du fait de notre incapacité à agir suffisamment rapidement, ce qui est très ennuyeux, en particulier pour les travailleurs plus âgés. En effet, le reclassement et le secours nécessitent une approche rapide et solide, chose qui fait totalement défaut en ce moment.

En outre, le Fonds d'ajustement à la mondialisation souffre d'un manque de flexibilité, et si vous êtes un travailleur qui perdez votre emploi et que vous avez la malchance d'appartenir à une entreprise qui ne figure pas sur la liste, vous ne serez pas admissible au bénéfice d'une aide. Tous les jours, nous sommes confrontés à des histoires de travailleurs qui ont été touchés par un licenciement mais qui ne sont pas admissibles, et nous nous efforçons d'expliquer - puisque c'est si compliqué - pourquoi il n'y a rien à faire.

Je pense qu'une solution pratique doit être trouvée aussi vite que possible pour remédier à cette situation, Monsieur le Commissaire, et que nous avons besoin d'une approche beaucoup plus rapide ainsi que, si possible, d'une formule qui nous permette d'adopter une manière de travailler en fonction de l'enveloppe budgétaire. À mon avis, il faudra agir dans ce sens dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Markus Pieper (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le Fonds d'ajustement à la mondialisation aide les citoyens à s'engager dans une formation continue et obtenir d'autres diplômes. C'est le côté social, le côté positif, de l'Europe. Mais la Commission a également examiné les subventions versées à Dell pour son investissement dans une nouvelle usine en Pologne, du point de vue de leur respect des règles applicables aux aides d'État. Elle a donné son accord pour le versement à Dell de 54 millions d'euros sous la forme d'une aide d'État polonaise, étant apparemment censée profiter à l'aide économique régionale.

Cela soulève la première question suivante: devons-nous réellement être en concurrence les uns avec les autres en Europe lorsqu'il s'agit d'argent public? La réponse est «non»! Nous devrions modifier les règles applicables aux aides d'État, de manière à faire cesser le versement des subventions de délocalisation, y compris par les États membres.

J'ai une deuxième question à poser directement à la Commission: l'enveloppe de 54 millions d'euros octroyée à la Pologne pour Dell contient-elle aussi de l'argent provenant des Fonds structurels européens? Pourquoi, Monsieur le Commissaire, la Commission n'a-t-elle pas donné d'avis précis à ce sujet? Je demande instamment à la Commission de prendre vraiment au sérieux son devoir de surveillance qui lui incombe au titre des règlements des Fonds structurels. Les deniers européens ne doivent pas être déboursés pour des délocalisations d'entreprise au sein de l'Union européenne. Monsieur le Commissaire, la réponse que vous nous avez donnée aujourd'hui est évasive. Vous vous cachez derrière les rapports du gouvernement polonais. Mais vous n'avez pas examiné directement si le règlement relatif aux Fonds structurels européens a bien été respecté.

Assurons enfin la transparence dans ce domaine et rendons publique chaque subvention individuelle octroyée au titre du Fonds structurel, comme nous le faisons pour la politique agricole. C'est la seule manière d'acquérir une véritable confiance dans la politique structurelle européenne.

Csaba Őry (PPE). - (*HU*) J'ai un souvenir très précis du moment où nous avons créé ce Fonds d'ajustement à la mondialisation, et je me souviens que même à cette époque, il y a eu beaucoup de débats sur le fait que la création de ce Fonds ne serait pas une bonne idée si, au lieu d'atténuer les pertes, l'aide versée au titre de ce Fonds aidait les travailleurs licenciés à réintégrer le marché du travail, encourageant pour ainsi dire les

entreprises à tirer opportunément avantage de la facilité de délocalisation de telle sorte que le Fonds couvre les frais des parties perdantes.

Le cas de Dell est symptomatique de ce phénomène, parce que notre expérience montre qu'au lieu d'atténuer les pertes et de faire preuve de solidarité, il semble que le Fonds ait agi comme une incitation, Dell recevant une aide à la fois pour licencier et pour délocaliser. Nous sommes donc ici simplement en présence d'une mauvaise coordination des Fonds européens. Le Fonds d'ajustement à la mondialisation fait partie de la politique de concurrence et des Fonds structurels. Il n'y a aucun intérêt et il est totalement inutile, sans compter qu'il est contraire aux objectifs du Fonds, d'utiliser ces ressources de manière contradictoire, en dehors de toute forme de coordination. Aussi, j'attirerais l'attention de la Commission sur le fait qu'elle doit réfléchir à un moyen d'utiliser les deniers publics européens de manière coordonnée, lorsqu'un cas de ce genre se présente, de manière à éviter une telle confusion à l'avenir.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). - (RO) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la crise économique et financière a affecté et continuera à affecter sérieusement tant l'industrie sidérurgique que les chantiers navals. Galați, ma ville natale a été frappée par la perte de milliers d'emplois dans l'industrie métallurgique et les chantiers navals.

Le recours au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est une solution à court et moyen terme pour soutenir les travailleurs qui se retrouvent dans une situation difficile après avoir perdu leur emploi. Je tiens à souligner qu'il est nécessaire d'investir dans la modernisation des entreprises du secteur de l'industrie lourde, pour leur permettre de réduire le niveau de leurs émissions polluantes à l'avenir. Cela nous permettra de conserver les emplois et donc de protéger les travailleurs à long terme.

Brian Crowley (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je veux remercier le commissaire et le rapporteur pour le travail qu'ils ont réalisé. En effet, le commissaire se souviendra qu'en janvier dernier, un de mes anciens collègues, Colm Burke, et moi-même, l'avons rencontré pour essayer de lancer l'intervention du Fonds d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs de Dell.

Je pense qu'il s'agit d'une indication claire de la priorité que nous accordons, au niveau de l'Union européenne, aux citoyens: nous nous assurons qu'ils sont au cœur des politiques, nous essayons de les protéger et, en cas de problème ou de difficulté, nous essayons d'intervenir rapidement.

À titre personnel, je tiens à remercier personnellement le commissaire pour son implication active dans cette affaire, non seulement ici au Parlement européen ou avec moi, mais également sur place, à Limerick où il a rencontré les travailleurs.

Et si je pouvais dire à d'autres collègues qui essaient occasionnellement de faire diversion eu égard à d'autres questions, que le Fonds d'ajustement à la mondialisation, en dépit de toutes ses imperfections, est un élément positif de l'Union européenne, qu'il faudrait encourager, développer et faire prospérer et je leur rappellerai avant tout le vieux proverbe: donne un poisson à un homme, il mangera un jour; apprends-lui à pêcher, il mangera toute sa vie. C'est ce que nous permet de faire le Fonds d'ajustement à la mondialisation.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la deuxième déclaration du commissaire Špidla. Il a déclaré que nous ne pouvons pas influencer les décisions des entreprises. Ce n'est tout simplement pas vrai. Nous influençons évidemment les décisions des entreprises en versant des subventions, en faisant appel aux Fonds structurels et en versant des aides.

C'est pourquoi, lorsqu'il s'est agi de négocier le règlement, le Parlement a tenu un débat précisément sur cette question de délocalisation. Mais en fin de compte, le Parlement a cédé, tout comme malheureusement le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) qui a voté favorablement, Monsieur Pieper, et n'a inscrit dans le règlement des Fonds structurels qu'une durée de cinq ans, ce qui est tout sauf adéquat compte tenu de l'ampleur des subventions. Le groupe Verts/Alliance libre européenne fut le seul groupe à avoir dit, à l'époque, qu'il fallait au moins prévoir 10 ans, pour ce qui est de la partie du règlement citée par le commissaire qui concerne le recouvrement des sommes versées aux entreprises qui délocalisent. Tout ce que je peux dire ici, c'est que cette affaire donne raison au groupe Verts/Alliance libre européenne.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, en mobilisant le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, l'Union européenne doit à nouveau face à des difficultés économiques. Cette fois, il s'agit de difficultés résultant de changements structurels du commerce mondial. Comme dans le cas de la crise financière, seule une action intégrée peut permettre de combattre efficacement les effets de la mondialisation.

Grâce aux mesures financières obtenues pour venir en aide aux personnes licenciées, les travailleurs du secteur textile belge et les travailleurs de l'usine Dell en Irlande ont immédiatement eu l'occasion de reprendre une formation et de trouver un nouvel emploi. Le Fonds vise également à encourager l'esprit d'entreprise et le travail indépendant. Cette aide octroyée à des secteurs particuliers de différents pays est une expression appropriée de la solidarité sociale au sein de l'UE.

Il est un fait que Dell, qui a justifié la délocalisation de son site de production irlandais par la nécessité de trouver un pays appliquant des coûts de production inférieurs, a trouvé un pays répondant à ce critère, un pays se situant tout de même au sein des frontières de l'UE, j'ai nommé la Pologne et plus précisément la ville de Łódź. La région de Łódź est en proie à des difficultés en termes d'emploi, et l'usine de Dell a créé quelque 2 000 nouveaux emplois. Cet investissement aura un effet notable sur l'amélioration de la situation à Łódź et dans les environs, et permettra d'accélérer le rythme de la croissance de tout l'arrondissement.

Pervenche Berès, *auteure*. – Monsieur le Président, je voudrais rassurer mon cher collègue, M. Crowley. Aucun membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales n'a mis en doute l'efficacité, l'utilité du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Nous pensons simplement qu'il y a moyen de l'optimiser.

Je voudrais également rebondir sur un des propos du commissaire, lorsqu'il nous a indiqué, tout à l'heure, qu'il fallait éviter le shopping à la dotation des Fonds. Et c'est bien justement le problème auquel nous sommes aujourd'hui confrontés.

Lorsque, j'imagine, vous préparerez votre succession sur ce dossier, que direz-vous au prochain commissaire en charge du Fonds d'ajustement à la mondialisation? Car, dans le cas d'espèce de Dell, nous voyons bien qu'il y a un risque de détournement de la procédure et d'abus de l'utilisation des fonds communautaires et des autorisations données dans le cadre de la politique de la concurrence.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. — (*CS*) Mesdames et Messieurs, à mon avis, le débat peut en substance être divisé en deux lignes parallèles. Pour la première, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation fonctionne mais il existe des raisons justifiant l'optimisation de son déploiement. La question du temps a été évoquée, mais de manière quelque peu exagérée, je pense, par le fait que les États membres peuvent réagir immédiatement et obtenir le recouvrement des frais. Néanmoins, je crois qu'il s'agit d'une question qui mérite d'être débattue et je crois aussi qu'il est nécessaire de rechercher une solution allant dans cette direction.

La question des lignes budgétaires individuelles a également été soulevée. Il est vrai qu'au moment de la création du Fonds, ce n'était en réalité pas possible. Néanmoins, le Fonds peut fonctionner de cette manière. C'est pour cette raison qu'à mon avis, il est nécessaire de soumettre toutes les questions pouvant l'être et, le cas échéant, de trouver des solutions plus adéquates que celles proposées jusqu'à présent. Mais tout cela ne remet pas en cause le principe fondamental qu'en temps de crise, le Fonds fonctionne et qu'il apporte une véritable aide.

La deuxième ligne du débat concerne des questions beaucoup plus complexes, notamment les délocalisations, la mise en concurrence potentielle des subventions et une série d'autres questions liées à cela, qui sont extrêmement complexes. Je suis d'avis que nous avons raison de traiter ces questions et que nous avons raison de le faire en nous basant sur une compréhension approfondie des faits. À ce propos, je souhaiterais mentionner quelques faits relatifs au cas de Dell et aussi à certaines de nos réflexions sur le problème général.

Premièrement, d'après l'OCDE, contrairement à ce que croit l'écrasante majorité des gens, la charge salariale par unité de production est nettement plus élevée en Pologne qu'en Irlande. Aussi, par rapport à l'Irlande, la charge salariale en Pologne n'est pas inférieure, mais supérieure. Il s'agit d'un élément qu'il convient de garder à l'esprit, parce qu'il est aléatoire de tirer des conclusions à partir de comparaisons directes de situations complexes. Je voudrais souligner que si nous voulons débattre ces questions, il est nécessaire d'approfondir considérablement certaines de nos idées, tout au moins sur certains points.

Deuxième élément: le cas de Dell lui-même. Il est vrai que Dell a commencé ses activités à Limerick en 1991, soit il y a 18 ans. Il est vrai aussi qu'il n'y a aucune trace indiquant que Dell a reçu une aide d'un des Fonds européens existants pour cette opération. Nous ne possédons aucune information à ce sujet, même si je ne peux exclure la possibilité que l'entreprise ait reçu une aide du Fonds régional, parce qu'à cette époque, en 1990, il n'existait aucune obligation ni aucune méthode qui nous permette aujourd'hui d'obtenir cette information. Il est un fait également que la décision de délocaliser l'usine à Łódź a été prise par Dell en 2007. Il est un fait aussi que l'argent utilisé sous la forme d'une aide d'État est d'origine polonaise et que cette aide a été notifiée en décembre 2007. Cette aide n'implique donc pas des ressources issues des Fonds structurels

européens. Dans ce cas - car cela n'est pas valable dans tous les cas, mais seulement dans ceux impliquant une somme de plus de 50 millions d'euros, ce qui est le cas ici - une évaluation très détaillée a lieu qui prend également en compte les questions touchant au marché du travail. La Commission a tiré la conclusion que ces deux opérations, si éloignées dans le temps l'une de l'autre, ne sont pas liées. Mais cela ne veut rien dire et ne remet en aucun cas en cause le fait qu'il faille tenir de manière récurrente un débat approfondi sur les questions impliquant le recours aux ressources européennes, sur la base des nouvelles informations dont nous disposons, et nous avons raison, c'est incontestable, de garantir un meilleur niveau de cohérence. À mon avis, le cas de Dell a été un bon tremplin et c'est assurément une bonne chose que de poursuivre ce débat.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier pour ce débat qui a été l'occasion de réfléchir ensemble à certains aspects relatifs à l'utilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. En conclusion, je déclarerai simplement que dans le cadre de nos politiques, il ne faut pas exclure le risque de voir les ressources être utilisées à mauvais escient ou de manière pas tout à fait optimale, et que ce risque inhérent sera toujours présent dans nos politiques, à mesure qu'elles évoluent. Il nous appartient donc de garder cela à l'esprit et d'avoir le courage d'examiner certains principes établis de longue date d'un œil nouveau et de changer ces anciennes méthodes, établies de longue date et peut-être obsolètes lorsque nous trouvons des solutions intellectuelles et techniques et un consensus politique.

Reimer Böge, *rapporteur.* — (*DE*) Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que nous nous efforçons depuis ces derniers mois, dans le cadre de la collaboration entre la commission des budgets et la commission de l'emploi et des affaires sociales, de lancer aussi vite que possible les procédures sur la base d'un avis de la commission de l'emploi - qui a même mis sur pied un groupe de travail spécial à cette fin - de manière à débloquer dans les meilleurs délais, à l'issue d'un examen minutieux, les fonds en faveur des travailleurs concernés et de leur entourage proche.

Permettez-moi de dire en second lieu que pendant la procédure d'examen du cadre financier pluriannuel et des nouveaux instruments, qui a été effectuée dans le cadre de la révision du budget, nous devons également examiner le fonctionnement et la valeur ajoutée du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, comme nous le faisons avec tous les autres instruments, et spécifiquement du point de vue de l'effet sur la gestion et l'interaction des institutions au niveau national et européen. Nous devons examiner comment améliorer la forme que prend cette interaction avec le Fonds social européen (FSE). Nous devrions donc être ouverts à toutes les discussions possibles susceptibles d'apporter une amélioration.

En ce qui concerne les sources de financement, Monsieur le Commissaire, d'un point de vue purement technique, ce qui vous avez dit à propos des fonds alloués au titre du FSE était évidemment tout à fait exact. Mais, en fin de compte, je voudrais que l'évolution générale des obligations et des versements au titre du cadre financier pluriannuel, tant pour les Fonds structurels que pour le FSE, soit le reflet des chiffres globaux que nous avons convenus. Nous ne pouvons pas tolérer que, en raison d'une mise en œuvre déficiente, de l'existence de problèmes dans les systèmes de gestion et de contrôle et d'une utilisation tardive de ces fonds, il reste de l'argent potentiellement inutilisé et que, chaque année, nous utilisions une partie de cet argent pour financer de tels programmes supplémentaires. Ce n'est pas dans l'intérêt de l'initiateur.

Pour l'heure, nous tiendrons compte de ce que vous avez dit à propos des règles en matière d'aides d'État. Nous avons, en d'autres circonstances, posé des questions similaires à propos de la délocalisation en Roumanie de l'usine Nokia de Bochum. Malgré tout, permettez-moi de dire qu'il est nécessaire ici d'examiner de très près à quoi ressemble la coopération entre la Commission et le devoir d'information des États membres. Parfois, j'ai l'impression que lorsqu'on en vient à parler de ces questions, les choses suivent une logique similaire à celles relatives à la surveillance des quotas de pêche: chaque partie se regarde du coin de l'œil et, en fin de compte, le système n'est pas efficace. Aussi, nous allons nous accrocher et aussi suivre de très près les affaires similaires et nous insistons pour que la Commission agisse conformément aux règles et aux règlements que nous avons décidés en 2007.

Pour terminer, je vous demande à tous de voter demain en faveur de la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation.

Le Président. - Le débat est clos. Le vote aura lieu mercredi 25 novembre 2009.

Déclaration écrite (article 149)

Iosif Matula (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Monsieur le Président, je soutiens le rapport soumis par notre collègue, M. Böge, car je crois que les travailleurs européens ayant perdu leur emploi sont nombreux à avoir besoin

d'aide, y compris de la part des fonds de l'UE. Plus de 37 millions d'euros ont été octroyés à 10 275 travailleurs en 2009, ce qui est loin du plafond maximum autorisé de 500 millions d'euros prévu annuellement pour ce Fonds européen. Permettez-moi de souligner que ces fonds sont destinés aux employés licenciés et pas aux entreprises. L'UE ne sont pas soutenir financièrement la stratégie des entreprises qui délocalisent et licencient leurs travailleurs, en particulier lorsqu'elles quittent l'UE ou qu'elles reçoivent de manière concomitante une aide d'un autre État membre.

Il est vital pour nous de suivre de très près la manière dont se déroulent les délocalisations d'entreprises. Ce n'est pas aux contribuables européens de supporter la charge du coût social impliqué par la fermeture ou la délocalisation d'entreprises. N'oublions pas que le Fonds a été créé pour apporter une aide supplémentaire aux travailleurs licenciés à la suite de modifications notables de la structure du commerce mondial, et depuis

le 1^{er} mai 2009, aux travailleurs licenciés à la suite de la crise économique et financière mondiale. Je crois que l'accès aux Fonds européens peut également apporter une aide considérable aux nouveaux États membres, en leur permettant de surmonter les difficultés causées par la crise économique et de s'adapter à la structure concurrentielle du marché intérieur européen.

14. État du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'état du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne 2010 (ZLE) de Vital Moreira, au nom de la commission du commerce international (O-0116/2009 – B7-0222/2009)

Vital Moreira, *auteur.* – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, cette question a été rédigée et soumise avant de savoir que M^{me} Ashton ne serait plus commissaire au commerce. Nous espérons néanmoins que la Commission sera en mesure de répondre à notre question.

M^{me} Ashton est chargée, comme mentionné précédemment, de l'état actuel de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, initialement planifiée pour 2010.

En réalité, l'un des projets issus du processus de Barcelone, lancé en 1955, était la création d'une zone de libre-échange dans la région méditerranéenne en 2010, dont l'établissement était censé se faire sur une base régionale, et inclure un réseau Nord-Sud et un réseau Sud-Sud. Cependant, on est très loin de cet objectif, et je voudrais poser les questions suivantes:

La Commission pense-t-elle que la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne en 2010 était un projet réaliste dès le départ? La Commission peut-elle fonder ses réponses sur des motifs solides?

Deuxièmement, le Parlement est conscient qu'une nouvelle feuille de route euro-méditerranéenne sera adoptée très prochainement, probablement assortie d'un nouveau mécanisme visant à faciliter le commerce et les investissements dans la région.

La Commission peut-elle fournir de plus amples détails concernant les aspects et les implications pratiques d'un tel mécanisme?

Troisièmement, la Commission peut-elle nous éclairer sur l'état actuel de l'accord d'Agadir, sur la contribution de l'UE à la refonte de cet accord et, en termes plus généraux, sur la dimension Sud-Sud du processus de Barcelone: l'Union pour la Méditerranée?

Quatrièmement, la Commission peut-elle nous dire comment elle a intégré les recommandations contenues dans l'évaluation d'impact de la durabilité menée par l'université de Manchester, visant à prendre en considération la cohésion sociale et le développement durable dans les négociations, conformément aux recommandations de cette étude?

Cinquièmement, la Commission peut-elle expliquer au Parlement quel était l'enjeu de la renégociation de l'accord d'association UE-Syrie, gelée en 2004?

Sixièmement, la Commission peut-elle nous parler de ses négociations avec la Libye, de l'objectif de ces négociations et de leur état actuel?

Septièmement, plusieurs pays méditerranéens ont exprimé leur intérêt à accroître et/ou élargir leurs accords commerciaux avec l'Union européenne.

La Commission peut-elle tout d'abord informer le Parlement sur cette nouvelle génération d'accords d'association?

La Commission peut-elle ensuite dire au Parlement si, au vu des nouveaux pouvoirs en matière de questions commerciales octroyés au Parlement par le traité de Lisbonne, elle tiendra compte d'une des résolutions préalables du Parlement pour négocier ces nouveaux accords?

Voici mes questions, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Étant donné l'importance actuelle du processus de Barcelone et la zone sud de l'UE, nous pensons qu'une réponse à ces questions est extrêmement importante et opportune.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur Moreira, je réponds au nom de la commissaire Ashton.

En ce qui concerne la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, sa création pour 2010 était un objectif réaliste, et d'ici l'année prochaine, nous aurons beaucoup progressé, même s'il reste bien entendu beaucoup à faire afin de concrétiser pleinement le potentiel de l'intégration économique dans la zone euro-méditerranéenne.

Des progrès ont été réalisés tout particulièrement dans la dimension Nord-Sud. L'Union européenne a conclu des accords d'association bilatéraux avec tous nos partenaires méditerranéens, excepté la Syrie, et ils couvrent essentiellement le commerce des produits. D'autres négociations bilatérales sont néanmoins en cours afin de promouvoir davantage le commerce des produits agricoles, les services et la liberté d'établissement, et de créer un mécanisme contraignant de règlement des différends. Certaines de ces négociations sont déjà terminées et d'autres doivent prendre fin d'ici 2010.

Quant aux négociations récentes entre l'Union européenne et nos partenaires méditerranéens et le rôle du Parlement européen, je peux vous dire, toujours en ce qui concerne la dimension Nord-Sud, que nous espérons conclure un accord lors de la conférence ministérielle sur le commerce euro-méditerranéen du 9 décembre sur une feuille de route euro-méditerranéenne au-delà de 2010, reflétant l'objectif visant à transformer progressivement les accords d'association euro-méditerranéens actuels en accords de libre-échange exhaustifs et de grande envergure.

Il ne s'agit pas de nouveaux accords d'association, mais plutôt d'élargir et de renforcer les accords existants afin d'aborder des questions telles que la facilitation du commerce, les obstacles techniques et les questions sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les marchés publics, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce et les questions liées au développement durable et à la transparence.

Des négociations bilatérales seront adaptées à la situation de chaque partenaire du sud de la Méditerranée. Le Maroc pourrait être le premier pays méditerranéen avec lequel nous entamerons des négociations l'année prochaine. Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement jouera bien entendu un rôle plus important dans les questions commerciales. La Commission est prête à collaborer étroitement avec vous sur les négociations futures que je viens d'évoquer.

La zone de libre-échange euro-méditerranéenne comporte également une dimension Sud-Sud. Nos partenaires méditerranéens créent un réseau d'accords de libre-échange entre eux, et l'accord d'Agadir, en vigueur depuis 2007, est également ouvert à d'autres pays méditerranéens. Israël et la Turquie ont également signé des accords de libre-échange avec les partenaires méditerranéens, tandis que d'autres accords sont encore en cours de négociation.

Une estimation complète de l'actuel accord d'Agadir est prématurée. Le commerce entre les quatre partenaires s'est intensifié, mais dans une moindre mesure que celle initialement prévue. Plusieurs causes peuvent l'expliquer: l'existence de barrières non tarifaires, l'absence de complémentarité entre les différents marchés, l'absence d'un marché régional capable d'attirer les investisseurs, et enfin, et surtout, le fait que les entreprises ne sont pas suffisamment conscientes des opportunités offertes par ces accords.

La feuille de route du commerce euro-méditerranéen au-delà de 2010 devrait aider à résoudre ce problème. Elle contient également une série de propositions pratiques à court terme, l'une d'entre elles étant le mécanisme de facilitation du commerce et des investissements euro-méditerranéens. La création de ce mécanisme fournira des informations gratuites, à jour, exhaustives et facilement accessibles sur le commerce, les conditions et les réglementations en matière d'investissement dans la région euro-méditerranéenne, afin d'aider les entreprises, en particulier les PME, à opérer sur les marchés euro-méditerranéens.

En ce qui concerne la durabilité, comme c'est le cas dans toutes nos zones de libre-échange, la Commission a mené une évaluation d'impact de la durabilité, achevée en décembre 2007 qui est, et sera, utilisée à la fois dans les négociations actuelles et futures.

Quant aux questions commerciales en particulier, le pacte de stabilité a souligné l'importance des longues périodes de transition établies dans les accords d'association pour l'élimination des tarifs industriels par les pays du sud de la Méditerranée, et le besoin d'instaurer des périodes de transition similaires dans le cadre des négociations actuelles sur des projets agricoles.

Il est aussi évident que nous devons tenir compte du niveau de développement de nos partenaires du sud de la Méditerranée dans les discussions en cours sur les services et l'établissement.

En outre, dans la plupart de ces pays, la Commission soutient des programmes de réforme fiscale qui peuvent aider à réduire les effets négatifs de la chute des recettes tarifaires mentionnés dans l'évaluation d'impact de la durabilité.

Quant à l'accord avec la Syrie que j'ai évoqué précédemment, la Commission a lancé en 2008 un examen du projet d'accord d'association afin d'établir la nécessité ou non d'amendements ou de mises à jour techniques avant sa conclusion. Un tour de table a suffi, et nous avons convenu avec la Syrie des amendements nécessaires pour prendre en considération l'accession à l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie et les changements tarifaires introduits à la fois en Syrie et dans l'Union depuis le gel des discussions en 2004. L'accord a été signé en décembre 2008. Le mois dernier, nous avons annoncé que l'Union était maintenant prête à signer. La Syrie a reporté la conclusion de l'accord afin d'analyser ses implications économiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne les négociations avec la Libye, elles ont été lancées à Bruxelles en novembre 2008 afin de conclure un accord-cadre centré sur un ambitieux accord de libre-échange en matière de produits, services et liberté d'établissement, ainsi que de coopération réglementaire. La conclusion de cet accord avec la Libye sera la dernière pièce du puzzle. En réalité, l'Union aura alors conclu des accords de libre-échange avec tous ses voisins européens, même si la Libye n'est pas couverte par la politique européenne de voisinage.

La conclusion de cet accord commercial fournira aux exportateurs de l'UE de nouvelles possibilités d'exportation vers la Libye et un environnement réglementaire plus favorable, en particulier, dans les secteurs des services et sur les marchés du pétrole et du gaz naturel. Bien entendu, les négociations avec Tripoli n'en sont encore qu'au début et il nous faut un délai supplémentaire avant de conclure un accord.

Au cours de ce processus, la Commission sera particulièrement attentive au développement de capacité en matière de commerce et aux questions connexes au sein de l'administration libyenne. Une évaluation d'impact de la durabilité est actuellement en cours de finalisation pour la Libye également.

Georgios Papastamkos, au nom du groupe PPE. – (EL) Monsieur le Président, nous soutenons le partenariat euro-méditerranéen, important d'un point de vue stratégique, la consolidation de la coopération politique, économique et culturelle ainsi que la paix, la sécurité et la stabilité dans la zone en général. Nous demandons aux ministres d'adopter une feuille de route pour la mise en œuvre de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne lors de la prochaine conférence. L'approche bilatérale doit être accompagnée d'une approche régionale. De même, au-delà de la dimension Nord-Sud, je considère que l'intégration économique régionale Sud-Sud, à laquelle le président de la commission du commerce international, M. Moreira, et le commissaire Tajani se sont référés, revêt une importance toute particulière. Je voudrais particulièrement insister sur le besoin d'intégrer des privilèges sociaux et environnementaux et d'établir des normes de santé pour accompagner l'ouverture des marchés. Nous devons également aborder certaines questions graves concernant les importations de produits agricoles dans l'Union européenne. Personnellement, je suis pour le renforcement du processus de Barcelone: l'Union pour la Méditerranée et des programmes annoncés dans son cadre pour les secteurs stratégiques, tels que la coopération entre les petites et moyennes entreprises et l'exploitation des sources d'énergie renouvelable. Enfin, je voudrais tout particulièrement mettre l'accent sur le développement de couloirs maritimes et sur la proposition présentée par la Grèce l'été dernier concernant la mise en place d'un observatoire des transports dans la zone méditerranéenne orientale, basé en Grèce.

Kader Arif, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je tiens à remercier Vital Moreira pour l'intervention qui a été la sienne.

Le 9 décembre prochain, les ministres euro-méditerranéens du commerce vont se réunir pour débattre de la relance de notre coopération économique et commerciale. Tout d'abord, je souhaiterais que nous fassions

ensemble un constat qui soit lucide. Si l'objectif de la zone de libre-échange était bien de profiter à tous les partenaires, du nord comme du sud, fixer son avènement à 2010 n'était ni réaliste, ni même souhaitable, au regard des différences de développement encore béantes entre rives nord et sud de la Méditerranée.

Par ailleurs, certains n'ont cessé de prôner le fait que, pour faire progresser le processus euro-méditerranéen – composé, je le rappelle, des trois piliers: politique, économique, social et culturel –, il fallait, face aux difficultés politiques, simplement les écarter pour progresser sur le volet économique et commercial. Cette vision magique et pernicieuse selon laquelle le commerce à lui seul permet de progresser vers l'intégration harmonieuse, la paix et la stabilité, comme vous l'aurez compris, je n'y crois pas.

J'y crois d'autant moins que les faits parlent d'eux mêmes. L'Union pour la Méditerranée, par exemple, en écartant les conflits politiques, était censée, par des projets dits concrets et visibles, relancer la coopération euro-méditerranéenne stagnante. Aujourd'hui, c'est l'Union pour la Méditerranée qui stagne, et les contentieux politiques passés sous silence se rappellent brutalement à elle.

Je fais partie de ceux qui restent farouchement attachés à l'esprit de Barcelone, de ceux qui pensent que le progrès ne se mesure pas seulement à l'aune statistique commerciale, au demeurant encore trop défavorable à nos partenaires du sud, à leurs populations. Le commerce pour le commerce, non, définitivement, je n'y crois pas.

Par contre, le commerce mis au service du développement avec, pour objectif, la réduction des écarts de richesse, la prospérité réellement partagée ou l'intégration régionale, oui, je le conçois. Mais encore faut-il que les négociations soient orientées en ce sens.

C'est pourquoi, lors de cette prochaine rencontre, je nous appelle à être collectivement ambitieux, à ne pas nous contenter de simples discussions techniques avec les suppressions des barrières au commerce comme c'est l'objectif. Il n'est plus acceptable que cette logique persiste.

L'intégration régionale, particulièrement dans son volet Sud-Sud, les réponses à apporter à la crise économique qui frappe durement avec son corollaire de pertes d'emplois, les considérations de développement humain, social et environnemental et la question des droits de l'homme doivent alimenter les discussions et revenir au cœur de nos préoccupations.

Niccolò Rinaldi, *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, vu l'heure, j'espère que vous me permettrez de commencer par une citation extraite des «Mille et une nuits», puisque nous parlons du monde arabe.

Dans ce conte, il est dit: «celui qui demeure oisivement chez lui n'en tirera ni profit ni honneur. J'ai souvent vu l'eau stagnante d'un étang moisir par immobilité: si l'eau courante est douce, l'eau stagnante devient rapidement putride.»

Cela donne une idée de l'héritage de la grande tradition arabe, et nous invite à sortir d'une certaine inertie et à relancer le processus d'intégration euro-méditerranéenne le mieux possible, en tenant compte de deux facteurs.

Le premier facteur est le temps. Aujourd'hui, 50 % de la population du sud de la Méditerranée a moins de 18 ans, et dans moins de 30 ans, nous aurons une zone de libre-échange avoisinant un milliard de consommateurs et de citoyens. Dès lors, nous n'avons pas beaucoup de temps.

Le second facteur est la nature des accords commerciaux que nous souhaitons proposer à ces pays. En tant que démocrates libéraux, nous voulons des accords commerciaux sans structures bureaucratiques et décentralisés, et nous souhaitons qu'ils enlèvent le contrôle des ressources et de la richesse à certaines structures oligarchiques actuellement dominantes dans certains pays partenaires.

Yannick Jadot, *au nom du groupe Verts/ALE.* – Monsieur le Président, après quinze ans de négociations du volet commercial du processus de Barcelone, nous avons de très sérieux doutes sur le fait que la négociation d'un accord de libre-échange de type Euromed soit la bonne réponse aux problèmes sociaux, politiques et économiques qui sont présents dans la région.

L'étude d'impact, cela a été dit, a surtout révélé qu'il y avait potentiellement de très graves impacts négatifs, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou en termes d'intégration régionale.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous pensons que la proposition qui est portée par la Commission, le feuille de route pour 2010 et au-delà, est trop univoque, avec son aspect d'accords commerciaux bilatéraux de libre-échange, pour aller dans le bon sens.

Nous soutenons le projet de résolution qui est aujourd'hui discuté, notamment parce qu'il pose toutes ces questions d'impacts sociaux, d'impacts environnementaux, d'impacts sur l'intégration régionale, et surtout parce que, dans son paragraphe 10, il invite à revisiter les objectifs des accords commerciaux, notamment au regard de ces enjeux sociaux, environnementaux, et puis surtout parce qu'on pourrait peut-être imaginer qu'en revisitant ces accords, on pourrait réintégrer l'aspect commercial dans le processus global de Barcelone.

Willy Meyer, *au nom du groupe GUE/NGL.*— (*ES*) Monsieur le Président, mon groupe considère qu'il est impossible de séparer le volet du projet euro-méditerranéen lié au commerce, à l'immigration ou au financement du volet politique. Par conséquent, notre groupe s'oppose à ce que l'Union européenne confère à Israël et au Royaume du Maroc ce statut élevé, parce qu'il s'agit dans les deux cas de zones instables, incompatibles avec une union pour la paix basée sur le droit international.

Nous pensons que l'Union européenne et la Commission européenne devraient être plus exigeantes quant aux valeurs qui peuvent nous mener à un projet de paix et de sécurité partagées.

Par exemple, un chef saharien fait actuellement une grève de la faim sur l'île espagnole de Lanzarote parce que le Royaume du Maroc ne lui permet pas de pénétrer sur les territoires occupés. C'est un point capital, sur lequel les institutions européennes devront adopter une position ferme à l'égard du Royaume du Maroc.

Je pense que l'Union pour la Méditerranée ne doit pas seulement concerner le commerce, mais également défendre le droit international et les droits de l'homme.

William (The Earl of) Dartmouth, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni s'oppose à l'accord euro-méditerranéen, et voici pourquoi: il offrira d'importantes concessions commerciales, voire des subventions, à des États non membres. Ce sera forcément au détriment direct ou indirect du contribuable britannique. En outre, lorsque le représentant de la commissaire s'est exprimé sur l'accord euro-méditerranéen devant la commission du commerce international, dont j'ai l'honneur d'être membre avec d'autres personnes ici, il a déclaré – et je cite – «il n'est pas question d'appliquer toutes les réglementations de l'UE.» Il a ajouté que l'application des réglementations de l'UE sera intelligente et sélective.

En revanche, au Royaume-Uni, nous subissons, et en réalité notre économie en souffre, l'application de toutes les réglementations de l'UE et, qui plus est, d'une manière à la fois non intelligente et universelle.

Nous ne sommes même pas autorisés à utiliser le type d'ampoules d'éclairage que nous voulons. Mais il ne s'agit pas uniquement d'ampoules d'éclairage. Après Lisbonne, nous, citoyens du Royaume-Uni, serons dirigés dans une plus ou moins grande mesure par les trois «compères»: le président de la Commission, le président récemment élu du Conseil – certainement le grand-père de Tintin – et, plus gravement, par la haute représentante, M^{me} Cathy Ashton, qui, trentenaire, était l'une des quatre fonctionnaires rémunérées de la CND d'extrême gauche.

C'est grave, et tandis que nous sommes «coincés» avec ces dirigeants, les pays euro-méditerranéens, eux, n'auront absolument pas les à supporter.

Parlons aussi des droits de l'homme. À ce propos, je me dois de demander: que se passe-t-il? Parmi tous les pays, la Syrie et la Libye, se sont vu offrir des concessions commerciales et même des subventions payées par nous, mais où est la protection des droits de l'homme? Nulle part dans ces deux pays, tous deux ayant un passé long et franchement méprisable dans ce domaine. J'étais un adolescent dans les années 60 et je me dois de dire que les auteurs de cette partie de la résolution étaient certainement sous l'influence du haschisch. Nous sommes donc opposés à cette résolution dans son ensemble.

Jörg Leichtfried (S&D). – (DE) Monsieur le Président, le libre-échange peut être une bonne chose s'il ne s'arrête pas simplement au libre-échange. Des accords tels que celui-ci sont beaucoup plus larges, et il doit en être ainsi. Ils ne doivent pas se contenter d'établir une zone de libre-échange, mais en prévoir aussi les effets durables. Ils doivent apporter le développement. Ils doivent fournir la sécurité. Ils doivent créer la prospérité pour tous. C'est bien plus important que garantir l'instauration d'une libéralisation pure et simple, l'ouverture des marchés, de sorte qu'en fin de parcours, seuls quelques privilégiés en tirent avantage. Si nous voulons rendre le commerce plus libre, l'objectif de tous ces efforts – ici et dans nos pays voisins du Sud –

doit consister à combattre le chômage. Ces efforts doivent viser à la création de plus d'opportunités, en particulier pour les femmes, les jeunes et la population rurale. Si tel est notre objectif, alors nous sommes sur la bonne voie. Si notre objectif consiste uniquement à libéraliser, ouvrir, et permettre à quelques privilégiés de faire des bénéfices, alors nous sommes sur la mauvaise voie.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, l'objectif fondamental des accords d'association méditerranéens consiste essentiellement pour l'Union européenne à tisser une coopération plus étroite, principalement en matière de commerce, avec les États méditerranéens, et également à restructurer les économies de ces États. Ainsi, l'UE peut aider le monde arabe à devenir une région prospère, permettant de la sorte une coopération plus étroite et fournissant l'occasion d'asseoir une stabilité dans la région.

Nous devons nous efforcer d'accélérer le processus lancé à Barcelone, en étant particulièrement attentifs aux questions concernant la démocratie, le maintien de l'État de droit, des valeurs, de la dignité humaine et du développement économique et social. Le renforcement du dialogue interculturel jouera également un rôle important dans ce contexte.

À mon avis, la libéralisation du commerce des produits agricoles dans la zone euro-méditerranéenne peut contribuer à des échanges commerciaux bénéfiques, à condition que l'UE se concentre essentiellement sur les exportations de céréales, de viande et de lait, et sur l'importation de fruits et légumes en provenance des États méditerranéens. La réalisation d'un plan d'action si exceptionnellement ambitieux tel que le partenariat euro-méditerranéen exigera beaucoup d'efforts et de nombreux compromis de la part des États participant au processus.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai assisté à la réunion de la délégation pour les relations avec le Canada. Ils y ont discuté d'un accord de libre-échange que l'Union européenne était en train de négocier avec le Canada. Avant cela, nous ici au sein du Parlement, avions discuté d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud. Ce soir, nous débattons d'un accord de libre-échange dans la zone euro-méditerranéenne.

La Commission peut-elle nous dire combien d'accords de libre-échange nous sommes en train de négocier ou avons négociés jusqu'à présent? Deuxièmement, quel est le bénéfice net pour les pays de l'Union européenne? Troisièmement, où sont les opportunités pour les entreprises et les entrepreneurs en ce qui concerne la création d'emplois et l'aspect économique?

Enfin, je ne suis forcément d'accord avec le comte de Dartmouth, mais je voudrais avoir une réponse à sa question cruciale, tout en laissant de côté les aspects personnels.

Diane Dodds (NI). – (*EN*) Monsieur le Président, ce débat concerne la libéralisation du commerce, et je me présente devant cette Assemblée ce soir comme une Européenne qui croit en la coopération des nations, mais qui ne croit pas en le fédéralisme du projet actuel.

Pour le Royaume-Uni, Lisbonne signifie la réduction de nos pouvoirs en matière de contrôle du commerce et d'exercice du commerce avec qui que ce soit. En outre, la diminution de notre démocratie, à la fois au Royaume-Uni et en Europe, ressort des événements de la semaine dernière qui a vu la nomination d'un président et la consécration d'un haut représentant pour les affaires étrangères qui n'a jamais exercé de mandat, mais qui s'exprimera au nom du peuple européen en matière d'affaires étrangères. Il est évident que cela n'est pas une situation que la Commission puisse différer, et il serait intéressant d'entendre son point de vue.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, lorsque nous envisageons la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, nous devrions garder deux choses à l'esprit.

La première est une remarque générale qui s'applique aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, ainsi qu'à la plupart des pays en voie de développement avec lesquels l'Union européenne souhaite établir des accords similaires, en particulier les pays liés par la politique agricole commune.

Les termes du dominicain Lacordaire sont de mise ici: «Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.» Nous ne pouvons tout simplement pas ignorer les équivalences socio-économiques évidentes et importantes qui sont en jeu ici, ni les grandes différences évolutives du développement des systèmes de production entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée.

La libéralisation du commerce, particulièrement dans les secteurs vulnérables tels que l'agriculture et la pêche, a certainement été un facteur déterminant de la crise économique et sociale actuelle, vu la pression qu'elle a exercé sur les systèmes de production plus faibles, l'emploi et les droits sociaux, provoquée par une dépendance croissante, particulièrement importante lorsqu'il s'agit de l'alimentation, compromettant le développement libre et la souveraineté de chaque pays.

Comme cela a déjà été dit, nous devons toujours garder à l'esprit la situation en Palestine et dans le Sahara occidental, et ne pas l'ignorer dans le cadre de ce débat.

Jörg Leichtfried (S&D). – (DE) Monsieur le Président, je pense que mon intervention ne prendra même pas une minute. Moi aussi, j'ai une question à poser au commissaire. Nous sommes d'accord que les accords de libre-échange et les accords commerciaux ne doivent pas se limiter au commerce, mais doivent aussi comporter d'autres objectifs dont nous pourrons tous bénéficier en fin de compte. Dans quelle mesure ce processus signifie-t-il que nous et nos partenaires jouirons de plus de démocratie, d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'une répartition plus équitable des richesses? Est-ce déjà visible, ou faut-il encore plus de temps? Si c'est le cas, combien de temps?

Kader Arif (S&D). - Monsieur le Président, je n'avais prévu de répondre à M^{me} Dodds mais je voudrais juste lui dire qu'il faudrait qu'elle lise le traité de Lisbonne parce que, s'il y a bien une commission qui sera renforcée par le traité de Lisbonne, c'est la commission du commerce international. Cela permettra de dire qu'à ce moment-là, le Parlement européen pèsera un peu plus dans les mois à venir ou dans les années à venir.

M. Moreira a posé des questions très précises à M. le commissaire. J'ai entendu M. Tajani répondre: Libye et Syrie. Il y a une question qui est quand même évacuée très rapidement, c'est toute la question des droits de l'homme, sur laquelle il n'y a pas eu de réponse précise. Je veux bien qu'il y ait des avancées sur les négociations avec la Libye et la Syrie, mais il faudrait, en même temps, avoir des réponses précises quant aux questionnements, aux interrogations, aux demandes de l'Union européenne en ce qui concerne la question des droits de l'homme.

Deuxième point: il me semble qu'il est impossible de parler de la zone euro-méditerranéenne sans évoquer la question israélo-palestinienne, quand on voit aujourd'hui l'importation de produits des territoires occupés. J'aimerais donc avoir également la position de la Commission sur cette question.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je voudrais insister sur le fait que l'absence de la commissaire Ashton n'est pas due au poste qu'elle occupera à partir du 1^{er} décembre, mais à d'autres engagements institutionnels liés à son poste actuel.

Je vais tenter de répondre à vos questions, dans la mesure du possible. Les réponses que je ne pourrai pas fournir le seront par écrit à tous les députés, puisque je transmettrai vos questions à la commissaire Ashton et à son personnel.

Je voudrais souligner que l'engagement de la Commission européenne envers les droits de l'homme a toujours été au cœur de toutes ses actions. En ce qui concerne mon département également, à savoir les transports, nous nous sommes toujours efforcés dans toutes nos initiatives en Afrique de donner la priorité à la garantie d'une stabilité politique et du respect des droits de l'homme et des règlements. Cet engagement fait partie du projet politique de la Commission européenne. En outre, les accords de libre-échange contiennent toujours des clauses de coopération.

Je voudrais dès lors rassurer tous les députés et leur dire que la Commission ne sous-estime jamais l'importance du respect des droits de l'homme et son obligation de le rappeler aux pays avec lesquels des négociations sont en cours. Les situations font constamment l'objet de surveillance, et si c'est le cas pour les pays ayant demandé leur adhésion à l'Union européenne, ça l'est d'autant plus pour les pays en négociation.

Quant à la Syrie, l'accord d'association suit largement le modèle des autres accords euro-méditerranéens dans la mesure où il exige un dialogue et une coopération continus au niveau politique, économique et social dans de nombreux secteurs. Il établit la création progressive d'une zone de libre-échange dans un délai maximal de 12 ans et, simultanément, contient plus de mesures étendues et substantielles dans un grand nombre de domaines, telles que des mesures liées au commerce non couvertes par d'autres accords d'association euro-méditerranéens. Je pense à l'abolition du tarif global sur les produits agricoles, aux mesures concernant les obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la facilitation du commerce, au droit d'établissement et aux services, aux marchés publics et, enfin, au mécanisme de règlement des différends commerciaux.

La Libye, quant à elle, après avoir connu des relations difficiles avec la communauté internationale, a pris des mesures pour régulariser les relations politiques et économiques avec ses partenaires étrangers.

Même au cours de mon voyage en Libye en tant que commissaire aux transports, j'ai remarqué le désir d'inverser une tendance qui a toujours existé dans le passé. Je dirais que la Libye approuve toujours les objectifs et le contenu général des projets de textes juridiques en matière de commerce de produits, de services et de droit d'établissement, de règles commerciales, y compris de règles concernant les marchés publics, et de coopération dans une série de secteurs de l'acquis communautaire. La Libye a également accepté de faire respecter d'autres clauses, mais je répète que la Commission continuera, quoiqu'il advienne, à être vigilante.

l'espère que mes réponses à vos questions ont été suffisamment exhaustives.

Par ailleurs, en ce qui concerne le nombre exact des accords de libre-échange négociés par la Commission, le personnel de la commissaire Ashton fournira des réponses plus claires et plus complètes par écrit.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, cinq propositions de résolution⁽⁴⁾.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 25 novembre 2009.

15. Sécurité et interopérabilité du système ferroviaire communautaire (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur la sécurité et interopérabilité du système ferroviaire communautaire de Brian Simpson, au nom de la commission des transports et du tourisme (O-0129/2009 – B7-0227/2009).

Brian Simpson, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, je m'exprime au nom de la commission des transports et du tourisme pour poser cette question orale, motivée par les récents accidents survenus en Italie et aux Pays-Bas, tous deux ayant malheureusement entraîné des pertes humaines.

Je pense qu'il faut cependant insister sur le fait que le rail est toujours l'un des moyens de transport les plus sûrs et il est certain que ma commission compte faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cela demeure ainsi. D'où cette question orale.

Au sein du Parlement européen, nous avons toujours pris la sécurité ferroviaire très au sérieux. Cela a abouti à la récente directive sur la sécurité ferroviaire et est le fruit d'une longue série d'initiatives et de rapports en la matière émanant du Parlement depuis de nombreuses années.

Cependant, nous sommes frustrés face à l'incapacité depuis des années, à la fois des compagnies ferroviaires et des gouvernements nationaux, d'agir dans des secteurs fondamentaux. C'est ce qui ressort lorsqu'on examine la législation-clé et, en particulier, l'application de cette législation dans le droit international, au mieux fragmentaire et au pire carrément protectionniste.

Le rapport d'évaluation établi par la Commission elle-même sur l'application de la directive sur la sécurité ferroviaire établit que les normes et règles nationales créent un obstacle à un système ferroviaire totalement intégré. Cela pose alors la question de savoir si ces règles nationales compromettent également la sécurité.

Et qu'en est-il de l'interopérabilité du secteur ferroviaire? Des obstacles nationaux empêchent-ils le progrès dans ce domaine également, ou existe-t-il une volonté délibérée de la part de l'industrie ferroviaire de ne pas adhérer au concept d'interopérabilité?

Pourquoi avance-t-on si lentement sur l'ERTMS et allons-nous échouer dans notre tentative d'instaurer un plan des organismes chargés de la maintenance en place avant la fin de l'année prochaine?

En tant que commission, nous cherchons des réponses à toutes ces questions. Et, dans la foulée, nous voudrions que la Commission nous dise quels sont les obstacles nationaux et les lacunes qui freinent actuellement les progrès en matière d'interopérabilité, et quels sont les États membres les plus obstructionnistes.

⁽⁴⁾ Voir procès-verbal.

Partant, la Commission fera-t-elle usage d'un des pouvoirs juridiques dont elle dispose afin de garantir le respect du droit communautaire?

Je sais que les problèmes, particulièrement en ce qui concerne le fret ferroviaire, mais pas seulement dans ce domaine, sont imputables au Conseil. Je souhaite, tout comme la commission que je représente, travailler avec la Commission et l'industrie pour développer un réseau ferroviaire sûr, intégré et interopérable.

La commission dont je suis membre se demande maintenant si la non-application de la législation européenne n'est pas en train de compromettre l'aspect sécuritaire, en particulier lié aux wagons de marchandises.

Dans l'affirmative, il faut alors prendre des mesures de toute urgence. Mais des mesures doivent également être prises pour fournir à la fois une intégration et une interopérabilité si la pleine potentialité du transport ferroviaire des usagers doit se développer et si le fret ferroviaire doit vraiment survivre.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant d'entamer le débat, je voudrais faire quelques premières remarques essentielles.

Nous ne serons en mesure de tirer des conclusions spécifiques concernant les éventuelles améliorations de la législation communautaire sur la sécurité du transport ferroviaire que lorsque les organismes indépendants italiens et hollandais auront mené des enquêtes techniques déterminant avec précision les causes des accidents survenus à Viareggio et aux Pays-Bas.

En outre, comme l'a souligné M. Simpson, en dépit des deux accidents, dont nous devons évidemment tirer les leçons en termes de sécurité ferroviaire – et pour montrer justement notre engagement en la matière, nous avons organisé une série de manifestations auxquelles M. Simpson a également assisté – je voudrais insister sur le fait que le transport ferroviaire en Europe offre néanmoins un niveau de sécurité particulièrement comparé à d'autres moyens de transport.

En effet, le rapport sur le premier paquet ferroviaire actuel, adopté par la Commission en 2006, et les dernières statistiques indiquent que l'ouverture du marché à la concurrence n'a eu aucun effet négatif sur le niveau global de la sécurité ferroviaire lequel, au contraire, continue de s'améliorer. Nous devons, cependant, veiller à garantir que cette amélioration se poursuive, et nous ne pouvons certainement pas nous asseoir sur nos acquis. La libéralisation, en réalité, signifie que le nombre d'opérateurs sur nos réseaux continue de croître, et nous devons dès lors évaluer en permanence la qualité des opérateurs présents.

Après l'accident de Viareggio, la Commission et l'Agence ferroviaire européenne ont organisé un grand nombre de réunions avec toutes les parties intéressées, et un plan d'action à court et à long terme a été élaboré afin de réduire, dans la mesure du possible, le risque de voir de tels accidents se reproduire. Le plan a été adopté lors de la conférence sur la sécurité ferroviaire organisée – comme je l'ai dit précédemment – par la Commission le 8 septembre 2009.

Si nous abordons la question spécifique de la sécurité des wagons de marchandises, en particulier la maintenance de leurs composants essentiels tels que les essieux, l'Agence ferroviaire européenne a créé un groupe de travail composé d'experts issus de l'industrie et des autorités nationales de sécurité, qui s'est déjà réuni à trois reprises.

Le groupe de travail est chargé d'un programme spécifique en deux étapes, dont les résultats devront être publiés en décembre 2009 et juin 2010.

L'étape 1 consiste à élaborer un programme d'inspection urgent pour évaluer l'état des wagons utilisés ainsi que la qualité de leurs essieux. Il est important, cependant, que ces mesures ne soient pas adoptées isolément au niveau national, mais qu'elles soient coordonnées au niveau européen afin d'obtenir des résultats acceptés dans tous les États membres.

L'étape 2 se concentrera sur le problème plus général de la maintenance des wagons afin de déterminer s'il est nécessaire d'harmoniser, et dans quelle mesure, les divers éléments du système de maintenance, à savoir les normes techniques, les procédures et les méthodes de mesure et de test.

Le système international de réglementation ferroviaire, en vigueur avant l'ouverture du marché jusqu'en 2006, a laissé aux entreprises nationales la responsabilité et la liberté de déterminer tous ces aspects. Il semble qu'une telle absence de normes harmonisées ne soit plus acceptable dans le nouveau contexte, régi par des spécifications techniques pour l'interopérabilité des wagons, et par le nouvel accord privé, le CUU, entre les opérateurs techniques de wagons et les compagnies de chemin de fer.

En ce qui concerne la certification de l'organisme chargé de la maintenance, l'Agence ferroviaire européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à la Commission de respecter le calendrier établi dans la directive actuelle, et d'adopter le système de certification avant fin 2010.

Loin de constituer un obstacle supplémentaire pour les opérateurs du secteur ferroviaire, le système de certification, qui déterminera les critères à remplir pour qu'un opérateur ferroviaire soit reconnu en tant qu'organisme chargé de la maintenance, ouvrira de nouvelles possibilités qui, jusqu'à présent, n'étaient réservées qu'à certaines compagnies.

Les pratiques ou défaillances nationales entravant l'interopérabilité sont principalement liées à la transition de l'ancien système, régi par des monopoles ferroviaires nationaux, au nouveau système, instauré par les directives sur l'interopérabilité et la sécurité ferroviaire. Les obstacles visés sont décrits dans la communication adoptée par la Commission en septembre.

Pour éliminer ces obstacles, l'Agence ferroviaire européenne a entamé en 2008 un travail de reconnaissance mutuelle du matériel roulant. À cette fin, l'Agence classe toutes les normes nationales sur la base d'une liste harmonisée de paramètres techniques, avant de comparer les normes dans plusieurs États membres afin d'établir le degré d'équivalence. L'objectif vise à éradiquer la pratique, commune dans le secteur ferroviaire, consistant à recourir aux normes nationales pour empêcher l'approbation du matériel roulant déjà approuvé par d'autres États.

Par ailleurs, la lenteur dont font preuve les États membres et l'industrie pour se mettre en conformité avec le nouveau cadre juridique constitue un obstacle supplémentaire à l'interopérabilité. En effet, cette lenteur empêche la création d'une zone ferroviaire européenne basée sur des normes harmonisées communes, des normes nécessaires pour permettre un fonctionnement optimal du marché.

J'ai parlé longtemps, mais il y avait beaucoup de questions. Je vais maintenant conclure.

En ce qui concerne l'ERTMS, il est en place et a donné des résultats positifs sur plus de 2 000 kilomètres. Il est vrai que les spécifications d'origine comportaient des ambiguïtés qui ont abouti à des interprétations différentes, mais ces ambiguïtés ont été éliminées en 2007. La décision de la Commission du 23 mars 2008 a rendu obligatoire l'utilisation de cette nouvelle version, connue sous le nom de «2.3.0d.»

Les États membres et ce secteur travaillent actuellement à la mise à niveau des lignes ferroviaires concernées, résolvant ainsi le problème des applications incompatibles au niveau national. Toutes les nouvelles applications se basent sur la norme compatible.

La Commission, en accord avec ses propres engagements, fournira une assistance financière au secteur pour la mise à niveau de toutes les lignes et de tous les trains déjà équipés de ce système pour qu'ils soient compatibles avec la nouvelle version. À cette fin, dans le cadre de l'appel à propositions de 2009, 250 millions d'euros ont été alloués à l'ERTMS, dont une partie sera utilisée spécifiquement pour la mise à jour des programmes informatiques pertinents.

Georges Bach, au nom du groupe PPE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous avez raison, le système ferroviaire est un système très sûr comparé à d'autres moyens de transport. Même si elle comporte de nombreux éléments positifs, la libéralisation a cependant entraîné aussi une diminution de la sécurité par la fragmentation des compagnies individuelles, la séparation des infrastructures et des opérations, la sous-traitance du travail de maintenance et le crédit-bail de matériel et de personnel.

À mon avis, il faut garantir que les autorités nationales de sécurité émettent leurs certificats et autorisations de sécurité conformément aux dispositions de l'Agence ferroviaire européenne (AFE). Les contrôles sont-ils adaptés? La surveillance correcte de la formation du personnel, des certifications et des conditions de travail est-elle garantie? Quelle est la situation, à ce propos, en ce qui concerne l'introduction d'une certification communautaire harmonisée? Quelle est la situation en ce qui concerne le permis européen de conducteur de train? Il faut redoubler d'efforts concernant le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS).

Le récent plan d'exécution que vous avez évoqué doit être contraignant et ne doit pas être différé pour des raisons financières ou nationales. Il faut poursuivre et amplifier les efforts liés à l'introduction des spécifications techniques pour l'interopérabilité (TSI). Cela représenterait un grand pas, en particulier en termes de normalisation du matériel, et fournirait un niveau de sécurité plus élevé en ce qui concerne l'entretien du matériel.

La plupart des accidents ferroviaires ou des collisions évitées de justesse survenus récemment sont dus à des défaillances de maintenance. La fréquence, en particulier, est négligée pour des motifs de coûts, et les intervalles de maintenance sont rallongés. Quelle est la situation en ce qui concerne un système de certification à l'échelle européenne pour les travaux de maintenance? Je pense qu'il faut faire tout ce qui est possible pour empêcher chaque État membre de retourner à ses anciens règlements et d'agir de manière indépendante et divergente. La traversée des frontières entre les États membres représente, en particulier, un risque sécuritaire. Comment la Commission compte-t-elle résoudre ce problème à court terme? Je voudrais également vous demander de garantir, lorsque vous procéderez à l'évaluation, de ne pas négliger les aspects sociaux – il faut en tenir compte.

Bogusław Liberadzki, *au nom du groupe S&D.* – (*PL*) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier M. Simpson d'avoir posé sa question, et le féliciter, parce que sa question est devenue l'objet de notre débat. Ce débat se déroule à une très heure tardive, mais c'est une bonne chose. Quand l'objet de la question a été révélé, nous avons vu les termes: contexte – le système ferroviaire européen. Je me permets de suggérer ici que, pour l'instant, nous n'avons pas de système ferroviaire européen.

Et pourquoi? Chaque voie ferrée a ses propres normes techniques. S'il s'agit de voies ferrées électriques, elles utilisent soit du courant continu, soit du courant alternatif. S'il s'agit de courant alternatif, on utilise du 15 kV, du 30 kV ou du 35 kV. Je peux vous citer un fait intéressant, tout particulièrement de mise en présence de M. Tajani. Dans le système Nord-Sud, il existe deux voies ferrées similaires – l'une en Pologne et l'autre en Italie. Toutes les autres ont des différences. Dès lors, Monsieur le Président, donnons une chance aux voies ferrées. Établissons un véritable système ferroviaire européen, même si cela doit se faire en dépit des tout-puissants transporteurs ferroviaires nationaux.

Michael Cramer, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la sécurité, c'est sacré. Il faut lui accorder la priorité absolue. Ce qui s'est produit à Berlin récemment, à savoir l'effondrement d'une ligne de métro en raison de la priorité donnée aux profits, doit demeurer un cas absolument exceptionnel. Ce que les bombes et les obus n'ont pu détruire pendant la guerre, nous avons dû le subir pendant ces six derniers mois à Berlin. Cette situation ne peut plus durer.

Les arguments sécuritaires sont également souvent brandis pour entraver la concurrence. Dans de tels cas, ils sont créés pour paralyser l'ouverture de réseaux. Nous avons réglementé cette pratique par une législation que nous avons rendue obligatoire dans tous les États membres depuis le 1^{er} janvier 2007. Vous devez dès lors intervenir – on ne peut autoriser l'usage abusif des arguments sécuritaires.

La sécurité coûte cher, bien entendu, mais nous devons investir dans les infrastructures et la sécurité. L'argent est disponible. Je rappelle à tous, par exemple, que l'exonération de la taxe sur le kérosène coûte aux contribuables européens 14 milliards d'euros chaque année. Si vous consacriez cet argent à la sécurité, nous aurions un marché ferroviaire européen et une sécurité garantie, et c'est l'ordre du jour.

Jacky Hénin, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, chers collègues, pour préparer la concurrence ferroviaire, les directives européennes ont imposé la séparation entre réseau ferré et activités de transport, interdisant ainsi toute péréquation. Résultat: les trains circulent maintenant en France moins vite sur le réseau secondaire qu'au début du vingtième siècle. Faute de moyens pour l'entretenir, un tiers du réseau tombe en ruine. Tous les syndicats de cheminots, tous les experts le disent, cette situation conduira fatalement à de terribles accidents.

Mais cela ne suffit pas. Il faut toujours plus de rentabilité. Alors on est prêt à sacrifier la sécurité ferroviaire en interdisant les normes nationales de sécurité les plus protectrices au profit d'une future réglementation européenne minimaliste. Une fois de plus, on immole l'intérêt général européen au profit de l'avidité capitaliste.

Le bon modèle européen, c'est Thalys, c'est-à-dire la coopération ferroviaire européenne dans le respect des statuts protégeant les salariés et des normes de sécurité maximum. C'est tout le contraire de la concurrence sauvage imposée aux usagers du rail par les directives européennes. Oui, pour la sécurité des usagers du chemin de fer comme pour la sécurité des riverains, face aux transports de fret dangereux, il faut abroger tous les paquets ferroviaires européens.

Jörg Leichtfried (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment étonnant. Nous pouvons affirmer une chose, à savoir que lorsqu'il y a libéralisation et privatisation, le nombre d'accidents et d'incidents augmente. La raison est évidente, puisque là où il y a nécessité de générer des profits élevés, les travailleurs sont mal payés; la formation et l'acquisition de qualifications sont déficientes, puisque cela coûte cher; et les contrôles sont moins fréquents, puisque coûteux; et enfin – nous l'avons vu partout – lorsque tout va mal,

c'est à la communauté de supporter les coûts astronomiques nécessaires à la réparation des dégâts causés par la libéralisation et la privatisation.

Nous avons pris la mauvaise voie. M. Bach pense qu'il suffit d'étudier cela plus précisément et d'introduire de meilleurs mécanismes de sécurité. Nous avons pris la mauvaise voie et nous devrions maintenant choisir une voie offrant la qualité, la sécurité et l'efficacité. Cette voie n'est certainement pas celle d'une plus grande libéralisation. C'est tout le contraire.

Guido Milana (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement faire deux remarques.

Je pense que nous ne devrions pas débattre sur une plus grande privatisation, libéralisation ou autre. Il est clair que la logique de la course à la réduction des coûts constitue un facteur négatif en termes de normes sécuritaires. Lorsqu'on tente de réduire les coûts parce qu'un vaste mécanisme de concurrence est lancé, la diminution des normes sécuritaires est inévitable.

Selon moi, le véritable problème est le suivant: la Commission devrait lancer une phase plus rigoureuse basée sur un rôle plus stratégique de l'Agence ferroviaire européenne. Elle doit jouer son rôle dans le renforcement de la coordination, du contrôle et de la supervision des agences nationales de sécurité, et elle devrait le faire d'une manière beaucoup plus rapide précisément à cause des différences entre les divers pays, auxquelles mes collègues ont déjà fait référence, en matière de contradictions entre législation nationale et européenne. À mon avis, cet aspect a pris beaucoup de retard.

Le modèle devrait être celui de l'Agence européenne de la sécurité aérienne, et devrait comporter les mêmes pouvoirs contraignants sur les actions et l'exécution. Si une demande doit être faite à la Commission aujourd'hui, c'est qu'elle soit plus rapide dans ce domaine.

Le commissaire a dit que nous devions attendre les résultats des enquêtes menées dans le cadre des accidents. Au contraire, je pense que ces résultats n'ajouteront rien à la situation présente.

Un autre élément, Monsieur le Commissaire, qui ne fait probablement pas partie de vos attributions, et qui sort probablement aussi du cadre du débat de ce soir, c'est que, trop souvent, la législation dans son ensemble ne garantit pas qu'une victime ayant subi des pertes ou des dommages à la suite d'un accident – étant donné que le taux d'accidents ferroviaires est toujours bas – bénéficie d'une reconnaissance immédiate de la personne assumant la responsabilité de l'accident.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, on a déclaré que 200 millions d'euros ont été dépensés dans ce domaine en 2009. Je m'interroge: la Commission envisage-t-elle seulement de financer, d'un point de vue sécuritaire et interopérable, les systèmes ferroviaires fonctionnant à l'électricité et d'abandonner progressivement les locomotives diesel - je sais que dans mon propre pays, tous les systèmes ferroviaires fonctionnent ainsi – et de fixer une date butoir pour avoir des systèmes ferroviaires sûrs, interconnectés et respectueux de l'environnement dans toute l'Union européenne?

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la sécurité du transport ferroviaire dépend des investissements consacrés à la maintenance et à la modernisation des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant. Trop peu d'investissements augmenteront le nombre d'accidents ferroviaires.

Il faut accorder la priorité aux investissements dans le système ferroviaire, à la fois au niveau communautaire, via le budget RTE-T et les fonds structurels, et au niveau des États membres, via des subventions nationales et le cofinancement de projets prioritaires pour les transports transeuropéens. L'interopérabilité des systèmes ferroviaires est vitale. Un salaire décent du personnel et la fourniture de formation et d'examens des travailleurs dans le secteur ferroviaire sont également essentiels.

Des accidents ferroviaires se sont aussi produits en Roumanie l'année dernière. La partie orientale de l'Union européenne a besoin d'investissements substantiels dans le transport ferroviaire afin d'entretenir, de moderniser et de développer les infrastructures existantes. L'extension des projets prioritaires 6 et 17 à Bucarest et à Constanța, la construction d'un couloir ferroviaire pour le transport de marchandises sur cet itinéraire, ainsi que la mise en œuvre de l'ERTMS, doivent devenir des projets RTE-T prioritaires.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que de nombreuses réponses aux questions posées pendant ce débat ont été données lors de la conférence sur la sécurité ferroviaire du 8 septembre, que j'ai convoquée immédiatement après les accidents à Viareggio

et aux Pays-Bas, précisément pour témoigner de l'engagement fort de la part de la Commission et des institutions européennes de prendre des mesures dans le secteur très délicat de la sécurité ferroviaire.

Comme vous le savez, des représentants de toutes les institutions, du Parlement et du Conseil ont été invités à la conférence. Toutes les questions au centre du débat de ce soir y ont été examinées, en commençant par celle des agences et de l'Agence ferroviaire européenne.

Je partage l'avis de M. Milana, parce que pendant la conférence, j'ai proposé d'octroyer des pouvoirs plus étendus à l'Agence ferroviaire européenne. Je suis dès lors totalement d'accord. Cependant, nous devons changer les règles du jeu et je m'engage, aussi longtemps que je serai commissaire aux transports, à faire en sorte que l'Agence ferroviaire européenne soit capable de fonctionner selon les mêmes critères que l'Agence européenne pour la sécurité maritime ou l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Un autre sujet abordé au cours de cette journée de travail, à laquelle les familles des victimes ont également participé, est la responsabilité des opérateurs de la chaîne de transport et ainsi, la question des droits de ceux impliqués dans les accidents ferroviaires. Concernant les droits des usagers dans le secteur ferroviaire, il existe une législation qui entrera en vigueur le 3 décembre de cette année.

La Commission étudie également les aspects liés aux victimes autres que les usagers, à savoir ceux qui ne sont pas usagers mais victimes d'accidents tels que l'accident de Viareggio, causé par une explosion ou le déraillement d'un train, et elle évalue quelles seraient les réponses à apporter à ce problème.

La Commission a donc pris des mesures fortes dans le secteur de la sécurité ferroviaire, qu'elle considère prioritaire, y compris relatives à la certification du personnel. L'UE a déjà adopté la directive 2007/59/CE relative à la certification des conducteurs de trains, et le permis européen de conducteur de train existe déjà: il entrera en vigueur le 3 décembre de cette année.

En ce qui concerne les aspects sociaux qui ont été soulevés, la commission du dialogue social existe et elle a débattu en 2005 d'un accord sur le temps de travail pour le trafic international.

Quant à la maintenance et aux systèmes de transport ferroviaire plus respectueux de l'environnement, je pense qu'il nous faut moderniser les équipements et augmenter l'efficacité de la maintenance. Comme je l'ai confirmé dans ma réponse à la question, je pense que le système ERTMS est un projet important d'un point de vue technologique, dans lequel la Commission européenne s'est engagée afin de rendre tous les transports du secteur ferroviaire plus sûrs. Je crois qu'il s'agit d'un élément important qui ne doit pas être négligé.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclaration écrite (article 149)

Ádám Kósa (PPE), par écrit. – (HU) En ce qui concerne le thème débattu, je pense qu'il est important de noter que le propriétaire ou l'opérateur de l'organisme chargé de la maintenance doit être spécifié dans chaque cas pour que nous puissions réduire le risque d'accidents. En outre, nous devrions envisager, comme c'est l'usage courant en France, d'évoquer également le thème de la responsabilité pénale des organismes juridiques pour que la sécurité joue un plus grand rôle en tant que partie intégrante du rôle de gestion des organismes juridiques.

Lorsque des décisions stratégiques sont prises par la direction ou le propriétaire d'une compagnie, les bénéfices ne doivent jamais primer sur la sécurité des personnes et leurs vies. Si un accident de masse se produit à cause de pratiques de gestion imprudentes et risquées de la compagnie en charge, l'organisme juridique peut légitimement en être tenu responsable. À défaut, seul le directeur général quitte aussitôt la compagnie, en acceptant d'importantes primes ou indemnités de licenciement bien connues aujourd'hui, de sorte qu'en fin de compte, seul le conducteur de train est incarcéré.

Le destin de la compagnie doit être lié à celui du directeur et des travailleurs afin de pouvoir garantir un service sûr d'une qualité correcte, particulièrement dans le secteur des services publics. Je voudrais poser la question suivante à la Commission: quel type de proposition veut-elle présenter visant à appliquer non seulement la responsabilité civile (dommages et intérêts) mais aussi la responsabilité pénale et concernant les fournisseurs de services négligents?

16. Utilisation des langues minoritaires dans le cadre de l'héritage culturel européen commun (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur l'utilisation des langues minoritaires dans le cadre de l'héritage culturel européen commun.

Leonard Orban, *membre de la Commission.* – (*RO*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'objectif général de la politique de l'Union européenne en matière de multilinguisme consiste à souligner l'importance de toutes les langues parlées dans l'Union européenne. Conformément à l'article 151 du Traité, les actions de la Communauté doivent contribuer à encourager la coopération entre États membres en vue de contribuer à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.

En se fondant sur ces principes, la Commission européenne, en étroite coopération avec les États membres, met en œuvre la stratégie de promotion du multilinguisme et de la diversité linguistique contenue dans le document adopté en septembre 2008, qui concerne toutes les langues parlées dans la Communauté. Toutes ces langues font partie intégrante de notre héritage culturel commun, et chacune des langues nationales, régionales, minoritaires et de migrants parlées en Europe vient ajouter une facette supplémentaire à cet héritage culturel commun.

Comme vous le savez, la Commission européenne a invité les États membres à envisager l'enseignement des langues régionales et minoritaires dans le cadre de leurs stratégies nationales pour la promotion du multilinguisme dans la société. Les décisions prises par l'Union européenne dans ce domaine ne remplacent pas les mesures déjà adoptées par les États membres, mais sont destinées à les soutenir et à les compléter. Le principal instrument de financement dont dispose l'Union européenne est le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour la période 2007-2013, qui est ouvert à toutes les langues parlées dans la Communauté, y compris les langues régionales et minoritaires.

Il n'existe aucune législation communautaire régissant l'utilisation des langues dans les États membres, et aucun des Traités ne prévoit non plus la possibilité d'adopter des dispositions à cet effet. Le respect de la diversité linguistique et culturelle est inscrit à l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux, qui dispose que l'Union doit respecter la diversité culturelle et linguistique.

Comme vous le savez, les dispositions de la Charte ne concernent les institutions et organes européens, ainsi que les États membres, que lorsqu'ils mettent en œuvre la législation communautaire. En conséquence, les États membres continuent de décider de leur politique linguistique nationale, y compris en ce qui concerne les langues régionales et minoritaires. La protection des personnes appartenant à des minorités nationales fait partie intégrante du respect des droits de l'homme, qui est l'un des principes sur la base desquels l'Union européenne a été créée, comme l'indique l'article 6 du traité sur l'Union européenne.

Par conséquent, les États membres doivent utiliser tous les instruments juridiques qui se trouvent à leur disposition pour protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, conformément à leur propre ordre constitutionnel ainsi qu'aux obligations et engagements qui leur incombent en vertu du droit international. Par «droit international», j'entends, par exemple, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, qui fournit un cadre global dans ce domaine, ainsi que les recommandations émises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, auxquelles l'Union européenne a eu recours à différentes occasions.

Edit Bauer, *au nom du groupe PPE*. – (*HU*) Les langues des peuples d'Europe constituent, en tant qu'ensemble culturel, l'héritage culturel de l'Europe, comme vient aussi de le déclarer M. le commissaire. Je le remercie d'avoir fait cette remarque. Il n'y a pas de différence entre les langues, qu'elles soient parlées par une minorité ou une majorité. Dans le même temps, le droit d'utiliser sa propre langue fait partie intégrante des droits fondamentaux, comme il est également précisé à l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux. Ce n'est pas un hasard si les communautés nationales sont extrêmement sensibles à toute violation de leurs droits dans ce domaine.

Je m'insurge, au nom d'une minorité qui compte plus d'un demi-million de personnes, contre la loi sur la langue nationale de la Slovaquie, qui contient certains articles portant atteinte aux droits de cette minorité et les restreignant. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. L'article 8, paragraphe 4, de la loi prévoit que les médecins doivent communiquer dans la langue nationale avec leurs patients dans les localités où la proportion de la minorité est inférieure à 20 %. Cela s'applique également aux travailleurs sociaux et à

leurs clients, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers et aux ambulanciers paramédicaux lorsqu'ils sont en service, en d'autres termes, lorsqu'ils sont occupés à éteindre un incendie ou à emmener quelqu'un à l'hôpital. En vertu de l'article 6, paragraphe 1, le slovaque doit être utilisé dans le texte des annonces, qu'elles soient publiques ou privées. Aux termes de l'article 8, paragraphe 6, les annonces doivent apparaître d'abord, et en plus gros caractères, dans la langue nationale, ou les lettres doivent être au moins aussi grandes que celles du texte rédigé dans la deuxième langue. Cette disposition véhicule bien évidemment le message selon lequel la première langue est plus importante, tandis que la seconde est une langue subordonnée et de seconde classe.

L'article 9 de la loi impose des sanctions disproportionnées aux personnes morales qui contreviennent à l'utilisation appropriée des langues, y compris aux petites entreprises. En tout état de cause, comment le fait de s'exprimer dans sa langue maternelle peut-il être un délit passible de sanctions? Une telle loi ne saurait de toute évidence être mise en œuvre de manière adéquate.

Monsieur le Président, la législation slovaque aurait pu intégrer dans son système juridique national les engagements que la Slovaquie a acceptés dans le cadre de la Charte des langues du Conseil de l'Europe, et qu'elle a assumés en la ratifiant, au lieu d'approuver une loi diamétralement opposée à ces engagements. Cette loi n'a même pas pour objectif le bilinguisme, car elle n'exige pas des travailleurs, même dans le secteur public, qu'ils connaissent la langue minoritaire et ne les incite pas à l'apprendre.

Monsieur le Président, permettez-moi d'ajouter un dernier mot. Je suis heureuse que le Parlement européen ait inscrit ce débat à l'ordre du jour, et j'apprécie grandement la clarté de la position adoptée par le Président du Parlement, Jerzy Buzek, ainsi que le message sans équivoque de la Commission selon lequel les droits des minorités doivent être protégés, et non restreints.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe S&D*. – (*DE*) Monsieur le Président, vu les divergences d'opinion au sein de cette Assemblée, c'est un bon signe que nous ayons ici un président de souche hongroise, dont nous pouvons être sûrs qu'il n'agira pas de manière discriminatoire, et il est tout simplement naturel, dans cette Europe, que l'on s'efforce de s'en tenir à ce qui est juste, indépendamment de la langue et de l'origine.

Madame Bauer, vous avez émis un avis critique sur la loi linguistique. La loi linguistique n'est pas aussi bonne qu'elle pourrait l'être, cela a en effet été établi. Cependant, elle ne viole pas les droits fondamentaux. Il faut également le dire. Cela étant, il faut œuvrer à éliminer les lacunes existantes, avant tout en ce qui concerne l'interprétation de la loi. Il est absolument essentiel que le débat d'aujourd'hui envoie un signal montrant que nous apportons des améliorations, non pas parce que nous voudrions monter un groupe de population contre un autre, mais parce que nous voulons que les relations entre Slovaques et Hongrois de Slovaquie mais aussi, bien sûr, entre les deux pays, s'améliorent. Tel doit être notre souci premier. Surtout à un moment où nous approchons des élections, je ne peux qu'appeler à la modération, à la raison et au dialogue, qui ouvrent la voie à un résultat positif.

Tout simplement, certains problèmes sont d'origine historique, et nous ne devons nous faire aucune illusion à ce sujet. Ma mère, qui est née à Miskolc, et moi-même, qui suis né à quelques kilomètres de Bratislava, nous le ressentons bien. L'essentiel, cependant, est que nous n'amplifions et n'attisions pas les conflits qui, au fond, n'existent bien souvent qu'entre les pouvoirs politiques et non entre les personnes, qui s'entendent bien.

Tout comme il existe une minorité hongroise de Slovaquie, il existe aussi une minorité slovaque dans de nombreuses municipalités slovaques qui comptent une majorité hongroise. Nous devons donc considérer tous ces éléments. Le second signal qu'envoie ce débat représente également un facteur essentiel. Ensemble, nous rencontrons toute une série de problèmes. La Slovaquie et la Hongrie ont aussi des problèmes entre elles, comme le problème des Roms. Ne serait-il dès lors pas beaucoup plus judicieux de se concentrer sur la résolution commune, par le dialogue, de ces problèmes existants, en faisant l'effort de donner de meilleures chances à toutes les minorités de cette région? En fin de compte, nous sommes tous membres de minorités. L'objectif doit être que nous nous engagions clairement en faveur de la diversité linguistique – comme le commissaire l'a dit – et de la promotion du multilinguisme, les langues étant un «atout». Les personnes qui savent parler d'autres langues ont un avantage, et quand tout le monde aura compris et accepté cela, nous pourrons espérer un avenir meilleur.

Carl Haglund, *au nom du groupe ALDE.* – (*SV*) Monsieur le Président, je me félicite que la Commission ait pris cette question au sérieux. La vie est difficile pour de nombreux groupes minoritaires en Europe, et un message fort, notamment de la part de l'Union européenne, peut permettre de contrecarrer la vague d'intolérance qui a déferlé sur notre partie du monde ces dernières années. Je pense que l'Union européenne devrait expliquer très clairement à tous les citoyens européens que le fait de posséder et de parler d'autres langues que la langue de la majorité représente une valeur ajoutée.

Pourquoi? Eh bien, tout d'abord parce que chaque langue est dépositaire d'un héritage culturel immense, qui enrichit la diversité européenne. Les zones où sont parlées des langues minoritaires sont également plus performantes et plus compétitives, du point de vue économique, que d'autres régions. Il est donc bénéfique, pour quiconque veut faire des affaires dans ces régions, d'embaucher des personnes qui parlent les langues locales. Ce sont là deux bonnes raisons. Je tiens à remercier la Commission de cette initiative, et je ne veux pas nous retenir plus longtemps, car le temps est limité.

Tatjana Ždanoka, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (EN) Monsieur le Président, je remercie M. le commissaire pour sa déclaration, et je suis d'accord sur le fait que l'état actuel de la législation européenne ne nous autorise pas à légiférer dans le domaine des droits linguistiques.

Par ailleurs, à partir du 1 ^{er} décembre, nous aurons, à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, une clause affirmant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Cela ne peut sans doute pas constituer une base juridique solide en vue de construire immédiatement notre propre concept des droits des minorités dans le cadre de l'acquis communautaire. Néanmoins, nous mériterions aujourd'hui une déclaration davantage axée sur la position politique de la Commission concernant les droits des minorités, et le message doit, à mon avis, être très simple. Une partie qui viole les droits des personnes appartenant à des minorités, y compris leurs droits linguistiques, viole les valeurs fondamentales de l'Union.

Nous montrons du doigt les pays extérieurs à l'UE qui présentent une mauvaise situation en matière de droits de l'homme, alors que l'UE ne peut pas leur imposer d'obligations juridiquement contraignantes, mais pourquoi sommes-nous si réticents à citer les mauvais exemples au sein de l'UE, même si nous ne pouvons imposer d'obligations?

Vous avez parlé des documents du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, mais la Commission a également le devoir de surveiller si les États membres respectent leurs obligations en vertu de ces documents.

Enfin, au Parlement même, nous ne respectons pas cette exigence de multilinguisme. Moi, par exemple, je ne peux pas m'exprimer dans ma langue maternelle, bien que 40 % de la population de mon pays, la Lettonie, ait le russe pour langue maternelle.

Lajos Bokros, au nom du groupe ECR. – (SK) Le slovaque est l'une des plus belles langues d'Europe, mais on l'entend rarement au Parlement européen.

En tant que véritable ami de la Slovaquie, que partisan de longue date de son développement et que participant modeste mais actif aux réformes slovaques, je serais ravi d'aider mes amis slovaques à surmonter ce désavantage et, dans le même temps, à faire en sorte que le slovaque soit parlé et compris par un cercle toujours plus large de personnes. Je crois fermement que nous réussirons à protéger la diversité de la langue et de la culture slovaques.

La langue slovaque ne souhaite pas se développer au détriment d'autres langues. C'est précisément la raison pour laquelle il est incompréhensible qu'une loi portant sur l'utilisation des langues des minorités ethniques définisse pour celles-ci une gamme d'utilisation beaucoup plus restreinte que pour le slovaque. Cette loi ne considère en fait l'utilisation de ces langues que comme une option, et ne considère cette option que dans un sens négatif, et non comme un droit positif. Elle ne la considère pas comme un droit pouvant être exigé et appliqué dans la vie quotidienne.

Dans les bureaux, en Slovaquie, on n'utilise toujours pas de formulaires imprimés en hongrois, et il n'existe même pas de traductions officielles de la législation et des normes juridiques de la République slovaque en hongrois.

La modification de la loi sur la langue nationale a rendu la situation encore plus difficile. Les représentants des minorités ethniques n'ont pas été associés à l'élaboration de cette modification. L'une des carences fondamentales de la nouvelle mesure juridique réside dans le fait qu'elle s'applique non seulement à l'utilisation de la langue officielle, mais intervient même plus profondément dans la vie publique, commerciale et privée.

Un autre problème fondamental est le fait que la loi sur la langue de l'État prévoit également des sanctions. La modification de la loi slovaque sur la langue nationale viole les droits fondamentaux de la personne et les normes de l'Union européenne. Conserver la loi sous sa forme actuelle serait contraire à l'intérêt national de la République slovaque et du groupe ethnique majoritaire, parce que cette loi va éveiller des soupçons et

empoisonner l'atmosphère de bonnes relations entre des groupes ethniques qui vivent ensemble sur le territoire de la Slovaquie depuis plus de mille ans.

La Slovaquie est un pays démocratique mûr, adulte et sûr de lui et n'est pas tributaire de guerres culturelles ni du recours à la loi pour se défendre contre les langues autochtones. Les groupes ethniques autochtones ne menacent pas l'identité slovaque, la langue slovaque ou la culture de la nation slovaque. Bien au contraire, les groupes ethniques qui coexistent protégeront, soutiendront et développeront avec enthousiasme et volonté la langue slovaque et sa culture tant que se manifestera une volonté visible, de la part de la nation slovaque, de protéger, de soutenir et de développer la langue et la culture des minorités ethniques.

Jaroslav Paška, au nom du groupe EFD. – (SK) Nos amis hongrois viennent de nous faire la leçon sur la façon dont nous devrions trouver une solution «à l'européenne» à la question de l'usage des langues minoritaires en Slovaquie.

Je tiens maintenant à leur faire la leçon en disant qu'ils semblent avoir oublié de se regarder eux-mêmes, et qu'en Hongrie ils restreignent l'utilisation des langues des minorités. Jetons par exemple un coup d'œil à l'éducation des enfants et aux établissements scolaires. La République slovaque permet aux enfants hongrois d'être scolarisés dans leur langue maternelle depuis l'école primaire jusqu'au secondaire et à l'université. L'enseignement de toutes les matières est dispensé en hongrois par des enseignants de langue hongroise. De l'autre côté, les enfants slovaques en Hongrie ne peuvent hélas que rêver d'avoir des écoles donnant des cours en slovaque. Le gouvernement hongrois a fermé leurs portes en 1961. Depuis lors, les enfants issus de minorités ethniques en Hongrie n'ont nulle part où apprendre le bon usage de leur langue maternelle, le gouvernement hongrois ne leur offrant pas la possibilité d'être scolarisés dans leur langue maternelle, contrairement à d'autres gouvernements de l'UE. En Hongrie, les enfants slovaques doivent donc étudier toutes les matières en hongrois, et leur langue maternelle est ajoutée en quelque sorte comme une punition, comme travail supplémentaire, dans l'intention de les en dégoûter. Ils apprennent le slovaque auprès de professeurs magyarophones qui ne maîtrisent pas la langue slovaque. De cette façon, la relation des enfants à leur langue maternelle, ainsi qu'à leurs racines culturelles, est réprimée et mise à mal.

En utilisant cette approche prétendument européenne des minorités, l'administration hongroise a réduit, en l'espace de 50 ans, la minorité slovaque à environ un dixième de sa taille d'origine. C'est pourquoi un ancien médiateur hongrois pour les minorités ethniques a déjà reconnu ouvertement que la Hongrie continuait de travailler à l'assimilation totale des minorités ethniques.

Je tiens en haute estime mes amis députés de la République de Hongrie. Depuis plus d'un millier d'années, nos nations ont contribué ensemble à l'histoire de l'Europe et je voudrais seulement leur demander de comprendre que les chiffres ne mentent pas. Les politiques de l'administration hongroise ont décimé la minorité slovaque en Hongrie, tandis que la minorité hongroise en Slovaquie, grâce aux justes politiques de l'administration slovaque, se maintient.

Zoltán Balczó (NI). – (*HU*) Il convient de clarifier dès le début ce que nous pouvons considérer comme ayant de la valeur pour l'Union européenne. Est-ce ce qui est écrit dans les documents, ou bien quelque chose a-t-il de la valeur lorsque les États le respectent ou, à défaut, lorsque l'Union européenne les oblige à le respecter? Une minorité nationale peut-elle être considérée comme ayant de la valeur? A-t-elle de l'importance? Eh bien, en République tchèque, les décrets Beneš restent pour le moment en vigueur, de sorte que Václav Klaus signera le traité de Lisbonne. En d'autres termes, ils ont conservé la stigmatisation de la culpabilité collective pour les groupes ethniques des Allemands des Sudètes et des Hongrois. Par conséquent, une minorité a-t-elle de la valeur? Une langue minoritaire a-t-elle de la valeur? En Slovaquie, la population hongroise autochtone est punie si elle utilise sa langue maternelle. Cette loi ne peut tout simplement pas être appliquée correctement. L'Europe devrait avoir honte aussi longtemps que cette loi existe. Cela ne devrait pas être une polémique entre la Slovaquie et la Hongrie. Cette question devrait être résolue entre l'Union européenne, qui défend ses valeurs, et la Slovaquie. C'est un système hypocrite que celui qui proclame ces valeurs, mais ne les respecte pas dans la pratique.

De quoi traite donc ce point de l'ordre du jour? L'Union est certainement réticente à résoudre ce problème. Lors de cette séance, nous traitons différentes questions, telles que le Nicaragua, le Viêt Nam, le Laos et les violations des droits de l'homme. Sur cette question-ci, l'Union européenne n'assume même pas son rôle consistant à protéger ses propres valeurs, elle ne fait que les dévaluer.

Kinga Gál (PPE). – (*HU*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je considère comme un succès le fait que, dans le débat proposé par ma collègue Edit Bauer et moi-même, le Parlement européen traite enfin la question de l'utilisation de leur langue par les minorités nationales et linguistiques, ce qui implique aussi

d'aborder la loi linguistique discriminatoire de la Slovaquie. Je suis également particulièrement heureuse que la Commission ait adopté à cette occasion une position sans équivoque en ce qui concerne les droits des langues minoritaires.

Je tiens tout particulièrement à remercier M. le commissaire Orban d'avoir mentionné la Charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe parmi les droits et les documents utiles auxquels il a fait référence. De même, je pense qu'il est particulièrement important que M. Buzek se soit rendu à Bratislava et ait émis une déclaration claire sur cette question. Après tout, tous ceux d'entre nous qui se consacrent depuis des années aux droits de l'homme dans cette Assemblée ont le sentiment qu'il est scandaleux qu'à l'aube de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les citoyens appartenant à une minorité ne soient pas autorisés à utiliser leur propre langue maternelle dans le pays où ils sont nés et ne puissent pas jouir des droits garantis par la démocratie. En effet, la loi fait de l'exercice du droit fondamental d'utiliser sa langue maternelle un possible délit. Cela implique que les citoyens de la minorité en question sont des citoyens de seconde zone dans leur propre pays. Nous parlons, Monsieur Paška, d'environ 5 30 000 Hongrois en Slovaquie et de 20 à 30 000 Slovaques en Hongrie, à titre de comparaison

Cependant, je voudrais simplement répondre à M. Swoboda qu'en l'occurrence, une minorité se bat contre la majorité pour son droit le plus fondamental. Ce ne sont pas deux pays qui luttent l'un contre l'autre. L'Union européenne doit intervenir sans faute et s'élever contre la loi slovaque et contre toute autre législation compromettant l'utilisation des langues minoritaires et la protection de l'identité des minorités, étant donné que ces lois sont contraires à tous les documents internationaux, y compris aux principes fondamentaux maintenant renforcés dans le traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux.

Je voudrais simplement rappeler à mes collègues députés que, dès 1995, la Slovaquie a fait l'objet de graves critiques internationales lorsque la loi linguistique a été adoptée. À la suite de cela, et plus spécifiquement à titre de condition du lancement du processus d'adhésion à l'UE, la Slovaquie a dû supprimer de la législation les paragraphes concernant les sanctions. Par conséquent, il y a 10 ans, l'Union européenne s'est opposée à ce qu'elle est maintenant extrêmement réticente à condamner.

Boris Zala (S&D). – (*SK*) Je suis fier de dire que la Slovaquie a apporté une grande contribution à la diversité linguistique et à la préservation de l'héritage culturel linguistique.

Quelques faits: la minorité hongroise compte environ 700 écoles dont l'enseignement se fait en langue hongroise. Toutes les minorités ont le droit d'utiliser leur langue dans les procédures judiciaires, dans les activités officielles, dans les noms de lieux, et elles disposent de programmes de radio et de télévision dans leur langue maternelle. L'État apporte un soutien financier aux activités culturelles des minorités et accepte l'utilisation de la langue maternelle dans les relations commerciales, contractuelles et autres.

Des députés hongrois, ici, attaquent la loi linguistique slovaque. Leurs affirmations ne sont que les mensonges éhontés, les fabrications et les fictions d'un nationalisme hongrois blessé. Nous devons rejeter cela, Mesdames et Messieurs. Au contraire, la loi linguistique slovaque est pleinement conforme aux normes internationales, comme le confirme l'observateur le plus compétent, le commissaire Vollebæk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Notre loi linguistique contribue à l'élimination de la discrimination contre les minorités ainsi qu'à la sécurité et à la santé de nos concitoyens, tout en créant un espace pour leur pleine intégration. En outre, la Slovaquie a signé la Charte des langues minoritaires et maintient ainsi à un degré élevé la diversité linguistique de toutes les minorités en Slovaquie.

Sergej Kozlík (ALDE). – (*SK*) La République slovaque applique une norme exigeante concernant les minorités ethniques et, en même temps, l'une des lois linguistiques nationales les plus modérées en Europe.

Malgré cela, elle se trouve sous la pression permanente de députés hongrois qui n'hésitent pas à employer des mensonges et des calomnies dans le but d'influencer l'opinion publique européenne. Nous en avons été témoins lors de presque toutes les sessions du Parlement européen depuis son extension en 2004. La Hongrie est un pays qui a presque complètement éliminé les minorités sur son propre territoire, et qui tente une ingérence grossière dans les affaires de la République slovaque. C'est totalement inacceptable.

Je crois que les institutions européennes n'aborderont pas cette affaire comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. La Slovaquie va résoudre par des moyens culturels, et conformément aux traditions européennes, les problèmes liés à l'usage de la langue nationale. Le règlement d'application de l'amendement à la loi linguistique confirme une approche sensible vis-à-vis de tous les groupes ethniques et de toutes les nationalités vivant en Slovaquie.

Valdemar Tomaševski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, e me félicite, en tant que député de Lituanie, de pouvoir parler ici en polonais, ma langue maternelle. Je pense que ce privilège devrait être la norme, et ce non seulement au Parlement européen, mais dans tous les pays de l'UE, le multiculturalisme et la diversité linguistique étant très importants dans la hiérarchie des valeurs européennes. Nous ne devons ménager aucun effort pour nous assurer que les minorités nationales, et en particulier les minorités autochtones, ne ressentent aucune discrimination dans les domaines couverts par la déclaration de la Commission d'aujourd'hui. Par conséquent, la Commission a pour mission urgente de résoudre les conflits concernant l'utilisation des langues minoritaires dans tous les pays de l'Union européenne sans exception. Les solutions positives trouvées à ces problèmes en Finlande, en Italie, en Pologne, au Danemark, en République tchèque et dans de nombreux autres pays facilitent clairement cette tâche. Il nous faut seulement des actions efficaces et, plus important encore, des actions immédiates de la Commission sur cette question.

Diane Dodds (NI). – (EN) Monsieur le Président, il est bien beau d'entendre parler de la nécessité de la diversité et du multilinguisme, mais je tiens à souligner tout à fait brièvement une situation qui caractérise ma propre région du Royaume-Uni.

La langue minoritaire des Écossais d'Ulster fait partie de la richesse culturelle de l'Irlande du Nord, et est reconnue par le Royaume-Uni dans le cadre de la Charte des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe.

En vertu de l'accord de St-Andrews, l'exécutif d'Irlande du Nord est chargé de présenter une stratégie pour la langue et la culture des Écossais d'Ulster. En préparant cette stratégie, le ministre de la culture tient compte de la Charte européenne et d'autres instruments internationaux, y compris de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Il place également cette stratégie dans le contexte de la promotion d'un avenir commun et meilleur pour l'Irlande du Nord, reposant sur l'égalité, la diversité et l'interdépendance.

Malheureusement, le Sinn Fein a utilisé la culture, et en particulier la langue, comme une arme dans la campagne qu'il mène contre l'État, ce qui a entraîné des controverses et des disputes. Il s'agit d'un abus, et d'un abus de langage. Il nous faut donc espérer que l'aspect de la stratégie concernant un avenir commun et meilleur prendra en considération l'héritage de cette guerre culturelle.

Alejo Vidal-Quadras (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais souligner les efforts déployés par cette Assemblée en faveur des langues minoritaires et régionales, en ce qui concerne la communication écrite entre les citoyens et le Parlement. Les citoyens peuvent écrire au Parlement et recevoir une réponse dans ces langues.

Il en va tout autrement, Monsieur le Président, de la volonté de certaines personnes d'utiliser les langues régionales ou minoritaires, ou des langues qui ont un statut co-officiel dans certaines régions des États membres, pour s'exprimer en séance plénière. Ce souhait n'est pas viable dans un Parlement qui fonctionne avec un système entièrement multilingue comptant 23 langues, qui absorbe plus d'un tiers de notre budget et occupe plus de la moitié de notre personnel.

On trouve ces langues au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Estonie, à Chypre, en Espagne, en Suède et en Finlande, et la liste n'est pas exhaustive. Cela signifierait, Monsieur le Président, que nous devrions utiliser 35 ou 40 langues en séance plénière, ce qui, en termes financiers et logistiques, n'est tout simplement pas viable. Par conséquent, Monsieur le Président, insister sur cette question peut apporter des avantages électoraux, mais c'est tout bonnement absurde et totalement irréaliste. Cela ne ferait qu'engendrer des frustrations inutiles pour de nombreux citoyens loyaux.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (*HU*) Monsieur le Président, la loi slovaque sur la langue nationale viole cinq droits élémentaires énoncés dans la Charte des droits fondamentaux, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre.

Tout d'abord, elle établit une discrimination pour des motifs ethniques, en faisant du demi-million de citoyens de la communauté hongroise des citoyens de seconde zone, et de leur langue maternelle une langue de seconde zone. Deuxièmement, elle intervient de manière grossière dans la vie personnelle des gens, comme l'a souligné Edit Bauer. Troisièmement, elle est anti-démocratique, car elle instille la peur chez les citoyens. Quatrièmement, elle viole deux des documents du Conseil de l'Europe, que la Slovaquie a acceptés dans l'accord d'adhésion. Enfin, M. le commissaire Orban a déclaré que l'Union européenne soutenait le bilinguisme et le multilinguisme, alors que la Slovaquie s'est engagée sur la voie du monolinguisme et de l'assimilation linguistique.

Si l'Union européenne tolère sans protester la violation de ces cinq droits fondamentaux, elle n'aura plus aucun titre moral à critiquer la Chine, la Russie et d'autres pays. Nous ne pouvons pas avoir deux poids et deux mesures.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). – (*ES*) Monsieur le Président, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée par le Conseil de l'Europe et 47 États européens, y compris l'ensemble des États membres de l'Union européenne, établit que les langues régionales et minoritaires doivent être protégées, parce que dans certains cas, elles se trouvent en danger de disparition.

Je pense que cette attitude contribue à maintenir et à développer les traditions, la diversité et la richesse culturelle du continent, que nous devons préserver. Elle protège également un droit fondamental des personnes qui parlent ces langues, comme l'a dit M. le commissaire.

M. le commissaire a indiqué que les États membres devaient utiliser tous les outils à leur disposition pour garantir l'utilisation de ces langues, mais nous savons que ce n'est pas le cas. Le multilinguisme n'est pas garanti dans tous les États membres, pas plus que le bilinguisme lorsqu'il y a des langues officielles, et le problème est que nous n'avons pas le sentiment que les langues minoritaires font partie du patrimoine de l'Union, font partie de notre patrimoine.

Je voudrais toutefois vous demander de réfléchir à la notion de langue minoritaire, car il existe, dans les États membres, des langues qui sont officielles au Parlement européen, mais qui ont moins de locuteurs et sont moins bien connues que certaines langues régionales qui par conséquent, ne sont pas des langues officielles. Nous violons donc les droits linguistiques de 40 millions d'Européens, alors que la protection de ces droits est une question de principe, comme l'a déclaré le commissaire lui-même.

Il y a 700 000 Basques parlant l'euskera, la plus ancienne langue d'Europe, d'origine inconnue, et rapprocher l'Europe du peuple basque, c'est aussi, entre autres choses, lui donner le sentiment que dire *«gabon»* est tout aussi digne de respect que de dire *«buenas noches»*, *«good evening»* ou «bonsoir».

Kay Swinburne (ECR). – (EN) Monsieur le Président, en tant que députée européenne du pays de Galles, j'ai beaucoup de sympathie pour les nombreuses langues minoritaires d'Europe, d'autant plus que ma langue maternelle est le gallois, l'une des langues européennes les plus anciennes encore en usage.

Numériquement, la situation des locuteurs de langue hongroise en Slovaquie est très similaire à celle des personnes parlant le gallois au pays de Galles, avec plus d'un demi-million d'individus, ce qui équivaut toutefois à 20 % de la population du pays de Galles, mais à moins de 2 % de la population britannique.

Après des centaines d'années de lutte entre les locuteurs de l'anglais et du gallois au pays de Galles, avec des arguments très semblables à ceux utilisés aujourd'hui entre locuteurs du slovaque et du hongrois, nous sommes parvenus à une coexistence heureuse au pays de Galles.

La renaissance de la langue galloise au cours des 15 dernières années, depuis la décentralisation, a été fulgurante. L'attitude positive vis-à-vis de la langue a eu d'immenses avantages culturels.

Au pays de Galles, c'est l'adoption d'une approche pragmatique qui a été la clef. Notre but devrait être que les gens puissent s'exprimer dans la langue dans laquelle ils se sentent le plus à l'aise, quelle qu'elle soit, mais sans imposer de fardeau ou de coûts démesurés. Par exemple, j'ai l'intention de terminer mes commentaires en gallois, même si je ne souhaite pas faire supporter aux contribuables le coût de la traduction simultanée, ici au Parlement, pour le seul profit des deux députés européens de langue galloise. Toutefois, la diversité doit être célébrée.

(L'oratrice s'exprime en gallois)

Anna Záborská (PPE). – (*SK*) Je vais être cohérente et m'en tenir au thème de notre débat. Je ne vais pas parler de la loi sur l'usage de la langue nationale en Slovaquie, car je crois fermement qu'il s'agit là d'une affaire slovaque.

Le 1 ^{er} janvier 2010, cela fera 22 ans qu'une personnalité très sage et largement respectée a souligné que le respect des minorités et de leur culture est le fondement de la paix. Nous devons constamment défendre le droit des minorités à conserver et développer leur culture. Les minorités ont le droit d'utiliser leur propre langue, et ce droit doit être précisé dans la loi, faute de quoi cela entraînerait la perte d'un riche patrimoine culturel. Cette personne avait prononcé ces mots à l'occasion de la Journée mondiale de la paix.

La richesse culturelle de l'Europe réside dans les nations qui ont survécu jusqu'à nos jours. Cette situation contraste avec celle des États-Unis d'Amérique, où cette richesse s'est dissoute dans une masse indéfinissable. Une multitude de langues sont utilisées en Europe, et l'Union européenne a dès lors un sens en tant que projet de communauté d'États-nations.

Nous devons parler des règles en matière d'utilisation des langues minoritaires, parce qu'il faut des règles, mais nous ne devons pas priver l'Europe de cette richesse. Dans tout État, la question de l'utilisation des langues minoritaires se pose lorsqu'il existe une réticence à communiquer, ou lorsque d'autres questions sont en jeu. Les minorités doivent se sentir à l'aise dans le pays où elles vivent, et je défendrai donc toujours, de manière systématique, toute langue minoritaire, mais toujours en tant que langue d'une minorité. Je crois que c'est également l'avis de la Commission.

Ramon Tremosa I Balcells (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma profonde préoccupation face à l'attitude du gouvernement espagnol, qui ne permet pas l'utilisation de la langue catalane au sein de ce Parlement. La langue catalane a été interdite et persécutée pendant la dictature de Franco, et à présent la démocratie espagnole montre sa piètre qualité, en prohibant l'usage officiel du catalan dans ce Parlement.

Toutes les langues sont égales, de la même manière que tous les êtres humains sont égaux. L'Europe est un modèle remarquable de bonne pratique, qui offre aux petites langues officielles la possibilité d'être traitées sur un pied d'égalité avec les autres.

Dix millions de personnes parlent le catalan, or il n'est pas autorisé de parler cette langue dans cette Assemblée. Si le catalan était reconnu, et si son usage au Parlement était autorisé, cela contribuerait de manière décisive à améliorer la situation de la langue catalane en Espagne, renforçant ainsi notre prétention à rompre avec des siècles de monolinguisme du Parlement espagnol,

En tant que député catalan au Parlement européen, qui sait à présent qu'il s'agit d'une revendication claire et significative de la part du peuple catalan, je prie la Commission européenne de bien vouloir accorder une attention particulière à la normalisation de la langue catalane au sein de cette Assemblée.

Metin Kazak (ALDE). – (*BG*) Monsieur Orban, plus de 60 000 citoyens bulgares regardent les informations en turc, leur langue maternelle, à la télévision nationale bulgare. Ce programme d'information en langue turque, qui ne dure que cinq minutes, est diffusé par la plus grande organisation de médias publics en Bulgarie depuis 2001, lorsque la convention-cadre pour la protection des minorités nationales a été ratifiée. C'est ainsi que la Bulgarie considère actuellement qu'elle respecte le principe fondamental de l'Union européenne relatif à la protection des droits des minorités.

Cependant, je tiens à attirer votre attention sur le sondage effectué le 5 novembre dans le but de mettre fin à la diffusion d'informations en langue turque. C'est le résultat d'une provocation ainsi que d'une pression nationaliste. La suppression de ce programme aura pour effet de priver la plus grande minorité bulgare du droit à l'information dans sa langue maternelle. Cela serait synonyme d'intolérance et de discrimination, ce qui va bouleverser la coexistence traditionnellement bonne entre les groupes ethniques en Bulgarie, souvent considérée comme un modèle pour les Balkans.

C'est pourquoi j'insiste, Monsieur le Commissaire, en vue d'obtenir une réponse quant à la façon dont la Commission vérifie si les médias publics respectent le droit des minorités à communiquer librement dans leur langue maternelle, et à participer ainsi pleinement à la vie sociale et politique de leur pays d'origine.

Ádám Kósa (PPE). – (HU) Je vous remercie de me donner la parole. Je tiens à attirer votre attention sur une mesure lancée par l'Union européenne, et qui va dans la bonne direction. Nous parlons d'une minorité - les personnes sourdes - dont la langue maternelle est la langue des signes, et a été reconnue dans 10 États membres de l'Union européenne, y compris, pour finir, dans mon propre pays, la Hongrie. Cette loi précise que non seulement la langue des signes est notre langue maternelle, mais que nos droits culturels de minorité sont protégés par elle. Je tiens également à porter à votre attention le fait que la Slovaquie est une pionnière en la matière, car l'utilisation de la langue des signes slovaque y a été reconnue dès 1995. Dans ce cas, quid des Hongrois? Il est de mon devoir de souligner le fait que l'on ne peut pas appliquer deux poids et deux mesures dans l'Union européenne. Si une personne sourde slovaque peut utiliser la langue des signes, laissez les citoyens slovaques utiliser leur propre langue maternelle.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) Je suis très déçue de constater que, bien que les problèmes sociaux croissants dans les États membres de l'UE affectent chaque citoyen sans distinction de nationalité, des questions

relatives au duel entre députés slovaques et hongrois sont toujours soulevées en séance plénière dans cette institution, comme c'est le cas aujourd'hui à minuit moins dix.

Ni la loi linguistique, ni aucun des sujets précédemment abordés ici par les députés hongrois n'ont d'effet préjudiciable sur les membres des minorités ethniques. Monsieur le Président, les droits des minorités ethniques et de toutes les autres minorités en Slovaquie sont pleinement protégés et sont d'un niveau exceptionnellement élevé. Nous tendons la main de l'amitié à nos amis de Hongrie, nous voulons avoir des relations de bon voisinage et cela nous trouble profondément que l'institution qu'est le Parlement européen soit régulièrement instrumentalisée pour des manifestations de haine à l'endroit de la République slovaque.

Michael Gahler (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai lu la nouvelle loi slovaque, du début à la fin. M. Swoboda a raison: dans la population, on constate habituellement une bonne coopération au jour le jour, y compris dans le sud de la Slovaquie. Pour cette raison également, la nouvelle loi sur la langue officielle est superflue, car la langue slovaque n'est pas menacée en Slovaquie.

Malheureusement, elle est discriminatoire, par endroits, à l'encontre des citoyens locaux, le tchèque étant souvent mieux placé que le hongrois.

Pourquoi ne prévoit-elle pas, à tout le moins, une égalité de traitement pour le tchèque et le hongrois? Cette modification de la loi ne peut s'expliquer que par la composition très particulière de l'actuel gouvernement de coalition en Slovaquie, où le camarade Fico tente de «chiper» les voix des nationalistes du SNS et des populistes du HZDS en invoquant de prétendus dangers hongrois. Je suis heureux de signaler que ce type de comportement n'était pas possible sous le gouvernement de coalition dirigé par Mikuláš Dzurinda. À l'époque, trois partis membres du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), dont le parti de la minorité, travaillaient bien ensemble, et non les uns contre les autres, ce qui, en vérité, devrait être le but.

Kinga Göncz (S&D). – (*HU*) Je suis également d'accord avec ceux qui ont affirmé que les gens en Slovaquie ont vécu côte à côte en toute quiétude jusqu'à ce que, pour une raison ou une autre, apparaisse cette situation tendue qui perturbe l'équilibre et rend la coexistence plus difficile.

Permettez-moi de mentionner quelques points qui n'ont pas encore été évoqués, à propos de la Slovaquie dans le cadre de la loi linguistique. Je n'ai pas l'intention de répéter les points qui ont été formulés. D'une part, la Slovaquie se définit comme un État-nation, alors que nous savons – comme cela a déjà été discuté aujourd'hui – qu'une communauté hongroise représentant près de 10 % de la population du pays vit en Slovaquie, tout comme d'autres minorités.

La loi linguistique crée un déséquilibre. Le problème avec cette loi, c'est que non seulement elle protège la langue slovaque et non ces langues minoritaires qu'elle devrait protéger, comme peuvent le prouver un très grand nombre d'exemples positifs en Europe, mais qu'il ne s'agit pas non plus d'une loi cohérente et uniforme protégeant les minorités, dont nous avons dit à plusieurs reprises qu'elle serait nécessaire pour éviter de bouleverser cet équilibre. Ce qu'il y a eu d'excellent dans le débat d'aujourd'hui, et de très important, c'est que nous avons entendu parler de nombreux exemples positifs. J'espère sincèrement que c'est le chemin que la Slovaquie empruntera elle aussi dorénavant.

László Tőkés (PPE). – (HU) Békesség Istentől! Pace vou Boží pokoj s Vami! La paix de Dieu soit avec vous! Dans notre Europe multilingue, je tenais à vous souhaiter la paix en hongrois, en roumain, en slovaque et en anglais. J'ai pu le faire au Parlement européen, mais en vertu de la législation slovaque, cela aurait été risqué de le faire sans violer la loi sur la langue nationale. Dans un État membre de l'Union européenne, les gens peuvent se voir infliger une amende pour avoir parlé d'autres langues que la langue officielle, ce qui inclut l'utilisation d'une des langues officielles de l'Europe, le hongrois. C'est un scandale absolu et une honte!

Jetez un coup d'œil à la carte de la Slovaquie, que j'ai ici devant moi. Grâce à l'accord de Schengen, la frontière séparant la Slovaquie de la Hongrie a été démantelée, à l'instar du rideau de fer. Toutefois, le gouvernement postcommuniste chauvin de Slovaquie est en train d'ériger de nouveaux murs entre les gens, à savoir les barrières linguistiques.

Nous tenons à remercier le Président Jerzy Buzek pour la mission qu'il a menée en Slovaquie en vue de résoudre le problème. Sur cette question d'intérêt public, le Parlement européen ne devrait pas adopter une position commode et mal informée consistant à ne pas intervenir, mais appliquer ses propres règlements et exigences, qu'il soutient dans le domaine des droits de l'homme, des minorités et des droits linguistiques.

Katarína Neveďalová (S&D). – (SK) À l'origine, je voulais réagir aux propos de M. Bokros, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Je voulais dire que j'acceptais que le Parlement slovaque ne traduise pas toutes

les lois dans les langues minoritaires, qui, soit dit en passant, sont au nombre de 11, et pas d'une seule, et qu'en ce qui concerne la taille de la minorité hongroise, avec son demi-million de membres, nous avons également une minorité rom d'un demi-million de personnes, qui ne se plaint pas. Je voudrais demander si le Parlement hongrois traduit toutes les lois dans les langues minoritaires et s'il en existe des traductions en langue slovaque? Cependant, j'apprécie beaucoup le fait que vous ayez saisi cette occasion pour parler slovaque.

Monsieur Tőkés, la Slovaquie jette des ponts - et cela me dérange beaucoup que vous mentionniez toujours ce point - mais les ponts doivent aussi être construits de l'autre côté, à partir de la Hongrie. Cela me dérange profondément de devoir sans cesse, en tant que nouvelle députée européenne, réagir aux questions concernant les relations entre Slovaques et Hongrois, et de ne pas pouvoir aborder les sujets qui m'intéressent vraiment.

En tant que membre de la commission de la culture et de l'éducation, je souhaiterais remercier M. le commissaire. Votre travail est vraiment excellent, comme il est excellent que nous puissions utiliser 23 langues européennes, dont l'une est le slovaque.

László Surján (PPE). – (HU) J'ai lu dans la presse slovaque ce que M. Gallagher a déjà dit. Si je voulais souligner le fait que le conflit actuellement en cours ne peut être présenté soit comme un conflit entre deux États, soit comme un conflit entre deux peuples, je le ferais donc savoir dans la presse slovaque. Il y a des problèmes concernant une certaine loi.

Je suis heureux d'appuyer la demande de M. Swoboda, qui vise à ce que nous avancions dans le calme et la paix, à la recherche d'une issue. Si seulement il n'avait pas affirmé que cette loi ne violait pas les droits fondamentaux. Par exemple, quand une mère, qui tient la main de son enfant de 4 ans à l'hôpital dans une ville slovaque, se voit interdire de consoler en hongrois son enfant qui a peur de l'acte que le médecin va effectuer, il n'est pas possible de dire que cela ne viole pas les droits. Nous ne pouvons pas dire non plus que cela ne figure pas dans la loi. Le problème réside précisément dans la présentation de la loi. La loi interdit réellement ces échanges dans les hôpitaux où la langue hongroise est sous-représentée.

Je pense donc que cette loi pose des problèmes très graves. La Slovaquie a récolté ce qu'elle a semé, à la suite de l'arrivée au pouvoir d'un parti extrémiste. D'autre part, les Hongrois n'ont pas fait disparaître leurs minorités, mais les ont maintenues distinctes.

Monika Smolková (S&D). - (*SK*) Je me dois de protester contre les propos de l'orateur précédent. Ce sont des mensonges, des falsifications et des contrevérités absolus. Je voudrais vous demander d'étudier enfin la loi linguistique, parce qu'elle ne ressemble pas à votre propre législation linguistique. Nous avons une autre loi linguistique, différente, en Slovaquie et nous ne parlons pas ici de la même loi.

Je viens de Košice, qui est une ville cosmopolite de 250 000 habitants, dont un nombre important de Hongrois, de Tchèques, de Ruthènes, d'Ukrainiens, de Roms et, bien sûr, de Slovaques. Voici quatre ans, les électeurs ont décidé que, dans la région de Košice, la coalition entre nous - les sociaux-démocrates - et les représentants de la minorité hongroise travaillait très bien. Je voudrais dire, en tant que représentante régionale, que notre coopération est exemplaire. Hongrois et Slovaques vivent en paix dans notre région, et il n'arrive jamais que quelqu'un calomnie ou attaque autrui en raison de sa nationalité. Dans la vie quotidienne des gens, il n'y a pas de litiges, et il n'y a pas de problème de nationalités dans les zones mixtes. Je l'affirme avec la plus grande gravité. Si de hauts responsables politiques, dans certains partis, n'avaient pas fait de la provocation sur cette question pour des raisons qui leur appartiennent, le problème de la minorité ethnique hongroise n'aurait pas été évoqué devant le Parlement européen, parce qu'il n'existe pas.

Csaba Sógor (PPE). – (*HU*) Francesco Capotorti. Quand l'ONU a travaillé à l'élaboration de la convention qui se fit connaître plus tard sous le nom de «Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide», le génocide linguistique et culturel a fait l'objet de discussions, en même temps que le génocide physique, comme un crime grave contre l'humanité.

Le génocide linguistique a été défini en 1948, à l'article 3, paragraphe 1, comme l'interdiction faite à un groupe d'utiliser sa langue dans ses contacts quotidiens ou à l'école, ou bien l'interdiction de publier des livres et de distribuer des publications dans la langue du groupe en question.

À l'heure actuelle, la Slovaquie n'est malheureusement pas le seul pays de ce type dans l'Union européenne, mais offre l'exemple le plus typique de génocide linguistique, en d'autres termes, un linguicide perpétré dans un pays de l'Union européenne. Il n'y a pas lieu de s'en réjouir, car la Roumanie, la Grèce et la France, elles aussi, peuvent être citées aux côtés de la Slovaquie à cet égard. Merci.

Leonard Orban, membre de la Commission. – (RO) Je voudrais tout d'abord me focaliser sur l'essence même de la politique de multilinguisme que nous avons souhaité promouvoir au cours de cette période. D'une part, nous avons voulu être en mesure de garantir le respect de toutes les langues parlées dans l'Union européenne et de célébrer ces langues, qu'il s'agisse de langues nationales, régionales ou minoritaires, ou de langues parlées par des citoyens venus d'autres continents. D'autre part, nous avons voulu faire en sorte que cette célébration de la diversité atteigne l'objectif commun que nous voulons tous, à savoir celui de préserver et de consolider l'unité de l'Union européenne, en d'autres termes notre unité. Nous parlons en quelque sorte de l'application la plus directe du principe d'«unité dans la diversité». Dans mon allocution, je ne peux non plus m'empêcher de tenir compte des remarques formulées par M. Swoboda, selon lesquelles, dans ce que nous faisons, nous devons chercher les éléments qui nous unissent plutôt que ceux qui nous divisent.

Nous devons respecter chacun, mais nous devons aussi avoir la sagesse de trouver les moyens de nous comprendre mutuellement, de communiquer, et être capables d'interagir les uns avec les autres. C'est précisément la raison pour laquelle le multilinguisme a joué, et joue encore, un rôle extrêmement important dans le renforcement du dialogue interculturel. Nous avons besoin d'un dialogue et nous ne pouvons pas atteindre ce résultat sans les langues.

J'ai eu l'occasion de visiter tous les États membres. J'ai également eu l'occasion de voyager dans les zones et les régions où, malheureusement, il y a encore des discussions et des litiges en cours et où parfois, malheureusement, les langues sont l'otage de certains intérêts politiques qui ne sont pas inspirés par l'unité de l'UE. J'ai également affirmé haut et fort que nous devions trouver des solutions nous permettant de communiquer et d'interagir. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai déjà dit, et même dans des situations où les choses semblent plus difficiles à accepter, le fait d'apprendre et de parler les langues des communautés que nous côtoyons nous apporte des solutions intéressantes en termes de compréhension mutuelle. Par conséquent, dans des situations de ce type, et d'innombrables cas se sont déjà présentés, je crois que nous pouvons progresser dans le domaine de la compréhension mutuelle.

Par exemple, la capacité à parler la langue de la région où les représentants de minorités nationales sont en majorité, en d'autres termes, la capacité à parler la langue de ces minorités, ainsi que la capacité des minorités nationales à parler la langue de l'État, contribuent à jeter des ponts et à créer des points d'entente qui peuvent nous aider.

Je voudrais faire quelques commentaires sur les efforts que nous accomplissons pour pouvoir venir en aide à toutes les langues parlées dans l'Union européenne. Nous finançons un grand nombre de projets liés non seulement aux langues officielles, mais également à de nombreuses langues régionales et minoritaires. D'innombrables exemples spécifiques montrent que la Commission européenne a soutenu, d'une part, des réseaux d'organisations destinés à promouvoir les langues régionales et minoritaires, mais aussi les langues moins répandues dans l'Union européenne en général. Cependant, nous finançons également des projets liés à des langues minoritaires et régionales bien définies. Il existe également des exemples concrets de la façon dont nous soutenons ces langues. Comme je l'ai déjà dit, et comme je tiens à le répéter, la stratégie de multilinguisme adoptée en 2008 concerne toutes les langues parlées dans l'Union européenne. Nous n'avons pas de barrières. Nous considérons chacune de ces langues comme un atout pour l'Union européenne et comme un élément, si vous le voulez, du patrimoine culturel qui est actuellement le nôtre dans l'Union européenne.

Je souhaite bien entendu aussi dire quelques mots à propos des modifications apportées à la législation sur l'usage du slovaque en Slovaquie. Nous nous félicitons que les pourparlers se poursuivent actuellement entre les premiers ministres hongrois et slovaque au sujet des options qui leur permettraient de trouver des solutions communes fondées sur la compréhension mutuelle. Du point de vue de la Communauté, je tiens à souligner que, compte tenu du champ d'application extrêmement large de cette loi, nous sommes actuellement incapables d'évaluer toutes les conséquences possibles de son application. C'est précisément la raison pour laquelle la mise en œuvre de cette législation est cruciale, et notamment les modalités de cette mise en œuvre. Sur ce point, je tiens à souligner que la Commission européenne procédera à une analyse très approfondie, lors de laquelle nous examinerons en détail la manière dont la loi va être appliquée.

Je voudrais terminer en soulignant une nouvelle fois que nous nous efforçons, avec les contraintes qu'imposent les pouvoirs relativement limités dont nous disposons, de soutenir toutes les langues utilisées dans l'Union européenne, qu'elles soient officielles, régionales ou minoritaires, comme le gallois, pour lequel nous avons des exemples concrets de la façon dont nous soutenons cette langue, ou le catalan, pour lequel, par exemple, la Commission européenne a tenté de s'ouvrir aux personnes qui utilisent cette langue ou d'attirer leur attention. Par exemple, nous disposons de sites Internet et d'informations extrêmement détaillés en langue

catalane au sujet des politiques de la Communauté. La même chose est vraie du basque et de beaucoup d'autres langues. Je souhaite montrer que ces efforts nous permettent de faire la démonstration de la manière spécifique dont nous entendons soutenir cette politique, que je considère comme étant une politique importante de l'Union européenne, qui se trouve à la base même de la création de l'Union européenne.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Jim Higgins (PPE), par écrit. — (EN) Je salue l'attitude positive de la Commission européenne et je reconnais que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la reconnaissance des langues minoritaires. Cependant, il reste beaucoup à faire si nous voulons mettre les langues minoritaires sur un pied d'égalité avec les langues de premier plan au sein de l'Union européenne. Actuellement, l'irlandais est uniquement interprété en anglais à la session plénière, et j'ai dû m'arrêter au milieu d'une intervention d'une minute (alors que je m'exprimais en irlandais) et revenir à l'anglais à cause d'un manque de moyens de traduction. Une formation adéquate pour les traducteurs d'irlandais n'est actuellement disponible qu'à la National University of Ireland de Galway (NUIG) et auprès des organisations professionnelles d'avocats d'Irlande, et même si cela témoigne de certains progrès, j'invite la Commission à mettre à disposition des financements supplémentaires en vue de créer d'autres formations reconnues de traduction en langue irlandaise, de sorte qu'un nombre suffisant d'interprètes irlandais soit disponible afin de permettre aux institutions européennes de proposer un service complet de traduction irlandaise, comme le prévoit l'article 146 du règlement du Parlement. Comme vous l'avez dit, «nous ne pouvons pas consolider notre dialogue interculturel sans multilinguisme», et le multilinguisme ne peut pas apparaître sans moyens de formation adéquats.

Alajos Mészáros (PPE), parécrit. – (HU) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que Hongrois de Slovaquie, je déclare que la loi sur la langue slovaque est mauvaise. Elle n'est pas mauvaise parce qu'elle viole le système européen de valeurs, mais parce qu'elle porte atteinte avec violence au droit de plusieurs centaines de milliers de citoyens européens libres d'utiliser leur langue maternelle, et restreint de manière inacceptable le libre exercice de ce droit. La crainte des sanctions et la formulation vague de la loi linguistique ont pour conséquence une situation dans laquelle des citoyens n'osent même pas utiliser leur langue maternelle dans les endroits où celle-ci est autorisée. D'autre part, l'utilisation des deux langues est obligatoire, même quand elle est tout à fait injustifiée.

Le gouvernement slovaque, qui défend également des idéaux nationalistes, a justifié la loi linguistique en disant que celle-ci avait apparemment pour but de créer un certain équilibre, dans les régions du sud de la Slovaquie, entre l'usage du slovaque et celui du hongrois. Comme cela a été dit, cela est censé signifier que les Slovaques vivant dans une zone habitée par des Hongrois sont habilités à recevoir toute information officielle dans cette langue. Toutefois, cela ne s'applique dans l'autre sens que si la proportion de la population minoritaire est d'au moins 20 %. Quel bel équilibre! Rappelons que tout ceci se passe en Europe au XXI^e siècle.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) Les minorités apportent de la valeur à une nation tant qu'elles sont en mesure de préserver leurs valeurs culturelles. C'est pourquoi il est particulièrement important de préserver les cultures des minorités. De ce point de vue, je pense que la Roumanie, l'État membre que je représente, possède l'un des ensembles les plus modernes de lois protégeant les minorités. En Roumanie, les minorités peuvent s'adresser aux tribunaux dans leur langue maternelle. Elles ont des écoles où l'enseignement est dispensé dans leur langue maternelle. Les 19 minorités de Roumanie sont représentées au Parlement. Dans les zones où les minorités représentent 20 % de la population, les autorités locales doivent aussi produire des documents dans la langue des minorités. Toutes les décisions sont édictées en roumain ainsi que dans la langue des minorités de la région considérée. Je pense que la législation roumaine dans ce domaine peut être présentée comme un modèle de bonne pratique et une référence chaque fois que l'on se réfère aux droits des minorités et à l'utilisation de leurs langues.

17. Dépôt de documents: voir procès-verbal

18. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

19. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

Le Président. – (La séance est levée à 0 h 10)